

Cahier spécial « Terres d'été »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14984 7 F

MERCREDI 31 MARS 1993

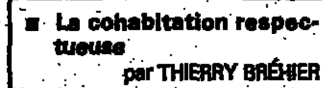
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

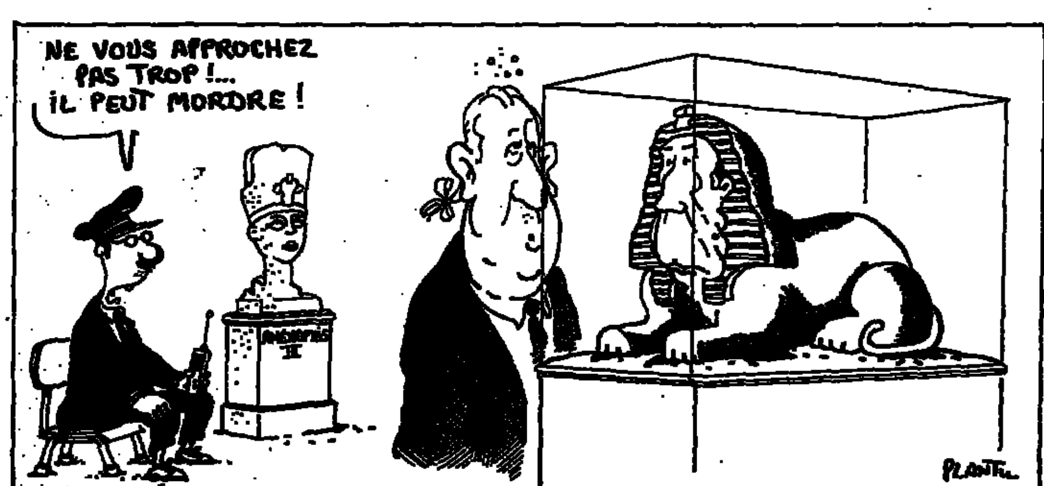
Le président de la République ayant pris acte du choix des Français en faveur d'« une autre politique »

M. Mitterrand et M. Balladur engagent la cohabitation dans un climat apaisé

M. Pierre Bérégovoy devait transmettre ses pouvoirs, mardi 30 mars, à M. Edouard Balladur, nommé la veille premier ministre par M. Mitterrand. Le président de la République a déclaré lundi soir qu'il veillerait à « la continuité » de la politique extérieure et de la politique de défense. M. Balladur a précisé que le gouvernement se donnera pour objectif de « redresser la situation de notre pays » et de « rétablir la confiance ». Le président et le premier ministre ont ainsi engagé la cohabitation dans un climat apaisé.

- **La cohabitation respectueuse** par THIERRY BRÉHIER
- **Le jeu des deux familles** par OLIVIER BIFFAUD et DANIEL CARTON *page 8*
- **MM. Fabius et Rocard s'interrogent sur l'avenir du PS** par PATRICK JARREAU *page 11*
- **L'action des membres du gouvernement Bérégovoy** *pages 13 à 15*





L'impératif européen

AVEC Edouard Balladur, un européen – le plus européen des néo-gaullistes – succède à un autre européen, Pierre Bérégovoy, l'un des plus européens des socialistes. En expliquant lundi 29 mars son choix, le président Mitterrand a insisté sur la « continuité de notre politique étrangère » qu'il en attendait. Pour Paris, « l'Europe, la construction communautaire » et « la réalisation du traité de Maastricht » restent à l'ordre du jour.

Le chef de l'Etat a cependant été plus précis. Dans l'immédiat, a-t-il expliqué, le système monétaire européen, le SME, devra être « préservé », la parité entre le franc et le deutschemark « maintenue ». Il a ainsi clairement défini le cadre dans lequel la nouvelle majorité doit inscrire son action. Edouard Balladur, son passé comme ses convictions en témoignent, ne pouvait qu'accepter un tel décor.

MAIS, contraint de poursuivre la stratégie du « franc fort » (en fait, du franc stable), il se trouve ainsi fortement limité dans ses marges de manœuvre en matière économique. Si, comme il est probable, le recul du chômage se fait attendre, les pressions de certains de ses amis risquent de le mettre, dans les semaines ou les mois à venir, dans une position difficile.

Pour l'instant, les marchés financiers ont accueilli avec satisfaction la nomination du nouveau premier ministre. Edouard Balladur y bénéficie d'un incontestable crédit. Son engagement européen est reconnu. Partisan à l'origine d'une monnaie commune, il s'est rallié à la monnaie unique et a été l'un des plus actifs partisans du « oui » au traité de Maastricht au sein du RPR. Bien que responsable d'une dévaluation du franc en 1986, M. Balladur a constamment soutenu la stratégie monétaire de celui à qui il avait succédé au ministère des finances, en 1986, et qui lui a succédé ensuite, en 1988.

POUR assurer le maintien de la parité entre le franc et le deutschemark, Edouard Balladur a d'ailleurs été très actif au cours des dernières semaines. Alors que plusieurs de ses émissaires ont entretenu une relation permanente avec Bonn et Francfort, il a eu des contacts personnels avec le chancelier Kohl et le président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger. Il a, en outre, promis d'accorder rapidement l'indépendance à la Banque de France – l'une des revendications germaniques. Enfin, une déclaration commune franco-allemande pourrait venir accompagner l'annonce du plan économique du nouveau locataire de Matignon.

Si l'accélération de la décrue des taux d'intérêt en Allemagne devait tarder – il y a un conseil de la « Buba » jeudi 1er avril – et si les pressions sur les dossiers commerciaux (agricoles notamment) s'accroissent, M. Balladur risque de se trouver dans une position inconfortable, pris entre une crise européenne, dont M. Chirac a agité la menace pendant la campagne électorale, et ses propres convictions. Mais la détente attendue des taux allemands, et surtout une attitude américaine réservée à l'égard d'un accord au GATT, peuvent venir à point nommé pour éviter au nouveau premier ministre d'avoir à choisir.

Convenable

par Bruno Frappat

LA deuxième cohabitation a débuté de manière très convenable. A tous les sens de ce mot, légèrement désuet, tel qu'on l'emploie dans les familles où l'on fait de convenances vertu et de maintien principe de vie. 1986 donna lieu à une alternance crispée, conflictuelle ; 1993 nous offre une alternance de bon ton où l'on voit deux hommes qui furent élevés dans les mêmes parages (tous deux vécurent, à quelques années de distance, au fameux foyer d'étudiants catholiques du 104, rue de Vaugirard...) s'associer à la tête de l'État sans plus insister sur ce qui les divisait, la veille encore.

Le président de la République a réservé à son septième premier ministre – le second qui ne soit pas de son camp – un accueil élogieux (« compétence ») après avoir fait sur la tombe de la majorité sortante un éloge funèbre point trop appuyé. L'arrivant a courtoisement expliqué – depuis l'Elysée... – ce qu'il lui paraissait convenable de faire et comment il avait accepté de s'atteler aux défis du pays. Les arrière-pensées, les piques et les contre-piques n'étaient pas de saison.

Lire la suite page 9

Priorité aux taux et aux taxes

par Alain Vernholes

Convaincre les Allemands de continuer à baisser leurs taux d'intérêt en même temps que convaincre les Français d'accepter de payer plus de taxes et d'impôts indirects : la tâche de M. Balladur au cours des prochaines semaines sera difficile. Mais l'urgence des problèmes posés est telle que le nouveau premier ministre n'aura guère le choix dans les priorités de sa politique économique. L'une des décisions les plus délicates que va devoir prendre M. Balladur concerne les impôts. C'est bien évidemment à propos de ce point très sensible que beaucoup de Français tendent le dos dans l'attente de mauvaises nouvelles.

Malgré les affirmations de M. Alain Juppé au début de février lorsqu'avait été présenté le programme RPR-UDF, malgré les dénégations de M. Valéry Giscard d'Estaing quelques jours plus tard, le nouveau gouvernement sera bel et bien contraint d'alourdir les prélèvements obligatoires. Les hommes politiques nous ont appris depuis longtemps comment il était possible de jouer avec les mots, en annonçant que les impôts n'augmenteront pas, mais en relevant les taxes ou les cotisations sociales. Il en ira de même au cours des prochaines semaines, à ceci près que M. Balladur, rendu prudent par l'annonce de déficits *budgétaires et sociaux de plus* en plus élevés, s'était bien gardé de rejeter l'idée d'une hausse des impôts.

Lire la suite page 27

Le fils politique de Georges Pompidou

par Erik Izraelewicz

Qui est Edouard Balladur ? Depuis qu'en mars 1986, il a été choisi par Jacques Chirac comme ministre de l'économie et nommé par François Mitterrand, l'homme reste une énigme. Pudique, le secrétaire général de l'Elysée sous Pompidou déteste se dévoiler en public. Les quolibets à son sujet n'ont pas manqué. Ses collègues de cabinet – chez Pompidou – le surnommèrent *« le chanoine »*. L'une d'entre eux, Marie-France Garaud, le baptisa *« Ballamou »*. Reprenant le surnom, *le Canard* l'affubla aussi d'un *« Sa Suffisance »*. Jean Plantu caricatura le *« vice-roi »* en Louis XVI dans sa chaise à (petits) porteurs. Les analystes politiques le montrèrent en *« chambellan »* de son ami Jacques Chirac. Le grand quotidien du soir, alors rue des Italiens, décrira, avec talent, *« le cardinal d'acier » (le Monde* du 11 septembre 1986). Ces portraits agacent Edouard Balladur. Certes, ils traduisent bien un peu l'image que donne de lui-même ce catholique pratiquant à la démarche onctueuse, ce grand bourgeois courtois et cultivé, au profil bourbonien, cet homme, âgé de soixante-trois ans, utilisateur intensif de l'imparfait du subjonctif et de *l'understatement*, distant et parfois hautain, qui apprécie non seulement le pouvoir mais *aussi tous ses attributs : les palais* nationaux, les huissiers, le décorum, les gros cigares... et les glaçons dans le champagne.

Lire la suite page 10

Un entretien avec le patron des services secrets

Dans un entretien au *Monde*, le « patron » des services secrets français, M. Claude Silberzahn, recense les priorités de la DGSE, qu'il dirige depuis quatre ans. C'est une lutte permanente, entre autres cibles, contre l'argent « maffieux », le terrorisme d'Etat, la prolifération des armements. Estimant que les rapports de la DGSE avec le pouvoir politique sont, aujourd'hui en France, *« apaisés »* et que la production de sa « maison » est désormais prise au sérieux, M. Silberzahn considère que *« l'Europe du renseignement se construit beaucoup plus vite que l'Europe de la politique étrangère commune »*.

page 18

Espoirs et déboires du Crédit lyonnais

La première banque française, affiche une perte de 1,8 milliard de francs.

page 25

SCIENCES ♦ MÉDECINE

Le dossier sumatriptan

Comment arbitrer entre l'intérêt des malades et l'équilibre financier de la Sécurité sociale quand un laboratoire met sur le marché une molécule « révolutionnaire » ? Le dossier d'un nouvel antimigraineux, le sumatriptan, est révélateur des conflits d'intérêts qui se sont noués autour de ce problème de santé publique.

page 20

Patrouille de nuit à Gaza

A l'heure du couvre-feu, l'armée israélienne part en chasse contre les « fanatiques islamistes »

CHEIKH-RADWANE (bande de Gaza)

de notre envoyé spécial.

Sous sa tente de commandement, derrière un bureau en faux teck, le lieutenant-colonel « Marek », la quarantaine sportive et le regard noir, évoque paisiblement son travail. *« Mon bataillon est là pour assurer la loi et l'ordre. On fait surtout un travail de police, vous savez. Patrouille plusieurs fois par jour, arrestations des fauteurs de troubles, capture des terroristes armés, et puis voilà. Je dois dire que contrairement à ce que vous, la presse, racontez, l'expulsion des quatre cents fanatiques islamistes en décembre dernier, nous a grandement facilité la tâche. »* Perplexité de l'interlocuteur. *« Si, si, je vous l'assure, depuis trois mois, notre zone est aussi calme que... »*

Brusquement, là tout près, une longue rafale d'arme automatique a troué la nuit. On ne saura jamais à quel kibboutz de Galilée *« Marek » voulait comparer la* douceur de vivre à Cheikh-Radwane. *De toute manière,* le décompte des morts et des blessés *dans les deux camps, depuis* le mois de décembre, bat tous les records. *En un éclair, le colonel a* saisi son galil à canon court et s'est précipité dehors. *D'autres* coups de feu éclatent. Arme au poing, le *commandant du camp* court comme un dératé en direction de l'endroit de la fusillade. Il crache d'insaisissables ordres, immédiatement obéis.

Le camp Nasser, du nom de la grand-route qui le jouxte, est en pleine ébullition. Des dizaines de soldats bondissent hors des tentes, courent prendre leurs postes. D'autres, bottés, casqués, armés, grimpent dans des jeeps et des camions qui démarrent aussitôt dans de grands nuages de poussière.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 6

M 0147 - 0331 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 190 esc ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Ex-Yougoslavie

Massacres pour raisons d'Etat

par David Rigoulet

LA France, qui se veut le fer de lance de l'Europe dans l'affaire yougoslave, ne mesure pas ses efforts pour parvenir à un réglement négocié en Bosnie-Herzégovine et pour protéger les populations civiles victimes de la guerre. Pourtant, on est tenté de s'interroger sur les contradictions troublantes qui caractérisent la manière dont cette crise est gérée.

Depuis le début de l'affaire bosniaque, le gouvernement français fait alterner déclarations fracassantes, actions d'éclat et prudence résignée, au point qu'il est désormais *légitime* de se demander si l'indignation manifestée ne dissimule pas un choix délibéré, celui du laisser-faire.

Tout a commencé par la sécession de la Croatie, dont l'indépendance reconnue par la CEE le 15 janvier 1992 a eu pour conséquence la volonté d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, rendue effective au mois de mars suivant. Le soir même, les milices serbes commençaient leur guerre.

A partir de là s'est enclenchée une mécanique infernale dont les conséquences sont maintenant imprévisibles.

Bien sûr, la CEE, France en tête, a tenté de mettre un terme à cette guerre, mais avec quelle prudence, pour ne pas dire quelle pusillanimité ! La Communauté se retranche aujourd'hui derrière une action humanitaire qui semble n'avoir pour objectif que d'apaiser les opinions publiques en Occident et de *nourrir les habitants de Bosnie*. En attendant qu'ils deviennent au mieux des réfugiés, au pire des cadavres.

Tenter de soulager la douleur faute de s'attaquer au mal, c'est bien dans cette perspective que se dessine l'évolution de la politique française. Avec des contradictions dont l'apparence cache peut-être une réalité plus rude.

D'un côté : un engagement largement médiatisé dans l'action humanitaire (dont le voyage de M. François Mitterrand à Sarajevo, *pour courageux qu'il fut, illustre* la douteuse efficacité), des interventions répétées mais sans effets réels auprès d'une ONU dont l'impéritie est patente. Et l'envoi sur le terrain *de «casques bleus» devenus, au fil* des mois, les symboles paradoxaux de la non-intervention et de l'impuissance. Bloqué dans un réduit bosniaque assiégé, un général français, *patron des forces des Nations* unies, ne parvenait pas à obtenir le passage de quelques camions de vivres...

Velléités sporadiques

De l'autre côté : une volonté manifeste de temporiser et de *ménager* la Serbie.

Choix de plus en plus clairs et de moins en moins compris par l'opinion à mesure que s'aggravait la «purification ethnique». Choix à peine tempérés de velléités sporadiques : certes, Paris aurait préféré la victoire aux élections du modéré Panic, mais on reçoit aujourd'hui Milosevic...

La retenue française vis-à-vis des Serbes fut parfois si mal perçue qu'elle conduisit le premier secrétaire du parti au pouvoir, M. Laurent Fabius, à réclamer une action plus vigoureuse, à condamner le plan de redécoupage de la Bosnie et à dénoncer *«le début de l'appropriation de la Grande Serbie»*.

Peut-être est-ce également le souci de rassurer l'opinion qui amena M. Roland Dumas à lancer son inattendu : *«Il faut libérer les camps par la force !»* Propos qui relevaient plus du faux pas calculé que de la maladresse, même s'ils furent aussitôt corrigés par le ministre de la défense. Le tout aboutissant, une fois de plus, à faire appel à l'action humanitaire et *à un Bernard Kouchner visiblement* déconcerté.

En réalité, depuis les origines de la crise, la France a suivi une ligne directrice, à la fois ambiguë et constante, de fausse neutralité : ne pas s'engager contre la Serbie tout en récusant les accusations de faiblesse à l'égard de ce pays. Ecarter toute *possibilité* d'intervention directe en se retranchant – sans risque – derrière les décisions d'un Conseil de sécurité où la diplomatie russe, tenue par la solidarité *slavo-orthodoxe, bloquerait à coup* sûr toute proposition hostile à la Serbie.

Ce jeu de balance entre paroles rassurantes et actes sans conséquences concrètes apparaît encore quand la France appuie avec zèle le projet de création d'un tribunal international pour les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie. Gesticulation incantatoire ! Quelle pourrait bien être l'application d'une telle décision ? Quelle «police» internationale ira s'emparer *des miliciens serbes, croates*, voire musulmans, quand se posera le problème de la comparution des accusés ? L'affaire est déjà entendue...

Aventures irrédentistes

Force est donc de constater qu'il n'existe ni en France ni en Europe une volonté réelle de faire cesser ces massacres ; que les pays occidentaux ont renoncé à empêcher le «nettoyage ethnique» et le démembrement de la Bosnie ; que le découpage en «cantons homogènes» proposé à Genève n'était que l'acceptation d'un fait accompli par la force.

Quelles causes à ces effets ? L'impuissance, certes, mais aussi un choix politique. Un choix politique dont le cynisme, face aux crimes perpétrés, est trop difficile à avouer.

La passivité, en effet, peut apparaître aux Etats européens comme le moins mauvais des pis-aller. En séparant définitivement Serbes et Croates quelles que soient les horreurs de la partition, on espère assurer la paix et la stabilité future de la région. En laissant faire la Serbie, on tente d'empêcher l'émergence, en Europe, d'une nation bosniaque musulmane qui pourrait devenir un Etat islamique.

En somme, la constitution d'une Grande Serbie comblerait une partie du vide stratégique engendré par l'effondrement du communisme et la disparition de l'URSS, limiterait un éventuel regain d'influence germanique (1), gênerait la réapparition d'une politique ottomane dans les Balkans.

Cette vision stratégique, ces raisons d'Etat, impliquent un pari : que les combats restent limités à leur champ actuel. C'est pourquoi George Bush avait clairement signifié que les Etats-Unis – soucieux de ménager la Turquie – ne toléreraient pas l'extension au Kosovo ou à la Macédoine d'une guerre qui *mettrait* à feu et à sang l'ensemble des Balkans.

Et l'on gagne du temps en camouflant cette *Realpolitik* derrière l'écran de l'alibi humanitaire.

Au-delà du problème moral, on peut douter de la pertinence du calcul politique. Cette attitude n'est-elle pas, au contraire, le meilleur moyen de favoriser *un retour* ottoman et de réactiver les vieux réflexes historiques de la région ? Aujourd'hui déjà, des Cosaques combattent aux côtés des Serbes en Bosnie, frontière sud de l'orthodoxie, et des volontaires islamistes sont venus renforcer les Musulmans bosniaques.

«La Serbie a été encouragée par l'inaction des Occidentaux, et non moins par l'affirmation explicite que la force ne serait pas utilisée», avait déclaré en 1992 Mme Margaret Thatcher. L'avertissement était clair et fondé : la non-intervention autorisera d'autres aventures irrédentistes sur les frontières contestées, qui ne manquent pas dans la région.

Un accord d'assistance militaire lie aujourd'hui la Turquie à l'Albanie, légitimement préoccupée du sort de ses minorités dans le Sandjak, au Kosovo ou en Macédoine. La Russie nationaliste, hantée par sa grandeur perdue, se profile derrière la Serbie. Et, à l'heure où la nouvelle administration Clinton cherche ses marques dans l'Europe de l'après-guerre froide, rien ne garantit que des réactions en *chaîne puissent être maîtrisées.*

En laissant la Serbie asseoir son pouvoir, n'a-t-on pas joué aux apprentis sorciers ?

On peut admettre la logique des raisons d'Etat, mais à condition d'en évaluer les risques. Car le choix du cynisme prive du droit à l'erreur.

► **David Rigoulet est étudiant en sciences politiques.**

(1) L'Allemagne, qui a reconnu la première et de manière unilatérale l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, a délibérément encouragé la dislocation de la Fédération yougoslave. En agissant ainsi, elle a voulu tirer un trait sur un *chapitre de l'Histoire puisque* cette fédération avait été créée, après la première guerre mondiale, pour bloquer l'avance germanique vers le sud. Mais elle a pris aussi une lourde part de responsabilité dans l'extension du conflit.

Ça suffit !

par Christian Lambert

PENDANT combien de temps allons-nous laisser tuer nos hommes dans l'ex-Yougoslavie ? Pendant combien de temps allons-nous dilapider les crédits de l'armée dans cette aventure pleine de confusions où nos couleurs sont à *peine visibles* ?

Pendant combien de temps allons-nous faire la démonstration chaque jour renouvelée de notre impuissance ?

Pendant combien de temps, allons-nous accepter d'être ridiculisés et humiliés par quelques escouades de miliciens serbes, le plus souvent ivres, qui immobilisent tout un convoi de véhicules militaires français et à qui il faut donner pour les amadouer quelques bonnes pincées de deutschemarks et une partie de la cargaison humanitaire destinée aux populations civiles ? Ne parlons-pas de l'embargo, c'est une pantalonnade.

Pendant combien de temps allons-nous entonner l'hymne à l'humanitaire alors que Sarajevo, capitale de la Bosnie, internationalement reconnue comme un Etat indépendant, a reçu sous les yeux de l'ONU et de tous les observateurs de la planète, 900 000 obus tirés pour la plupart par les Serbes, chaque jour, chaque nuit, depuis un an avec le bilan que l'on *connaît ? Je lis : bilan* officiel. 3 janvier 1993. Sarajevo, en neuf mois : 894 enfants tués, 33 766 blessés dont beaucoup ont été amputés ou atrocement brûlés. *Et pour l'ensemble de l'ex-Yougoslavie*, des dizaines et des dizaines de milliers de morts, des centaines de milliers de blessés, des millions de réfugiés et de personnes déplacées, *tous les jours plus nombreux*.

Qu'on lise à cet égard les rapports remarquables de précision et d'objectivité établis par M. Tadeusz Mazowiecki, ancien premier ministre de Pologne, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le dernier en date étant du 10 février. Ils sont plus qu'accablants.

Pendant combien de temps allons-nous accepter cette stupéfiante ambiguïté qui consiste à *mettre sur le même plan l'agresseur* et l'agressé, le tortionnaire et le torturé alors que, précisément, on ne cesse de parler des droits de l'homme pour le respect desquels, *paraît-il, on intervient dans l'ex-*Yougoslavie. ? Etonnante complaisance pour un régime, celui qui pour le moment est le régime des Serbes, fait de staliniens, totalitaires et fanatiques, une complaisance dont je n'ai jamais réussi à connaître les véritables et troubles raisons.

Que l'on ne se fasse pas d'illusion.

Le drame yougoslave va perdurer. Il va sans doute s'aggraver. Nous n'avons rien à faire dans cette galère, qu'à y perdre nos forces, et à nous discréditer. Où est l'intérêt national dans cette affaire ? Qu'avons-nous à y gagner ? Après tant d'échecs avérés dans une crise qui me rappelle celle d'Afghanistan, la sagesse serait de se retirer. «Alors, me dira-t-on, que faites-vous de notre rôle de grande puissance européenne ?» Je répondrai à cela que la grande puissance a malheureusement joué jusqu'ici le rôle de l'impuissance à laquelle trop souvent s'est ajouté le grotesque.

Je voudrais, à cet égard, rapporter une anecdote vécue, parce *qu'elle me paraît significative*.

J'avais reçu du chef des opérations de la mission européenne, un général italien, l'ordre d'aller sur la ligne de front entre la Croatie et les zones de Croatie occupées par les Serbes. *«Pour y faire quoi ?»* ai-je demandé. *«Vous verrez bien*, m'a répondu le général, *vous montrerez le drapeau, le nôtre, celui de la Communauté européenne, le fanion bleu aux douze étoiles d'or qu'arbore votre voiture.»*

Nous partîmes, l'ambassadeur chef de la délégation allemande, désigné lui aussi pour l'expédition, et moi-même. La voiture était conduite par un chauffeur italien. Mais voici que se leva un brouil*lard très dense comme si souvent* l'hiver en Yougoslavie. Le chemin forestier que nous dûmes emprunter, miné sur les bas-côtés, ne fut bientôt plus qu'un bourbier. La *voiture s'enlisa. Il fallut* faire appel à des soldats croates pour se désembourber.

«Ou on emploie la force ou on se retire»

Finalement nous rejoignîmes l'état-major de la mission européenne à Zagreb.

Je rendis compte :

«Mon général, ai-je dit au général italien, *notre drapeau, personne ne l'a vu. Nous étions dans le brouillard le plus complet et, pardessus le marché, nous nous sommes enlisés. Je crains fort, mon général, que ce soit là tout un symbole.»*

J'ajoute que tout cela, j'ai dû le dire en anglais, car, dans cette mission de contrôle et d'observation, émanation de la Communauté européenne, *la langue* française est en fait prohibée alors que la France est le plus important contributeur parmi tous les intervenants dans l'ex-Yougoslavie. Seule la langue anglaise doit être utilisée. Bizarre !

Sans doute, dira-t-on encore, *«vous exprimez dans toute cette affaire une opinion personnelle»*. Assurément, mais elle est le résultat de l'expérience et elle n'est pas isolée. D'éminEntes et nombreuses personnalités partagent mon jugement. *Je pourrais les nommer*. Je me limiterai à Jean-François Deniau, à Rony Brauman, président de Médecins sans frontières et à Bernard-HenRi Lévy, qui ont fait *sur la situation dans l'ex-Yougoslavie* des déclarations marquées au sceau du réalisme et de la rigueur. Je citerai aussi le chef d'état-major de nos armées.

Je connais bien les militaires, et de longue date. Dans l'ex-Yougoslavie, j'en ai eu soixante sous mon autorité au sein de la mission européenne, sous-officiers, officiers, subalternes et supérieurs, tous Français. Ce sont des gens simples, droits, honnêtes, qui ont les qualités du bon sens et du courage. Leur comportement est exemplaire dans la modestie imposée et les frustrations quotidiennes.

Bien sûr, quelques-uns d'entre eux ont un faible pour la télévision et l'annonce à répétition de cessez-le-feu et d'accords rarement respectés et, lorsqu'ils le sont, au prix de quelles concessions ! Mais ils ne sont pas nombreux. On les compte *sur les doigts de la main et même* sur une main qui n'a plus beaucoup de doigts.

L'amiral Lanxade, lui, a prononcé publiquement, il y a quelques *mois* déjà, des paroles de sagesse : *«Dans l'ex-Yougoslavie,* a-t-il dit, *ou on emploie la force, ou on se retire.»*

Puisqu'on n'emploiera pas la force, comme on aurait dû le faire au début de la crise, alors qu'on se retire. En tout état de cause, il faut dans l'ex-Yougoslavie que nous changions de stratégie : l'intérêt national et la dignité l'exigent.

► **Christian Lambert est ministre plénipotentiaire (e.r), ambassadeur, chef de la délégation française au sein de la mission européenne de contrôle dans l'ex-Yougoslavie d'août 1992 à février 1993.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Thomas Ferenczi,
Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros,
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis,
Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
ou 36-15 - Tapez *LM*

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Ça suffit !

ÉTRANGER

RUSSIE : fin du congrès extraordinaire des députés

M. Eltsine et le Parlement vont tenter de panser leurs plaies

Le neuvième congrès extraordinaire des députés du peuple s'est achevé lundi 29 mars par un vote approuvant l'organisation d'un référendum de confiance au président Eltsine le 25 avril, dont les conditions sont cependant dictées par le Parlement.

MOSCOU

de notre correspondant

Le congrès est terminé, le coup de gong a retenti. Epuisés, couverts de plaies et de bosses, les adversaires lèvent chacun le poing et crient victoire : *« Le Congrès est parvenu à défendre l'ordre constitutionnel »*, à mettre en échec *« les tentatives d'interrompre le processus démocratique »*, a affirmé lundi soir 29 mars le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, plus sûr de lui que jamais au lendemain d'un vote par lequel les députés lui avaient massivement renouvelé leur confiance. *« Le coup d'Etat communiste a échoué »*, s'était écrié la veille Boris Eltsine, après avoir échappé de justesse à un vote de destitution.



L'arbitre, le peuple russe, fera en principe connaître sa décision le 25 avril : après Boris Eltsine, les députés ont à leur tour appelé les Russes à voter. Bien entendu, on sait déjà que le verdict sera contesté, sinon double et contradictoire. Les questions choisies par les députés *(lire l'encadré)*, au terme d'un interminable débat, ne sont pas tout à fait celles que souhaitait le président, et là où Boris Eltsine voulait un vote à la majorité simple le Congrès a imposé un référendum selon les règles, étranges, de la Constitution, qui requièrent une majorité des inscrits.

Il n'est donc même pas tout à fait exclu que M. Eltsine refuse de jouer selon ces règles, et organise, le même jour, son propre « plébiscite » : *« Le président n'a pas encore pris de décision »*, expliquait lundi soir son porte-parole, M. Viatcheslav Kostikov. On voit mal cependant M. Eltsine prendre à présent le risque de plonger la Russie dans une situation encore plus ubuesque. Sur l'essentiel en effet, le Congrès a accepté la formulation voulue par M. Eltsine : *« Faites-vous confiance au président ? »* Qu'il recueille une majorité de votants ou d'inscrits n'a pas forcément très grande importance, tout sera question d'interprétation.

Le problème de l'équilibre des pouvoirs

Quant à la seconde question, subsidiaire en quelque sorte, elle peut aussi bien être considérée comme un piège que comme une possible échappatoire. Si, comme il est très probable, une majorité de Russes ne s'estiment pas satisfaits de *« la politique économique et sociale menée par le président et le gouvernement depuis 1992 »*, rien n'empêchera M. Eltsine de l'infléchir, comme il l'a déjà fait à de multiples reprises, et comme il s'est à nouveau montré disposé à le faire au cours du Congrès.

Restent deux autres questions, les seules à vrai dire qui soient à peu près claires : *« Souhaitez-vous une élection présidentielle anticipée, souhaitez-vous une élection anticipée des députés ? »* Cet appel aux urnes en bonne et due forme était considéré par beaucoup – y compris nombre de centristes, certains démocrates, M. Khasboulatov lui-même, et pour mémoire M. Gorbatchev – comme la seule issue véritablement démocratique à la crise du pouvoir.

Les députés ont finalement préféré ajouter cette possibilité, au risque de brouiller un peu plus les résultats : que se passera-t-il si les Russes n'expriment qu'une confiance modérée à M. Eltsine, sans réclamer pour autant une nouvelle élection ? Au moins les députés ont-ils accepté de remettre eux-mêmes en jeu leurs fauteuils (que la plupart sont assurés de perdre) : ils ne pouvaient faire autrement sous peine de perdre définitivement la face, mais ils l'ont fait sans grand enthousiasme, et en évitant de fixer une date à ces éventuelles élections législatives anticipées.

Bien entendu, le Congrès a refusé à M. Eltsine l'une des pièces essentielles de son dispositif : la possibilité d'imposer à la hussarde une Constitution à sa convenance. A vrai dire, le président lui-même avait assez rapidement paru disposé à renoncer à cette exigence. Mais le problème central, celui de l'équilibre des pouvoirs, reste entier : on va y substituer un test de popularité par nature ambigu.

Tel est donc l'épilogue, provisoire bien entendu, d'une longue bataille déclenchée par M. Eltsine en décembre dernier, quand, confronté à des députés récalcitrants, il avait pour la première fois brandi sa menace d'un appel au peuple. Quatre mois, et une infinité de crises aiguës, d'hésitations et de compromis plus tard, il reçoit, très partiellement, satisfaction. Pour y arriver, il a constamment balancé entre la voie autoritaire et la voie légale, entre la menace du coup de force et les concessions de dernière minute. Au point qu'on se demande encore s'il a jamais eu en tête autre chose qu'un gigantesque bluff, y compris lorsqu'il a annoncé, le 20 mars, l'imposition d'un régime présidentiel « spécial ».

Cette manière de souffler constamment le chaud et le froid, de secouer l'arbre en tous sens, aura prouvé que Boris Eltsine, le battant de toujours, n'a pas renoncé à se battre. Mais elle aura confirmé dans leur inquiétude ceux qui ont de longue date dénoncé son instabilité, son caractère impulsif, sinon ses faiblesses physiques. La cascade d'épisodes de ces quatre mois auront aussi renforcé la thèse, chère au vice-président Routskoï et à nombre de « centristes », selon laquelle M. Eltsine est tiraillé entre ses conseillers. Parmi eux, ceux qui le pousseraient à une attitude agressive ont même été gratifiés, au Congrès, du joli nom de *« Raspoutine collectif »*, souvenir du célèbre moine débauché censé avoir attiré le malheur sur la Russie de Nicolas II.

La patte de ce Raspoutine-là a encore été discernée par certains dans le violent communiqué diffusé lundi matin par le propre porte-parole du président. M. Kostikov y traitait le Congrès de *« machine infernale »*, d'*« inquisition communiste prête à tout brûler »*, et accusait dans un même souffle *« le Congrès et sa direction, l'officielle comme la clandestine »*, de se livrer à *« une activité provocatrice mettant en danger la paix sociale en Russie »*. Bien entendu, ces lignes incendiaires ont suscité la colère des députés, qui y ont vu *« un style digne des années 30 »* (celles de la terreur stalinienne), et ont menacé M. Kostikov d'un procès. Au même moment, un autre représentant du président, le vice-premier ministre et juriste Sergueï Chakhraï, s'évertuait, lui, à convaincre les députés de formuler leurs questions au référendum de manière plus conforme aux souhaits de M. Eltsine.

La même ambivalence est apparue dans l'attitude du président à l'égard de la Cour constitutionnelle. Après avoir affirmé que le tribunal s'était déconsidéré en déclarant inconstitutionnel son discours du 20 mars, M. Eltsine a décidé lundi de faire appel devant le même tribunal de la légalité du vote organisé à propos de sa destitution...

L'attention de l'Occident

Bien entendu, si M. Eltsine a perdu des plumes dans la bataille, le congrès en est sorti dans un état encore plus piteux. La télévision aidant, l'institution parlementaire a fini de se déconsidérer aux yeux du public. *« Le neuvième Congrès nous a fait franchir cette frontière qui sépare la démocratie en tant que bénédiction accordée par surprise à notre peuple de la démocratie comme farce »*, écrit mardi le directeur du quotidien *Nezavissimaïa Gazeta*. Et dans cette *« farce »*, ajoute-t-il, *« aucune des deux parties n'a fait meilleure impression que l'autre »*.

On peut malgré tout voir les choses avec un peu plus d'optimisme. Pendant qu'au Kremlin les divers pouvoirs s'écharpent, la réforme se poursuit tant bien que mal, et dans le pays les mentalités changent, *explique par exemple* M. Vadim Zagladine, un proche de M. Gorbatchev. Autre motif de consolation : les cris d'alarme lancés de part et d'autre, l'exacerbation de la crise, ont fini par attirer à nouveau sur la Russie l'attention d'un Occident bien oublieux. Quelques milliards de dollars devraient tomber en conséquence. Le pays en aura bien besoin, car dans l'actuelle atmosphère de campagne électorale les cadeaux ont commencé à pleuvoir et la planche à billets tourne plus vite que jamais.

JAN KRAUZE

Quatre questions pour un référendum

Le Congrès extraordinaire des députés du peuple russe a approuvé l'organisation d'un référendum le 25 avril, auquel une réponse favorable de 50 % des [illegible] exigée. Les électeurs devront répondre à quatre questions :

– Faites-vous confiance au président Boris Eltsine ?

– Approuvez-vous la politique sociale et économique menée depuis 1992 ?

– Etes-vous pour une élection présidentielle anticipée ?

– Etes-vous pour des élections législatives anticipées ?

□ **Coopération nucléaire avec l'Iran.** – La Russie est disposée à fournir une technologie nucléaire civile à l'Iran, a déclaré, lundi 29 mars, à Téhéran, le chef de la diplomatie russe, M. Andreï Kozyrev, en précisant que des discussions *« continuaient »* entre les deux pays pour la vente de centrales nucléaires russes à Téhéran. Il a souligné que cette coopération *« ne devrait pas provoquer d'inquiétudes particulières »*, notamment parmi les pays occidentaux, car *« elle devra s'inscrire dans le cadre des dispositions prévues par le traité de non-prolifération nucléaire* (TNP), *dont l'Iran est signataire, et sous la surveillance de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) »*. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **DANEMARK : nouveau ministre de la justice.** – Le premier ministre danois, M. Poul Nyrup Rasmussen (social-démocrate), a nommé, lundi 29 mars, un nouveau ministre de la justice, M. Erling Olsen, âgé de soixante-cinq ans, vétéran, social-démocrate lui aussi, de la politique danoise, en remplacement de Melle Pia Gjellerup, démissionnaire le même jour de son poste. Mlle Gjellerup, âgée de trente-deux ans, a démissionné en raison de la faillite imminente d'un centre de stage professionnel du Parti social-démocrate dont elle avait été présidente. – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : le Parlement a approuvé la politique charbonnière de M. Major.** – Le gouvernement conservateur britannique a obtenu lundi 29 mars un important vote de soutien du Parlement à son vaste projet de fermeture de mines de charbon. Le plan du gouvernement a été approuvé par 319 voix contre 297. C'est une victoire pour le premier ministre John Major, qui avait dû faire face à une polémique à l'intérieur du Parti conservateur à propos du sursis accordé à douze des trente et un puits voués à la fermeture. Les rebelles conservateurs craignaient que ce sursis ne fasse long feu et que quinze mille emplois ne soient supprimés d'ici un an dans leurs circonscriptions. – *(Reuter.)*

□ **ROUMANIE : protestation des Hongrois de Transylvanie.** – L'Union démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR) a dénoncé, lundi 29 mars, la *« politique discriminatoire »* du gouvernement de Bucarest à l'égard de la minorité hongroise, à la suite de la nomination, vendredi, de deux préfets roumains dans deux départements où la communauté magyare est majoritaire. – *(AFP.)*

ITALIE : après l'ouverture d'une enquête sur M. Andreotti

M. Mario Segni démissionne de la Démocratie chrétienne

Le choc qu'a représenté pour l'Italie l'ouverture d'une enquête pour complicité avec la Mafia à l'encontre de M. Giulio Andreotti, figure historique de la Démocratie chrétienne (*le Monde* du 30 mars), a eu pour première conséquence la démission de M. Mario Segni, principal « rénovateur » de ce courant, qui est à l'origine du référendum sur la réforme électorale prévu le 18 avril. M. Segni affirme que *« l'accélération dramatique »* de la crise l'a convaincu *« que la tentative de réformer ce parti de l'intérieur est sans espoir »*. Outre M. Andreotti, quatre autres démocrates-chrétiens napolitains ont fait l'objet, pendant le week-end, de l'ouverture d'une enquête judiciaire pour liens supposés avec la Mafia. En outre, un vaste coup de filet visant une centaine de personnes a été lancé, dans le cadre de la même enquête, dans la nuit de lundi à mardi.

Un esprit de « 8 septembre »

Par ailleurs, le président de la République, M. Oscar Luigi Scalfaro, a convoqué, lundi, les présidents de la Chambre des députés et du Sénat, avec qui il devait s'entretenir mardi matin. Lundi également, M. Giuliano Amato, a exprimé sa préoccupation devant la détérioration de la situation. Le président du conseil a affirmé que *« beaucoup de parlementaires manifestent un esprit de »* « 8 septembre » [date à laquelle, après la signature de l'armistice entre l'Italie et les Alliés en 1943, commencèrent une débandade générale, puis l'occupation allemande]. *« Je me demande s'il est possible dans ces conditions de construire une majorité politique plus forte (...). Ce qui est certain, c'est que je ne resterai pas ici à attendre »*, a ajouté M. Amato, qui a souligné la nécessité de faire la clarté sur la situation du gouvernement, avant même le référendum du 18 avril.

M. Amato, qui a observé que *« ces derniers mois, les éboulements sont devenus des avalanches »*, a invité *« ceux qui veulent éviter des élections anticipées à se décider et à permettre la formation d'un gouvernement qui vive avec des systèmes permettant d'éviter le chaos et de poursuivre la législature »*. La référence de M. Amato à la période de la deuxième guerre mondiale a suivi de peu un communiqué des évêques italiens jugeant la situation *« plus dangereuse que celle de la fin de la guerre mondiale »*.

Enfin, M. Carlo Vizzini a démissionné lundi de son poste de secrétaire du Parti social-démocrate, en raison de la situation financière catastrophique de ce petit parti centriste. Il s'agit de la cinquième démission, en quelques mois, d'un leader de parti politique italien. – *(AFP.)*

□ **Opérations contre la Camorra et la « Sacra Corona Unita ».** – De nouvelles vastes opérations anti-Mafia ont été menées, lundi 29 mars, dans la région de Naples et dans les Pouilles, conduisant à l'arrestation de trente-cinq personnes soupçonnées d'appartenir aux clans locaux de la criminalité organisée – la Camorra et la « Sacra Corona Unita », la nouvelle mafia des Pouilles – a-t-on annoncé de sources policières. – *(AFP.)*

BELGIQUE

M. Dehaene est chargé d'une mission de « médiateur »

Gardant toujours « en examen » l'offre de démission de son premier ministre, M. Jean-Luc Dehaene, le roi Baudouin a innové dans le traitement des crises gouvernementales belges en confiant à celui-ci une mission de *« médiateur »* entre les différents partis de la coalition au pouvoir. Ceux-ci n'avaient pas pu s'entendre, la semaine dernière, sur les moyens de faire d'importantes économies budgétaires et de trouver des ressources nouvelles.

Dans le cadre de cette mission, M. Dehaene, *dont le gouvernement* continue d'expédier les affaires courantes, a reçu lundi 29 mars les présidents des partis socialistes et sociaux-chrétiens, qui constituent quatre formations distinctes en raison de la scission entre francophones et Flamands. L'hypothèse la plus souvent avancée est qu'on s'achemine vers un remaniement ministériel avec le même chef de gouvernement. – *(Corresp.)*

SLOVAQUIE

M. Meciar a renforcé son emprise sur son parti

Le premier ministre slovaque, M. Vladimir Meciar, réélu président du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) lors de son congrès, samedi 27 et dimanche 28 mars, a renforcé son emprise sur le parti gouvernemental, en écartant de la direction M. Milan Knazko, après l'avoir démis de son poste de ministre des affaires étrangères.

A l'issue du congrès, M. Knazko a annoncé qu'il quittait le HZDS. Présenté par les délégués de Slovaquie orientale comme candidat à la tête du parti contre M. Meciar, il avait recueilli 41 voix contre 188. Milan Knazko n'a pas non plus été réélu à la vice-présidence, mais il a enregistré un soutien non négligeable (84 voix contre 129) qui témoigne des profondes divergences au sein du HZDS.

L'ancien animateur de la « révolution de velours » slovaque pourrait emmener dans son sillage une partie des militants et des députés de ce parti. M. Meciar a fait élire des proches collaborateurs, dont deux ministres, aux postes de vice-présidents. – *(Corresp.)*

EUROPE

Malgré la trêve en Bosnie

Le pari du général Morillon n'est pas encore gagné

Le cessez-le-feu entré en vigueur dimanche 28 mars à midi, sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine, a été respecté lundi. Les responsables de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), qui n'ont signalé que quelques incidents mineurs, qualifient d'« encourageante » l'évolution de la situation.

BELGRADE

de notre correspondante

En dépit de cette accalmie, la paix semble encore loin. Le commandant des forces serbes bosniaques, le général Mladic, l'avait souligné, dimanche, et le lendemain le vice-président bosniaque, M. Ejup Ganic, s'était montré à son tour très modérément optimiste sur la durée du cessez-le-feu. Il accuse en effet les Serbes de n'avoir suspendu leurs offensives qu'en raison des chutes de neige et d'utiliser la trêve pour regrouper leurs forces.

Quoi qu'il en soit, la FORPRONU et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en ont profité, eux, pour relancer les opérations humanitaires en faveur de l'enclave musulmane de Srebrenica, en Bosnie orientale. Le convoi arrivé dimanche soir dans la ville assiégée est reparti lundi vers Tuzla, en zone musulmane, en évacuant près de 2400 personnes, dont plusieurs centaines ont besoin de soins médicaux. Ce convoi, qui devait à l'origine évacuer 900 habitants de Srebrenica, a été littéralement pris d'assaut au moment de son départ par des femmes et des enfants désespérés. Un deuxième convoi du HCR, composé de 16 camions chargés de 150 tonnes d'aide, a été autorisé, lundi après-midi, à franchir la frontière serbo-bosniaque au niveau de Zvornik et à rallier ensuite Srebrenica.

Si les Serbes bosniaques semblent finalement honorer leurs promesses au moment où, comme l'avait constaté vendredi le général Mladic, *« les médias ont fait de Srebrenica le centre du monde »*, l'opération humanitaire en faveur de l'enclave musulmane semble toutefois profondément agacer les Serbes. Tout comme l'attitude du général Morillon, commandant de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, qui leur a quelque peu forcé la main. Après les assurances arrachées lors de négociations ardues, le général Morillon avait déclaré ce week-end : *« Srebrenica est sauvée, c'est irréversible. »* Son pari semble cependant encore loin d'être gagné.

Pas d'accord de démilitarisation

Si le général français a pu installer dans la ville une vingtaine d'observateurs militaires de l'ONU (en l'occurrence des Canadiens), les forces serbes s'opposent rigoureusement au déploiement dans la poche musulmane de nouveaux observateurs et d'une compagnie d'infanterie de la FORPRONU. Le chef du gouvernement indépendantiste serbe de Bosnie-Herzégovine, M. Vladimir Lukic, que le général Morillon avait rencontré dimanche soir à Pale, a fait savoir qu'il n'avait nullement donné son accord, en promettant toutefois une réponse dans les trois jours. *« Cette question, qui s'inscrit dans un plan global de déploiement d'observateurs dans l'ensemble des territoires de la Bosnie-Herzégovine, est restée ouverte »*, a-t-il précisé. M. Lukic a d'autre part insisté sur le fait que les convois humanitaires ne devront être *« accompagnés que par une escorte armée minimale »*. Quant à la démilitarisation de l'enclave, annoncée comme prochaine par le général Morillon, dimanche, M. Lukic a *« démenti »* qu'elle ait fait l'objet d'un accord.

Les obstacles au déroulement des opérations humanitaires à Srebrenica et en d'autres points sensibles de la Bosnie-Herzégovine ne sont manifestement pas tous écartés. Et le temps de la « purification ethnique » est loin d'être révolu, contrairement à ce qu'a déclaré lundi à Sarajevo le général Morillon. Le convoi du HCR stationné lundi à la frontière serbo-bosniaque et destiné à l'enclave musulmane de Zepa, au sud de celle de Srebrenica, n'a pas été autorisé à passer. La situation y est pourtant tout aussi dramatique alors que la ville est sur le point de tomber aux mains des Serbes...

Dans un article publié ce week-end par la revue officielle de l'armée yougoslave, *Vojska*, les Serbes de Bosnie s'en prennent à l'action du général Morillon en faveur de Srebrenica pour alimenter la thèse selon laquelle la FORPRONU est partiale dans la crise bosniaque. Selon eux, l'officier français a non seulement *« abusé »* de son mandat, mais aussi trompé le peuple serbe et l'armée serbe bosniaque. Ils affirment que le général Morillon s'est rendu à Srebrenica *« pour nourrir et armer les Musulmans »* afin de les aider à reprendre l'initiative sur le terrain et peut-être même *« à gagner la guerre en Bosnie orientale »*. L'auteur de l'article conclut que le Général *« n'a rien compris aux Serbes »* et qu'il avait tort de s'imaginer que *« l'armée serbe bosniaque allait se courber devant lui comme devant le Messie »*. *« Le général Morillon navigue dans les eaux troubles de la pression internationale contre les Serbes (...), il est venu pour sauver Alija Izetbegovic* [le président bosniaque] *et pousser les Serbes dans une Bosnie-Herzégovine (...) dont ils ne veulent pas, qui est contre leur nature, leur culture, leur histoire et leur volonté de vivre libres et d'exister. »*

Dans les conditions actuelles de son mandat, l'efficacité de la FORPRONU dans l'accomplissement de sa mission de soutien aux opérations humanitaires en Bosnie-Herzégovine ne dépend pratiquement que du bon vouloir des belligérants.

FLORENCE HARTMANN

□ **Deux Serbes jugés pour « génocide » à Sarajevo ont été condamnés à mort.** – Deux jeunes soldats serbes ont été condamnés à mort, mardi 30 mars, à Sarajevo pour plusieurs meurtres et viols commis dans le cadre de la « purification ethnique » de villages musulmans. Borislav Herak et Sretko Damjanovic étaient notamment accusés de « génocide ». Le premier, qui a avoué, a estimé qu'il méritait ce verdict. Le second, qui clame son innocence, a dit ironiquement « merci » au tribunal militaire. Ils ont deux semaines pour faire appel. – *(AFP.)*

CROATIE : sur fond de scandales financiers et de crise sociale

Le gouvernement a démissionné

ZAGREB

de notre correspondant

Effleurés par un scandale dû à la privatisation, fragilisés par une crise économique et sociale aggravée par la guerre et alourdie du poids des réfugiés, le premier ministre croate et son gouvernement ont présenté, lundi 29 mars, leur démission, moins de huit mois après avoir été nommés.

Pour remplacer M. Hrvoje Sarinic, un homme d'affaires naturalisé français dont le départ était attendu depuis plusieurs semaines, le président Franjo Tudjman a aussitôt désigné un autre gestionnaire, membre de l'Union démocratique croate (HDZ) au pouvoir, M. Nikica Valentic, le jeune (quarante-trois ans) directeur de INA, la puissante compagnie pétrolière d'Etat, présenté comme un spécialiste des privatisations.

Parce que *« la situation économique ne permet pas d'attendre »*, le nouveau chef du gouvernement doit annoncer *« très bientôt »* la composition de son équipe, qui restera aux couleurs du parti de M. Tudjman. Selon le communiqué officiel, le changement de cabinet est dû à une réorganisation du pouvoir après *« l'achèvement de la constitution de l'administration de l'Etat par l'élection de la seconde Chambre* (régionale) *du Parlement »*. Cependant, le gouvernement de M. Sarinic a probablement été sacrifié pour avoir cristallisé le mécontentement d'une population qui doit faire face à une chute brutale de son niveau de vie, une inflation galopant à la vitesse de 1 % à 3 % par jour, un chômage frisant les 20 % et une crise de l'énergie qui prive d'électricité, plusieurs heures par jour, un million d'habitants de Dalmatie.

Le scandale – encore très partiellement dévoilé par la presse – de l'enrichissement de certaines personnalités lors des privatisations n'a fait qu'amplifier la grogne de la population paupérisée. Des responsables du HDZ auraient pu racheter des entreprises d'Etat à l'aide de prêts fictifs, de bilans sous-évalués et de la très riche compagnie Assurances croates. Même si quelques membres de l'équipe sortante (comme les ministres de la défense et de l'intérieur) doivent garder leur portefeuille, le vice-premier ministre, M. Milan Secks, qui avait pris la tête d'une croisade anti-corruption, ne fera vraisemblablement pas partie du cabinet de M. Valentic, qui est membre du conseil d'administration de la compagnie d'assurances en cause. Assurant qu'il ne s'enrichirait pas au pouvoir, le nouveau premier ministre a promis de définir *« ce qui est moral et ce qui ne l'est pas »* dans le processus de privatisation, et d'être *« sans concession avec les criminels »*. M. Sarinic a, lui, assuré que sa fortune était antérieure à son arrivée dans les cercles dirigeants.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

AMÉRIQUES

□ **CANADA : Mme Catherine Callbeck, premier ministre de l'île du Prince-Edouard.** – Le Parti libéral de l'île du Prince-Edouard (est du Canada), conduit par Mme Catherine Callbeck, a remporté, lundi 29 mars, les élections législatives provinciales, avec 56 % des voix et 31 des 32 sièges de députés à pourvoir. Mme Callbeck, âgée de cinquante-trois ans, devient ainsi la première femme à accéder au poste de premier ministre d'une province canadienne, à la faveur d'élections générales. Mme Callbeck remplaçait provisoirement depuis janvier M. Joe Ghiz, premier ministre démissionnaire. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CUBA : décès de Jose Felipe Carneado, membre du comité central.** – M. Jose Felipe Carneado, membre du comité central du Parti communiste de Cuba et responsable du bureau des affaires religieuses de ce parti, est décédé, lundi 29 mars, dans une clinique de La Havane à l'âge de soixante-dix-huit ans, a-t-on appris de source officielle. Elu le 24 février député à l'Assemblée nationale, Jose Felipe Carneado avait été l'un des dirigeants du Parti socialiste populaire (communiste) avant que la révolution castriste ne renverse, en 1959, le régime de Batista. Il a également été un temps directeur de l'agence cubaine d'information Prensa Latina. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : deux nouvelles nominations** – Le président Bill Clinton a nommé, lundi 29 mars, M. Brian Atwood à la tête de l'Agence internationale de développement (AID). La nomination de M. Atwood, ancien secrétaire d'Etat adjoint chargé des relations avec le Congrès sous Jimmy Carter, doit être confirmée par le Sénat. Par ailleurs, M. Michael McCurry, ancien directeur de la communication du Comité national démocrate, a été nommé porte-parole du département d'Etat, où il remplacera M. Richard Boucher. – *(AFP, Reuter.)*

□ **MEXIQUE : un nouveau chef pour le parti au pouvoir.** – M. Fernando Ortiz Arana a été nommé, lundi 29 mars, à la tête du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 1929), dont le congrès s'est ouvert dimanche, en prévision de l'élection présidentielle de 1994. Il remplace M. Genaro Borrego Estada, qui dirigera la sécurité sociale mexicaine. Par ailleurs, le président Salinas de Gortari a attribué le porte-feuille des transports à M. Emilio Gamboa Patron, en remplacement de M. Andres Caso Lombardo. – *(UPI.)*

□ **PÉROU : cinq morts lors d'une évasion.** – Une trentaine de détenus de la prison de Quincoro, près de Cusco (sud-est de Lima), membres pour la plupart du mouvement maoïste du Sentier lumineux, se sont évadés, dimanche 28 mars, après que l'explosion d'une voiture piégée contre l'un des murs de la prison eut provoqué la mort de quatre prisonniers et d'un policier. Soutenue par des hélicoptères, la police a réussi à capturer lundi six des trente-deux évadés. – *(Reuter, UPI.)*





AFRIQUE

LESOTHO : les élections législatives

L'opposition a confirmé son avance

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

Selon des résultats partiels rendus publics, lundi 29 mars, à Maseru, les opposants du Parti du congrès basotho (BCP) ont vu leur avance confortée : ils sont en tête dans 36 des 65 circonscriptions, leurs rivaux du Parti national basotho (BNP) n'obtenant aucun des 240 sièges du futur Parlement. La dernière fois que les électeurs du Lesotho avaient été appelés aux urnes, c'était en 1970, un peu plus de trois ans après l'indépendance de cet ancien protectorat britannique. Le BCP, déjà, avait remporté la victoire. Mais, au moment de la proclamation des résultats, le BNP avait déclaré la consultation nulle, suspendu la Constitution et installé au pouvoir son chef, M. Leabua Jonathan.

Durant seize ans, ce dernier exerça un pouvoir sans partage, auquel le roi Moshoeshoe II, demeuré formellement chef d'État, ne sut pas s'opposer. En 1986, les militaires chassaient M. Jonathan du pouvoir, aidés par l'Afrique du Sud, préoccupée par la présence à Maseru d'une importante antenne du Congrès national africain (ANC), alors dans la clandestinité. Une junte dirigée par le général Lekhanya prenait la place du premier ministre déposé. Le 30 avril 1991, le général Lekhanya était à son tour renversé et cédait la place au général Elias Ramaema. Entretemps, Moshoeshoe II avait lui-même été écarté par son fils Letsie III.

Les bouleversements politiques en Afrique du Sud ne pouvaient pas ne pas affecter le Lesotho, dont la survie économique dépend presque exclusivement de son puissant voisin. C'est, en effet, dans ses mines et son industrie que travaille une bonne partie de la main-d'œuvre locale. La crise qui frappe l'industrie minière sud-africaine a, par contrecoup, sévèrement réduit les ressources de ce petit royaume de 1,6 million d'habitants. Sous la pression du mécontentement, la junte avait dû se résoudre à organiser des élections, qui furent plusieurs fois reportées. Mais déjà, comme en 1970, le BNP, arguant d'irrégularités, a menacé de ne pas reconnaître la victoire du BCP.

G. M.

TUNISIE

La Ligue des droits de l'homme est provisoirement autorisée à reprendre ses activités

TUNIS

de notre correspondant

Sur requête de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), le tribunal administratif de Tunis vient d'accorder un sursis à exécution de certaines des dispositions de la loi sur les associations du 24 mars 1992 visant spécialement l'organisation humanitaire et qui l'avait contrainte à geler ses activités depuis dix mois. Les dispositions, contestées par le LTDH, classent cette dernière dans les associations à « caractère général » au sein desquelles il est interdit de cumuler responsabilités associatives et politiques.

En attendant le jugement au fond, ce sursis devrait permettre à la LTDH de réunir son congrès prévu depuis l'an dernier. Encore faudra-t-il que ses dirigeants surmontent les querelles d'ordre personnel et politique qui les divisent. Dans cet imbroglio, le pouvoir, dont l'image a pâti de la mise en sommeil de la LTDH, n'est apparemment pas sans responsabilité. Pour M. Moncef Marzouki, président de l'organisation, cette *« issue positive »*, due à *« la position sage et courageuse »* du président Ben Ali, est *« un tournant dans les rapports de l'Etat avec la société civile »*, permettant *« d'amorcer un processus qui verrait le renforcement des libertés publiques et individuelles »*.

MICHEL DEURÉ

□ **ANGOLA : Un Britannique et un Sud-Africain tués non loin de Soyo.** – Deux gardiens, un Britannique et un Sud-Africain, chargés d'assurer la sécurité des installations pétrolières de Soyo, dans le nord du pays, ont été tués, à la fin de la semaine dernière, par des rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), a annoncé, dans la soirée du dimanche 28 mars, la compagnie sud-africaine qui avait engagé les deux hommes. – *(AFP.)*

□ **CÔTE-D'IVOIRE : mutinerie au palais de la présidence.** – Quarante-cinq caporaux de la garde républicaine se sont mutinés, dans la nuit du dimanche 28 au lundi 29 mars, à Abidjan, gardant en otages, dans le palais de la présidence, deux de leurs sergents, dont un a été libéré, lundi après-midi. Gendarmes et militaires ont été déployés autour du palais et de la Primature (siège du gouvernement), tous les accès à la zone restant barrés par des chevaux de frise. Les mutins réclament une augmentation de leurs solde, primes et indemnités. – *(AFP.)*

□ **BURUNDI : élections présidentielle et législatives en juin.** – Le président Pierre Buyoya a annoncé, lundi 29 mars, à Bujumbura, que des élections présidentielle et législatives seraient respectivement organisées, les 1er et 29 juin prochains. Pour les législatives, la Constitution, adoptée en mars 1992 par référendum, consacre un système électoral proportionnel. – *(AFP.)*

AFRIQUE

NIGER : le second tour de l'élection présidentielle

Vote tranquille aux portes du désert

Le second tour de l'élection présidentielle, qui a vu la victoire du candidat social-démocrate *Mahamane Ousmane* (*le Monde* du 30 mars), a mobilisé, parfois pour la première fois, les gens de la campagne et de la brousse. *«Rien de solide ne saurait se faire, sans l'unité et la cohésion de tous»*, a souligné, lundi 29 mars, le nouveau chef de l'État, qui a obtenu, selon les résultats définitifs rendus publics dans la journée, 55,4 % des suffrages.

FILINGUE

de notre envoyée spéciale

Sati était en brousse lors des précédents scrutins. Elle n'a participé ni au référendum de décembre, ni aux législatives de février, ni au premier tour de l'élection présidentielle. Autrement dit, elle n'a jamais voté de sa vie : avant la période de transition qui s'achève, du temps des régimes d'exception, c'eût été incongru. Mais, ce 27 mars, elle est au village ; son mari l'a donc envoyée participer au second tour.

Par 40°, elle fait la queue devant le bureau de vote, un *abri en tiges de mil construit* pour l'occasion. Elle n'a pas de pièce d'identité, mais les délégués des partis, dont c'est une *des tâches, l'identifieront*, et elle pourra déposer dans l'urne le bulletin de la couleur indiquée par son époux. *«Je suis affiliée à mon mari»*, explique-t-elle en haoussa. *«Avant, l'homme votait pour ses femmes et ses enfants*, rappelle le chef de canton, un vieil homme très digne, inspecteur de l'éducation nationale à la retraite. *Maintenant, l'homme ne comprend pas pourquoi sa famille doit se déplacer, puisque, n'importe comment, ses femmes et ses enfants votent comme lui.»*

Vulgariser les règles de la démocratie

Il n'y a pas foule devant le bureau. De nombreuses femmes ne viendront pas, pour des raisons *religieuses : l'islam leur* interdit de sortir de chez elles pendant la journée. Et, comme tous les ans, beaucoup d'hommes sont partis pour six mois, gagner leur vie à Niamey ou dans les pays de la côte. Ils ne reviendront qu'au début des pluies, en juin ou juillet, pour planter le mil, le sorgho et le *niebe* (haricot).

La région de Filingué, à environ 200 kilomètres au nord-est de Niamey, est aux portes du désert. On y est nomade ou paysan. Sur les listings informatiques que compulse le président du bureau de vote, seuls deux mots figurent à la rubrique «profession» : *«agriculteur»* pour les hommes, *«ménagère»* pour les femmes.

Le président du bureau est théoriquement élu parmi les membres de la communauté qui savent lire et écrire. Ici, au village, il a fallu faire venir deux enseignants de Filingué, le chef-lieu d'arrondissement, pour avoir un président et un secrétaire de bureau lettrés. Deux délégués de chaque formation en lice resteront assis, sans bouger, toute la journée afin d'arbitrer les litiges. *«Est-ce que le MNSD et le CDS* [les deux principaux partis nigériens] *sont importants en France ?»*, nous demande l'un d'eux.

Une vieille femme sort de l'isoloir, deux bulletins à la main. *On lui donne une seconde* chance. Peine perdue : cette fois, c'est une enveloppe vide et un bulletin qu'elle exhibe devant l'urne en contreplaqué. L'expérience s'est arrêtée là. Au moment du dépouillement, beaucoup d'enveloppes, jetées par des novices, ont été retrouvées au fond du sac de toile qui servait de poubelle dans l'isoloir. Ce scrutin est le quatrième en trois mois, mais il en faudra plus pour vulgariser les règles de la démocratie. *«La démocratie ? Ne me demandez pas si c'est mieux ou moins bien, on verra !*, affirme le chef de canton. *Vous savez, les paysans aiment la stabilité. Pour eux, c'était mieux quand il y avait un chef et pas dix-huit partis.»*

Pas de bagarre pour autant : *les partisans de l'ancien parti* unique côtoient ceux du *«changement»* sans animosité, dans un calme et une discipline rarement vus lors d'un scrutin africain. Les véhicules des deux partis, qui font du «ramassage» d'électeurs en brousse, se croisent sans échanges intempestifs. A 18 h 30, le président annonce cérémonieusement la clôture du scrutin et répartit les tâches. La lampe-tempête, offerte par les bailleurs de fonds comme le reste du matériel électoral, ne servira pas. En un quart d'heure, le dépouillement est terminé : 174 des 518 électeurs inscrits ont pris part au vote, le taux national de participation sera de 35 % ; le *«candidat du changement»*, M. Mahamane Ousmane, l'emporte de *quelques voix devant celui de* l'ancien parti unique, M. Mamadou Tandja, comme au niveau national.

Sans commentaires ni effusions, le procès-verbal est glissé dans une enveloppe cachetée à la cire. Dehors, sur le sable, un des assesseurs brûle le contenu de la poubelle de l'isoloir : jusqu'au bout, le *code électoral est scrupuleuse*ment respecté. La nuit tombe. Toujours sans un mot, les membres du bureau s'éloignent *à pied, à travers l'étendue de* sable. L'un d'entre eux porte l'urne sur la tête. Pour la prochaine fois, puisque le pli est pris.

MARIE-PIERRE SUBTIL

□ **M. Jean-François Lionnet nommé ambassadeur au Niger.** – M. Jean-François Lionnet a été nommé ambassadeur à Niamey, a annoncé le *Journal officiel* du 10 mars.

[Né en 1940, diplômé de l'Institut d'études politiques et de l'université de Cambridge, M. Jean-François Lionnet a été notamment conseiller technique auprès du ministre (1981-1983), en poste à Dakar (1983-1986), puis délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Afrique occidentale. Il était ambassadeur à Accra depuis février 1990.]

□ **ALGÉRIE : «priorité nationale» à une «lutte implacable contre le terrorisme».** – Le président du Haut Comité d'Etat (HCE), M. Ali Kafi, a rappelé, lundi 29 mars, au cours d'une audience, accordée au chef du gouvernement, M. Belaïd Abdesslam, la décision de la présidence collégiale de *«faire de la lutte implacable contre le terrorisme une priorité nationale majeure»*. Le communiqué souligne que *«cette audience revêt une importance particulière, eu égard au contexte national né de la marche historique du 22 mars dernier»*, qui avait vu des dizaines de milliers d'Algériens descendre dans les rues des grandes villes du pays pour manifester contre le terrorisme à l'appel de plusieurs partis et associations. – *(AFP.)*

□ **MALAWI : Réduction de peine pour l'opposant Chakufwa Chihana.** – Le militant démocrate Chakufwa Chihana, condamné à deux ans de prison pour sédition, a vu sa peine réduite à neuf mois, lundi 29 mars, par la Haute Cour du Malawi, auprès de laquelle les défenseurs du détenu avaient fait appel. Théoriquement, M. Chihana devrait être libéré le 14 juin, le jour même du référendum sur le multipartisme. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

IRAK : le maintien des sanctions

Les Etats-Unis pourraient, à terme, modifier leur attitude vis-à-vis du régime de Bagdad

NEW-YORK

de notre correspondant

Le comité des sanctions contre l'Irak s'est réuni, lundi 29 mars, aux Nations unies, alors que des sources diplomatiques européennes laissaient entendre que les Etats-Unis auraient discrètement amorcé un changement d'attitude à l'égard du régime de M. Saddam Hussein, dont les effets ne devraient, toutefois, se faire sentir qu'à long terme. Tout en continuant à adopter un ton très ferme à l'encontre de Bagdad, la nouvelle administration américaine, contrairement à la précédente, ne lierait plus systématiquement une éventuelle levée des sanctions à la double condition que l'Irak se conforme aux résolutions de l'ONU et que son président abandonne le pouvoir.

Dimanche, le secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, a mentionné, au cours d'une émission télévisée, la possibilité de *«dépersonnaliser»* le dossier irakien. Il ne s'est pas moins empressé d'ajouter que les Etats-Unis voulaient simplement *«que les résolutions de l'ONU soient respectées non seulement par Saddam Hussein mais aussi par un éventuel successeur»*. Le 13 janvier dernier, quelques jours avant son investiture, le président Bill Clinton avait tenu au *New York Times* des propos apaisants, mais son entourage avait aussitôt été forcé de les durcir face aux réactions hostiles de la classe politique. Le 29 janvier, interrogée sur le fait de savoir si la nouvelle administration avait abandonné *«la clause du départ de Saddam Hussein»*, régulièrement avancée par M. George Bush pour refuser toute levée des sanctions, Mme Madeleine Albright, ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU – laquelle participe aux réunions de cabinet à la Maison Blanche – avait simplement répondu : *«Nous voulons que l'Irak obéisse à toutes les résolutions de l'ONU. Telle est notre politique.»*

A l'époque, le Conseil de sécurité des Nations unies avait décidé de reconduire les sanctions appliquées contre l'Irak, relevant une longue liste de manquements du régime de Bagdad aux résolutions de l'ONU, au nombre desquels son refus du contrôle de l'ONU sur une partie de ses exportations pétrolières. A cet égard, le département d'Etat a fait savoir, lundi, qu'en violation de l'embargo, *«une quantité de pétrole non spécifiée»* avait été livrée par l'Irak à l'Iran.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, a refusé d'indiquer à quelle date cette livraison avait pu être faite. Mais, de source proche de l'administration américaine, on indiquait qu'il s'agissait d'un seul chargement et que la transaction était récente. Confirmant les informations parues, la veille, dans le *Washington Post*, M. Boucher a reconnu que les Etats-Unis avaient transmis une protestation à Téhéran *«par la voie diplomatique»*.

Peu après, la mission de l'Iran auprès de l'ONU publiait un communiqué pour démentir *«catégoriquement»* les informations parues dans la presse américaine et celles données par le département d'Etat. Elle réaffirmait *«l'engagement»* de Téhéran *«à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies»*.

SERGE MARTI

□ **Découverte d'un charnier au Kurdistan.** – Un charnier de *1 500* cadavres a été découvert près d'Erbil, au Kurdistan, dans l'enceinte de l'ancien quartier général du 5e corps d'armée irakien, a confirmé, lundi 29 mars, dans un communiqué publié à Londres, le Congrès national irakien (CNI), qui affirme regrouper l'ensemble de l'opposition au président Saddam Hussein. La découverte de ce charnier avait été rapportée, la veille, par la BBC, citant des responsables kurdes selon lesquels les exécutions *dateraient du soulèvement kurde* du mois de mars 1991 contre le *régime de Bagdad. Selon le CNI, «des cadavres de soldats en uniformes et de civils ont été découverts». «La plupart des soldats portaient encore les plaques militaires permettant de les identifier, et aucun des corps n'a été enterré conformément aux règles de l'islam»*, ajoute le texte. – *(AFP.)*

□ **Restitution de matériel de guerre au Koweït.** – L'Irak vient de restituer au Koweït 40 des 200 chars d'assaut «volés» à l'armée koweïtienne lors des sept mois d'occupation irakienne, a déclaré, lundi 29 mars, le commandant du poste koweïtien d'Abdali, à la frontière des deux pays. Selon la même source, les autorités de Bagdad ont aussi restitué à l'armée koweïtienne quelque 58 pièces d'artillerie de fabrication américaine ou française. – *(AFP.)*

Patrouille de nuit à Gaza

Suite de la première page

La chasse est ouverte. Il est 19 h 45. Une nuit froide, venteuse et humide est tombée sur le camp.

La journée, il est vrai, avait été calme. Pas de coup de feu, la routine. Sous les lourdes tentes kaki, les soldats vaquaient tranquille*ment à leurs occupations.* Au menu des conversations, le foot, la télé, les bolides et les filles. Foin de légendes suspectes, le rabbin du camp ne reçoit pas plus de visites que les chapelains d'autres casernements de par le monde. Les trouffions juifs sont comme tous les trouffions. La preuve, ils avaient avalé leur rata de 19 heures en deux temps trois mouvements. Des grappes de frites collées comme des macaronis trop cuits, du chou rouge, une tranche de pain mou, trempée dans de l'œuf. Et un gobelet de thé-lavasse pour faire descendre le tout.

«Nous n'en sommes qu'au premier stade»

La Méditerranée, toute proche mais interdite aux conscrits du camp, roule paisiblement ses vagues. Sur une plage, des groupes de jeunes Palestiniens en maillot de bain, montés sur de petits chevaux roux, galopaient en riant comme des fous à travers les dunes de sable. *Une minute de vrai bonheur* sur fond de soleil couchant. A Gaza, véritable poudrière des terri*toires occupés par Israël depuis un* quart de siècle, le bonheur ne dure jamais très longtemps.

Cerné d'immeubles décatis et de bâtiments poisseux, bordé de ruelles encombrées d'ordures et de carcasses rouillées, le camp Nasser, vu d'avion, ressemble, avec ses *tentes bien ordonnées et ses allées* tirées au cordeau, à une espèce de clairière kaki, miraculeusement épargnée par une peste urbaine. A droite, le camp de réfugiés de Shati, cinquante mille Palestiniens venus de Jaffa ou de Beersheba, et plantés là depuis 1948. A gauche, Cheikh-Radwane, petit bourg minable. Naguère élargi par Israël pour loger vingt-quatre mille autres réfugiés. Pas vraiment un succès architectural.

Sur la longue muraille de terre et de gravats érigée autour du camp, les sentinelles, dans leurs guérites en acier blindé, attendaient patiemment la relève quand la fusillade a éclaté. *«Il y a longtemps qu'on n'avait pas vu ça ici»*, jurera un officier. Possible. Mais c'est un fait que, depuis quelques *semaines*, l'audace des maquisards palestiniens contre l'armée dépasse les limites. Aux embuscades meur*trières contre les patrouilles – trois* morts au mois de mars – s'ajoute maintenant le mitraillage sporadique des casernements.

Fini l'Intifada de papa. Dans les territoires occupés, et surtout à Gaza, c'est maintenant *«une véritable guérilla»* qui est livrée aux forces israéliennes. C'est M. Zeev Schiff, le célèbre chroniqueur militaire de *Haaretz*, qui le notait récemment. *«Nous n'en sommes encore qu'au premier stade»*, ajoutait-il. Les chiffres parlent clair : en 1990, il y a eu 168 incidents armés dans les territoires, 297 l'année suivante, 508 en 1992 et 44 pour les deux premiers mois de l'année en cours. Les deux tiers à Gaza. Si ce n'est pas la guerre, ça y ressemble furieusement...

«Tous, de pauvres innocents» ?

Les appels des muezzins de Cheikh-Radwane et du camp de Shatti se sont tus depuis longtemps. Il est 21 heures, le temps du couvre-feu, jusqu'à 4 heures. L'une des patrouilles parties en chasse est de retour. Les soldats sautent à terre, secouent la poussière de leurs treillis. Ils s'alignent et pointent le canon de leur arme vers le ciel. Manœuvre obligatoire de sécurité à l'intérieur des camps. Les chargeurs-bananes des M 16 et des galil sont sortis sèchement de leur logement. Cliquetis des armes tirées à vide. Un soldat sort une dague de sa botte droite, crache sur la lame, la lisse puis la remet en place. Malgré le froid, un peu de sueur perle à son front.

L'explication, la voici qui avance, tête baissée, mains liées derrière le dos. Un prisonnier, suivi d'un autre, une main de soldat sur l'épaule droite. *«Ils se sont enfuis quand ils nous ont vus, on les a rattrapés sans tirer un coup de feu»*, explique fièrement un jeune type au crâne rasé. Les deux hommes ont rapidement les yeux bandés d'un chiffon blanc. Maigre prise. Le premier, jeans et veste de simili cuir, a seize ans, le second, en survêtement bleu, en a dix-neuf. Interdit de publier leurs noms.

On les fait asseoir par terre, au pied de la haute perche où flotte le *drapeau bleu et blanc d'Israël*. A côté d'eux, un poste récepteur crachote à plein volume des ordres et des renseignements en hébreu. Per*sonne ne semble craindre* que les prisonniers n'entendent. *«Tout est codé. Ne comprennent que ceux qui doivent.»* Un troufion qui parle la langue arabe – *«Mes parents ont une exploitation agricole qui emploie trois cents Palestiniens, j'ai grandi avec eux* – s'approche des deux hommes. *Ils disent qu'ils n'ont rien fait. Si on les écoute, ce sont tous de pauvres innocents. C'est à se demander qui nous tire dessus.»*

D'autres soldats s'approchent. L'un d'eux sort un appareil photo. Gros succès. Pour faire face à la demande, il devra prendre une demi douzaine de clichés : le chasseur et sa proie. Certains troufions se contentent de la pose classique, arme en l'air et sourire féroce, debout derrière les prisonniers. D'autres petits rouleurs se montrent plus exigeants. L'un d'eux, poil noir ondulé et teint mat, empoigne la tignasse d'un détenu et lui lève brusquement la tête vers l'objectif. Il lui ordonne de dire quelque chose, de crier «Allah akbar», *de prendre l'air méchant* quoi...

Deux ou trois spectateurs en uniforme rient doucement. D'autres tournent la tête, un peu écœurés. Le prisonnier est resté silencieux. Le flash déclenché, sa tête est retombée sur la poitrine. On attend *les spécialistes de l'interrogatoire*, qui n'arriveront que le lendemain matin. Amenés sous une tente, les deux détenus passeront la nuit au *chaud, yeux bandés, pieds et* poings liés. Ni torturés ni même malmenés en notre présence, mais terriblement humiliés.

«On n'est pas des Rambos»

23 heures : embarquement pour une nouvelle patrouille. Dans le véhicule de tête, Moshe, le chef de section, est en contact radio *constant avec le QG pour l'infor*mer de notre progression à travers les ruelles de Cheikh-Radwane et de Shati. On croise une seule voiture, une française, *surmontée* d'une petite loupiote qui éclaire un drapeau bleu. *«Nations unies»*, lâche quelqu'un. A part l'armée et la police israéliennes, seuls les fonctionnaires internationaux et les ambulances de la Croix-Rouge ont le droit de circuler pendant le couvre-feu.

Deux passages près de la grande mosquée, fortement éclairée de l'intérieur et constellée de graffitis à la gloire des militants nationalistes. Rien ne bouge. Un peu plus loin, Moshe fait arrêter les deux camions. Moteurs en marche, tous phares éteints. Tout le monde descend, marche à pied. De loin, casqués et sanglés dans de lourds gilets pare-balles enfilés par-dessus les vareuses, les hommes ont l'air de robots. Les rues sont jonchées de pavés, d'immondices et de ferrailles. La plupart des résidents sont couchés, la nuit est noire, les soldats sont muets. *«En patrouille, bien sûr qu'on a la trouille*, avouait, ce matin, un jeune conscrit d'Ashkelon. *On n'est pas des Rambos.»* La peur est le sentiment le mieux *partagé dans les territoires. Le seul* peut-être.

Accroché devant l'entrée d'une grande demeure de style orientalo-rococo, un vaste auvent de toile multicolore. Dessous, plusieurs dizaines de bancs de bois prennent la poussière. Moshe s'avance, braque sa lampe. La toile est couverte de tracts à la gloire de l'OLP, avec drapeaux palestiniens et dessins de fedayins masqués. Sans un mot, sans rage non plus, le chef de section arrache méthodiquement les tracts. Mains crispées sur leurs armes, l'œil aux aguets, cachés dans les encoignures d'immeubles, les soldats assistent, d'un œil furtif, à la scène. Plus tard, on saura qu'un jeune homme a été tué, la veille, dans cette rue. *L'auvent* et les sièges abandonnés sont les restes d'une cérémonie de deuil qui a dû attirer du monde.

«Allah akbar !» Le cri, long comme un appel de muezzin, a surgi d'on ne sait où. De derrière ces petits immeubles peut-être. Moshe ne cherche pas. Il hurle un ordre. Tout le monde court vers les camions. On dégage. Quand un cri comme celui-là résonne en pleine nuit à l'approche de soldats, nous expliquera-t-on, c'est qu'un guetteur palestinien, l'un de ces gamins agiles et malins qui peuplent les camps, a repéré la troupe. Et il ameute les renforts. Pas question de se faire tirer dessus en présence d'un journaliste. Malgré ses vingt-cinq ans, Moshe n'est pas du genre à mettre ses hommes en danger pour un peu d'encre sur du papier.

Retour au camp Nasser. Il est plus d'une heure du matin. Le colonel «Marek» est rentré. Les poches pleines de douilles de kalachnikov. Il a les *indices*, *pas les* auteurs de l'attaque, qui se sont fondus dans la nuit. *«Ces lâches ont fui, comme d'habitude*, lâche un troupier. *Ça ne fait rien, on les aura un autre jour.»* Personne n'a été blessé. Maintenant, à part les sentinelles et les groupes de permanence, tout le monde dort. On n'entend plus que le ronronnement régulier du gros générateur qui alimente les tentes. Et puis ce damné récepteur qui déverse inlassablement son incompréhensible langage de guerre...

PATRICE CLAUDE

Assassinat de deux policiers près de Tel-Aviv

Deux policiers ont été tués par balles dans leur véhicule de service, *mardi 30 mars*, par des inconnus, près de Hadera, au nord de Tel-Aviv. Le commandant de la région nord a estimé, sur les antennes de la *radio*, que les auteurs de l'attentat *«venaient apparemment de Jénine»*, en Cisjordanie occupée. Les agresseurs, qui étaient au moins deux, se sont *emparés des armes* des policiers avant de s'enfuir.

Le ministre de la police, M. Moshé Shahal, a annoncé que le chef du gouvernement, M. Itzhak Rabin, avait convoqué une réunion du cabinet restreint, chargé des affaires de sécurité afin *«d'étudier les moyens de faire face à la vague d'attentats terroristes»*. M. Shahal a estimé qu'il fallait *«renforcer les activités des forces de sécurité»*, tout en admettant qu'il était *«impossible de placer un policier derrière chaque habitant et à chaque coin de rue»*.

Ce double assassinat porte à quinze le nombre d'Israéliens tués par des Palestiniens depuis le début du mois de mars. C'est à la suite du meurtre d'un policier, le 16 décembre dernier, que M. Rabin avait décidé, à titre de représailles, d'expulser quelque 400 Palestiniens, originaires de la bande de Gaza, vers le sud du Liban. – *(AFP.)*

□ **Des colons ont incendié une mosquée dans la bande de Gaza.** – Des colons israéliens ont incendié, *mardi 30 mars*, la mosquée al-Aqad, à Khan Younès, dans la bande de Gaza. Venus en voiture d'implantations voisines, ils sont *entrés dans la mosquée, puis ont* mis le feu aux livres religieux, aux tapis et aux haut-parleurs. La veille, un colon avait été poignardé par un *Palestinien* dans une serre de l'implantation de Gadid. Le responsable des colonies de peuplement israéliennes de la bande de *Gaza*, M. Zvi *Hendel*, a appelé le gouvernement à décréter l'état d'urgence dans la bande de Gaza afin de *«lutter efficacement contre le terrorisme»* car, selon lui, *«il s'agit d'une guerre»*. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE : après avoir remanié le gouvernement

Le Parlement a inscrit l'« économie de marché socialiste » dans la Constitution

Après avoir reconduit la veille le premier ministre, M. Li Peng, dans ses fonctions, l'Assemblée nationale populaire (ANP, Parlement) chinoise a remanié, lundi 29 mars, le gouvernement et inscrit dans la Constitution l'« économie de marché socialiste ».

PÉKIN

de notre correspondant

La Chine communiste a accompli un pas symbolique dans la transmutation de sa dictature « de gauche » en dictature « de droite » encore inavouée : la *« théorie du socialisme aux caractéristiques chinoises »* élaborée par M. Deng Xiaoping pour la lancer dans une *« économie de marché socialiste »* remplace désormais les communes populaires maoïstes dans sa *Constitution. L'économie n'est plus « planifiée »* mais *« de marché »*.

La ratification, lundi 29 mars, de ces amendements élaborés par *la* direction du Parti communiste sans consultation populaire directe constitue, paraît-il, *« une étape importante et majeure vers une société placée sous le règne de la loi »*, c'est-à-dire un État de droit.

Mais ce pas en est un de plus sur un parcours consistant pour l'essentiel à tourner en rond au plan politique : la *« dictature démocratique du peuple »*, version chinoise du bolchévisme, reste inscrite au prologue de la Constitution, et la Chine demeure placée sous la direction morale *« du marxisme-léninisme et de la pensée de Mao Zedong »*. Ce qui vient d'être fait peut donc être à tout moment défait, en théorie au moins.

Témoin de cette absence de progrès, la composition du nouveau gouvernement de M. Li Peng, comme lui nommé pour cinq ans *et approuvé massivement* par les parlementaires, d'où n'émane aucune volonté de réforme du système politique, ni d'ailleurs aucune surprise. M. Zhu Rongji, modéré, vient en tête des quatre vice-premiers ministres et chapeautera les principaux ministères économiques partagés, de manière un peu confuse, entre ses propres partisans et des hommes devant leur carrière au chef du gouvernement. Puis viennent M. Zou Jiahua, ex-planificateur dont on voit mal les attributions, le chef de la diplomatie, M. Qian Qichen, qui conserve son portefeuille, et l'ex-ministre du commerce extérieur, M. Li Lanqing, qui perd le sien.

Trois femmes, un Ouïgour et un Tibétain

Parmi les postes ministériels proprement dits, on relève le retour de M. Hu Qili, *ancien exclu de la* crise de 1989 ; la présence d'une femme de plus que précédemment, soit trois au total sur quarante ministres (Mme Peng Peiyun au planning familial, Wu Yi au commerce extérieur et Gu Xiulian à la chimie). *Pour* la première fois, un Tibétain devient ministre : il s'agit de M. Doje Cering, ministre des *affaires civiles. Autre représentant* des ethnies non chinoises, le Ouïgour Ismail Amat conserve la direction de la Commission *pour* les minorités nationales mais se voit conférer le titre de ministre d'État.

La défense, poste plutôt honorifique, est confiée à l'ex-chef d'état-major, le général Chi Haotian, également ministre d'Etat. Les finances, la sécurité et la police ne changent pas de titulaire. La culture est confiée à un bureaucrate de ce ministère qui ne prendra pas de risques. L'ensemble forme une cohabitation aux caractéristiques chinoises confirmant le grand manque d'imagination du régime. Quant au dégraissage promis, il se résume à l'élimination d'un seul maroquin.

La *télévision* voulait, lundi soir, donner un air de fraîcheur à l'entrée en scène du nouveau gouvernement. On annonça une *« interview »* des principaux dirigeants. *M. Li et ses quatre adjoints se* plantèrent devant la caméra et lâchèrent d'un air compassé chacun une phrase sur l'importance de sa tâche et l'honneur que *« le peuple »* lui avait conféré. Sollicité d'en dire plus, M. Li exhorta la télévision à soutenir le travail du gouvernement. Peu après, le « citoyen ordinaire » interrogé par la caméra-trottoir ne manqua pas d'exprimer son enthousiasme de circonstance avec la plus grande conviction.

FRANCIS DERON

Les principaux membres du deuxième Conseil des affaires d'Etat

Nous publions la liste des principaux membres du nouveau gouvernement de M. Li Peng. Les nouveaux promus sont indiqués par un astérisque :

Vice-premiers ministres : MM. Zhu Rongji, Zou Jiahua, Qian Qichen (qui reste aux affaires *étrangères*), Li *Lanqing*.

Ministres d'Etat : *défense*, général Chi Haotian * ; *restructuration de l'économie*, M. Li Tieying ; *sciences et technologie*, M. Song Jian ; Banque de Chine, M. Li Guixian ; *minorités nationales*, M. Ismail Amat (Ouigour) ; *planning familial*, Mme Peng Peiyun ; *secrétaire du Conseil d'Etat*, M. Luo Gan.

Ministres : *plan*, M. Chen Jinhua ; *finances*, M. Liu Zhongli ; *commerce extérieur*, Mme Wu Yi * ; *sécurité publique*, M. Tao Siju ; *sécurité d'Etat*, M. Jia Chunwang ; *supervision (lutte anticorruption)*, M. Cao Qingze * ; *culture*, M. Liu Zhongde *.

JAPON : l'ancien vice-président du Parti libéral-démocrate libéré sous caution

M. Kanemaru est inculpé pour une fraude fiscale portant sur des dizaines de millions de francs

***Aucun membre de son ancien* clan n'attendait à sa sortie de prison, lundi 29 mars, le dernier grand « parrain » déchu de la politique japonaise : M. Shin Kanemaru, ancien vice-président du Parti libéral-démocrate (PLD) et *« faiseur de roi »* de ces dix dernières années, arrêté le 6 mars pour fraude fiscale portant sur 1 milliard de yens (1), a quitté le centre de détention de Tokyo dans une voiture aux rideaux tirés. Il avait dû payer la plus forte caution jamais demandée – 300 millions de yens – supérieure à celle versée par l'ex-premier ministre Tanaka, arrêté en 1976 pour son implication dans le scandale Lockheed.**

TOKYO

de notre correspondant

La seule personne à avoir rendu visite à M. Kanemaru à son domicile *après sa sortie de prison*, lundi 29 mars, est un autre ex-premier ministre, M. Noboru Takeshita, *avec qui il régna sur le Parti libéral-démocrate et sur lequel pèsent* de sérieuses accusations. M. Takeshita *est entré – signe des temps –* par la porte de service.

Le fonctionnement de la démocratie japonaise a assurément de graves défauts, dont l'absence d'alternance, qui se traduit par une collusion entre l'appareil d'Etat et un parti au pouvoir depuis quarante ans, n'est pas la moindre. Mais parfois, aussi, la justice suit son cours et, dans ce cas, la chute est dure. Il y a quelque chose de pathétique dans l'effondrement personnel de cet homme de soixante-dix-huit ans, qui domina la vie politique : les énormes sommes dissimulées au fisc, le drainage systématique des pots-de-vin des promoteurs de travaux publics se conjuguant, dans son cas, aux petitesses de la simple âpreté au gain.

Les Japonais ne se font guère d'illusions sur l'intégrité de leurs hommes politiques, tous peu ou prou logés à la même enseigne. Les scandales de ces dernières années (délits d'initiés avec l'affaire Recruit, « arrosage » et liens avec la pègre dans le scandale Sagawa) ou ceux plus anciens de M. Tanaka, entraient dans le cadre, certes contestable mais « classique », *de la* gestion du pouvoir et du jeu des patronages. Dans le cas de *M. Kanemaru*, l'enrichissement personnel et le jeu politique semblent difficilement dissociables. Ce qui est plus choquant.

Un milliard de yens de « donations » par an

M. Kanemaru, qui a reconnu les faits, *a été inculpé d'évasion fiscale* d'un montant supérieur à 1 milliard de yens sur des revenus non *déclarés se chiffrant* à 1,8 *milliard* entre 1987 et 1991. Son secrétaire particulier, M. Masahisa Haibara, est inculpé des mêmes chefs d'accusation et le parquet a refusé de le libérer sous caution. Des dizaines de millions de yens en liquide et 250 millions de yens en lingots d'or ont été saisis dans le coffre du bureau de M. Kanemaru. Une partie de ses avoirs, tels que des appartements à Hawaii, étaient au nom de sa femme, décédée.

La « machine à argent » de M. Kanemaru est révélatrice, une fois de plus, de la *« corruption structurelle »* du système nippon. Elle fonctionnait selon un schéma des plus traditionnels : donations des entreprises en échange de faveurs. Dans son cas, il s'agissait de promoteurs et de sociétés de construction. C'est par dizaines de millions, souvent sur un appel téléphonique de M. Kanemaru, que les yens affluaient sous forme de cotisations à un groupe de soutien quelconque. *« Donations »* systématiquement faites en liquide.

La construction est l'un des secteurs les moins « transparents » de l'économie nippone, où les liens avec la politique sont étroits en raison des énormes pots-de-vin qui accompagnent les contrats. Selon la presse, entre 1986 et 1992, M. Kanemaru aurait reçu près de 1 milliard de yens par an en donations occultes des constructeurs. Ceux-ci sont actuellement dans le collimateur de la justice et les bureaux d'une vingtaine d'importantes entreprises ont été perquisitionnés.

Ce scandale pourrait avoir des répercussions internationales : les appels d'offres pour les travaux publics *suscitent d'âpres controverses* avec les Américains, qui accusent les Japonais de les truquer *par des ententes préalables*. De multiples exemples, sanctionnés parfois par la Fair Trade Commission, démontrent que *ces pratiques* sont courantes (les Américains n'ont que 2 % du marché nippon *de la construction*).

En échange de la générosité des promoteurs, M. Kanemaru, qui était l'un des « barons » de la « famille de la construction » (politiciens défendant les intérêts de la profession et hauts fonctionnaires du ministère concerné), utilisait son ascendant pour favoriser ses bailleurs de fonds. Le scandale Kanemaru, qui ne fait que confirmer l'opacité des appels d'offres, intervient alors que l'administration Clinton accuse le Japon de pratiques commerciales déloyales.

PHILIPPE PONS

(1) Un yen vaut 4,7 centimes.

La nomination du nouveau

M. Balladur et le jeu des deux familles

On ne le savait pas, mais Edouard adore les expositions. Ainsi, une fois par semaine, s'offre-t-il ce petit plaisir discret d'une brève escapade dans les galeries parisiennes, comme d'autres flânent sur les quais à la recherche de quelques vieux bouquins. C'est Aménophis III, pharaon pacifique et dispendieux, père d'un hérétique, qui a eu l'honneur d'accueillir en son Grand Palais Edouard Balladur, député du quinzième arrondissement de Paris, ancien ministre d'Etat et, depuis la veille au soir, premier ministre putatif. Vingt minutes de confrontation avec le grand homme : la presse, accrochée depuis le matin à ses hauts-de-chausses, avait été abusée. Les Champs-Elysées n'avaient pas été franchis, M. Balladur s'en retourna dans ses bureaux du boulevard Saint-Germain, sans aller faire ses civilités au sphinx du palais présidentiel. Et pourtant, en cette heure avancée de l'après-midi, il savait déjà que ce serait lui, que Matignon allait lui être donné, que François Mitterrand reconnaissait son aptitude à occuper le poste de premier ministre.

Le message lui fut discrètement apporté par Hubert Védrine, en terrain neutre mais cossu, dans un grand hôtel parisien : le Plaza-Athénée. Pendant une heure, le secrétaire général de l'Elysée va mettre au point avec le futur premier ministre le film des heures qui vont suivre. Tout se passe au mieux. M. Balladur peut ensuite tranquillement se restaurer avec son futur directeur de cabinet, Nicolas Bazire, jeune énarque de trente-cinq ans, qui va le suivre toute la journée comme son ombre. Tranquille, M. Balladur peut l'être.

Lors d'un bureau politique provoqué le matin, l'UDF est venue sans rechigner déposer ses armes à ses pieds. Elle prend acte des trente sièges qui la distancent de son partenaire. *« Les élections législatives se sont soldées par une victoire large et équilibrée de l'UPF. Dans cette victoire, le RPR dispose de plus de sièges que l'UDF. Il est normal d'en tirer les conséquences sur le plan gouvernemental, et l'UDF soutiendra le candidat à la fonction de premier ministre proposé par le RPR, Edouard Balladur. »* Dans la bouche de Valéry Giscard d'Estaing, cette explication de texte vaut adoubement. La semaine précédente, déjà, alors que Jacques Chirac avait fait le sourd à ses invites répétées, M. Giscard d'Estaing s'était longuement entretenu, à son domicile rue Benouville, avec l'ancien ministre d'Etat. Conversation courtoise entre deux hommes de bonne compagnie.

Dès cet instant, M. Balladur l'avait rassuré sur l'équilibre gouvernemental entre les deux formations. Il lui avait expliqué que jamais il ne lui était venu à l'esprit de démarcher dans son dos ses lieutenants de l'UDF. *« J'ai vu tous ceux qui voulaient me voir »*, avait-il glissé au successeur de Georges Pompidou. Et il lui avait confié sa volonté, s'il était choisi par M. Mitterrand, de constituer une équipe très restreinte, un vrai pack pour la France. M. Giscard d'Estaing en avait retiré lui aussi une grande quiétude, ravi d'avoir affaire enfin à un interlocuteur raisonnable au RPR et en lui-même convaincu que *« Chirac avait trouvé son Léo »*.

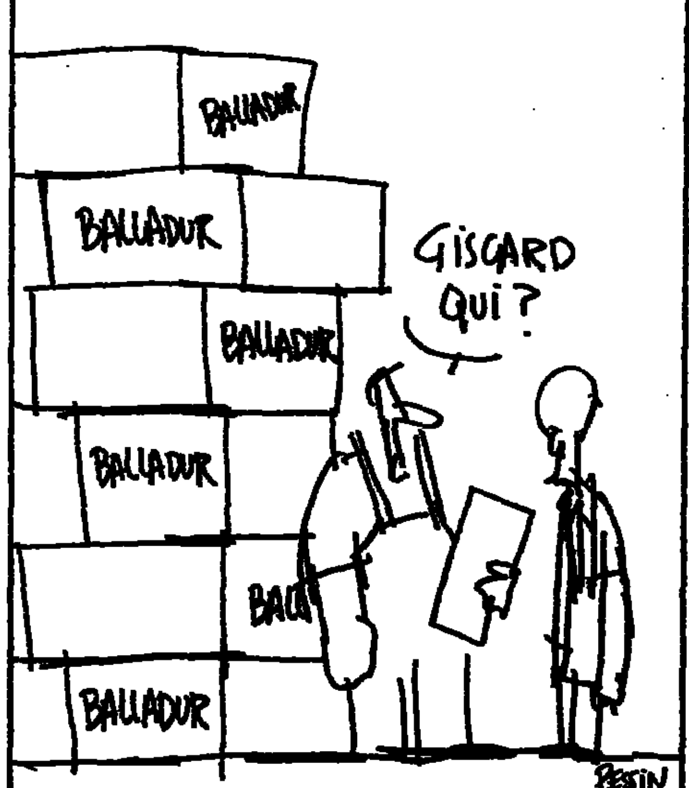
M. Baudis sème la zizanie

Tranquille aussi avait été la réunion hebdomadaire avancée au lundi des « mammouths » du RPR, Alain Juppé, Charles Pasqua, Philippe Séguin, Bernard Pons et consorts, à l'Hôtel de Ville de Paris. On y avait causé bien sûr gouvernement et, accessoirement, du « perchoir » de l'Assemblée. M. Chirac avait fait beaucoup d'efforts louables pour ne pas voler la vedette à l'homme qui s'apprêtait à s'exposer enfin en pleine lumière, mais qui, pour l'heure, confiait n'avoir toujours aucune nouvelle du « Château ». Cette réunion des plus traditionnelles n'avait donc été que formelle, mais elle avait suffi déjà à irriter certains dirigeants de l'UDF, craignant que, sans tarder, M. Balladur ne soit *« pris en main »* par le président du RPR. *« S'il va déjà montrer sa copie à la mairie de Paris, on est mal parti »*, se plaignait-on chez François Léotard.

Au bureau politique de l'UDF du matin, la même crainte avait aussi percé. Pas tout à fait rassuré encore sur les capacités de résistance de M. Balladur aux étreintes du RPR, M. Giscard d'Estaing avait appelé ses amis *« à la vigilance »* en leur exposant qu'il y avait en réalité six ministères importants pour lesquels il faudrait revendiquer la parité : l'intérieur, la défense, la justice, les affaires étrangères, l'économie et l'aménagement du territoire. Mais, dans l'immédiat, les gens de l'UDF avaient aussi d'autres chats à fouetter.

Le « ras-le-bol » de M. Longuet

Dès dimanche soir, Dominique Baudis avait semé la zizanie en annonçant sa candidature à la présidence de l'Assemblée nationale. *« J'ai vu Giscard la semaine dernière*, confiait-il peu après, *je lui ai expliqué que la présidence de la commission des affaires étrangères m'intéressait. Mais je me suis vite rendu compte qu'il voulait ce poste pour lui. Nous sommes convenus alors que je pouvais me porter candidat à la présidence de l'Assemblée. »* Version aussitôt contestée. *« Le seul encouragement qu'ait jamais apporté Giscard à Baudis, c'est pour la tête de liste aux élections européennes de 1994 »*, rétorquait-on dans l'entourage de Giscard. Sondage SOFRES à l'appui attestant que *« 70 % des sympathisants RPR-UDF considèrent que son élection serait une bonne chose »*, le maire de Toulouse, revendiquant l'appui implicite à la fois de Jacques Chirac, d'Edouard Balladur et du digne aîné dans la charge, Jacques Chaban-Delmas, par deux fois dans la journée, sur France 3 le midi et TF 1 le soir, confirmait sans varier d'un iota ses intentions. Un seul allait s'empresser de le soutenir publiquement, François Léotard, qui y allait de son communiqué. *« Cette candidature mérite d'être soutenue par les parlementaires de toutes les formations politiques de la nouvelle majorité. Ce serait pour le pays l'un des signes d'un renouveau de la vie politique »*, certifiait le président d'honneur du PR.



Prenant connaissance de cette démarche lors du bureau politique de l'UDF, son président exécutif, Gérard Longuet, n'allait pas réussir à cacher devant ses pairs sa fureur. *« Ras le bol, de ce Léotard »*, lâchait-il entre deux claquements de dossiers. Un autre homme se déclarait prêt à faire don de sa personne pour contrer la stratégie personnelle et médiatique de M. Baudis : Charles Millon. *« Si Baudis y va, il n'y a aucune raison pour que je n'y aille pas »*, faisait-il savoir. Ce duel à distance que M. Giscard d'Estaing ne se contente peut-être pas de regarder en spectateur est en fait accessoire.

Dès lundi, M. Giscard d'Estaing demandait à son secrétaire général, François Bayrou, de sonder son homologue du RPR Alain Juppé pour s'assurer que, conformément aux engagements de M. Balladur, son mouvement était bien enclin à respecter l'équilibre : l'hôtel Matignon au RPR, l'hôtel de Lassay à l'UDF. M. Juppé s'est bien gardé d'un pareil engagement, se contentant d'indiquer que la chose serait débattue mardi matin et que l'UDF serait informée en temps utile. Il est vrai que chacun a ses problèmes.

Plusieurs candidats du RPR veulent aussi descendre dans l'arène. Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée, ne cache pas depuis plusieurs semaines ses ambitions. Pierre Mazeaud se dit lui aussi prêt à entreprendre l'ascension de ce piton. Un « nouveau », d'une façon plus académique, souhaite mettre chacun d'accord : Alain Peyrefitte, du *Figaro*. Un dernier prétendant pourrait surgir : Philippe Séguin. Il ne s'est pas privé de dire et répéter *qu'il ne voulait pas encombrer le* gouvernement de M. Balladur, et l'intérêt bien compris de Jacques Chirac serait à l'évidence d'avoir le maire d'Epinal occupé plutôt que libre de tous ses mouvements dans une majorité ouverte à tous les vents. L'affaire risque de dégénérer. Apparemment, le RPR, fort de ses résultats du second tour, n'est pas disposé à laisser passer ce tour-là. M. Giscard d'Estaing n'est pas du tout disposé, lui, à flancher. *« Il n'y aura pas de tractations en douce*, expliquaient ses proches mardi matin. *Ce sera oui ou ce sera non. Si c'est non, il faut que le RPR le dise ouvertement, parce que nous, nous ferons un communiqué pour que les Français le sachent. »*

M. Giscard d'Estaing prêt à aller jusqu'au bout

Si la cohabitation commence sous les meilleurs auspices avec l'Elysée, en revanche, comme beaucoup le craignaient, elle s'apparente à un bras de fer entre le RPR et l'UDF. M. Giscard d'Estaing est prêt à aller jusqu'au bout, la meilleure preuve en est qu'il a exigé, lors d'un nouveau bureau politique de l'UDF convoqué lundi soir, que les dirigeants de ses composantes évitent jusqu'à jeudi d'étaler sur la place publique leurs dissensions sur la restauration ou pas d'un groupe unique au Palais-Bourbon avec les centristes. Les 213 députés UDF étaient convoqués mardi matin à l'Assemblée nationale pour faire connaissance, mais aussi pour se pencher sur cette délicate question. Décision a été prise de ne pas procéder à un vote afin *« de ne pas brusquer les centristes »*. Ceux-ci se sont longuement réunis lundi midi au Sénat, dans les salons de René Monory, qui revenait de l'Elysée, pour décider finalement de ne pas décider avant les quarante-huit heures.

Deux hypothèses ont été examinées. Le maintien d'un groupe UDC pour garantir la spécificité centriste dans une majorité qui n'est pas à l'abri, selon le CDS, *« d'une fulgurante dérive droitière »*. MM. Méhaignerie et Bosson ont ardemment défendu cette solution, qui représente aussi certains avantages financiers, en l'espèce non négligeables. D'autres ont plaidé pour la constitution d'un intergroupe UDF fort, respectant, à l'image de ce qui se passe au Sénat, les sensibilités de chacun. Leur crainte étant, ainsi que l'a menacé M. Léotard, que la centaine de députés du PR ne décident à leur tour de s'affranchir si les centristes tiennent à tout prix à préserver leur autonomie. Le fait nouveau est que Raymond Barre a appuyé très fortement M. Bayrou pour convaincre les centristes de *« laisser toutes les portes ouvertes »*. M. Barre avait longuement vu M. Giscard d'Estaing, la semaine dernière, signe que, lorsque l'UDF est en danger face au RPR, les petites rivalités peuvent être vite oubliées.

Les « ministrables » en attente

Toutes ces basses considérations sont, depuis le partage de lundi midi avec M. Védrine, provisoirement étrangères à M. Balladur, déjà pleinement accaparé par le jeu des deux familles gouvernementales. Le matin, il avait d'abord reçu dans son état-major du boulevard Saint-Germain, Simone Veil, qui avait dit, ces derniers jours, beaucoup de bien de sa personne et qui pourrait se voir confier un important portefeuille qui, contrairement à ce que distille la rumeur, pourrait ne pas être celui de la justice. Vint aussi en voiture François Léotard, situé pourtant à quelques mètres de là. *« Léo n'ira*, indiquait le soir son entourage, *que s'il est certain que le RPR ne veut pas s'engager dans un processus dur contre M. Mitterrand. »* Le nouveau maire de Fréjus serait cependant en concurrence pour le ministère de la défense... avec Gérard Longuet, élu de Verdun et qui semble devoir faire une croix sur le ministère de l'intérieur, qui pourrait voir revenir celui qui voulait *« terroriser les terroristes »* : Charles Pasqua.

Autre visiteur, pour l'instant encore inconnu du grand public, le nouveau député du septième arrondissement, Michel Roussin, ancien directeur du cabinet de M. Chirac à la mairie de Paris. On parle de lui à la coopération. Enfin fut admis Alain Juppé, très détendu et qui pourrait voir ses exigences pour une fois respectées : son arrivée au Quai d'Orsay, promotion qui ne lui retirerait pas, selon le vœu de M. Chirac, sa charge de secrétaire général du parti néo-gaulliste. D'autres noms dans la journée circulaient en tous sens. Nicolas Sarkozy au budget et porte-parole du gouvernement ? Bataille chez les centristes entre Edmond Alphandéry et Pierre Méhaignerie pour l'économie ? Charles Millon à l'éducation et François Bayrou à l'agriculture ? M. Giscard d'Estaing a ses exigences pour ses fidèles : Hervé de Charette à la justice, Alain Lamassoure aux affaires européennes ! On cherchait aussi des femmes : Suzanne Sauvaigo, l'élue de Nice, Lucette Michaux-Chevry qui a déjà cohabité, Colette Codaccioni, de Lille.

M. Balladur devait poursuivre, mardi, toutes ces négociations, avec le désir d'aller très vite et de composer un gouvernement extrêmement restreint, ce qui ne s'est pas beaucoup vu sous la Vᵉ République. *« Une équipe qui comprendra dix-sept ministres et sept secrétaires d'Etat »*, promettait un de ses proches, mardi matin. Un gouvernement associant *« cohérence, efficacité et solidarité »* ainsi qu'il devait l'assurer dans sa brève déclaration sur le perron de l'Elysée, au terme d'une première rencontre d'une heure dix avec le chef de l'Etat, qui avait reçu le matin son prédécesseur, Pierre Bérégovoy, les présidents des deux Assemblées, Henri Emmanuelli et René Monory, le président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter. M. Balladur était visiblement satisfait de cette première prise de contact qui l'avait dispensé d'en référer à l'Hôtel de Ville. Mardi matin, il commençait ses auditions. L'après-midi, M. Bérégovoy devait lui passer le témoin à Matignon. Dans la plénitude de ses nouveaux pouvoirs, le premier ministre semblait déjà avoir oublié M. Chirac...

OLIVIER BIFFAUD et DANIEL CARTON

La cohabitation respectueuse

Les *« attributions que la Constitution me confère »*, pour l'un ; l'appui de *« la majorité parlementaire »* pour l'autre : en deux formules, MM. François Mitterrand et Edouard Balladur ont posément, mais clairement, défini la règle du jeu que vont devoir respecter tout au long de cette deuxième cohabitation le toujours président de la République et le nouveau premier ministre : le droit d'un côté ; le rapport des forces de l'autre. Juriste de formation mais politique de métier et de cœur, le chef de l'Etat sait trop que le premier ne peut que plier – *sans rompre* – *devant* le second ; il n'a donc pas cherché à finasser avec la volonté massive des électeurs ; respectueux de toutes les institutions, le chef du gouvernement n'a certainement pas l'intention de tenir pour quantité négligeable celle qu'il a servie tout au long de la présidence de Georges Pompidou.

Les rapports entre les deux hommes qui dorénavant se partagent le pouvoir exécutif ne peuvent qu'être empreints de déférence. La première journée de leur cohabitation l'a confirmé. Mais sous la politesse des mots, chacun a tenu aussi – et peut-être surtout – à tracer clairement les limites que l'autre ne devrait pas franchir.

Sans ambages, le président de la République a rappelé que la pratique institutionnelle, s'appuyant sur les ambiguïtés de la Constitution, lui accorde une prééminence en matière de politique étrangère et de défense. Et bien que la construction européenne relève, aujourd'hui, plus de l'économie et du social que de la diplomatie, il s'est clairement octroyé un droit de regard sur l'action de la France à Bruxelles, y compris sur ses conséquences monétaires.

« Bordurant » ainsi nettement l'action de la nouvelle majorité parlementaire, il n'a pas, il est vrai, cherché le conflit avec le premier ministre que les électeurs lui ont imposé. Bien au contraire. La mise en application du traité de Maastricht, la continuation de la stratégie du « franc fort », sont aussi les choix de M. Balladur, même s'ils sont contestés par une partie, dont *l'avenir dira* le poids, de sa majorité.

Un gouvernement parlementaire

Mais en se posant en garant, *M. Mitterrand, qui a su d'un* même mouvement rendre hommage à l'ancienne majorité – la sienne – et souhaiter bonne *chance à la nouvelle – celle qui lui* est hostile, – se donne le beau rôle : aider le chef du gouvernement à résister, si nécessaire, aux pressions de certains de ses amis et laisser entendre qu'il conservera une influence sur les *choix essentiels*.

La *réplique* du nouveau chef du gouvernement a été, elle aussi, sans ambages. Son unique allusion au président de la République a été pour expliquer que celui-ci avait usé du seul droit que lui accorde clairement la Constitution : le choix du premier ministre. Pour le reste, il n'a pris aucun engagement, n'évoquant *en rien les grandes orientations* de la politique de la France que le chef de l'Etat veut voir perdurer. Manifestement, il ne veut tenir son pouvoir que du soutien de la majorité parlementaire.

Le gouvernement sera parlementaire et non pas présidentiel. Reste à savoir qui sera le véritable « chef » de cette nouvelle *majorité*. Lorsque celle de l'Assemblée nationale coïncide avec celle du chef de l'Etat, c'est, par « délégation » du président de la République, le premier ministre. Lors de la première cohabitation, celui-ci, étant aussi le président du parti dominant, a pu facilement remplir cette fonction, au moins tant que la campagne présidentielle n'a pas perturbé les *choses. Qu'en sera-t-il* cette fois ? En faisant sa déclaration dès sa nomination, M. Balladur a tenu à manifester son autonomie. Parler du perron de l'Elysée était, à l'évidence, une façon de souligner la qualité des rapports institutionnels qui devaient s'installer entre le chef de l'Etat et le chef du gouvernement. Il lui reste à trouver la manière de gérer ses rapports avec le président de la République « virtuel », celui qui siège à l'Hôtel de ville de Paris.

THIERRY BRÉHIER

La nomination du nouveau

familles

POLITIQUE

premier ministre

« Je veillerai à la continuité de notre politique extérieure et de notre politique de défense »

affirme M. François Mitterrand

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. François Mitterrand, lundi 29 mars, à la radio et à la télévision :

« Mes chers compatriotes, en élisant une majorité nouvelle, très importante, à l'Assemblée nationale, *vous avez marqué* votre volonté d'une autre politique. Cette volonté sera scrupuleusement respectée. J'ai reçu et accepté ce matin la démission de M. Pierre Bérégovoy, auquel j'ai exprimé *mes remerciements* pour l'œuvre accomplie par son gouvernement et dont j'ai constamment apprécié le grand mérite personnel.

» Je confie dès ce soir la charge de premier ministre à M. Edouard Balladur, *député* de Paris, ancien ministre d'Etat, non seulement parce qu'il apparaît comme le plus apte à rassembler les différentes composantes de la majorité mais aussi en raison de ses compétences. Je souhaite qu'il soit en mesure de former une équipe gouvernementale solide et cohérente dans les plus brefs délais. La France ne peut attendre plus longtemps.

» Quant à moi, je me conformerai aux devoirs et aux attributions que la Constitution me confère. Je veillerai à la continuité de notre politique extérieure et de notre politique de défense. L'Europe, la construction communautaire, l'unité progressive de notre continent doivent demeurer au premier rang de nos préoccupations. Le traité de Maastricht, déjà ratifié par dix pays, a été approuvé par le peuple, il nous appartient de le mettre en œuvre sans esprit de retour.

» Dans l'immédiat, il faut préserver le système monétaire européen. Cela ne dépend pas que de nous, mais un franc à parité maintenue avec le mark allemand en est une condition. Sans système monétaire commun, il n'y a pas d'Europe.

» *Enfin*, je n'ai pas besoin de rappeler que, dans un monde en crise, l'unité nationale reste notre principal atout. Elle repose notamment sur la cohésion sociale du pays.

» A la *majorité qui s'en va, et* qu'accompagnent mes pensées fraternelles, je dis qu'au-delà des difficultés du moment viendra le temps du jugement serein sur la période qui s'achève. J'ai confiance en celui de l'Histoire.

» A la majorité qui arrive, je dis mon *souhait qu'elle* sache *trouver* les voies qui lui permettront de répondre aux aspirations des Français.

» A vous, mes chers compatriotes, je dis : travaillons, travaillons *tous* au succès de la France. Vive la République, vive la France » !

« Le nouveau gouvernement devra rétablir la confiance »

déclare M. Edouard Balladur

Voici le texte de la déclaration faite lundi 29 mars par M. Edouard Balladur, dans la cour de l'Elysée, après son entretien avec le président de la République :

« Le président de la République a bien voulu m'inviter à venir le voir. Il *m'a fait part de sa décision* de me nommer premier ministre. *Je l'ai acceptée.* Je vais dès demain me consacrer à la formation du nouveau gouvernement. Je souhaite y parvenir le plus rapidement possible. Il s'agira d'une équipe restreinte afin qu'y règnent la cohérence, l'efficacité et la solidarité. Elle devra s'efforcer de rassembler autour de l'action de réforme qui est indispensable, tous les Français dans le respect mutuel des convictions de chacun.

» *Notre pays connaît une crise.* Tous nos efforts doivent être mobilisés pour la surmonter. C'est pourquoi le nouveau gouvernement, appuyé sur la majorité parlemen*taire à laquelle les Français vien*nent d'apporter massivement leur confiance, devra se consacrer à redresser la situation de notre pays et à rétablir la confiance. »

M. Philippe Goujon (RPR) remplacera le député de Paris à l'Assemblée nationale

La nomination au poste de premier ministre de M. Edouard Balladur (RPR), réélu député de Paris au premier tour des élections législatives, va permettre à son suppléant, *M. Philippe Goujon* (RPR), d'accéder à l'Assemblée nationale.

[Né le 30 avril 1954, à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Philippe Goujon devient, en 1983, conseiller RPR de Paris, délégué près l'adjoint au maire chargé de la sécurité. *Réélu conseiller en 1989, adjoint au* maire chargé de la prévention et de la sécurité, Philippe Goujon est également élu conseiller régional de l'Ile-de-France en mars 1992.]

Convenable

Suite de la première page

En moins de vingt-quatre heures l'élu du « peuple de *gauche » avait pris son parti de la* domination des représentants élus du peuple de droite. Nul ne saurait se plaindre de cette dramaturgie en douceur, de cette solennité « *soft* », seyant à un pays troublé qui attend avec anxiété l'heure des actes et jugera l'équipe nouvelle, comme les précédentes, à ses résultats.

Valéry Giscard d'Estaing, qui s'était mué, le temps d'une soirée, sur France 2, en souriant commentateur *louant le* « raisonnable » de la manière dont les choses se passaient, a mis l'accent sur un fait qui devrait être l'obsession des nouveaux gouvernants et *explique le sort de ceux* qui viennent d'être « licenciés » par le suffrage universel. « Beaucoup de Français, expliqua-t-il, sont près de craquer. » Craquer pour *cause de chômage, et d'insécurité* sociale, craquer pour l'avenir incertain de leurs enfants, de leur région, de leur métier, du pays, de l'Europe sans parapets.

Ce sera bien là le défi majeur du nouveau pouvoir : redonner, ou pas, au pays une sorte d'espérance collective, des raisons d'être ensemble, l'ardeur à pro*gresser, le refus du repli. Si le* gouvernement Balladur devait s'engager – par on ne sait quelle pesanteur de sa pesante majorité – vers une revanche sociale ten*dant à effacer ou à rogner ce qui,* dans le bilan de la gauche, rend la précarité un peu moins insupportable, la société ne tarderait pas à lui adresser, par des méthodes incontrôlables, des messages de détresse ou simplement de colère. Il ne manquerait pas, alors, de démagogues, pour s'emparer, comme d'une aubaine, de ces crises et de cette détresse sans perspectives.

D'autres points de l'action publique mériteront vigilance. Dans un pays où la *quasi-totalité* des pouvoirs sont désormais détenus par un même camp (Assemblée, Sénat, gouvernement, régions, départements...), le statut de l'opposition ne saurait *se limiter au respect des prérogatives* de l'opposant isolé siégeant au sommet de l'Etat. Ni aux débats à l'intérieur du camp majoritaire, qui ne saurait exercer à la fois la fonction *gouvernante* et la fonction opposante. Il appartiendra à Edouard Balladur d'organiser *aussi* cette cohabitation-là, entre une majorité hégémonique, une gauche réduite à l'état de traces au Parlement, sans parler de ce cinquième de la France (écolo*gistes et électeurs du Front national*) qui ne sera représentée que de façon microscopique.

Parmi les domaines où devra se manifester la modération du modéré qui se met en place, citons, en cinq, hautement sym*boliques, car* de leur gestion dépend aussi la « cohésion sociale » dont a parlé François Mitterrand. *Le premier est celui des* villes, et notamment des banlieues. Bien que les projecteurs de l'actualité y soient peu braqués ces temps-ci, nul ne saurait négliger la lente *désespérance qu'y* installe le cancer du chômage, de l'ennui et de la pauvreté. Y consacrer une politique forte, ouverte, ayant moins le souci de « mater » *les ferments de révolte que de* soigner leurs causes, tel devrait être l'axe d'une politique tolérante, plus raisonnée qu'instinctive, notamment sur la question de *l'immigration*.

Du côté des libertés, il est deux *secteurs où le pouvoir nouveau ne* saurait démentir ce qu'il jugeait nécessaire lorsqu'il était dans l'opposition. Il s'agit de la justice et des médias. Le souci de l'indé*pendance, si souvent proclamé,* ne saurait se muer en une reprise en mains qui serait, dans les deux cas, une régression, une trahison des *principes* affichés aux temps électoraux et un mauvais coup contre la démocratie. On ne tar*dera pas à savoir si, de ce côté,* la majorité *résiste* aux élans vindicatifs de quelques-uns des siens.

Quatrième *symbole* social : l'argent. La première cohabitation avait *été marquée par une politi*que où tout paraissait permis aux puissances d'argent. La seconde cohabitation, qui correspond à une époque où la misère sociale domine le décor et devient une hantise répandue, ne saurait s'épanouir sans danger pour ses *vainqueurs si devait revenir le* temps des insolences et des injustices aggravées. La droite aux commandes devrait méditer aussi la leçon donnée aux socialistes *pour avoir* trop *flirté avec* les facilités et les mirages de l'argent. Pour la gauche, cela parut contre-nature. *Pour la droite, demain,* ce serait un contre sens sociologique.

En supposant respectés ces impératifs – politique de la ville, respect de l'opposition, préservation des libertés, résistance aux *puissances* d'argent, – on peut penser qu'il sera plus facile à un gouvernement de droite de redonner aux *Français* le goût de la construction européenne, sans laquelle il faudrait consentir à un avenir étriqué, petit, sans élan.

Un gouvernement qui s'installe bénéficie forcément d'une période où sa marge de manœuvre est *grande, car l'opinion* lui laisse le temps de prendre ses marques. Il a quelques mois – en l'occurrence, guère au-delà de l'été – pour lancer des projets significatifs et prendre des décisions montrant au pays la direction prise. Nous sommes à l'aube de cette *courte phase où tout se noue, ou* se dénoue. La France, en choisissant un modéré pour les temps difficiles, ne peut qu'adhérer aux souhaits de réussite formulés par *François Mitterrand. Elle ne serait* pas capable de supporter sans risques majeurs une nouvelle période de frustrations s'ajoutant à celles où a sombré la gauche.

BRUNO FRAPPAT

La nomination d'Edouard Balladur comme premier ministre

Le fils politique de Georges Pompidou

Suite de la première page

Un dimanche d'avril 1992. Il fait 38 degrés à l'ombre. La visite des pyramides aztèques de Teotihuacan, à une soixantaine de kilomètres de Mexico (Mexique), se prolonge. Impassible, le touriste Balladur, engoncé dans son inévitable costume trois pièces, sa chemise rayée anglaise et sa grosse cravate, regarde sa montre. Le temps presse. Il faut rejoindre les voitures pour *ne pas être en retard au déjeuner*. Edouard Balladur sait parfois être, même au bout du monde, sa propre caricature.

« Il est victime des apparences », rétorquent, tous en chœur, ses proches, d'hier et d'aujourd'hui. Effectivement, le nouveau premier ministre surprend parfois. Derrière le costume, il y a un être tolérant, terriblement *« honnête homme »* comme on devait l'être, sans doute, au XVII[e] siècle, à l'écoute de ses interlocuteurs et plein d'une ironie *cinglante. Janvier 1988.* Dans l'avion du GLAM qui le ramène de Bonn, après une discussion tendue avec ses amis allemands, le ministre d'Etat cherche à se décontracter avec ses collaborateurs. Il raconte sa dernière sortie en ville : un concert de Johnny Hallyday, pour faire plaisir à sa femme, une fan du chanteur rock. *« Moi, je n'aime pas trop*, commente-t-il, *je préfère Renaud. »* Surprise dans l'auditoire. Le ministre goûte un chanteur que l'on entend plus souvent dans les meetings communistes que dans les quartiers bourgeois. Le directeur du Trésor, Jean-Claude Trichet, lui répond en avouant un faible pour Alain Bashung. Le ministre ne connaît pas. Son ancien directeur de cabinet à Rivoli fredonne quelques passages de *« Oh, Gaby ! »*.

Qui est Edouard Balladur ? *« Un homme politique atypique, conservateur dans son mode de vie, mais pas dans ses idées »*, estime Claire Chazal, de TF 1, au terme d'une enquête qui l'a conduite à retracer, à travers une centaine d'entretiens, l'ascension de cet homme étrange. *« Il est le fils de Pompidou et le frère de Jacques Chirac »*, ajoute la journaliste qui publie cette semaine le premier livre-portrait de *« Balladur »*, chez Flammarion. « Jeune » sur la scène politique – il n'est vraiment sorti de son rôle d'homme de l'ombre qu'en 1983 avec la publication d'un article dans *le Monde* sur la cohabitation, il n'en a pas moins déjà un long passé dans les coulisses du pouvoir. Il a vécu mai *1968 aux premières loges : il était*, depuis fin 1963, conseiller technique chargé des questions sociales et juridiques auprès du premier ministre d'alors : Georges Pompidou. Il accompagnera ce dernier à l'Elysée, où il finira comme secrétaire général pendant la maladie du président, en 1973-1974. Il a été le véritable premier ministre de la première cohabitation dans le gouvernement Chirac (1986-1988).

Un cursus classique de grand commis

Sa formation – celle d'un grand commis de l'Etat – comme son histoire, mouvementée, ont forgé sa personnalité. Homme courtois, il s'est révélé, dans l'action, courageux et compétent. Modéré et méthodique, il affiche de fortes convictions. Autoritaire et indépendant, il va en fait rapidement avoir à choisir entre sa loyauté à l'égard de Jacques Chirac et ses idées, celles d'un « démocrate-chrétien actif » beaucoup plus que celles sensibles au sein du RPR d'un social-populiste nationaliste.

Né à Smyrne (Turquie) en 1929 d'une famille aisée d'origine provençale – son père est l'un des dirigeants de la Banque ottomane – le jeune Edouard suit avec brio un cursus scolaire et universitaire classique. Le lycée Thiers à Marseille d'abord, où sa famille s'installe alors qu'il a cinq ans. Sciences-Po à Paris ensuite. Il loge dans un foyer tenu par des maristes, au 104 de la rue de Vaugirard, un foyer où est passé notamment François Mitterrand. L'ENA enfin. Il y fait connaissance de Jérôme Monod, ex-secrétaire général du RPR, aujourd'hui président de la Lyonnaise des eaux-Dumez, et de Jacques Calvet, président de Peugeot SA. A la sortie de l'Ecole (promotion France-Afrique), alors qu'il peut prétendre à l'inspection des finances – le haut de la botte – il choisit le Conseil d'Etat. *« Vous manquez d'ambition »*, lui fait-on alors remarquer. Si discret sur lui même en règle générale, il a néanmoins raconté avec ironie cette anecdote à tous ses collaborateurs issus de l'inspection...

Deux événements contribuent, à cette époque, à forger son caractère : la maladie et la guerre d'Algérie. La tuberculose le détourne de son projet, des études de médecine. Elle l'immobilise pendant deux ans. En 1951, il part faire son service militaire dans les spahis. Il vit alors une période très difficile pour lui, tant sur le plan moral que physique. *« Très patriote, il n'en était pas moins choqué par le traitement infligé alors à la majorité arabe »*, raconte Paul Fabra, éditorialiste économique du *Monde*, son camarade de chambrée, l'un des très rares à tutoyer Edouard. *« Esprit modéré déjà, il était très sensible aux injustices et avait une approche très politique, très intellectuelle des choses »*, ajoute-t-il.

A son retour, après un bref passage à l'ORTF, au cabinet du président, il est appelé, à la fin de 1963, par Michel Jobert et François-Xavier Ortoli au cabinet du premier ministre, Georges Pompidou. A Matignon d'abord, pendant sa courte traversée du désert ensuite, à l'Elysée enfin, il lui sera d'une totale fidélité. Homme de l'ombre, Edouard Balladur joue au cours de ces dix années (1964-1974) un rôle de conseiller efficace, notamment lors de la négociation des accords de Grenelle, en mai 68, puis pendant la maladie du président Pompidou en 1973-1974. Pendant les événements du printemps 1968, il découvre la faiblesse des hommes – *leur lâcheté parfois – et la solitude* du pouvoir. *« Je n'avais pas d'états d'âme »*, écrit-il dans *l'Arbre de mai*, cet étrange roman, mélange de fiction et de vérité, qu'il publie en 1979, son premier livre.

Le service de l'Etat

Fidèle à Pompidou, il est écarté de toutes responsabilités publiques par Valéry Giscard d'Estaing. C'est Ambroise Roux, l'influent président du grand groupe industriel, alors privé, la CGE, qui l'appelle pour lui remettre le pied à l'étrier. Edouard Balladur dirigera alors successivement deux filiales de la CGE, deux entreprises très différentes, la GSI (Générale de services informatiques) et la Compagnie européenne des accumulateurs. La première est *une société de services sur un marché* en plein développement, la seconde une entreprise industrielle qui traverse de graves difficultés. Le sociologue Michel Crozier vantera les innovations mises en œuvre chez GSI (les cercles de qualité notamment). Edouard Balladur profitera de ce passage dans le privé pour multiplier ses contacts avec les milieux d'affaires. Il ne sera cependant jamais élu « manager de l'année ».

En fait, l'ex-secrétaire général de l'Elysée reste attiré par le service de l'Etat. En 1980, Jacques Chirac se sépare de ses deux conseillers, Marie-France Garaud et Pierre Juillet, et reprend contact avec Balladur. Chirac doit-il faire acte de candidature à la présidentielle de 1981 ? Balladur le lui déconseille. Chirac ira quand même. Et Balladur l'aidera. Il deviendra, à partir de là, son plus proche conseiller. Après avoir refusé de se présenter à une législative partielle à Paris en 1984, il accepte de se porter candidat en 1986. Au scrutin proportionnel. Elu, c'est lui déjà qui négocie avec Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Elysée, la constitution du gouvernement de cohabitation. Jacques Chirac le prend comme ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du budget et des privatisations. Il sort de l'ombre.

La cohabitation s'achève sur l'échec de Chirac à l'élection présidentielle de 1988. Beaucoup de ses « amis » lui font porter le chapeau. Il n'est plus question pour Balladur de retourner dans l'ombre. Il veut se venger. A la moindre mise en cause du bilan de l'action du gouvernement Chirac de 1986-1988, il riposte. Et, surtout, il va utiliser la législature pour préparer ses armes. *« Au cours de cette période, il a pris de l'épaisseur »*, note un banquier proche de lui. *« Il a élargi son horizon, rechargé ses accus et ouvert ses perspectives »*, ajoute un autre. Méthodique, il s'organise pour arrêter ses convictions dans les domaines les plus divers (la défense, les institutions, l'enseignement, la diplomatie...). Il travaille à la constitution de multiples réseaux, nationaux et internationaux, dans les milieux politiques, intellectuels et d'affaires. Il crée dans ce but l'Association pour le libéralisme populaire, financée par certains de ses amis du monde des affaires. Installée au 215 *bis* du boulevard Saint-Germain, à Paris, une petite équipe est à sa disposition.

Quelles sont aujourd'hui les convictions du « fils de Pompidou » ? L'homme revendique volontiers les héritages du général de Gaulle, de Georges Pompidou ou d'Antoine Pinay. Ses multiples écrits *(voir encadré)* révèlent plutôt *un pragmatique aux principes très* affirmés. Il est, intellectuellement, plus à l'aise avec Pierre Méhaignerie ou Edmond Alphandéry (CDS) qu'avec Charles Pasqua ou Philippe Séguin (RPR). Sa philosophie politique est beaucoup plus proche de celle de Helmut Kohl (chrétien-démocrate allemand) que de celle de Margaret Thatcher (conservatrice britannique). *« Son intelligence, plus que ses pulsions sociologiques et culturelles, le conduit à être réformiste »*, note l'un de ses amis. Edouard Balladur, un CDS perdu chez les « néo-gaullistes » ?

« Le consensus est une idée fausse », a-t-il l'habitude de proclamer. Le ministre d'Etat déteste qu'on l'assimile à un *« Bérégovoy de droite »* par exemple. S'il rejette violemment les idéologies sectaires, il est un chaud partisan d'une véritable confrontation des idées. Il apprécie les points de vue contradictoires, lorsqu'ils sont de bonne foi. Le qualifier de conservateur ? Il n'aime pas. Sur le plan personnel, il est pourtant attaché aux valeurs traditionnelles : la famille, la fidélité, l'honnêteté, la tolérance et le respect d'autrui... Il consacre beaucoup de temps à sa famille. Il téléphone constamment à sa femme Josée – qu'il vouvoie. Il reconnaît n'avoir jamais fait preuve d'une grande sévérité à l'égard de ses quatre garçons. Dans toutes ses fonctions, il a toujours veillé à se rendre disponible tôt le soir pour consacrer du temps à ses proches. Il ne sacrifie jamais ses vacances, qu'il passe en famille, à Deauville ou à Chamonix.

Est-il alors un modéré ? Il n'aime pas non plus. Son vocabulaire trahit *pourtant une obsession de la modération*. Il a des principes, et il juge nécessaire de les adapter à un monde qui change. Il n'hésite pas à préconiser des politiques *« bipartisanes »*, sur des sujets comme l'immigration, les essais nucléaires, la loi électorale ou l'emploi. Sa proximité avec la philosophie démocrate-chrétienne est particulièrement nette en matière économique et sociale.

Le virus ultralibéral n'a en fait jamais atteint Edouard Balladur. Avec Georges Pompidou, il parlait beaucoup de planification à la française, de développement industriel, de politique des revenus. Comme toute l'élite de l'époque, il adhérait alors, intellectuellement, au dirigisme de la période de reconstruction. Ce n'est que lorsqu'il a quitté le service de l'Etat qu'il s'est intéressé à la théorie. *« Il a changé sous les socialistes, alors qu'il était dans l'entreprise. Il s'est intéressé à une approche plus théorique. C'est là que se sont forgées ses convictions libérales »*, estime Paul Fabra. Aujourd'hui, s'il résume son programme par la formule : *« Moins d'impôts, moins de dépenses publiques, moins d'Etat »*, et s'il apparaît bien souvent comme le *« M. Privatisation »* de la droite, Edouard Balladur n'en fait pas moins preuve d'un libéralisme très tempéré.

« Une société libérale n'est pas fondée sur le culte de l'argent, écrit-il dans son *Dictionnaire de la réforme, mais sur celui de la liberté, dans un ordre juridique que tout un chacun doit respecter et une solidarité que la collectivité doit au besoin organiser. D'où la nécessité de réglementer les marchés, les activités financières, les comptes et l'action des entreprises, ainsi que de veiller à l'indépendance de la politique et de l'action publique par rapport à l'argent. »* Il ajoutait, plus explicite, dans nos colonnes : *« La liberté ne peut pas aller sans un ordre »* (*le Monde* du 27 novembre 1990), précisant qu'à ses yeux *« l'Etat doit être fort mais pas omniprésent »*. Le modèle de Balladur est en définitive plus proche de « l'économie sociale de marché » des Allemands, à laquelle au demeurant Pierre Bérégovoy adhérerait certainement, que de l'ultralibéralisme anglo-saxon.

Un réseau de pouvoirs en France et à l'étranger

Malgré ses allures de grand bourgeois, le nouveau premier ministre est d'ailleurs aussi très soucieux des équilibres sociaux, il fut, en 1967, l'un des artisans des ordonnances sur la participation, la Sécurité sociale et l'emploi. Il contribua activement à l'une des principales réformes sociales de Pompidou, la mensualisation des salariés. En 1970, il proposa un projet d'actionnariat des salariés chez Renault, mais ne parvint pas à convaincre. *Actif militant de la participation* – un thème gaulliste qu'il actualise à travers l'actionnariat populaire, il s'inquiète aujourd'hui de la faiblesse des syndicats.

La liberté ordonnée, c'est aussi la philosophie qu'il exprime dans de nombreux autres domaines (l'enseignement, l'audiovisuel...). La nécessaire réforme du système monétaire international est ainsi devenue depuis son passage à Rivoli l'un de ses « dadas ». Le système des taux de change flottants est l'*« une des causes essentielles des difficultés que connaît le monde »*. Partisan d'un SME au niveau mondial, assurant à travers une discipline collective la stabilité des grandes monnaies, il ne manque pas une occasion pour plaider en faveur de « sa » réforme, considérée dans le monde anglo-saxon comme si typique des conceptions administratives françaises.

Tout en affinant ses convictions, Edouard Balladur a aussi profité de ces cinq années d'opposition pour tisser son réseau dans les mondes des affaires et de la politique. Tout en conservant des liens avec ses collaborateurs de la Rue de Rivoli, il a activement participé aux réunions du G7 Council, ce groupe des anciens grands argentiers du monde occidental. Star dans les milieux d'affaires, il entretient des liens privilégiés avec certaines personnalités comme Pierre Suard, président d'Alcatel, ou Jean-Marie Messier, associé-gérant de Lazard Frères.

Ayant peu d'attirance pour les appareils politiques, il n'a jamais vraiment réussi (mais a-t-il cherché ?) à avoir un bon contact avec le RPR. S'il accepte, à la demande *de son ami Jacques Chirac, de participer* aux réunions des mammouths du parti le mardi à l'Hôtel de ville, il y retrouve des hommes qu'il n'apprécie guère en réalité, trop éloignés qu'ils sont de son propre univers. *« La diversité fait la force du mouvement gaulliste »*, répond-il avec un brin d'ironie lorsqu'on l'interroge à ce sujet. Il sera pourtant actif dans les travaux menés dans le cadre des états généraux de l'opposition. Il crée aussi en parallèle des groupes de travail auxquels *participent des responsables* politiques qui ne sont pas tous du RPR. Il s'attache l'amitié des « quadras » de l'opposition et des dirigeants du CDS.

Dans le même temps, et toujours aussi systématique, Edouard Balladur cultive son réseau de relations internationales. Entre 1988 et 1992, il multiplie les déplacements à travers le monde. Il retrouve ses amis : Kohl, Baker, Myazawa... et s'en fait de nouveaux. Partout, et avec l'aide du Quai d'Orsay bien souvent, il est reçu comme sinon un chef d'Etat du moins en tout cas un premier ministre virtuel.

Des convictions et des réseaux : Edouard Balladur dispose là d'atouts certains dans la triple cohabitation qui s'impose à lui à partir d'aujourd'hui à Matignon : la cohabitation avec l'Elysée, celle avec sa majorité parlementaire et celle, enfin, avec son ami, Jacques Chirac. Avec Mitterrand, sa courtoisie devrait faciliter les relations, claires dès le départ. Avec le Parlement, ce sera déjà plus difficile. En mai 1968, *« j'allais très rarement à l'Assemblée*, raconte l'auteur de *l'Arbre de mai, m'y résignais quand je ne pouvais faire autrement. Rien n'y rendait un son très vrai. »* Il risque de retrouver un sentiment proche dans les semaines à venir. Mais il lui faudra y aller. En fait, c'est surtout dans ses relations avec Jacques Chirac qu'Edouard Balladur va devoir jouer finement. Tout sera alors question de caractère.

Qui est, de ce point de vue, Edouard Balladur ? Tous ceux qui ont travaillé avec lui lui reconnaissent d'abord une qualité : c'est un homme hyper-organisé. Jamais rien sur son bureau. Une ponctualité redoutable. Un esprit clair et direct, simplificateur parfois. *« Il a une capacité remarquable à dégager l'essentiel d'un dossier compliqué, à décider et à se tenir à sa décision »*, estime Michel Jobert, son ex-patron à l'Elysée sous Pompidou. *« En politique, s'il faut réfléchir longuement et bien étudier les dossiers, il faut finalement aboutir à des choix simples et s'y tenir »* : cette recommandation que fait Georges Pompidou dans son livre, *Le Nœud gordien*, son fils politique, Edouard Balladur, la respecte à la lettre. Une fois une décision prise, il agit. Plus rien ne l'arrête. Même s'il considère qu'*« aucun principe ne doit être poussé trop loin »*.

Autre trait de son caractère, Edouard Balladur est *« très jaloux de son autorité »*, selon l'expression de Paul Fabra. D'autres, préférant garder l'anonymat, sont plus directs : *« Balladur est un autoritaire à visée impérialiste. »* Son comportement Rue de Rivoli a laissé à ce sujet de douloureux souvenirs. Le ministre d'Etat a concentré tous les pouvoirs, étouffant ses quatre ministres délégués (Juppé, Noir, Chavanes et Cabanna). L'un d'entre eux, lui-même habitué à une certaine autonomie, est parti en courant (Cabanna).

« Je suis comme je suis »

Dans les conflits à venir, le nouveau titulaire de Matignon risque cependant de souffrir de certains traits de sa personnalité. Sensible sous ses airs distants, il peut être très affecté par la critique. Son honnêteté le conduit à reconnaître ses erreurs. Il l'a fait par exemple à propos de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. Contrairement à certains de ses alliés, il n'est pas mû par un esprit de revanche personnelle.

La principale inconnue porte en définitive sur ses relations avec Jacques Chirac. Ils se sont rencontrés à la fin de 1963 alors qu'ils étaient tous deux jeunes chargés de mission auprès de Georges Pompidou, à Matignon. Amis, ils sont très différents et s'apprécient mutuellement pour leurs différences. Une ligne téléphonique directe spéciale les relie constamment. *« Il y a entre eux une vraie proximité humaine »*, raconte l'un de leurs amis communs. Très rapidement, les sources d'opposition entre les deux hommes vont pourtant se multiplier : l'un est en campagne, l'autre dirige la politique de la France. Il n'y aura pas toujours nécessairement convergence d'intérêts. Fidèle en amitié, Edouard Balladur cédera-t-il ou s'attachera-t-il à ses convictions d'abord, en matière européenne notamment.

Dans ces conflits à venir, que l'Elysée ne devrait pas manquer d'attiser, Edouard Balladur souffrira d'un handicap : sa relation avec l'opinion publique. Aujourd'hui, il est l'homme des circonstances. Il répond à l'attente sociale : un homme raisonnable, modéré, compétent et qui rassure. Mais son côté *« vieille France »*, ses allures *« louis-philippardes »*, son éloignement des soucis des petites gens risquent de lasser rapidement, surtout si la décrue du chômage se fait attendre. Son style Barre – professoral, austère et appelant constamment à l'effort – pourrait, au bout de quelques mois, perdre de sa pertinence. Changer son look pour satisfaire aux contraintes des médias, il n'en est pas question. *« Je suis comme je suis »*, répond-il imperturbablement, ajoutant : *« Je cherche moins à séduire qu'à convaincre. »*

Dans son *Dictionnaire de la réforme*, Edouard Balladur écrit que la fonction de premier ministre est *« la plus difficile de la République. On ne la quitte que par le sacrifice ou par la défaite »*. Erreur. Son père en politique, Georges Pompidou, a quitté Matignon pour se retrouver, quelques années plus tard, à l'Elysée. Sera-t-il, jusqu'au bout, le fils de son père ?

ERIK IZRAELEWICZ

[Né le 2 mai 1929 à Smyrne (Turquie), marié à Marie Josèphe Delacour et père de quatre enfants, Edouard Balladur est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1952-1957). Membre du Conseil d'Etat, il a été conseiller du directeur général de l'ORTF (1962-1963), chargé de mission (1964), puis conseiller technique (1964-1968) au cabinet de Georges Pompidou, premier ministre, puis secrétaire général adjoint (1969) et secrétaire général (1973-1974) de la présidence de la République. Il sera ensuite PDG de la Générale de service informatique (1977-1986) et président de la Compagnie européenne d'accumulateurs (1980-1986). Elu député de Paris en mars 1986, il est nommé ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation (1986-1988). Il est à nouveau élu député de Paris (12[e] circonscription) en 1988, puis en 1993.]



Un homme de l'écrit

Edouard Balladur a, avec François Mitterrand, au moins un point en commun : il est un homme de l'écrit. Consommateur de presse, il ne se déplace jamais sans quelques livres avec lui. Cultivé – une culture très hétérogène, de Faulkner à Pascal, de Sade à Saint-Simon – il apprécie les romans, mais se passionne, en ce moment, pour les livres d'histoire.

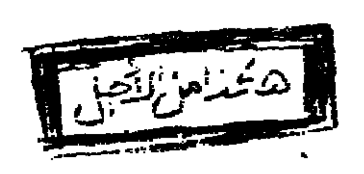
Il est aussi, lui-même, un auteur prolifique. Peu d'hommes politiques français ont autant publié. Une idée n'a de force dans son esprit que lorsqu'elle est couchée sur le papier. Son parcours politique est ainsi jalonné de quelques articles « historiques » – publiés pour la plupart dans nos colonnes – sur la vie politique française, comme ceux sur la première cohabitation (*le Monde* du *18 septembre 1983*), puis sur la seconde (*le Monde* du 13 juin 1990), ou celui appelant à la création, au sein de l'opposition, d'une vaste confédération (*le Monde* du 18 mars 1988).

En quinze ans, Edouard Balladur a édité six ouvrages, tous rédigés, il y insiste, par lui-même. Le premier, *l'Arbre de mai*, est un roman-vérité où il raconte dans un style alerte – journalistique, pourrait-on dire – sa vision de Mai 68. Ce ne fut pas, à l'époque, un best-seller ! Edouard Balladur y décrit les hommes et les événements avec distance et y exprime une grande déception. *« Pour tous ceux qui y avaient cru*, conclut-il, *Mai fut une fabrique de malheur, un divertissement triste. »*

Ses publications suivantes seront d'une facture plus classique, des essais dans lesquels il développera ses idées politiques. Dans *Je crois plus en l'Homme qu'en l'Etat* (1987), publié alors qu'il est ministre des finances, il explique sa *conception du libéralisme*. Il défend son bilan dans *Passion et longueur du temps* (1989), avant de répondre dans ses *Douze Lettres aux Français trop tranquilles* (1990) aux questions que les Français devraient se poser. Il y dénonce la *« gauche impérialiste »*.

Dans *Modes et convictions* (1992), il explique pourquoi il se méfie des premières et plaide en faveur des secondes. *« Sans convictions, il n'y a que démagogie, flatterie ou immobilisme »*, écrit-il. Parmi les *hommes qu'il admire, il cite les* grands visionnaires, les de Gaulle, Soljenitsyne, ou Jean-Paul II. Mais il admire aussi, et *surtout semble-t-il*, des dirigeants moins prestigieux, mais tout aussi nécessaires à la Grande Histoire. Il évoque le Chinois Zhou Enlai et l'Allemand Helmut Kohl. Son dernier ouvrage, un succès de librairie, le *Dictionnaire de la réforme* (1992), est un véritable programme de gouvernement. Autre auteur prolifique et agitateur d'idées qu'apprécie Edouard Balladur, Alain Minc voit dans le nouveau locataire de Matignon un nouveau Ernest Renan, un homme doté d'une ambition réformatrice réelle.

E. I.



POLITIQUE

Après le second tour des élections législatives

MM. Laurent Fabius et Michel Rocard s'interrogent sur les formes d'une «refondation» du PS

Les dirigeants socialistes se sont retrouvés, lundi 29 mars dans l'après-midi, pour une réunion du bureau exécutif, précédée d'une rencontre entre M. Laurent Fabius et M. Michel Rocard au siège du parti. Ils ont envisagé diverses formules pour un congrès de *«refondation»*, qui se réunirait *«soit avant l'été, soit immédiatement après»*, a indiqué le porte-parole du PS, M. Jean-Jak Queyranne. Le comité directeur est convoqué le 3 avril.

Laminés aux élections législatives, les socialistes se retrouvent face à eux-mêmes, c'est-à-dire face à leur parti, à ses procédures, à ses courants, à ses rapports de forces. Dès le soir du second tour, les auteurs du «Manifeste pour la gauche», ministres ou députés sortants appartenant à la génération des quarante ans, avaient dénoncé à l'avance *«la perspective d'un congrès convoqué sur le mode préparatoire traditionnel»* et demandé *«la réunion d'urgence du comité directeur du Parti socialiste, afin que soit mise en place une équipe représentative de toutes les sensibilités, dégagée du poids meurtrier des écuries et des clans»*.

Lundi après-midi, six membres du gouvernement démissionnaire, qui venaient de déjeuner en compagnie de M. Jacques Delors au ministère de la justice, ont fait connaître leur refus des *«replâtrages»* et des *«règlements de comptes»*. Mmes Martine Aubry, Frédérique Bredin, Elisabeth Guigou, MM. Bernard Kouchner, Dominique Strauss-Kahn, Michel Vauzelle, signataires de ce texte, ont été rejoints sur cette position, dans la soirée, par Mme Ségolène Royal, MM. Jean-Louis Bianco et Jean-Noël Jeanneney, eux aussi ministres sortants, par MM. François Hollande, Jean-Marie Bockel et Jean-Yves Le Drian, anciens députés, et par M. Pascal Lamy, directeur du cabinet du président de la Commission européenne.

«Nous voulons relever la gauche», déclarent-ils, ce qui sera *«long et dur»*. *«Il faudra, d'abord et avant tout, ne pas se voiler la face, ni désigner des boucs émissaires, ni se masquer les vraies raisons de la défaite. Il faudra dire pourquoi nous en sommes là»*, estiment ces socialistes qui cherchent à peser sur les décisions que prendront les chefs des courants. Dimanche soir, M. Jean-Christophe Cambadélis, ancien député lui aussi, avait diagnostiqué le retour de la gauche à *«l'année zéro»* et la nécessité d' *«aller au fond des choses pour inventer un «gouverner autrement à gauche»*.

La mécanique d'appareil

Quittant mandats et fonctions, tous ceux-là craignent que le PS, réduit à lui-même, ne s'enferme dans un jeu d'appareil dans lequel ils n'auraient pas leur mot à dire. *Ils se trouvent dans la situation* bien connue des «rénovateurs», qui peuvent certes occuper le terrain médiatique, mais auxquels la mécanique partisane échappe.

Cette mécanique a commencé à se mettre en place, mercredi après-midi, lors de la réunion du bureau exécutif du PS. MM. Michel Rocard et Laurent Fabius se sont entretenus brièvement, au siège du parti, avant cette réunion à laquelle le maire de Conflans-Sainte-Honorine n'a pas participé. Le premier secrétaire y a fait une analyse succinte des résultats des élections législatives et proposé une méthode pour engager la «refondation» de la gauche et celle du PS. Estimant nécessaire de commencer par la seconde, qui doit passer, selon lui, par un congrès organisé différemment de la procédure habituelle. Il envisage de réunir les premiers secrétaires fédéraux, dans un premier temps, pour appeler l'ensemble des sections et des fédérations à élaborer des textes, dont la synthèse serait assurée par un groupe de travail associant tous les courants. Cette synthèse serait ensuite elle-même soumise au vote des militants, étant entendu que chacun pourrait présenter des amendements.

En proposant ainsi de mettre fin au système des motions, élaborées par les chefs de courant et devant lesquelles les militants doivent choisir leur camp, M. Laurent Fabius va dans le sens du souhait exprimé par M. Pierre Mauroy d'une disparition des courants. L'avantage de cette méthode serait, a-t-il expliqué, d'éviter une réédition du congrès de Rennes de mars 1990, qui avait vu les dirigeants s'affronter pour le contrôle du parti et donner de celui-ci, par là même, l'image d'une machine de pouvoir sans idées. Les adversaires du premier secrétaire voient, eux, dans cette proposition un moyen pour lui d'échapper à la mise en cause de son rôle à la tête du PS. MM. Henri Emmanuelli et André Laignel ont plaidé, au contraire, pour un «vrai» congrès, comme le parti n'en a pas connu depuis trois ans, car c'est la seule manière selon eux de permettre aux militants de *s'exprimer* et de choisir.

La présidence du groupe

La disparition des courants est le thème favori de *M. Daniel* Percheron, le premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais, qui a proposé un référendum interne sur cette question. Les nouveaux statuts du parti permettent l'organisation d'un tel vote. Il entraînerait une réforme des modes de fonctionnement du PS, mais M. Daniel Percheron a précisé qu'il ne s'agit pas, dans son esprit, de revenir à la SFIO d'avant le congrès d'Epinay-sur-Seine, en 1971, qui était régentée par le scrutin majoritaire et, de fait, par les fédérations les plus puissantes, celles du Nord et des Bouche-du-Rhône à l'époque. Cette affirmation n'a pas convaincu tous les participants à la réunion, qui soupçonnent le premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais d'imaginer avec délice un PS dans lequel les effectifs militants qu'il contrôle pèseraient lourd.

Les rocardiens, au nom desquels a parlé M. Bernard Poignant, le maire de Quimper, battu lui aussi aux élections législatives, ont proposé un *«congrès constituant»*, c'est-à-dire des assises qui auraient pour fonction de définir un nouveau cadre, de préférence avant l'été, comme l'avait demandé M. Rocard. M. Gérard Lindeperg, le numéro deux du PS, a repris à son compte l'idée d'une démission collective de la direction du parti, qu'avait émise lundi matin Mme Ségolène Royal, mais il n'a pas rencontré d'écho favorable. *«L'idée d'une démission collective a été considérée par certains comme saugrenue»*, a indiqué M. Jean Le Garrec, ancien député du Nord, proche de M. Mauroy, en quittant la réunion.

Le comité directeur étant convoqué *pour le samedi 3 avril*, les *dirigeants* socialistes vont devoir résoudre, auparavant, le problème de la présidence du groupe de l'Assemblée nationale. M. Henri Emmanuelli a fait savoir qu'il est candidat, l'hypothèse d'une candidature de Mme Ségolène Royal ayant été écartée au cours d'une réunion des proches de M. Lionel *Jospin, à l'hôtel de Lassay, lundi* en milieu de journée. Majoritaires au sein du groupe, avec vingt-sept députés «sûrs» et trois autres partisans possibles, sur un effectif de cinquante-quatre socialistes, les fabiusiens sont maîtres de la décision. S'ils imposent un des leurs, qui serait M. Paul Quilès, ils pousseront M. Lionel Jospin à s'allier avec *M. Michel Rocard pour le* congrès. S'ils acceptent le choix de M. Henri Emmanuelli, ils donneront aux jospinistes l'un des postes-clés en période d'opposition.

PATRICK JARREAU

L'isolement du maire de Montpellier

MONTPELLIER
de notre correspondant

Les urnes sont parfois ironiques. Accusé d'être un *«complice de la droite»* par la fédération socialiste de l'Hérault, après avoir éliminé le maire de Montpellier, M. Georges Frêche, au premier tour des élections législatives, M. Gérard Saumade, le président du conseil général, a finalement sauvé l'honneur de la gauche dans ce département. Avec 51,15 % des suffrages, le socialiste *«dissident»* a devancé, en effet, le 28 mars, son adversaire, M. Maurice Bousquet (RPR).

Partout ailleurs, la gauche, largement majoritaire depuis trente-cinq ans dans ce département, s'est inclinée devant la droite. Cette poussée spectaculaire, tout comme la victoire de M. Saumade, sont un avertissement pour le maire de Montpellier, qui se retrouve isolé. Privée de représentation à l'Assemblée nationale, la ville perd un relais utile pour plaider en faveur de ses dossiers auprès des cabinets ministériels. M. Frêche ne peut s'appuyer, désormais, que sur deux *sénateurs acquis à sa cause et*, de toute façon, dans un contexte parlementaire et gouvernemental *a priori* défavorable.

Un «axe» Saumade-Baumet

Localement, la fédération socialiste, l'un de ses leviers politiques, *s'est considérablement affaiblie*. En tergiversant entre les deux tours – appellant d'abord au «boycottage» de M. Saumade, puis à un soutien du bout des lèvres, – elle s'est déconsidérée aux yeux d'un électorat désorienté. Les bons reports de voix sur M. Saumade, au second tour, montrent qu'elle n'a pas été entendue. Cette erreur vient s'ajou*ter à un désastre électoral* dont elle aura du mal à se relever. La «machine de guerre» du PS pourra peut-être se révéler utile lors des prochains scrutins, mais elle apparaît, plus que jamais, comme inféodée à un homme, et non pas assise sur une base solide.

Au contraire, même s'ils sont très différents au fond, les deux «hommes libres» de la campagne, *M. Gilbert Baumet dans le Gard et* M. Saumade dans l'Hérault, se retrouvent aujourd'hui – après *avoir été confortés* à l'Assemblée nationale –, unis autant par leur démarche politique autonome que par leur hostilité, quoi qu'ils en disent, à M. Frêche. Ils forment un nouvel «axe» languedocien à gauche. La ville de Montpellier *avait normalisé, récemment*, ses relations avec le conseil régional, mais elle n'est pas près d'y parvenir avec le conseil général de l'Hérault, tant les rancœurs sont aujourd'hui tenaces et les rapports de force différents au sein de cette assemblée.

La droite est majoritaire sur l'ensemble des bureaux de vote montpelliérains. L'interprétation de ces résultats est délicate. Dans une partie des bureaux, en effet, *M. Willy Diméglio (UDF-PR) était* opposé à un candidat du Front national, M. Alain Jamet, et le réflexe républicain a sans doute joué. Ailleurs, le bon score de M. Maurice Bousquet devant M. Saumade peut s'interpréter comme une vengeance des partisans de M. Frêche, mais, dans d'autres bureaux, M. René Couveinhes (RPR) devance très largement le socialiste, M. Jean Vallès, et cette tendance ne peut laisser *indifférente* la ville de Montpellier.

M. Frêche va donc très rapidement resserrer sa garde dans la perspective des *élections* municipales de 1995. Il lui faudra, d'abord, repenser son «style», mis *à mal* lors de la campagne. Plus que ses idées ou ses réalisations, ses adversaires ont stigmatisé ses méthodes, son mode de communication, sa façon d'avancer en force, en écrasant et en humiliant l'adversaire. Cette attitude a fini par cristalliser autour de lui des haines dont il commence à payer le coût politique. Dans l'entourage de M. Saumade, on parlait, avant tout, de la victoire du respect de l'autre sur le mépris. Cette réaction est une des clés d'un combat que beaucoup ont jugé irrationnel.

JACQUES MONIN

Les votes blancs et nuls ont atteint plus de deux millions de bulletins

Les partisans de la reconnaissance du vote blanc comme expression électorale trouveront *dans les scrutins* de mars 1993 matière à nourrir leur dossier. Chiffrés à plus de 2 millions au second tour des législatives, les votes blancs et nuls ont atteint un niveau élevé, au-dessus de ceux habituellement connus (sensiblement moins de 5 %) lors de telles consultations. Ils sont la manifestation évidente d'une expression contestataire.

Déjà nombreux au premier tour – 1,417 million, soit 5,27 % des votants, – *les blancs et nuls ont* culminé à 2,159 millions au second, représentant ainsi 9,48 % des votants. En 1988, les blancs et nuls n'avaient totalisé que 512 697 votes au premier tour et 699 052 au second.

Dans 133 circonscriptions, sur les 497 où l'on votait le 28 mars, les proportions sont encore plus impressionnantes, puisqu'elles touchent entre 10 % et 40 % des votants. Vingt-sept d'entre elles se situent *même entre 20 % et 40 %*. L'examen de la configuration de la bataille électorale dans ces circonscriptions suffit à dégager les raisons de ce vote.

Parler de bataille électorale est d'ailleurs abusif dans dix-sept de ces vingt-sept cas, qui n'affichaient que des candidatures uniques. Pour les Français, farouches défenseurs du devoir civique, le vote blanc était le seul moyen *d'expression possible. Ce fut ainsi* le cas dans la deuxième circonscription de l'Eure, où Catherine Nicolas, RPR, était seule en lice, ou dans la huitième des Hauts-de-Seine, où le retrait d'Henry Wolf, maire (UDF-PSD) de Meudon, laissait le champ libre à Jean-Jacques Guillet, RPR.

Duels internes à la droite

Autres circonscriptions «pilotes» : celles qui mettaient en scène des duels internes à la droite classique (RPR contre UDF) ou bien celles où s'opposaient un représentant de cette même droite et un candidat du Front national. Par exemple, à Manosque dans la deuxième circonscription des *Alpes-de-Haute-Provence*, où le RPR Pierre Delmar se retrouvait face à Mireille d'Ornano (FN), dans la septième de Seine-et-Marne (Charles Cova, RPR, contre Pierre-Jean Prillard, FN) ou dans la septième de Seine-Maritime (Antoine Rufenacht, RPR, contre Daniel Blot, FN). Les électeurs ont voulu exprimer, là, un *vote contre* des formations qu'ils rejettent.

La revendication de prise en *compte des votes blancs* revient périodiquement à l'occasion de consultations nationales, référendums ou élections cantonales, législatives... Lors du référendum de 1988 sur les accords de Matignon, relatifs à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, certains groupes comme la Démocratie chrétienne avaient, ainsi, appelé à voter blanc. Les *résultats* de ce référendum ont d'ailleurs montré que ce vote avait été choisi comme mode d'expression puisqu'il totalisait 1,669 million de suffrages, soit 4,41 % des inscrits et 11,92 % des votants. Dans les Côtes-d'Armor, aux *élections législatives* comme aux régionales de l'an dernier, Gérard Gantier a présenté sa candidature sous le sigle «Blanc, c'est exprimé».

CLAIRE BLANDIN

Les réactions à l'étranger

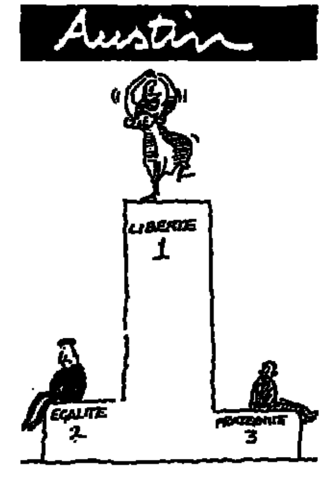
Londres : la présence rassurante de M. Balladur

LONDRES
de notre correspondant

Dans cette période incertaine de pré-cohabitation, les autorités britanniques font preuve d'une grande prudence diplomatique : aucune réaction officielle n'avait encore été diffusée lundi 29 mars, les services du premier ministre précisant que Londres attendait la nomination du nouveau gouvernement pour commenter les résultats des élections françaises. Même mutisme au Parti travailliste, où l'on se contente de regretter la défaite du Parti socialiste. Il n'en demeure pas moins que la période qui s'annonce ne va pas être facile à gérer s'agissant des relations avec les différents centres de pouvoir qui s'établissent en France. On s'attend à Londres que cette nouvelle cohabitation soit nettement plus difficile que la première, durant laquelle, au bout du compte, un *modus vivendi* s'était établi entre le Foreign Office et Matignon et le ministère des affaires étrangères, d'une part, la cellule diplomatique renforcée de l'Elysée, d'autre part.

La personnalité de M. Balladur rassure cependant. Le nouveau pre*mier ministre, qui s'est rendu plu*sieurs fois à Londres depuis un an, a toujours été reçu avec beaucoup *d'égards par les autorités britanni*ques, exactement comme un premier ministre potentiel. Londres souhaite bien sûr que la période de flottement actuel ne s'éternise pas, notamment au moment où les relations bilatérales sont mises à l'épreuve par la «guerre du poisson». Au-delà de ces incidents à propos des territoires de pêche en Manche, la principale inquiétude des Britanniques a trait à la politique européenne qui sera dorénavant celle de Paris. Le gouvernement de M. John Major attend de savoir si les rodomontades de campagne *électorale des dirigeants* du RPR à propos des négociations commerciales, dans le cadre du GATT, avec les Etats-Unis vont se traduire par une nouvelle intransigeance diplomatique de la France.

Celle-ci nuirait forcément aux intérêts de la Grande-Bretagne, dont les liens avec les Etats-Unis, tant sur le plan diplomatique qu'économique, sont étroits. Londres s'inquiète, d'autre part, de la position du RPR à propos de la construction européenne. Chacun ici a noté que bon nombre de responsables «gaullistes» sont plus que tièdes quant aux perspectives du traité de Maastricht. Or toute manifestation bruyante des «eurosceptiques» français rendrait, dans les circonstances actuelles, un très mauvais service à M. Major : le «parcours du combattant» que représente le processus de ratification du traité européen devant la chambre des Communes est loin d'être achevé, et le premier ministre (dont la majorité se limite à vingt voix), serait mis en position difficile si les «eurosceptiques» du *Parti conservateur* recevaient un encouragement, même indirect, de la part du nouveau gouvernement français.



«The Guardian»

Londres, en revanche, se satisferait – mais n'y croit guère – d'un refroidissement des relations entre Paris et Bonn, le couple dominant franco-allemand en Europe demeurant, traditionnellement, l'un des principaux sujets de préoccupation de la Grande-Bretagne. Ces différentes interrogations et incertitudes sont résumées, d'une certaine manière, par *The Times*, qui écrit : *«Si la France continue de bloquer un accord commercial du GATT et de pousser l'Europe vers une obsession introvertie d'indépendance, il devra y avoir une réponse claire. John Major et Bill Clinton doivent se tourner vers Helmut Kohl et lui poser deux questions simples : Etes-vous, avec la France, pour la création d'une «forteresse Europe» protectionniste et militairement indépendante? Dans la négative, quand allez-vous commencer à faire pression sur le gouvernement français en retirant votre soutien au franc?»*

L.Z.

● **Japon** : le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, a envoyé un message de félicitations à M. Balladur tandis qu'un haut fonctionnaire du Gaimusho, le *ministère* nippon des affaires étrangères, a déclaré : *«C'est une très bonne nouvelle car M. Balladur, en tant qu'ancien ministre des finances, est très connu au Japon, où il a de nombreux amis»*. Parmi ceux-ci figure M. Miyazawa, que M. Balladur avait rencontré à plusieurs reprises en 1987 et 1988, alors que tous deux étaient ministres des finances.

● **Chine** : un porte-parole du ministère des affaires étrangères a émis *«l'espoir que le nouveau gouvernement français corrigera l'erreur commise par le précédent gouvernement dans ses relations avec la Chine»*. En clair, cela signifie que Pékin aimerait bien que M. Balladur annule la décision prise par son prédécesseur, M. Bérégovoy, de vendre soixante Mirage à Taïwan, décision qui avait entraîné en *représailles la fermeture du consu*lat général de France à Canton. Déclarant que les élections françaises étaient *«une affaire intérieure française»*, le porte-parole a ajouté que la *«correction de l'erreur»* des socialistes permettrait *«d'améliorer et de renforcer»* les relations bilatérales.

● **Nouvelle-Zélande** : le premier ministre conservateur, *M. Jim Bolger*, a souhaité que le nouveau gouvernement français ne reprenne pas les essais nucléaires dans le Pacifique. *«Nous ne voulons pas que cela recommence. Cette question sera certainement de la plus haute importance pour la Nouvelle-Zélande»*, a-t-il déclaré, tandis que son ministre des affaires étrangères, M. Don McKinnon, a dit espérer qu'*«il y aura continuité de la politique française dans le Pacifique». «Il y a pour l'instant une relation de travail bonne et étroite* [entre Wellington et Paris] *et nous espérons bien entendu que cela se poursuivra»*, a-t-il ajouté.

● **Espagne** : la presse madrilène s'interrogeait lundi sur le sort du président Mitterrand après l'échec cuisant du PS. *«Le locataire de l'Elysée pourra-t-il trouver quelques positions communes avec ses adversaires sur des questions telles que la construction européenne»*, s'interroge *El Pais* (indépendant de gauche), tandis qu'*El Mundo* (centre droit) estime que *«le temps (...) se chargera de révéler au grand jour les différends de l'alliance RPR-UDF»* et qu'il s'agit là de la *«seule arme»* dont disposera M. Mitterrand pour faire face à cette nouvelle cohabitation.

POLITIQUE

Après le second tour des élections législatives

Les nouveaux élus

Nous achevons la liste des biographies des nouveaux élus à l'Assemblée nationale (le Monde *du 30 mars).*

B

André Bascou
RPR
(Pyrénées-Orientales, 2e)
Né le 9 avril 1944 à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), ingénieur du bâtiment, André Bascou est maire de Rivesaltes depuis 1989.

Pierre Bédier
RPR
(Yvelines, 8e)
Né le 30 septembre 1957 à Mont-de-Marsan (Landes), chef d'entreprise, Pierre Bédier est conseiller régional depuis 1992, secrétaire départemental adjoint du RPR depuis 1990.

Raoul Béteille
RPR
(Seine-Saint-Denis, 1re)
Né le 1er janvier 1924 à Nîmes (Gard), ancien magistrat, Raoul Béteille a été procureur général à la Cour de sûreté de l'Etat de 1977 à 1978, puis directeur des affaires criminelles au ministère de la justice de 1979 à 1981. Depuis 1987, il est vice-président du Conseil de la concurrence.

Gérard Boche
UDF-PR
(Puy-de-Dôme, 6e)
Né le 28 mars 1930 à Pessat-Villeneuve (Puy-de-Dôme), directeur commercial retraité, Gérard Boche est maire d'Aigueperse depuis 1977, vice-président du conseil général dont il est élu depuis 1970.

Alphonse Bourgasser
div. d.
(Moselle, 10e)
Né le 26 octobre 1932 à Hayange (Moselle), instituteur retraité, Alphonse Bourgasser a été maire de Hayange de 1971 à 1977, réélu depuis 1987. Il est conseiller général depuis 1988.

Jacques Brossard
UDF-PR
(Deux-Sèvres, 1re)
Né le 28 décembre 1941 à Marigny (Deux-Sèvres), directeur d'un centre de formation d'apprentis à Niort, Jacques Brossard est maire de Chauray depuis 1983 et conseiller régional depuis 1986.

Dominique Bussereau
UDF-PR
(Charente-Maritime, 4e)
Né le 13 juillet 1952 à Tours (Indre-et-Loire), conseiller d'entreprise, Dominique Bussereau est maire de Saint-Georges-de-Didonne depuis 1989, conseiller général depuis 1985 et conseiller régional depuis 1992. Il a été député de 1986 à 1988.

C

Edouard Chammougon
div. d.
(Guadeloupe, 3e)
Né le 10 janvier 1937 à Baie-Mahault (Guadeloupe), enseignant, Edouard Chammougon est maire de Baie-Mahault depuis 1977, conseiller général depuis 1979. Il a été conseiller régional de 1983 jusqu'aux régionales du 31 janvier 1993 et député de 1986 à 1988.

Raymond Couderc
UDF-PR
(Hérault, 6e)
Né le 16 septembre 1946 à Bordeaux (Gironde), agrégé de géographie, professseur à l'université Montpellier-III, Raymond Couderc est conseiller muncipal de Béziers depuis 1983, conseiller général depuis 1983, conseiller régional depuis 1986 et vice-président de cette assemblée depuis 1992.

D

Alain Danilet
RPR
(Gard, 5e)
Né le 3 juin 1947 à Noyon (Oise), Alain Danilet, fonctionnaire de police qui a adhéré au RPR en 1980, est adjoint au maire de Villevieille depuis 1989.

Georges-Olivier Darrason
RPR
(Bouches-du-Rhône, 13e)
Né le 12 juillet 1954, à Marseille, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, sous-préfet, Georges-Olivier Darrason est professeur associé à la faculté de droit d'Aix-en-Provence. Il a été chargé de mission, puis chef de cabinet de François Léotard, ministre de la culture et de la communication, de 1986 à 1988. Parallèlement à ses activités universitaires, il est secrétaire général d'une société de services. Depuis 1988, il est conseiller national du PR chargé des problèmes d'outre-mer.

Camille Darsières
PPM
(Martinique, 3e)
Né le 13 mai 1932 à Fort-de-France, avocat, Camille Darsières est conseiller régional depuis 1983 et adjoint au maire de Fort-de-France depuis 1961. Il a été président du conseil régional de 1987 à 1992.

G

Jean-Jacques Guillet
RPR
(Hauts-de-Seine, 8e)
Né le 16 octobre 1946 à Clichy, diplômé de Sciences Po, chef d'entreprise, Jean-Jacques Guillet, qui a milité à l'extrême droite, est premier adjoint au maire de Sèvres depuis 1983 et conseiller régional depuis 1986. Conseiller technique de Charles Pasqua au ministère de l'intérieur de 1986 à 1988, il était suppléant du député sortant Claude Labbé.

H

Pierre Hellier
UDF-PR diss.
(Sarthe, 1re)
Né le 14 janvier 1942 à Beaud (Morbihan), après des études de médecine à la faculté de Lille, Pierre Hellier s'est installé dans la Sarthe comme médecin en 1969. Conseiller municipal de Conlie de 1977 à 1983, il est conseiller général depuis 1979 et vice-président de l'assemblée départementale depuis 1992.

I

Jean-Louis Idiart
PS
(Haute-Garonne, 8e)
Né le 3 mai 1950 à Mazères-sur-Salat (Haute-Garonne), contrôleur des impôts, Jean-Louis Idiart est maire de sa commune natale et vice-président du conseil général de Haute-Garonne. Militant depuis sa jeunesse chez les socialistes, il était suppléant du député sortant, Pierre Ortet, qui ne se représentait pas.

L

Thierry Lazaro
RPR
(Nord, 6e)
Né le 27 septembre 1960 à Lille (Nord), contrôleur des impôts en disponibilité (fonction incompatible avec un mandat électoral), Thierry Lazaro est conseiller municipal de Phalempin depuis 1989, adjoint au maire depuis 1991 et conseiller général depuis 1992.

Bernard Leccia
RPR
(Bouches-du-Rhône, 7e)
Né le 1er novembre 1933 à Santa-Lucia-di-Tallano (Corse-du-Sud), diplômé de la faculté de médecine de Marseille, Bernard Leccia s'est installé comme médecin généraliste dans cette ville en 1963. Membre du conseil économique et social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 1989, il est également vice-président départemental du conseil de l'ordre des médecins depuis 1992. Il est membre du RPR depuis 1988.

Jean-Louis Léonard
RPR
(Charente-Maritime, 1re)
Né le 24 juillet 1950 à Besançon, ingénieur, Jean-Louis Léonard est maire de Châtelaillon-Plage depuis 1984 et conseiller général depuis 1988.

André Lesueur
RPR
(Martinique, 4e)
Né le 26 octobre 1947 à Rivière-Salée, cadre administratif, André Lesueur est conseiller régional depuis 1983, conseiller général depuis 1988 et maire de Rivière-Salée depuis 1989.

M

Yves Marchand
UDF-CDS
(Hérault, 7e)
Né le 22 février 1946 à Sète (Hérault), avocat, conseiller national et secrétaire général adjoint du CDS, président de la fédération de l'Hérault, M. Yves Marchand est maire de Sète et conseiller régional depuis 1983.

P

Dominique Paillé
UDF-CDS
(Deux-Sèvres, 4e)
Né le 28 mai 1956 aux Aubiers (Deux-Sèvres), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale de la santé publique, ancien directeur d'hôpital, secrétaire général du groupe centriste de l'Assemblée nationale depuis 1989, Dominique Paillé est maire des Aubiers depuis 1989. Il était le suppléant d'Albert Brochard, député sortant (UDF-CDS) de la 4e circonscription des Deux-Sèvres, qui ne se représentait pas.

Pierre Petit
UPF
(Martinique, 2e)
Né le 22 janvier 1930, médecin, Pierre Petit est maire de Morne-Rouge et conseiller régional depuis 1983, conseiller général depuis 1985.

R

Georges Richard
RPR
(Lot-et-Garonne, 2e)
Né le 26 septembre 1928 à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), professeur retraité, Georges Richard est conseiller régional depuis 1986. Elu conseiller municipal de Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne) en 1983, réélu en 1989, il est devenu maire de cette commune en 1992, après le retrait de son prédécesseur.

Marcel Roques
UDF-CDS
(Hérault, 5e)
Né le 18 septembre 1948 à Lamalou-les-Bains (Hérault), avocat, Marcel Roques est maire de Lamalou-les-Bains depuis 1983, conseiller général depuis 1979, conseiller régional depuis 1986 et vice-président de cette assemblée depuis 1992. Il a été maire de Bédarieux (Hérault) de 1977 à 1983.

Max Roustan
UDF-PR
(Gard, 4e)
Né le 29 septembre 1944 à Alès (Gard), professeur de conduite de poids lourds dans un établissement technique et apiculteur, Max Roustan est conseiller municipal d'Alès depuis 1989 et premier adjoint depuis 1990.

Xavier de Roux
UDF-rad
(Charente-Maritime, 3e)
Né le 4 décembre 1940 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), avocat, Xavier de Roux est maire de Chaniers depuis 1983 et conseiller général depuis 1985. Il est président départemental de l'UDF depuis 1985.

S

Bernard Serrou
RPR
(Hérault, 2e)
Né le 14 octobre 1938 à Montpellier (Hérault), médecin, chef de service au centre anticancéreux de Val d'Aurelie, Bernard Serrou a été conseiller municipal de Montpellier de 1983 à 1989, conseiller général de 1982 à 1988 et conseiller régional de 1986 à 1992.

Daniel Soulage
UDF-CDS
(Lot-et-Garonne, 3e)
Né le 14 février 1942 à Monflanquin (Lot-et-Garonne), agriculteur, Daniel Soulage est maire de Monflanquin depuis 1983 et conseiller général depuis 1985.

T

Jean-Pierre Thomas
UDF-PR
(Vosges, 4e)
Né le 27 mars 1957 à Gérardmer (Vosges), président de l'UDF des Vosges et trésorier national du Parti républicain, Jean-Pierre Thomas est conseiller régional depuis 1986 et vice-président de l'assemblée régionale, chargé des finances.

Anicet Turinay
UPF
(Martinique, 1re)
Né le 18 avril 1945 à Gros-Morne, instituteur. Anicet Turinay est conseiller régional depuis 1992, conseiller général depuis 1988 et maire de Gros-Morne.

Les résultats du second tour (chiffres du *Monde*)

	Métropole				Outre-mer				Total			
		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés	Répartition en sièges (1)		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés	Répartition en sièges		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés	Nombre d'élus (1)
Inscrits	32 961 307				753 261				33 714 568			
Votants	22 334 158	67,75			441 721	58,64			22 775 879	67,55		
Abstentions	10 627 149	32,24			311 540	41,35			10 938 689	32,44		
Blancs et nuls	2 134 533				24 813				2 159 346			
Suffrages exprimés	20 199 625				*416 908				*20 616 533			
UPF	11 192 268	33,95	55,40		155 578	20,65	37,31		11 347 846	33,65	55,04	
dont RPR	5 634 676	17,09	27,89	191	106 947	14,19	25,65	9	5 741 623	17,03	27,84	200
et UDF	5 154 163	15,63	25,51	167	23 876	3,16	5,72	4	5 178 039	15,35	25,11	171
Maj. prés.	6 312 380	19,15	31,24	62	147 343	19,56	35,34	5	6 459 723	19,16	31,33	67
dont PS	6 036 216	18,31	29,88	51	106 963	14,19	25,65	2	6 143 179	18,22	29,79	53
FN	1 168 160	3,54	5,78	-	-	-	-	-	1 168 160	3,46	5,66	-
Ecologistes	37 491	0,11	0,18	-	-	-	-	-	37 491	0,11	0,18	-
Communistes	887 948	2,69	4,39	22	63 265	8,39	15,17	2	951 213	2,82	4,61	24
Divers droite	574 704	1,74	2,84	32	13 751	1,82	3,29	2	588 455	1,74	2,85	34

(1) Plus un divers (26 674 voix).
(*) Nationalistes : 36 971 voix.

Les 152 sortants battus au second tour

– *9 PC* : Daniel *Le Meur* (Aisne, 2e), Pierre Goldberg (Allier, 2e), André Lajoinie (Allier, 3e), Paul Lombard (Bouches-du-Rhone, 13e), Jacques Rimbault (Cher, 2e), Gilbert Millet (Gard, 4e), Fabien Thiémé (Nord, 21e), Robert Montdargent (Val-d'Oise, 5e), Elie Hoarau (la Réunion, 4e).

– 129 PS : René Dosière (Aisne, 1re), Bernard Lefranc (Aisne, 4e), *François Colcombet* (Allier, 1re), François Massot (Alpes-de-Haute-Provence, 1re), Daniel Chevallier (Hautes-Alpes, 1re), Jean-Marie Alaize (Ardèche, 3e), Roger Mas (Ardennes, 1re), Gérard Istace (Ardennes, 2e), Jean-Paul Bachy (Ardennes, 3e), René Massat (Ariège, 2e), Joseph Vidal (Aude, 1re), Régis Baraillia (Aude, 2e), Jacques Cambolive (Aude, 3e), Yvette Roudy (Calvados, 3e), Jérôme Lambert (Charente, 3e), Roland Beix (Charente-Maritime, 3e), Pierre-Jean Daviaud (Charente-Maritime, 4e), François Hollande (Corrèze, 1re), Roland Carraz (Côte-d'Or, 3e), François Patriat (Côte-d'Or, 5e), Yves Dollo (Côtes-d'Armor, 1re), Didier Chouat (Côtes-d'Armor, 3e), Maurice Briand (Côtes-d'Armor, 4e), Pierre-Yvon Trémel (Côtes-d'Armor, 5e), *André Lejeune (Creuse, 1re), Gaston* Rimareix (Creuse, 2e), Bernard Bioulac (Dordogne, 1re), Robert Schwint (Doubs, 1re), Guy Bêche (Doubs, 3e), Roger Léron (Drôme, 1re), Alain Fort (Drôme, 2e), Henri Michel (Drôme, 3e), Georges Lemoine (Eure-et-Loir, 1re), Bertrand Gallet (Eure-et-Loir, 3e), Bernard Poignant (Finistère, 1re), Joseph Gourmelon (Finistère, 2e), Alain Journet (Gard, 5e), Gérard Bapt (Haute-Garonne, 2e), Robert Loïdi (Haute-Garonne, 4e), Jacques Roger-Machart (Haute-Garonne, 5e), Hélène Mignon (Haute-Garonne, 6e), Jean-Pierre Joseph (Gers, 2e), Claude Barande (Gironde, 3e), Pierre Brana (Gironde, 5e), Michel *Sainte-Marie* (Gironde, 6e), Gilbert Mitterrand (Gironde, 10e), Bernard Madrelle (Gironde, 11e), Bernard Nayral (Hérault, 5e), Edmond Hervé (Ille-et-Vilaine, 2e), Jean-Yves Gateaud (Indre, 1re), Jean-Paul Chantéguet (Indre, 3e), Jean Proveux (Indre-et-Loire, 4e), Jean-Michel Testu (Indre-et-Loire, 5e), Alain Brune (Jura, 1re), *Alain* Vidalies (Landes, 1re), Jeanny Lorgeoux (Loir-et-Cher, 2e), Jean Auroux (Loire, 5e), Claude Evin (Loire-Atlantique, 8e), Jean-Pierre *Lapaire (Loiret*, 3e), Gérard Gouzes (Lot-et-Garonne, 2e), Bernard Cauvin (Manche, 5e), Jean-Pierre Bouquet (Marne, 5e), Daniel Reiner *(Meurthe-et-Moselle*, 4e), Michel Dinet (Meurthe-et-Moselle, 5e), Jean-Louis Dumont (Meuse, 2e), Jean Laurain (Moselle, 1re), René Drouin *(Moselle*, 10e), Bernard Bardin (Nièvre, 3e), Bernard Carton (Nord, 7e), Jean-Pierre Balduyck (Nord, 10e), Yves Durand (Nord, 11e), *André* Delattre (Nord, 13e), Jean Le Garrec (Nord, 14e), Marc Dolez (Nord, 17e), Marcel Dehoux (Nord, 24e), Guy Lengagne (Pas-de-Calais, 5e), André Capet (Pas-de-Calais, 7e), Noël Josèphe (Pas-de-Calais, 11e), Albert Facon (Pas-de-Calais, 14e), Maurice Pourchon (Puy-de-Dôme, 1re), Alain Néri (Puy-de-Dôme, 2e), Maurice Adevah-Pœuf (Puy-de-Dôme, 5e), Edmond Vacant (Puy-de-Dôme, 6e), Pierre Forgues (Hautes-Pyrénées, 1re), Pierre Estève (Pyrénées-Orientales, 2e), Jean-Marie Bockel (Haut-Rhin, 5e), Jean-Pierre Baeumler (Haut-Rhin, 7e), Jean-Paul Bret (Rhône, 6e), Jean-Jack Queyranne (Rhône, 7e), Raymond Douyère (Sarthe, 2e), Guy-Michel Chauveau (Sarthe, 3e), Jean-Claude Boulard (Sarthe, 5e), Jean-Paul Calloud (Savoie, 1re), Roger Rinchet (Savoie, 3e), Daniel Vaillant (Paris, 19e); Jean-Christophe Cambadélis (Paris, 20e), Michel Charzat (Paris, 21e), Michel *Bérégovoy (Seine-Maritime, 1re)*, Dominique Gambier (Seine-Maritime, 2e), Pierre Bourguignon (Seine-Maritime, 3e), Paul Dhaille (Seine-Maritime, 6e), Jean-Marie Leduc (Seine-Maritime, 10e), Jean Beaufils (Seine-Maritime, 11e), Jean-Pierre Fourré (Seine-et-Marne, 8e), Jacques Heuclin (Seine-et-Marne, 9e), Guy Malandain (Yvelines, 11e), Pierre *Hiard* (Somme, 3e), Jacques Becq (Somme, 4e), *Jacques* Fleury (Somme, 6e), Charles Pistre (Tarn, 2e), Jacqueline Alquier (Tarn, 4e), Hubert Gouze (Tarn-et-Garonne, 1re), André Borel (Vaucluse, 2e), Jean Gatel (Vaucluse, 4e), Jacques Santrot (Vienne, 1re), Guy Monjalon (Vienne, 4e), Robert Savy (Haute-Vienne, 1re), Jean-Claude Peyronnet (Haute-Vienne, 2e), Christian Pierret (Vosges, 2e), Raymond Forni (Territoire-de-Belfort, 1re), Yves Tavernier (Essonne, 3e), Claude Germon (Essonne, 6e), Thierry Mandon (Essonne, 9e), Jacques Mahéas (Seine-Saint-Denis, 13e), René Rouquet (Val-de-Marne, 9e), Patrick Sève (Val-de-Marne, 12e), Alain Richard (Val-d'Oise, 2e), *Marie-France Lecuir* (Val-d'Oise, 7e), Dominique Larifla (Guadeloupe, 3e).

– 1 div. g. : Claude Lise (Martinique, 2e)

– 1 MRG : Michel Crépeau (Charente-Maritime, 1re).

– 2 maj. p. : Alain Calmat (Cher, 3e), Guy Lordinot (Martinique, 1re).

– *3 RPR* : *Michel Cointat* (Ille-et-Vilaine, 6e), Gérard Chasseguet (Sarthe, 1re), Georges Tranchant (Hauts-de-Seine, 2e).

– 6 UDF-CDS : Adrien Durand (Lozère, 1re), Bernard Stasi (Marne, 6e), Francis Geng (Orne, 2e), Emile Kœhl (Bas-Rhin, 1re), Jean-Marie Caro (Bas-Rhin, 6e), Edmond Gerrer (Haut-Rhin, 1re).

– 1 FN : Marie-France Stirbois (Eure-et-*Loir*, 2e).

Les 31 sortants éliminés au premier tour...

– 24 PS : Michel Cartelet (Aube, 3e); Philippe Sanmarco (Bouches-du-Rhône, 3e); Janine Ecochard (Bouches-du-Rhône, 5e); Michel Pezet (Bouches-du-Rhône, 7e); Alain Bureau, député sortant de la 4e (Eure, 2e); Georges Frêche (Hérault, 4e); Alain Barrau (Hérault, 6e); Jean Lacombe (Hérault, 7e); Jean-Pierre Luppi (Isère, 2e); Jean-Pierre Santa Cruz (Jura, 3e); Guy Chanfrault (Haute-Marne, 2e); Umberto Battist (Nord, 23e); Jean Anciant (Oise, 3e); Gabriel Montcharmont (Rhône, 11e); Marie-Josèphe Sublet *(Rhône, 14e); Jean-Paul Planchou* (Seine-et-Marne, 7e); Bernard Schreiner (Yvelines, 8e); Jean-Claude Dessein (Somme, 1re); Guy *Ravier (Vaucluse, 1re)*; Philippe Bassinet (Hauts-de-Seine, 11e); Gilbert Bonnemaison (Seine-Saint-Denis, 1re); Jacques Delhy (Seine-*Saint-Denis, 10e)*; Jean-Pierre Bequet (Val-d'Oise, 3e); Michel Coffineau (Val-d'Oise, 9e).

5 div. g. : André Bellon, PS diss. (Alpes-de-Haute-Provence, 2e); Jean Charbonnel, maj. p. (Corrèze, 2e); Michel Suchod, MDC (Dordogne, 2e); Jean-Marie Cambacérès, div. g. (Gard, 2e); Jacques Lavédrine, PS diss. (Puy-de-Dôme, 4e).

– *2 UDF : Alexis Pota, CDS* (la Réunion, 2e); Alexandre Léontieff (Polynésie, 1re) éliminé le 13 mars.

... *et les 2 battus*

Claude Gaits, MRG (Hautes-Pyrénées, 2e), Emile Vernaudon, div. g. *(Polynésie, 2e)*, battu le 13 mars.

Les 8 sortants qui se sont retirés entre les deux tours

– 5 PS : Maurice Briand (Côtes-d'Armor, 4e); Noël Josèphe (Pas-de-Calais, 11e); Pierre Bourguignon (Seine-Maritime, 3e); Pierre Hiard (Somme, 3e); René Rouquet (Val-de-Marne, 9e).

– 2 UDF-CDS : Adrien Durand (Lozère, 1re); Edouard Gerrer (Haut-Rhin, 1re).

– 1 RPR : Michel Cointat (Ille-et-Vilaine, 6e).

Rectificatifs

Certaines éditions du *Monde* daté 30 mars comportaient les erreurs suivantes :

– Dans les *biographies des nouveaux élus*, c'est à tort que figurent celles de M. Jean-Eric Bousch et de M. Pierre Lang pour la 6e circons*cription de la Moselle. Comme il* apparaissait dans les résultats, c'est M. Lang qui a été élu ;

– Une inversion des résultats des deux candidats en lice dans la 7e circonscription de l'Hérault a conduit à indiquer que François Liberti, PC, était élu alors que c'est son adversaire, Yves Marchand, UDF-CDS, qui l'a emporté. En conséquence, le graphique de la « Nouvelle Assemblée », publié en page 29, doit être rectifié de la manière suivante : PC : 24 et UDF : 207. M. Marchand, maire de Sète, aurait également dû figurer dans la liste des maires « élus » et non « battus », publiée page 12.

– La mention « s'est retiré » figurait sous le nom de députés qui, en fait, avaient été éliminés à l'issue du premier tour.

POLITIQUE

L'action des membres du gouvernement de Pierre Bérégovoy

Pierre Bérégovoy, sixième premier ministre de François Mitterrand, est resté 361 jours à l'Hôtel Matignon. Son gouvernement, constitué le 2 avril 1992, a été remanié le 2 octobre suivant. Le retour de Bernard Tapie au ministère de la ville est intervenu le 24 décembre de la même année.

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Jack Lang : le conciliateur

Nommé ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture et numéro deux du gouvernement en avril 1992, Jack Lang quittera sans doute la rue de Grenelle avec un regret. En onze mois, il n'aura pas eu le temps de faire aboutir le projet novateur auquel il aurait aimé attacher son nom : *favoriser la création d'une chaîne* de télévision éducative sur le canal libéré par la Cinq, destinée aux élèves comme aux adultes et capable de réconcilier l'école et le petit écran. Délais trop serrés, budget trop gourmand, ambitions *concurrentes dès lors qu'on* touche à l'audiovisuel, tout aura contribué à étouffer cette ambition.

Pour le reste, M. Lang aura mis à profit son court passage à l'éducation nationale pour faire la démonstration de ses talents de conciliateur. C'est le cas du dossier hautement symbolique de l'enseignement privé : *l'accord du* 13 juin 1992 avec les responsables de *l'enseignement catholique,* complété par des mesures sur la formation des enseignants du privé, établit la *« parité »* entre public et privé et enterre cette vieille querelle. C'est encore le cas pour la rénovation des diplômes universitaires que M. Jospin n'avait pu boucler : au terme de négociations en douceur, son successeur vient d'obtenir gain de *cause et de publier l'ensemble des* textes réglementaires transformant *premier et deuxième cycles du* supérieur. C'est enfin le cas de la réforme du lycée, là encore engagée par M. Jospin et que M. Lang a bouclée *in extremis,* au prix de quelques aménagements.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Roland Dumas : l'axe franco-allemand

Homme de confiance et ami de François Mitterrand, Roland Dumas *aura été, dans une période particu*lièrement fertile en bouleverse*ments sur le continent européen,* le brillant avocat du président sur la scène internationale. En mettant en œuvre au sein de l'Europe des Douze une véritable stratégie commune avec l'Allemagne, il a donné corps à l'axe théorique fondamental de la politique étrangère élyséenne : le franco-allemand. Le *résultat le plus marquant de cette* stratégie aura été, après une brève hésitation, de savoir convertir le processus de réunification de l'Allemagne en « énergie communautaire », d'entraîner les Douze vers un traité d'union européenne (Maastricht) largement inspiré par la France, et d'entraîner l'Allemagne *en souplesse vers l'amorce* d'une politique de défense commune *qui porte en germe la redéfi*nition des relations transatlantiques dans ce domaine. Il faut ranger aussi parmi les actifs (précaire celui-là) de cette relation *développée avec Bonn le fait que* les controverses sur le GATT n'aient pas dégénéré en une crise ouverte au sein de la Communauté. Il faut retenir en revanche comme le plus dramatique de ses échecs, dont l'étendue fut sans doute initialement mal appréciée, le fait d'avoir failli au moment où *se nouait la crise yougoslave.*

Roland Dumas a aussi échoué *dans l'ambition, qui lui tenait à* cœur, de faire jouer un rôle à la France au Proche-Orient. Le ministre a eu, au début de la crise du Golfe, une influence cruciale auprès du président et au sein d'un gouvernement divisé. En revanche n'ont été couronnées de succès ni sa hâte à développer *une relation nouvelle avec l'Iran, ni* l'illusion qu'il nourrissait de pouvoir faire mieux que d'autres en faveur d'un règlement du conflit israélo-palestinien.

FONCTION PUBLIQUE

Michel Delebarre : les « délocalisations »

En arrivant à la fonction publique, *Michel Delebarre espérait ren*dre irréversibles les transferts *d'établissements publics en pro*vince. Cherchant à faire oublier la rudesse et l'impréparation avec lesquelles Mme Cresson, premier ministre, et... lui-même, alors à l'équipement, avaient engagé ce dossier à l'automne 1991, il a multiplié actes symboliques et déplacements dans les villes d'accueil. *Mais en dépit de 1 895 emplois* d'ores et déjà transférés sur les 30 000 programmés d'ici à l'an 2000, *cette politique d'« aération »* de la France se heurte toujours à *de fortes résistances. Pour le* reste, M. Delebarre s'est consciencieusement *inscrit dans le sillon* tracé par ses prédécesseurs : *achèvement in extremis* de la rénovation de la grille de classification *des fonctionnaires, apurement* sans douleur de l'accord salarial *1991-1992, renouvellement de* l'accord sur la formation continue.

JUSTICE

Michel Vauzelle : un code controversé

En devenant ministre de la justice, Michel Vauzelle savait qu'il *n'aurait pas le temps, en moins* d'un an, de transformer en profondeur le secteur qui lui avait été confié. Il avait deux objectifs : mettre fin à la suspicion qui pesait sur la chancellerie dans la gestion des *« affaires »* et obtenir une progression sensible de son budget. Dans le mois qui suivait son arrivée, *M. Vauzelle demandait donc* l'ouverture d'informations judiciaires au sujet des malversations de neuf clubs de football et invitait les procureurs généraux à agir *« avec célérité et fermeté »* dans les dossiers de financements politiques occultes. Quant au budget adopté à l'automne, il augmentait de 6,85 %, contre 3,4 % pour le budget de l'Etat. Le texte le plus controversé de cette dernière année restera cependant le nouveau code de procédure pénale : *rédigé par l'ancien ministre délé*gué à la justice, Michel Sapin, *complété à l'automne 1992 par* M. Vauzelle, ce texte a suscité lors de son entrée en vigueur, le 1er mars, la grogne d'une bonne partie de la magistrature.

ÉCONOMIE ET FINANCES

Michel Sapin : la loi et les marchés

Si sa mission s'était achevée début décembre, Michel Sapin aurait pu présenter un bilan presque impeccable de sa gestion de *la crise monétaire, qui avait cul*miné en septembre lors du référendum en France sur Maastricht, déclenchant une vague de spéculation sans précédent sur la monnaie française. Réserves de changes reconstituées, taux d'intérêt à court terme légèrement abaissé, taux à long terme nettement orienté en baisse. Malheureusement, la spéculation sur le franc reprit dès la mi-décembre.

Malheureusement aussi, les perspectives économiques se sont constamment assombries depuis l'arrivée du gouvernement Bérégovoy. En septembre, M. Sapin annonçait que la croissance française atteindrait 2,6 % en 1993. Le gouvernement a reconnu depuis qu'elle sera inférieure à 1 % cette année. Pourtant, M. Sapin était fier, *lorsqu'il participait aux réu*nions du G7 – une institution pour *laquelle il n'a pourtant guère* d'estime – de défendre la solidité des *« fondamentaux »* français. *« On ne succède par à M. Bérégovoy »,* affirmait-t-il, en défendant la politique de désinflation compétitive, *« on continue ».*

A Bercy, il a évité les faux pas – un exercice difficile compte tenu de l'hypersensibilité des marchés financiers, – géré la bataille du franc, mais aussi bâti une loi de clarification des circuits financiers de la publicité, à *laquelle son nom* restera attaché.

INTÉRIEUR

Paul Quilès : la sécurité publique en tête

A nouvel intitulé de portefeuille – *« ministre de l'intérieur et de la sécurité publique »* – nouvelle affirmation de priorité : Paul Quilès a placé son ministère sous le signe d'un *« plan d'action immédiate pour la sécurité publique »* annoncé dès le 13 mai 1992, un mois après sa nomination. Avec deux idées-forces : *réaffecter* des uniformes sur la voie publique au service d'une *« police de proximité »;* assurer des *« coproductions locales »,* traduites par plus de deux cents projets de sécurité signés entre l'Etat et les collectivités locales.

Il *n'était plus temps* de mener à leur terme les « chantiers » (réforme des corps et carrières, loi d'orientation sur la sécurité intérieure) conçus par son prédécesseur Pierre Joxe, afin de parachever une modernisation de la police engagée en 1982. Du moins M. Quilès reprendra-t-il une partie de cet héritage en généralisant la départementalisation de la police nationale et en créant une « haute autorité » chargée du contrôle externe sur les services. Son projet *de loi sur les polices municipales, qui* autorise leur armement et élargit le *champ de leurs missions, affichera à* l'inverse un penchant sécuritaire très *critiqué par les syndicats policiers.* De même, sa présentation, fin 1992, de la *« politique de lutte antidrogue »* donnera la priorité à la répression plutôt qu'à la prévention.

AFFAIRES SOCIALES ET INTÉGRATION

René Teulade : un fonds de solidarité

Militant mutualiste de longue date, René Teulade s'était distingué par *des prises de position fermes à* l'égard de la médecine libérale et par un plaidoyer résolu en faveur d'une réforme des retraites. Devenu ministre des affaires sociales, il n'aura guère eu les coudées franches. Dès juin 1992, l'hôtel Matignon lui a imposé le retrait du projet de loi sur la maîtrise des dépenses de santé avant que le texte ne soit finalement adopté, mais sous une forme édulcorée. Au moins M. Teulade peut-il se targuer d'avoir fait accepter le principe d'une responsabilité économique des médecins libéraux.

C'est sur le dossier des retraites que M. Teulade aura le plus avancé *avec la mise en place d'un fonds de solidarité* regroupant les prestations d'assurance-vieillesse non liées au *versement d'une cotisation* (minimum vieillesse, bonifications pour *les périodes d'éducation des enfants* ou de maladie). En revanche, la création *d'une caisse de garantie* alimentée par des actifs publics, présentée *trop tardivement* par les experts de l'Elysée, restera probablement lettre *morte.*

Le point le plus négatif du bilan du ministre des affaires sociales restera toutefois son inaction face à l'évolution des comptes de la Sécurité sociale, dont le déficit se chiffre à 12,5 milliards de francs en 1992 et à 40 milliards de francs en cumulé *depuis 1990.*

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Jean-Pierre Soisson : « Je maintiendrai... »

Appelé *en octobre* 1992 au ministère de l'agriculture, Jean-Pierre Soisson pose à M. Mitterrand deux conditions... et obtient satisfaction : adjoindre à son titre celui de ministre du développement rural et demeurer président du conseil régional de Bourgogne. Le maire d'Auxerre affronte *« une nouvelle époque de turbulence »,* avec la discussion budgétaire et les négocia*tions du GATT. D'abord, il s'em*ploiera à obtenir de la Commission *et de ses collègues européens* des aménagements à la réforme de la politique agricole commune (PAC) signée en mai 1992. Dans les négociations du GATT, isolé parmi ses collègues, il résiste pied à pied et refuse que la France donne son aval au projet d'accord conclu entre la Commission et les Etat-Unis le 20 novembre 1992. M. Soisson fait sienne la devise des princes d'Orange : *« Je maintiendrai... ».* Ministre du développement rural, il a *fait adopter, le 18 février, son* « pacte rural », qui contient une quinzaine de mesures pour *revivifier les* campagnes.

TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION

Martine Aubry : conjoncture et contraintes

Technicienne venue du sérail (énarque, longtemps directrice des *relations du travail), doublée d'une* professionnelle de l'entreprise (numéro trois de Pechiney), Martine Aubry avait tout pour réussir au ministère du travail. Sauf la durée et, surtout, la conjoncture favorable. Pour cette femme de tempérament et *de convictions, ce dilemme du* temps qui se refuse s'accompagna de la découverte des contraintes politiques. Des foucades d'Edith Cresson, pour l'apprentissage notamment, aux paris impossibles de Pierre Bérégovoy avec l'opération *« 900 000 chômeurs de longue durée »,* par exemple, elle eut sa part de couleuvres à avaler. Ecartelée entre ses propres objectifs de long terme et la soumission à des initiatives *aussi maladroites que précipi*tées, elle adopta un style volontiers frondeur, bien dans sa nature. *La fille* de Jacques Delors ne peut pas taire sa différence...

Son drame est là. Définis à l'été 1991, les axes de son action n'ont pas ensuite été modifiés et devaient progressivement entraîner un changement qui aurait produit ses effets *plus tard. L'exonération de charges* pour l'embauche des jeunes, le soutien aux emplois *familiaux* et l'accent mis sur une formation individualisée pour lutter contre l'exclusion entrent dans cette catégorie, comme la remise en cause de certains plans sociaux. Mais c'est avec le thème de *« changer le travail »* que Mme Aubry a fait le plus grand pas en appelant à une transformation du paysage *social. Et, donc, en proposant une* autre politique de l'emploi.

DÉFENSE

Jacques Mellick, un homme de dialogue

En abandonnant *le ministère de* la mer pour devenir, en mai 1991, *secrétaire d'Etat à la défense,* Jacques Mellick a accepté d'être, au sein de l'institution militaire, l'homme du dialogue et de l'ouverture auprès d'un ministre de la défense, Pierre Joxe, devantage connu pour sa froideur et sa boulimie *des dossiers. A lui,* les contacts avec les élus locaux et avec le personnel civil de la défense, lors des discussions par*fois délicates sur les restructura*tions du domaine militaire et les *fermetures de garnisons. A lui,* aussi, la mission d'adapter le service *national et le système des* réserves au nouveau format, à la *baisse, des armées. M. Mellick* aura accompli cette tâche, avec fermeté et doigté, en évitant de brusquer les choses et en demeurant à l'écoute d'une communauté de défense perplexe.

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

Jean-Louis Bianco : marge étroite

Onze mois, c'est un peu court pour marquer de son empreinte un *ministère aussi vaste et aussi* technique que celui de l'équipement, du logement et des transports, même quand on possède une formation d'ingénieur civil des mines comme Jean-Louis Bianco. Surtout quand la marge d'action *budgétaire est nulle.*

Son prédécesseur, Paul Quilès, *avait déjà tenté de faire repartir un* secteur immobilier en crise ; Marie-Noëlle Lienemann, son ministre délégué au logement, s'était souciée de corriger les injustices. Il ne restait plus à M. Bianco qu'à faire son travail de ministre avec son cortège fastidieux d'inaugurations, en essayant de déminer les dossiers les plus explosifs. Il a cherché à apaiser les écologistes en jouant les rois Salomon à propos d'autoroutes, de tunnels ou de TGV. Et quand des conflits majeurs ont éclaté chez les routiers en juillet 1992 ou à la RATP en décembre et en mars 1993, il a prêché le dialogue à tout prix au risque de désavouer, dans le premier cas, Georges Sarre, son secrétaire d'Etat aux transports, et, dans le deuxième, les présidents successifs de la RATP.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Emile Zuccarelli : service public

Parce qu'il est radical, républicain, élu de Corse et attaché aux principes d'universalité et d'égalité d'accès aux services essentiels, Emile Zuccarelli, ministre des Postes et Télécommunications, s'est voulu avant tout ministre du service public. Pas de grands chantiers. *Pas de réformes.*

Mais un souci d'éviter un démantèlement pur et simple des prérogatives de La Poste et des télécoms face à la volonté déréglementatrice de Bruxelles. Le Livre *vert postal, fixant l'évolution des* services postaux dans la CEE, a *mobilisé les énergies.* Tout comme la proposition de la commission de libéraliser le téléphone à l'intérieur de la Communauté. Tuteur naturel de France Télécom, M. Zuccarelli *n'a pas pu – ou pas souhaité –* engager le bras de fer avec Bercy *sur ce qui peut légitimement* apparaître comme autant de coups de canif dans le contrat de plan de l'opérateur de télécommunications, qu'il s'agisse du gel de la réforme tarifaire pour les communications nationales ou des prises de participation (montée en puissance dans Thomson SA, Bull, etc.) sollicitées par le Trésor à des fins budgétaires.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Louis Le Pensec : l'élève doué du rocardisme

Discret et efficace. Combinant succès électoral domestique et règlement en douceur de dossiers ultra-marins toujours imprévisibles. Jusqu'aux dernières heures, ce Breton se sera imposé comme *l'élève doué du rocardisme,* au point d'apparaître aujourd'hui comme un rescapé émérite. Ministre des DOM-TOM tout au long de cette législature, M. Louis Le Pensec aura entamé ses nouvelles fonctions sous les meilleurs auspices, puisqu'il est chargé de superviser la mise en œuvre des *accords de Matignon que son* « patron » vient de susciter dans une Nouvelle-Calédonie au bord de la guerre civile.

Il s'acquittera de sa tâche avec un doigté et un pragmatisme qui en feront un ministre respecté et épargné par l'opposition. Sur le Caillou, cette approche consensuelle permettra d'enraciner la paix civile mais elle aboutira aussi à *mettre sous le boisseau quelques* dossiers sensibles (*« les mesures de décolonisation »* réclamées par le FLNKS) afin de ne point froisser un Jacques Lafleur rétabli dans son omnipotence. Ses relations avec les indépendantistes resteront toutefois empreintes de confiance.

Cette « méthode Le Pensec » permettra de la même manière de désamorcer les poussées de fièvre qui, *régulièrement,* embrasent les îles d'outre-mer : les émeutes du *Chaudron à la Réunion, la crise de* la banane aux Antilles ou les *récentes violences à Mayotte.* A aucun moment, le point de non-retour n'aura été franchi. Mais cette « méthode », si elle apaise les passions, ne s'attaque pas toujours aux difficultés qui les créent. Toutefois M. Le Pensec peut s'enorgueillir d'avoir su dissiper les peurs alimentées par la construction européenne (en *sauvegardant* le droit à la « spécificité ») et surtout *d'avoir lancé les DOM sur les rails* de l'égalité sociale.

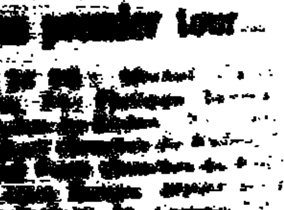
RECHERCHE ET ESPACE

Hubert Curien : des coups d'accélérateur

Ministre de la recherche depuis 1984, hormis la période de cohabitation (1986-1988), Hubert Curien se voulait à la tête d' *« un ministère politique et non de gestion ».* Diplomate et précis, ce physicien de formation y sera, pour l'essentiel, parvenu. Au long de son mandat, les *acteurs de la recherche auront* bénéficié de la manne gouverne*mentale, obtenant,* de 1989 à 1991, des hausses de budget supérieures à 7 % (« le Monde Sciences-Médecine » du 24 mars).

Malgré les coups d'accélérateur donnés par M. Curien, dans la poursuite de la politique initiée par Jean-Pierre Chevènement, à la *recherche* industrielle, les dépenses nationales consacrées à la recherche-développement, qui représentaient 2,42 % du PIB en 1992 (2,86 % *pour* les Etats-Unis, 2,83 % pour l'Alle*magne et 2,72 % pour le Japon),* n'en restent pas moins loin de fran*chir la barre ambitieuse des 3 %,* suggérée par M. Raymond Barre et *reprise par les socialistes.* Toutefois, l'effort fait en faveur de la recherche sur la période 1981-1992 a permis à la France de faire passer sa dépense de recherche et développement de 1,97 % du PIB en 1981 à 2,42 % en 1992.

Les 152 sortants battus au second tour



L'action des membres

JEUNESSE ET SPORTS

Frédérique Bredin : l'insertion

L'action de Frédérique Bredin, nommée ministre de la jeunesse et *des sports en mai 1991, a été* scellée par une conviction : *« Le sport est l'une des meilleures clés d'insertion des jeunes en difficulté. »* D'où la réalisation, en partenariat avec les collectivités locales et le milieu associatif, de plus de mille équipements sportifs de proximité (J-sports), la formation d'animateurs de quartiers, l'ouverture pendant les vacances *d'installations sportives scolaires.* Vive et directe, Mme Bredin a encouragé les initiatives de jeunes en subventionnant en 1992 70 000 projets individuels ou collectifs. *Forte de deux hausses* sensibles de son budget (près de 10 % chacune), la cadette du gouvernement avait commencé par promouvoir activement les contrats d'aménagement du temps de l'enfant. Elle a obtenu, en décembre, la création d'un fonds spécial de 450 millions de francs afin de compenser les pertes engendrées pour certains sports par la loi Evin réglementant la publicité en faveur du tabac.

ENVIRONNEMENT

Ségolène Royal : tambour battant

Comme tous les ministres nommés en avril 1992, Ségolène Royal savait ses jours comptés. Mais le défi, pour elle, était démesuré, car il lui fallait, en onze petits mois, en faire plus que son prédécesseur en quatre ans ! Elle a donc saisi goulûment toutes les occasions, que ce soit le Sommet de la Terre, à Rio, les déchets hospitaliers allemands ou le pyralène australien. Comme il fallait aussi attacher son nom à des lois, elle a mis les bouchées doubles pour en produire deux, bien à elle : la protection des paysages et la lutte contre le bruit. Deux lois en quelques mois : un record, en effet, même si l'on peut douter de l'efficacité de textes élaborés à la course.

BUDGET

Martin Malvy : un lourd héritage

C'est un lourd héritage qu'avait reçu Martin Malvy en devenant ministre du budget en octobre *1992 : le vote d'un projet de bud*get 1993 au déficit largement sous-évalué. Les dernières estimations situent « l'impasse » probable à plus de 300 milliards de francs en 1993, peut-être 330 milliards si l'activité économique stagne jusqu'à l'automne et que la TVA comme l'impôt sur les sociétés continuent de bouder les caisses de l'Etat. M. Malvy aura réussi à faire voter, fin décembre 1992, une loi de finances déficitaire de « seulement » 165,4 milliards de francs. La moitié du chiffre prévisible qui fera de la France un pays ne respectant plus dans ce domaine les critères de Maastricht. Le 23 décembre, M. Malvy avait dû faire voter une loi de finances rectificative pour 1992, portant le déficit à 226,3 milliards de francs (3,2 % du PIB). La volonté de minimiser les déficits n'a pas empêché *M. Malvy de faire passer d'utiles* mesures fiscales, comme un fort relèvement des prix du tabac et l'imposition intégrale des indemnités des parlementaires et des élus locaux.

COMMERCE ET ARTISANAT

Gilbert Baumet : passage éclair

Difficile d'apprécier l'action d'un ministre qui n'est resté que six mois en poste, à la veille d'un rendez-vous électoral difficile : c'est le cas de Gilbert Baumet, appelé le 2 octobre au commerce et à l'artisanat après l'élection du titulaire du portefeuille, Jean-Marie Rausch, au *Sénat. Proche de Jean-Pierre Sois*son, qui effectuait le même jour son retour au gouvernement, on retiendra du passage éclair de Gilbert Baumet son action pour encourager les commerçants à s'installer à la campagne afin de freiner sa désertification.

INDUSTRIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Dominique Strauss-Kahn : un réaliste actif

Tenu en marge sous le gouver*nement d'Edith Cresson, le minis*tre de l'industrie et du commerce extérieur, Dominique Strauss-Kahn, a pu faire avancer avec efficacité *deux de ses priorités sous la hou*lette de Pierre Bérégovoy : la restructuration du pôle électronique français, que Mme Cresson avait laissée en chantier avec la création avortée de Thomson-CEA Industrie ; la mise sur pied d'une industrie de l'environnement. Moins ambitieux mais sans doute plus réaliste, le soutien à l'électronique s'est limité à garantir l'avenir des « composants » du groupe SGS-Thomson désormais en voie de recapitalisation. Quant aux industries de l'environnement, elles ont *été réorganisées sous la férule* conjointe de Rhône-Poulenc et de *Lyonnaise des eaux-Dumez.* M. Strauss-Kahn n'a pas négligé les industries traditionnelles pour autant : les professionnels du textile lui en ont su gré, même si sa dernière initiative, la réforme de la haute couture, a été plus contestée. Le ministre sortant de l'industrie a été moins heureux avec le dossier Renault-Volvo, dont il n'a cessé de prôner la fusion rapide. Opportunité politique ou indifférence, M. Bérégovoy ne l'a pas écouté sur ce point. M. Strauss-Kahn a, en revanche, donné de la voix, à l'unisson du gouvernement, sur les négociations du GATT (Accord général sur les tarifs et le *commerce*).

SANTÉ ET ACTION HUMANITAIRE

Bernard Kouchner, le pompier volant

Il rêvait, disait-on, d'être ministre de la santé. Aujourd'hui, il a compris à quel point ce ministère est tout, sauf une sinécure. Dix mois durant, Bernard Kouchner a eu sans cesse à colmater des brèches, à jouer les pompiers volants d'un système de santé déboussolé par des « affaires » qui avaient mis à jour ses dysfonctionnements les plus criants. Et il ne s'en est pas trop mal sorti, faisant de la transparence – une « pre*mière », avenue de Ségur – autre* chose qu'un vain mot. A coup de rapports et de réformes, il est parvenu à calmer le jeu et à amorcer une réforme en profondeur du système de santé publique.

Réforme du système transfusionnel et du système de transplantation d'organes et de tissus, création de l'Agence du médicament et du Réseau national de santé publique : ces réformes avaient pour but de faire de la France, disait-il, *« une démocratie adulte en matière de santé publique ». Bernard Kouchner n'a pas* toujours été suivi par Matignon, ne parvenant pas à faire adopter définitivement par le Parlement les lois sur la bioéthique ou encore à déposer un projet de loi sur le risque thérapeutique.

Laissant derrière lui l'image d'un sac de riz en Somalie et d'un voyage-éclair avec le président Mitterrand à Sarajevo, le voilà aujourd'hui tout à son rêve d'un nouvel ordre mondial, à la *recherche d'un droit d'ingérence* humanitaire qui, peut-être, assourdirait le bruit des canons.

VILLE

Bernard Tapie : à éclipses

Les deux passages éclair de Bernard Tapie au ministère de la ville, *entre le 2 avril et le 23 mai 1992,* puis du 24 décembre 1992 à aujourd'hui – une coupure due à son inculpation dans l'affaire Toshiba, – n'ont guère laissé le temps à l'homme d'affaires de marquer le secteur où il s'était fait connaître, avant d'entrer dans le gouvernement Bérégovoy, par des interventions dans les cités difficiles de Montfermeil (Seine-Saint-Denis). Le ministre a pu seulement mettre sa verve au service de la réhabilitation de quartiers qui cumu*lent les handicaps sociaux et urba*nistiques. Sous son mandat, des appelés du contingent ont été mis au service de cités défavorisées et la construction de « maisons du citoyen » a été lancée. Mais le projet de création d'un établissement public national, destiné à coordonner toutes les actions de réhabilitation urbaine, s'est heurté au veto du Conseil d'Etat.

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Louis Mermaz : au service du président

Louis Mermaz avait attendu neuf ans pour entrer durablement au gouvernement : le 2 octobre *1990, il se voyait confier le porte*feuille de l'agriculture. Deux ans plus tard, Pierre Bérégovoy ramenait le maire de Vienne dans un monde plus familier, le Parlement, où il avait exercé les fonctions de président de l'Assemblée nationale de 1981 à 1986, puis du groupe socialiste de 1988 à 1990.

Chargé des relations avec le Parlement, en même temps que de la tâche de porte-parole du gouvernement, M. Mermaz a réduit l'un et l'autre exercice à leur plus simple expression. Ses comptes rendus du conseil des ministres se signalaient, chaque mercredi, par leur brièveté et par l'emploi d'une langue de bois qu'aucune question ne pouvait prendre en défaut. Proche de *François Mitterrand, M. Mermaz* avait organisé, le 6 décembre dernier, avec Roland Dumas, des « Rencontres pour demain », destinées à revigorer la gauche.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Bruno Durieux : 153 000 kilomètres

Autant Bruno Durieux avait souf*fert à partir de 1990 comme* ministre délégué à la santé dans le gouvernement Rocard, autant son rôle de grand voyageur dans le gouvernement Bérégovoy fut pour lui facile, passionnant et gratifiant. Vingt-deux pays « visités », dont le Japon, les Etats-Unis, l'Inde et le Brésil, avec des dossiers aussi importants que le contentieux commercial américano-européen, les ventes de chars aux Emirats arabes unis, d'hélicoptères à la Turquie, etc. M. Durieux aime dire qu'il aura parcouru 153 000 kilo*mètres en dix mois, ce qui n'est* pas discutable et est d'ailleurs de peu d'importance. Beaucoup plus *discutable est le rapprochement* qu'il fait entre ses fonctions et le retour à l'équilibre du commerce extérieur. Car l'excédent enregistré en 1992 (*30,6 milliards de francs*), pour la première fois depuis bien longtemps, ne doit rien à son action : ses voyages porteront peut-être leurs fruits plus tard. Mais les bons résultats de 1992 s'expliquent par dix ans de constants efforts du pays et de politique économique cohérente, privilégiant la lutte contre l'inflation des prix et des salaires, la produc*tivité, le profit des entreprises* et indirectement les investissements.

COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

Marcel Debarge : obstacles en Afrique

Marcel Debarge avoue volontiers s'être « passionné » pour sa mission africaine. Pourtant, en moins d'un an, les obstacles et déconve*nues n'ont pas manqué. Le mou*vement général de démocratisation a rencontré sur le « continent noir » de notables résistances – particu*lièrement au Cameroun,* au Zaïre, au Togo ou au Rwanda – et les nets encouragements initialement donnés par Paris à cette libéralisation ont paru devenir plus flous. Le locataire de la Rue Monsieur a pu mesurer que, s'agissant surtout de l'Afrique, la diplomatie et les intérêts de la France sont pour le moins complexes. Et qu'il faut compter aussi bien avec l'Elysée qu'avec le Quai d'Orsay ou le ministère de la défense.

A Lomé, où le général Eyadéma et son armée s'accrochent au pouvoir avec violence, M. Debarge n'a *pas caché son émotion quand,* en janvier, il a été le témoin d'une sanglante répression alors qu'il tentait une médiation avec l'opposition togolaise. Les *négociations qu'il a organisées ensuite à Colmar* ont été un échec. Embarras aussi, plus récemment, au Rwanda, où il lui a fallu, devant un gouvernement dominé par l'opposition, tenter de démentir les accusations selon lesquelles Paris a manifesté trop de *complaisance à l'égard du prési*dent Habyarimana, puis annoncer le repli du contingent français à Kigali. Deux dossiers épineux pour son successeur.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Elisabeth Guigou : technicienne plus que politique

Depuis sa nomination au secrétariat général de l'Elysée, en septembre 1982 – en même temps que Ségolène Royal, – Elisabeth Guigou, *énarque,* socialiste naguère *rocardienne,* s'est donnée tout entière à la cause de la construction européenne. Elle *avait auparavant été membre du* cabinet de Jacques Delors, ministre des finances au sein du second gouvernement dirigé par Pierre Mauroy. *En 1984, elle est* chargée de la « cellule européenne de l'Elysée » pour préparer le marché unique, le projet de charte sociale et le chantier de l'Union économique et monétaire. Auprès de François Mitterrand, elle règne sur des dossiers dont la technicité et la complexité n'effraient pas cette grande « bûcheuse ».

Pendant la première cohabitation, elle s'emploiera avec ténacité à ce que l'engagement européen de la France ne soit pas remis en question par le gouvernement de Jacques Chirac. Sa fidélité au président de la République se verra récompensée, le 2 octobre *1990, par sa promotion* au poste de ministre des affaires européennes. Elle avait déjà été au *début* de cette même année chargée de coordonner la politique française à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale. Cette femme d'influence et de dossiers aura moins de succès sur le terrain proprement politique. Sa tentative d'implantation électorale dans le Vaucluse n'aura pas été un franc succès. Pas plus que sa défense, sincère, très *pédagogique, mais peu efficace,* dans les provinces françaises, du traité de Maastricht lors du référendum du 20 septembre 1992. Elle était comme désarmée face à la démagogie anti-européenne des adversaire du traité. Le virus poli*tique semble pourtant avoir conta*miné cette « battante », membre du groupe des « quadras » du PS déterminés à ne pas se laisser aller au spleen des lendemains de défaite.

TOURISME

Jean-Michel Baylet : travail en profondeur

*Plus tard, il sera rendu hom*mage à Jean-Michel Baylet pour le travail persévérant qu'il a réalisé à la tête du ministère du tourisme depuis le mois d'août 1990. M. Baylet peut faire valoir que le solde de la balance des *paiements touristiques est passé,* depuis son arrivée, de 42 à 57,1 milliards de francs en 1992, confirmant l'importance de ce poste dans *l'équilibre* des comptes de la France. Il s'est aussi consacré à des dossiers interministériels qui préparent l'avenir en profondeur : la formation aux métiers du tourisme pour améliorer l'accueil, une loi « montagne » pour tirer les stations de sports d'hiver de la crise, une loi pour mettre les agences de voyages à l'heure de l'Europe et de la concurrence, les méfaits de la surcapacité hôtelière, la protection de l'environnement grâce à *la loi « littoral » et, pour finir,* la relance du tourisme rural afin de mieux répartir la manne des vacances à travers le territoire.

DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Georges Kiejman : un ministre sous tutelle

La carrière gouvernementale de Me Georges Kiejman, brillant avocat et intime de François Mitterrand, aura été marquée par les pesantes tutelles qui lui furent *imposées et dont il eut beaucoup* de mal à cacher qu'elles lui pesaient : celle d'Henri Nallet à la justice, de Jack Lang à la communication et enfin de Roland Dumas, son confrère du barreau de Paris au Quai d'Orsay.

Nommé ministre délégué aux affaires étrangères en avril 1992, il n'eut guère l'occasion d'intervenir dans les dossiers brûlants de la période. Si l'on excepte la conférence de Tokyo sur le Cambodge, où il représenta la France en juin 1992, il ne lui fut confié que des missions dans des pays ou des régions où il lui était diffi*cile de se mettre en valeur :* la Slovénie, les pays de l'ASEAN ou l'Amérique latine ne sont pas des lieux placés sous les projecteurs de l'actualité. *« Dès qu'un dossier devient intéressant, il m'est retiré... »,* constatait-il, amer, *alors qu'approchait la fin de la* législature. Georges Kiejman aura fait au Quai d'Orsay des « classes » modestes et laborieuses, pour l'amour de l'art...

L'action des membres du gouvernement de Pierre Bérégovoy

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Marie-Noëlle Lienemann : au vitriol

Gênante, décoiffante, pugnace... Devenir ministre n'aura pas assagi Marie-Noëlle Lienemann : pendant l'année où elle s'est occupée du logement et du cadre de vie, elle est restée *« une empêcheuse de tourner en rond »*. A peine nommée, elle se fait des ennemis mortels chez ses amis politiques par ses déclarations au vitriol contre les « affaires », ciblées sur des élus de l'Essonne. A l'automne, elle récidive en déclarant que *« le PS a fait son temps »*. Cela la gênera dans sa politique du logement, qui *visera surtout à aider les populations en butte à des difficultés* (mal-logés, occupants des hôtels meublés ou aux prises avec des marchands de biens...), le tout avec de petits moyens, le pouvoir étant au ministère des finances.

ÉNERGIE

André Billardon : au pas de course

Nommé ministre délégué chargé de l'énergie en octobre 1992, André Billardon savait ne pas disposer de *« la perspective de la durée infinie »*. Mais la brièveté du mandat ne l'a pas empêché d'agir. Au contraire, elle semble l'avoir stimulé. Ainsi a-t-on vu tour à tour l'ancien numéro 2 du Parti socialiste faire adopter à une large majorité par les parlementaires la nouvelle loi pétrolière ; plaider à Bruxelles le maintien du monopole d'EDF et de GDF ; enterrer avec diplomatie le dossier des carburants verts ; encourager EDF à enfouir ses lignes haute tension... S'il n'a – hélas – rien tenté pour diminuer la consommation d'énergie dans les transports, M. Billardon part avec le sentiment d'avoir rempli sa tâche et mené *« une politique de progrès »*.

FRANCOPHONIE

Catherine Tasca : diplomatie culturelle

Catherine Tasca, secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures, a eu la chance de réunir la francophonie et son corollaire, la direction des relations culturelles (avec son important budget) du Quai d'Orsay. Il lui a manqué de pouvoir y adjoindre la coopération avec l'Afrique noire. L'ancienne responsable du Théâtre des Amandiers a néanmoins su tirer parti de cette situation peu logique. Du Sommet de Chaillot à l'Indochine, de TV5 au cinéma du Sud, Mme Tasca a donné un peu plus de consistance à la diplomatie culturelle. Elle a échoué sur deux points : freiner l'exclusion du français dans la science ; faire voter (comme au Québec, la loi 101) une loi sur l'emploi du français en France. Ce texte a été présenté au dernier conseil des ministres et il appartiendra à la nouvelle majorité de l'examiner.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Jean Glavany : discret mais obstiné

En implantant rue de Grenelle les locaux du secrétariat d'État à l'enseignement technique jadis exilé, Jean Glavany espérait faire partager au mieux ses propres dossiers, pourtant « d'intérêt général » : orientation, réforme des collèges, professionnalisation des études, échec scolaire. Las ! Discret par nature, M. Glavany parvint tout juste à sauver les meubles – aux sens propre et figuré – de son secrétariat, plongé dans l'ombre d'un ministère de tutelle très médiatique, mais difficile à mobiliser sur le devenir des filières professionnelles. Obstiné, M. Glavany n'en a pourtant pas moins poursuivi les efforts de ses prédécesseurs, généralisant à tous les niveaux d'études les formations par alternance « sous statut scolaire » entre les lycées professionnels et l'entreprise et effectuant un précieux recensement des partenariats déjà établis, mais trop méconnus.

COLLECTIVITÉS LOCALES

Jean-Pierre Sueur : un nouveau souffle

Pendant la période de deux ans au cours de laquelle Jean-Pierre Sueur a exercé la fonction de secrétaire d'Etat aux collectivités locales, il a défendu six lois, qui, dans l'ensemble, poursuivent la décentralisation lancée en 1982 par Gaston Defferre. Un statut a ainsi été accordé aux 550 000 conseillers municipaux, généraux et régionaux, qui, chaque jour, mettent en œuvre cette réforme. La coopération intercommunale a connu un nouveau souffle. En un an, 190 communautés de communes se sont créées, sur la base du volontariat. Les finances locales devraient devenir plus transparentes, avec, notamment, la création d'un observatoire qui publiera des informations sur le budget des communes. La construction statutaire de la fonction publique territoriale a, enfin, été achevée.

INTÉGRATION

Kofi Yamgnane : réaliste

Symbole de l'intégration réussie, M. Kofi Yamgnane, maire d'origine togolaise du bourg breton de Saint-Coulitz (Finistère), aura eu à se battre contre une réputation de « ministre gadget ». La tâche qu'il s'était fixée – *« réconcilier la France avec ses exclus »* – était vaste. Le secrétaire d'Etat, isolé, méprisé même par certains membres du gouvernement, aura plus servi de caution « immigrée » que de porte-parole d'une politique claire. Si sa gourmandise médiatique, ses déclarations contradictoires ou maladroites ont pu agacer, cet homme au sourire communicatif restera le symbole de la conversion de la gauche au réalisme en matière d'immigration : abandon de la référence au droit à la différence, insistance sur les droits et devoirs des étrangers, fermeté à l'égard des illégaux, plaidoirie laïque pour l'islam « à la française ».

HANDICAPÉS

Michel Gillibert : un missionnaire

Propulsé à la tête d'un secrétariat d'Etat nouvellement créé, Michel Gillibert a tenu un rôle courageux durant cinq années. Grâce à sa présence sur le terrain, ce « ministre missionnaire » a pu mener à bien des actions en faveur de la prévention des accidents, de l'indemnisation et de l'emploi des handicapés, ainsi que de leur accessibilité aux moyens de transport. En 1992, les crédits affectés aux handicapés ont représenté plus de la moitié du budget du ministère des affaires sociales. Il a soutenu l'action des associations et lutté en faveur d'une politique européenne d'intégration des handicapés : il présidait à Paris, en 1991, une réunion des ministres de trente-quatre pays du Conseil de l'Europe.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

André Laignel : dans la discrétion

Amputé d'une bonne part de son fonds de commerce lorsque Jean-Pierre Soisson, nommé ministre de l'agriculture en octobre 1992, obtint le titre de ministre du développement rural et rattaché au ministre de... l'industrie et du commerce extérieur, alors que son secrétariat d'Etat relevait jusqu'alors directement du premier ministre, André Laignel a cependant, dans la discrétion, accompli un travail positif. Il a beaucoup fait avancer la seconde génération des contrats de plan (1994-1998) en faisant adopter le principe que l'Etat aidera beaucoup plus, par le taux des subventions, les régions déshéritées. Pour les zones de conversion industrielle (Montbéliard, Belfort, bassin marseillais), il a fait adopter par le comité interministériel du 10 février des programmes financiers non négligeables. Son action a été positive, aussi, pour inciter des villes proches les unes des autres à travailler en réseaux : Caen-Rouen-Le Havre, Châteauroux-Issoudun-Bourges-Vierzon, Auxerre-Sens-Chaumont.

PLAN

François Loncle : brève rencontre

François Loncle n'a pas exercé longtemps ses responsabilités de secrétaire d'Etat au Plan. Contraint par le retour en politique de Bernard Tapie d'abandonner en décembre 1992 son poste de secrétaire d'Etat à la ville, il a accompagné pendant trois petits mois la préparation du XIe Plan (1993-1997). S'il n'a pas eu le temps d'influencer des travaux largement entamés avant son arrivée, M. Loncle s'est réclamé de Pierre Mendès France, qu'il admirait, pour expliquer qu'il n'accepterait jamais *« les dérives médiatiques de la vie publique »*. Allusion à peine voilée à M. Tapie. Le passage de M. Loncle au Plan n'aura été qu'une brève rencontre, qui a laissé rue de Martignac, un bon souvenir. Tout en s'impliquant pleinement dans ses éphémères fonctions, il n'aura jamais profité de son passage pour disputer à Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan, la moindre parcelle d'autorité. Ou de notoriété.

TRANSPORTS

Georges Sarre : obstination

Georges Sarre n'avait pas très bonne réputation lorsqu'il est arrivé au secrétariat d'Etat aux transports. On le disait doctrinaire, voire sectaire. Grâce à une rare obstination, il est parvenu à obtenir des résultats remarquables dans le domaine de la sécurité routière et du transport fluvial. Méthodiquement, il a complété le dispositif législatif et réglementaire pour obtenir des Français cette conduite apaisée à laquelle ils ont tant de mal à se mettre. Il a interdit les interventions pour faire classer les procès-verbaux, durci la répression contre les contrevenants, obligé au port de la ceinture de sécurité aux places arrière. Ce sont la limitation de la vitesse en ville et la création contre vents et marées du permis de conduire à points qui ont permis de ramener spectaculairement le nombre des tués de la route de 10 548 en 1988 à 9 083 l'an dernier. En matière fluviale, M. Sarre a réussi ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pu obtenir : la création d'une taxe sur l'utilisation de l'eau des canaux et des rivières ainsi que la naissance d'un établissement public baptisé Voies navigables de France pour entretenir et développer un réseau de voies navigables enfin digne des ambitions européennes.

COMMUNICATION

Jean-Noël Jeanneney : ARTE et des jalons radiophoniques

Le plus visible des résultats de l'année passée par Jean-Noël Jeanneney rue Saint-Dominique restera l'installation de la chaîne culturelle ARTE sur le réseau de l'ex-Cinq, devenue effective après le référendum du 20 septembre 1992. Le secrétaire d'Etat s'est battu, d'autre part, en faveur du maintien de la redevance télévisée et il a obtenu une hausse de 10 % des crédits de l'audiovisuel public. L'historien aura défendu des textes sur le dépôt légal audiovisuel et la télévision par câble tout en suscitant des réflexions sur la réforme de la distribution de la presse et le statut des journalistes. Le principal regret de l'ancien président de Radio-France sera de n'avoir pu faire adopter la loi sur les radios, fruit d'une longue recherche de consensus et d'un équilibre public-privé dont il s'était fait l'avocat.

RAPATRIÉS ET PERSONNES AGÉES

Laurent Cathala : la colère des harkis

M. Laurent Cathala, maire socialiste de Créteil (Val-de-Marne), secrétaire d'Etat aux rapatriés, a dû répondre aux bouffées de colère récurrentes des familles de harkis : en juillet 1991, il avait hérité de ce dossier délicat jusqu'alors traité par un délégué général, M. Maurice Benassayag. M. Cathala a fait preuve de sens du dialogue au cours de l'été 1991, face à la multiplication d'incidents provoqués par les enfants de harkis. Mais les mesures concrétisées par les circulaires de septembre et octobre 1991, sur l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, au logement des rapatriés sont loin d'avoir apaisé la colère de populations frustrées par trente années de silence et d'oubli. Secrétaire d'Etat aux personnes âgées, M. Cathala a aussi marqué son attachement à l'amélioration de la situation des personnes dépendantes, en faisant voter la création d'une allocation « autonomie et dépendance ».

GRANDS TRAVAUX

Emile Biasini : l'homme des chantiers

Atteint par la limite d'âge, Emile Biasini, président de l'Etablissement public du Grand Louvre, avait pris sa retraite en juillet 1987, quand il fut nommé, quelques mois plus tard, secrétaire d'Etat aux grands travaux dans le gouvernement de Michel Rocard. Il avait pour mission de mener à bien les deux derniers chantiers du président : la Bibliothèque de France, quai de la Gare, et le Centre de conférences international, quai Branly. Pour cet homme de devoir la tâche se révélera plus difficile que prévu. S'il sut entretenir un dialogue difficile avec la Ville de Paris, sa détermination bonhomme se heurta à une partie du monde de la recherche, blessé d'avoir été oublié dans les consultations qui devaient servir à la définition de la TGB.

Quai Branly, la guérilla avec la municipalité parisienne se poursuit et le bâtiment est toujours dans les limbes. Mais le sapeur Biasini donnait l'impression d'avoir l'éternité devant lui.

DROITS DES FEMMES ET CONSOMMATION

Véronique Neiertz : continuité

Reprendre la conversation là où on l'avait laissée... Entre Véronique Neiertz et ses interlocuteurs travaillant sur la consommation, c'est ce qui s'est passé après l'intermède du gouvernement Cresson, pendant lequel elle avait été déchargée de ce dossier.

Tout en continuant l'action qu'elle menait pour la défense des droits de la femme – sur le harcèlement sexuel, le respect de la loi Veil permettant l'interruption volontaire de grossesse, les violences conjugales ou l'usage du préservatif contre le sida, – elle a assuré le suivi de sa loi sur le surendettement votée le 31 décembre 1989. Un texte chargé de tous les maux de la terre par ses détracteurs qui aura eu un effet pédagogique indéniable en sensibilisant tous les prêteurs aux dangers d'un endettement excessif.

Plusieurs chantiers restent inachevés : la nomination de médiateurs pour régler les petits litiges de consommation, les plus difficiles à résoudre ; une enquête en cours pour déterminer l'effet sur la santé des jeunes usagers des consoles vidéo.

ANCIENS COMBATTANTS

Louis Mexandeau : sauver la mémoire

Louis Mexandeau s'est souvent plaint du peu d'intérêt médiatique que soulevait son secrétariat d'Etat.

Mais la politique de la mémoire, qui faisait partie de ses attributions, lui a amplement permis de remonter ce handicap. Quand éclate en décembre 1991 l'affaire du fichier juif « disparu » puis retrouvé dans les archives de son secrétariat d'Etat, M. Mexandeau révèle les détails de cette dissimulation et s'oppose à sa destruction au nom de *« la mémoire nationale »*. De même s'engagera-t-il à mettre en chantier un décret accordant la carte du combattant aux « oubliés de l'histoire », notamment aux volontaires des brigades internationales ayant combattu en Espagne d'octobre 1936 à 1938. Il eut enfin la charge de mettre en forme la décision de M. Mitterrand de faire du 16 juillet une journée commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous Vichy. Le paradoxe veut que les crédits alloués à cette politique de la mémoire ont accusé une baisse lors de ses deux années de présence à la tête du secrétariat d'Etat.

MER

Charles Josselin : bourrasque

Secrétaire d'Etat à la mer depuis avril 1992, le temps a manqué à Charles Josselin. Son prédécesseur, Jean-Yves Le Drian, lui avait bien préparé le terrain de la réforme du statut des dockers de 1947. Le Costarmoricain fit voter aisément en juin la loi du Lorientais. Mais son application port par port fut laborieuse. Aujourd'hui, tout est loin d'être réglé. Et le ministre a donné son aval à des accords aboutissant, à Marseille et au Havre notamment, à des « ardoises » hors de prix. Lors du naufrage du pétrolier *Braer* aux Shetlands, début 1993, il accomplit un remarquable travail de sensibilisation de l'opinion publique et des autorités européennes sur la sécurité maritime et les navires dangereux. Minimisant l'impact des chamboulements de parités de la livre et de la peseta, M. Josselin a vu venir trop tard, fin janvier, la crise de la pêche. A Bruxelles, la France s'est vite trouvée isolée, voire lâchée par la Commission.

DIAGONALES

Réactions

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

ARAGON... Si je te disais, petit, comme je n'y ai jamais cru, à l'espoir, on m'a traîné dans une brasserie de la Bastille, le soir de mai 81, ils l'ont traîné le pantin que j'étais devenu, vêtu du blanc des lettres sans adresse, ils voulaient que le clown crayeux revoie ça, lui qui avait levé le poing avec les accordéonistes à casquette, regarde, disaient-ils, elle recommence la farandole ivre des justifiés, ponds-leur un dernier petit hymne de ta façon... et moi qui n'avais déjà cru qu'à moitié, du temps de Moscou la gâteuse, je savais que le mur de Berlin tomberait, que l'utopie roulerait avec. Ah ! et puis qu'est-ce qu'un avenir dont on ne sera pas ! Trottine ton dernier tango, peuple né pour qu'on le berce et le berne ! Au-dessus de l'île Saint-Louis, ce soir d'orage, planait, je l'ai vu comme je te vois, un enfant à la bouche carmin...

CELINE... Cette ratatouille, dites, les socialos !... Juin 40 à eux tout seuls ! ... Finit toujours comme ça, avec eux... Les congés payés de 36, turlute pour tous, apéro for everybody... et quatre printemps après y refilaient le mistigri au maréchal von Sigmaringen, attrappe-ça... Note qu'y zi fleurissent encore la tombe... la patrie reconnaissante... En 81, y refont le coup du front popu, gigue des faubourgs, fêfête à la zizique... et douze ans après 480 sièges à l'ennemi de classe, comme en l'an 40... Si ces messieurs-dames veulent bien se donner la peine... La raison ? Trop de francs-macs et de youtres à la mangeoire, encore un coup... Ceux-là, des porte-la-poisse quand y n'ont plus un docteur des pauvres et sa musique à persécuter... Y vont revenir avec les fistons à de Gaulle... Une habitude... Plein les fouilles... Chacun son tour... Ca fera pas une jambe de danseuse en plus, pas un fibrome en moins... ni un bougnoule de moins sur la Butte... Ceux-là, y nous boufferont tous jusqu'au troufignon... Parole !

GIDE. Ressongé au petit Serguei, qu'on eût dit arabe, si brunes étaient ses hanches, et qui me guida en 1936 vers les bains-douches de Tiflis, vers certaines terrasses que rafraîchissait une cascade invisible, aux lentisques improbables, aux poissons d'avril opaques comme des stupeurs. Moments exquis mais dont la clandestinité forcée m'inclina à retoucher mes premières ferveurs pour le paradis soviétique. Ni Blum ni ses épigones n'auraient jamais profit à rêver d'un collectivisme si peu français. Plaisir un peu las d'avoir vu juste, après je ne savais quel emballement. Hier, malgré mon nouveau bonnet, migraine infime, comme à Cuverville les soirs de fenaison. Relu Goethe avec un ravissement qu'augmente le sentiment, comment dire, du déjà lu.

MALRAUX. Bon. Mais attention : Mitterrand, c'est Chardonne plus le chapeau de Blum, et moins le cognac. Vous connaissez le mot de Renoir sur Monet : *« Pourquoi continue-t-il à peindre ? »*. Depuis l'éboulement du mur sous l'archet de Rostropovitch, la question décisive n'est plus celle de Marx, reprenant Nietzsche : l'Histoire peut-elle fermer la bouche au Destin ? La gauche pensante ? C'était bon du temps où Diderot prenait Catherine II pour la statue de la Liberté ! Reste le tragique de l'interrogation humaine sous un firmament sans réponse. De Gaulle aura été le dernier à légitimer le sacrifice. Ce n'est pas donné à tout le monde. Ses compagnons manquent d'un invincible songe. Il ne suffit pas de promettre des larmes pour cesser d'être politicien. « Le XXIe siècle sacré ? » : il faut se méfier des formules pour dissertation. Bon. Rappelez-vous ce que me disait Staline sous les ors du Kremlin, qu'il n'osait même plus habiter : « A la fin, toujours la mort gagne. » Tandis que les écrans égrenaient les comptabilités accessoires, l'autre dimanche, je pensais au vacarme des crapauds dans la nuit noire de la Fondation Maeght, aux renards des sables se faufilant sous les pierres indéchiffrées de Ninive...

MAURIAC. Ce n'est pas la maladie qui est l'état naturel du chrétien, comme le voudrait Pascal, c'est la défaite : notre victoire, depuis le Golgotha, est inscrite dans l'immolation d'un pauvre et les crachats que lui lance le corps de garde. Voilà ce qu'en tremblant j'aimerais dire à celui que j'ai tant haï naguère de s'en prendre à de Gaulle comme il le fit, mais en qui je ne cesse de voir l'étudiant catholique du 104, rue de Vaugirard, la nuque ployée par le secret des communiants, le rêveur des Landes bouleversé comme nous le fûmes par les premiers souffles de l'océan, quand l'orage rôde en haut des pins et au fond des corps, déposant sur les lèvres leur goût de sel ; lui dont les propos sur son combat « honorable » avec la mort nous ont arraché des larmes, à Claude et à moi, et dont quelque chose d'aussi fragile que la flamme rouge des tabernacles me dit qu'il guette, sous la porte entrebâillée, le même rai de lumière.

SARTRE. « Nous sommes floués », dit le Castor. J'en suis moins sûr. Un grand homme honoraire, c'est dangereux pour une nation, même ligoté. La réaction revient, c'est dans l'ordre. Elle n'était jamais partie. Elle laissait le sale boulot aux domestiques, une habitude. L'URSS et le PS éboulés, restent Cuba et les Chinois. C'est peu. Mais ce que n'ont pu briser ni le RDR, ni les Soviets, ni mes amis de *la Cause du peuple*, le tiers-monde affamé le peut encore. Ici, la pièce est dite. « Rien ne sert de rien », vous explique Cioran, le métaphysicien du libéralisme. C'en est fini pour un moment, des programmes et des penseurs contre. Cela m'arrange plutôt. C'est par honte bourgeoise et à cause du Castor que j'ai fait semblant de m'intéresser au monde. On ne fait rien de bon par scrupule, et la révolte ne s'imite pas. Je vais pouvoir jouir des contingences poisseuses de l'instant, sans me demander ce qu'en penserait Sartre : attendre en pianotant la visite d'une agrégative slave, un peu rousse, et ayant assez mal lu mes livres pour me parler, enfin, de cet « autre chose » qui nous rend à la fois si semblables et si différents.

JUSTICE

Les développements de l'affaire Botton

M. Michel Noir est mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux

Une lettre recommandée l'informant de sa mise en examen pour recel d'abus de biens sociaux a été adressée, lundi 29 mars, à M. Michel Noir par le procureur de la République de Lyon. Cet acte de procédure, qui permettra au juge Philippe Courroye, chargé du dossier Botton, de procéder, dans un délai minimum de cinq jours, à l'audition du maire de Lyon, réélu dimanche député du Rhône, correspond à la délivrance d'un réquisitoire supplétif basé sur *« des indices graves et concordants »* que le magistrat instructeur avait demandé le 12 mars (*le Monde* daté 14-15 mars).

***« Une tentative savamment orchestrée pour m'abattre a été déjouée par le suffrage universel »,* déclarait dimanche soir le maire de Lyon, qui conservait son siège de député alors que certains sondages avaient donné vainqueur son adversaire, M. Alain Mérieux (RPR). Mais, la chancellerie ayant respecté une manière de « trêve électorale », M. Noir a été rattrapé au lendemain du second tour des législatives par l'affaire Botton, « impitoyable » feuilleton politico-médiatico-familial.**

Cela n'a pas fait dévier la ligne de conduite qu'il observe depuis l'automne : la dénégation farouche et obstinée. Lundi soir, alors qu'une radio venait de rendre publique la mise en examen décidée depuis plusieurs jours et rendue effective autour de midi, le maire présidait, en affichant un méritoire sourire, une séance du conseil municipal. Ni crise ni éclats dans l'hémicycle. Tout juste Me André Soulier, ancien premier adjoint (UDF-PR) de M. Francisque Collomb, et aujourd'hui principal adversaire du maire, était-il *« stupéfié par la chance que la justice avait donnée »* au beau-père de Pierre Botton.

Alors que le conseil achevait de voter une série de petits rapports et de subventions associatives, M. Noir faisait diffuser par télécopie un communiqué dans lequel il déclarait notamment : *« J'apprends que j'aurais reçu une lettre m'informant d'une éventuelle mise en examen à la suite des affabulations de Pierre Botton (...). Si tel était le cas, je ne pourrais que m'en féliciter, puisque je l'ai moi-même souhaité (...). Il est temps que, loin des exploitations politiques, la quiétude et la sérénité, indispensables à la justice, reviennent. »*

LYON

de notre bureau régional

A l'appui de ses dires ou de ses écrits accusatoires tendant à expliquer la banqueroute de son groupe d'aménagement de pharmacie, Pierre Botton avait remis au juge, le 10 mars, un projet de « convention de remboursement » rédigé de la main de Michel Noir (*le Monde* du 13 mars). Ce singulier brouillon de « reconnaissance de dette », daté du 12 avril 1989 – soit au lendemain de l'élection de M. Noir à la mairie de Lyon, intervenue en mars –, constitue un quasi-aveu au détour d'une phrase concernant *« les dépenses ayant été passées en frais d'entreprise »*.

Pour parer ce coup, le maire de Lyon avait rétorqué qu'il avait rédigé ce texte afin de coucher *« noir sur blanc »* le *« délire des revendications »* de Pierre Botton. Il voyait dans la divulgation de ce document quelques jours avant le premier tour des élections législatives, pour lesquelles il affrontait M. Alain Mérieux (UPF-RPR) dans la deuxième circonscription du Rhône, la marque d'un *« complot RPR »*.

Marketing politique et frais de représentation

Les indices graves et concordants de *« recel d'abus de biens sociaux »*, qui fonderaient la mise en examen de M. Noir ont été très minutieusement examinés par la chancellerie avant que le réquisitoire supplétif ne soit délivré lundi 29 mars, au lendemain de la victoire de M. Noir sur M. Mérieux dans la 2e circonscription du Rhône, par M. Jean-Amédée Lathoud, procureur de la République de Lyon. La demande de ce réquisitoire avait été effectuée dès le 12 mars par le juge Courroye.

Le recel pourrait correspondre, en l'espèce, à certaines des « largesses » de tous ordres – voyages en France et à l'étranger, billets d'avion, locations d'hélicoptères, versement de « soutien politique » sur le compte d'une association à but électoral, location durant quelques mois d'un appartement parisien, rue de Solférino, frais de représentation ou de campagne, opérations de marketing politique, etc. – dont l'ancien ministre du commerce extérieur semble avoir été le bénéficiaire, à divers titres, au cours de ces dernières années. Ces dépenses auraient en effet été abusivement imputées aux comptes de plusieurs sociétés du groupe Botton.

Avant d'aboutir à la mise en examen du maire de Lyon – et auparavant à celle de M. Michel Mouillot, maire (UDF-PR) de Cannes (*le Monde* des 16 et 17 mars), – le juge d'instruction aura opiniâtrement procédé par paliers (1) : étude de l'organigramme des sociétés, examens des écritures et des mouvements de fonds litigieux, enquête purement financière, démontage des mécanismes délictueux puis élargissement vers les causes, les acteurs, les bénéficiaires, l'environnement des éventuelles malversations.

Chouchou des médias

Depuis le début février, Pierre Botton a ainsi été confronté avec la plupart des autres inculpés : son plus proche collaborateur, Marc Bathier, son « financier », Charles Giscard d'Estaing, mais aussi Dominique Marchand, PDG de deux sociétés de publicité, et Gérard Caro, commissaire aux comptes de nombreuses sociétés du groupe. Toutefois, c'est au cours d'une audition en solitaire que Pierre Botton – plus régulièrement assisté depuis quelques semaines par Me Pons et Patrice Baldo, du barreau de Marseille, – a commencé à « vider son sac » de façon décisive devant M. Courroye auquel, en outre, il remettait des missives accusatoires dont une, datée du 22 février, englobe et résume sa trajectoire ou son utopie de « faiseur de maire » (*voir encadré*).

Ces confidences sont intervenues après que M. Michel Noir eut réaffirmé dans le cabinet du juge qu'au lendemain de la victoire aux élections municipales de mars 1989, Pierre Botton aurait réclamé *« 5 millions de francs par an et 2 % sur les marchés publics »* en contrepartie des services rendus. Prenant connaissance de ces propos, vendredi 5 février, l'homme d'affaires avait éclaté de colère : *« Je veux être confronté à Michel Noir ! »* Un accès d'humeur qui marquait une étape décisive dans la longue rumination carcérale qui le décida à démêler l'écheveau de ses relations avec M. Noir dont il fut successivement ou simultanément le supporter, l'ami, le sponsor, l'organisateur de relations publiques, le gendre, le directeur de campagne, le rival électoral...

Dès lors, l'agenceur de pharmacies devenu, avec une troublante facilité, le « copain sympa » et munificent de certaines stars de la télévision, a entrepris de fournir des explications détaillées sur le rôle qu'il a joué dans la trajectoire politique de M. Noir. Pierre Botton affirme ainsi avoir financé une partie de sa campagne électorale (ce que M. Noir, évaluant celle-ci à 8,5 millions de francs, a déjà partiellement admis *via* la reconnaissance de diverses « prestations » et d'un versement de 475 000 francs fait par Vivien SA, société mère du groupe Botton, à titre de *« soutien politique »*). Il dit aussi avoir pris en charge les loisirs, les rencontres et jusqu'au *look* vestimentaire de son beau-père afin d'en peaufiner l'image de « présidentiable », « chouchou » des médias et porteur autoproclamé d'une certaine idée de la morale en politique.

Comment s'en débarrasser

On est loin aujourd'hui de la classique affaire financière, débutant à partir d'un banal dépôt de bilan. Et c'est à l'évidence bien plus qu'un « faux pas » passager sur lequel ces derniers rebondissements jettent une lumière crue. Une histoire, avec sa logique. En mettant en coupe réglée une petite dizaine de sociétés, utilisées comme des « pompes à finances », Pierre Botton cherchait-il seulement à satisfaire son propre goût pour le faste, l'épate et les relations médiatiquement « branchées » ? Pourquoi, dans un mélange d'intérêts et de fascination sans doute, Pierre Botton a-t-il consacré, avec une constance quasi obsessionnelle depuis une demi-douzaine d'années – marquée d'une parenthèse – son argent, son enthousiasme et aussi un évident talent d'entremetteur à un jeune loup de la classe politique ?

Les deux hommes se sont rencontrés en 1982 sur un stand du Salon européen de la pharmacie. M. Michel Noir, étoile montante du RPR, qui venait de rater, d'assez peu, sa première opération de conquête de la mairie de Lyon, était alors adjoint au maire, M. Francisque Collomb, et député du Rhône, depuis 1978. Amusé puis séduit par le jeune patron d'une PME prospère – davantage Rastignac que Calixte, par son tempérament de carriériste à la hussarde, – M. Noir lui ouvrit sa maison de la Croix-Rousse, à partir de 1985, en fit une sorte de confident, doublé à l'occasion d'un factotum, et finit par lui accorder la main de sa fille aînée, Anne-Valérie.

On encouragea, parallèlement, quelque penchant du jeune entrepreneur pour une certaine forme de « mécénat » en voulant bien considérer la politique comme un des beaux arts. Spontanément, le futur gendre faisait déjà preuve d'une singulière générosité. Au début de l'année 1987, il avait, par exemple, offert huit aller-retour pour la Guadeloupe, sur des vols Air France, à M. et Mme Noir et à leurs six enfants, l'ensemble étant facturé à... Vivien SA, société encore prospère, spécialisée dans l'agencement des officines.

En décembre 1987, Pierre Botton devint le gendre de M. Noir qui était alors devenu ministre du commerce extérieur du gouvernement Chirac, sous la première cohabitation. Sans titre officiel, Pierre Botton fut très assidu dans les bureaux et les salons du ministère, quai Branly, où de nombreuses vedettes du petit écran – animateurs ou journalistes – étaient conviées à dîner. Les coups de pouce et l'élan que le pseudo « golden boy » continua alors à donner au profit et aux « relations extérieures » de son beau-père ne furent sûrement pas superflus lorsque celui-ci entrepris un deuxième assaut contre l'hôtel de ville de Lyon. Avec une écrasante réussite : en mars 1989, les listes Noir réalisèrent le grand chelem sur les neuf arrondissements de Lyon.

« Casse » électoral

Il y eut ensuite une brouille, fracassante, de vraies-fausses réconciliations, des retrouvailles à Saint-Tropez ou à Cannes, immortalisées par les gazettes. Lorsqu'en décembre 1990, Michel Noir, suivi par Jean-Michel Dubernard et Michèle Barzach, démissionna avec solennité du RPR et de son mandat de député, en proclamant : *« la France est malade »*, Pierre Botton critiqua publiquement cette démarche. Et, en janvier 1991, à l'occasion des élections législatives partielles provoquées par ces démissions, Pierre Botton réussit à obtenir le soutien du RPR pour défier, dans la troisième circonscription du Rhône, M. Dubernard, candidat, comme M. Noir, sous l'éphémère étiquette « Nouvelle Démocratie ».

Malgré une campagne à l'américaine avec le renfort « bénévole » de plusieurs employés des services municipaux de Cannes (dont le maire est M. Michel Mouillot), M. Botton fut largement distancé au premier tour. Plus que cette piètre performance, c'est un très étrange incident de campagne qui, à retardement, marquera les esprits. Fin mars 1991, un jeune serrurier, cambrioleur d'occasion et repenti, vient s'accuser auprès de Pierre Botton d'être l'un des auteurs du minable « casse électoral » commis, dans la nuit du 23 au 24 janvier 1991, dans sa permanence électorale de la rue de l'Abondance, accessoirement siège de 3B Holding, futur Groupe Pierre Botton. Une plainte est déposée, une enquête puis une information sont ouvertes.

Le jeune homme et ses complices désignant comme commanditaire de la visite nocturne le chef de cabinet du maire, M. Bernard Sarroca – aujourd'hui inculpé de complicité de vol par effraction et en réunion, et de recel, – le fait divers prend une dimension politique. A cette occasion, *le Monde* révélera que le très actif chef de cabinet de M. Noir, qui s'est opposé avec une rare intensité à Pierre Botton, jusqu'au clash d'avril 1989 et au-delà (*le Monde* du 5 janvier 1993), s'est « fabriqué » un curriculum vitae avantageux qui ne correspond pas à la réalité. L'instruction de l'affaire Sarroca – cet ennemi juré de Pierre Botton qui, d'une certaine manière, fut cependant son successeur momentané, « à la droite du maire », est toujours en cours mais elle marque sérieusement le pas. Pourtant, l'affaire Botton a éclairé d'un jour nouveau cet épisode rocambolesque qui avait déjà une intéressante dimension « médiatique » souterraine.

Grâce à la vigilance d'un avocat proche du maire et dépêché dans les couloirs du palais de justice, le (trop) dévoué Bernard Sarroca avait été « démissionné » à l'instant même où il allait être inculpé. A l'hôtel de ville de Lyon, l'honneur était provisoirement et en apparence « sauf ». Décidément « victime » de son entourage, Michel Noir, qui avait résisté à l'« embrouille Sarroca », semble beaucoup plus gravement déstabilisé par l'« effet Botton » dont les conséquences sur la vie publique locale sont encore difficilement mesurables.

ROBERT BELLERET

(1) Les nouvelles dispositions du code de procédure pénal, applicables depuis le début du mois de janvier, ont aboli le « privilège de juridiction » dont bénéficiaient certains élus susceptibles d'être mis en cause dans une procédure judiciaire. Désormais, même pour le maire d'une très grande ville, le « dépaysement » de l'instruction du dossier n'est plus imposé ni même recommandé, aussi inconfortable que cela puisse être « socialement » pour les chefs de juridiction concernés.

Les recettes d'un « faiseur de maire »

LYON

de notre bureau régional

Le détenu matricule 43 902 a attendu de longues semaines, dans la cellule 28 de la prison Saint-Joseph de Lyon, avant de se décider à mettre en cause ses anciens amis qui partagèrent plus ou mois régulièrement avec lui le pain blanc d'un mode de vie ostentatoirement luxueux. *« Ces signes extérieurs de richesse – Ferrari, Harley Davidson, bateaux, avions, hélicoptères, etc. – étaient tellement voyants qu'ils constituaient une sorte de gage d'honnêteté. On se disait que ce gendre et ami du maire de Lyon devait avoir constamment le fisc et les Renseignements généraux sur le dos »*, a finement noté le journaliste François de Closets, lors de son audition par le juge, en indiquant que les domiciles de Pierre Botton constituaient à ses yeux des « salons médiatiques » où l'on pouvait rencontrer *« les confrères »*.

Lorsqu'il s'est décidé à « lâcher » des dates, des lieux, des sommes et des noms, l'homme d'affaires lyonnais a accumulé les détails, parfois cocasses, souvent accablants, dont les vérifications et recoupements par les enquêteurs ont jusqu'ici presque toujours démontré la véracité. Outre ses premiers coïnculpés – Marc Bathier, son ex-bras droit, Charles Giscard d'Estaing, son « financier », le PDG de deux sociétés de publicité, puis deux commissaires aux comptes – plusieurs stars des médias, entendues comme témoins, et surtout Patrick Poivre d'Arvor, ont vérifié à leurs dépens combien Pierre Botton pouvait avoir la mémoire longue.

Exaspéré par certaines dénégations hautaines, c'est avec un luxe de précisions que Pierre Botton s'est décidé à expliquer – dans une lettre de neuf feuillets datée du 22 février et remise au juge – comment, de 1984 à 1990, Michel Noir a *« été présent dans tous les comptes »* de ses sociétés à travers *« les dépenses utilisées à promouvoir un homme politique »*. En soulignant n'avoir *« ni haine ni agressivité »* à l'égard de son beau-père, Pierre Botton commence à livrer ses recettes de « faiseur de maire » !

Une base stratégique à Saint-Tropez

C'est parce que *« toutes les personnalités des médias résident pour l'été dans le Sud »* que, durant quatre étés consécutifs, à partir de 1986, il dit avoir loué une maison de vacances à Saint-Tropez ou à Ramatuelle qui permettait d'inviter et d'aller chercher, en hélicoptère le plus souvent, tel ou tel journaliste et sa famille résidant sur la côte ou dans l'arrière-pays. Le tout étant facturé sur le compte des diverses sociétés du groupe Botton, comme en attesteraient de multiples pièces comptables.

Le rachat, début 1991, et le réaménagement, sur les hauteurs de Cannes, de la luxueuse villa « Helen Roc » correspondait sans doute à la même envie de disposer d'une *« base stratégique »* sur la côte et singulièrement à Cannes dont le maire, Michel Mouillot, était un ami. Avant que plusieurs de ses sociétés n'assurent l'amortissement de cette acquisition immobilière – en versant à la SCI Helen Roc des loyers royaux, – Pierre Botton aurait obtenu, en 1992, un prêt de 15 millions de francs auprès de la Société de banque privée (SBP) dont le siège est à Paris, 90, avenue des Champs-Elysées, et dont le président du conseil d'administration est M. François Bouygues (*le Monde* du 5 janvier 1993).

Comme il s'agissait de *« faire découvrir M. Noir autrement que comme l'un des 577 députés de l'Assemblée nationale »*, Pierre Botton ne reculait devant aucune dépense ni devant aucun effort d'imagination pour monter des *« opérations de relations publiques »*. Par exemple, il aurait assumé la coûteuse mise en scène d'une séquence de l'ex-émission dominicale « A la folie », de Patrick Poivre d'Arvor, réunissant, à Cannes, MM. Noir et Kasparov autour d'un échiquier.

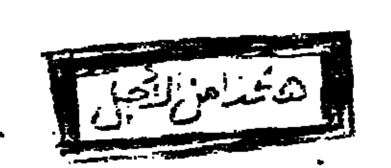
S'il évoque abondamment la mer et la montagne – Avoriaz, Courchevel, – M. Botton n'oublie pas de se souvenir d'une certaine « campagne », celle des municipales de 1989, dans laquelle il affirme s'être financièrement investi. En versant, en espèces, 1 million de francs provenant de ses comptes bancaires à tel afficheur, nommément cité, en réglant l'ensemble des frais d'un meeting animé par Yves Mourousi, ou encore en prenant en charge les frais de rédaction d'une plate-forme électorale ou la location des voitures.

Auparavant, il avait réglé une « ardoise » qui ne manquait pas de surface : celle d'un dîner-débat de 700 couverts, organisé, le 23 juin 1986, au Novotel de Lyon-Bron, à l'invitation de Michel Noir et dont le conférencier était M. Edouard Balladur, alors ministre d'Etat, ministre des finances. La note de 110 000 francs était restée impayée et le maire de Lyon s'était retrouvé classé dans la rubrique « client douteux » de l'hôtel. Tel Zorro, Pierre Botton serait alors intervenu avec le carnet de chèques de Vivien SA, afin de lui rouvrir les portes de cet établissement pour un nouveau dîner-débat.

Outre l'investissement de sommes importantes, représentant *« plus de 10 millions de francs »*, – il a récemment fait état d'un *« pointage »* évaluant son apport à *« 25 millions de francs, dont 15 millions réglés par ses sociétés »* –, M. Botton affirme avoir ainsi assuré *« un travail considérable »* qui serait devenu *« de plus en plus pesant »* au fil des années, au point de lui avoir fait vivre la victoire de 1989 aux municipales, échéance fixée par une sorte de contrat moral avec son beau-père, *« comme un soulagement »*.

R. B.

□ **La Réunion : avis de mise en examen pour corruption notifié au président du conseil général.** – M. Eric Boyer, président du conseil général de la Réunion et sénateur (apparenté RPR), s'est vu notifier, vendredi 26 mars, par le juge d'instruction, M. Jean-François Beynel, un avis de mise en examen pour corruption dans le cours d'une enquête sur les conditions d'obtention d'un marché public soumis à appel d'offres. Neuf personnes, dont M. Nicolas Moutoussamy, conseiller général (div. d.), et un ancien élu, M. Samuel Carpaye, ont déjà été inculpées et écrouées dans ce dossier. La justice a découvert qu'un pot-de-vin de 3 millions de francs avait été versé en 1991 à des élus de l'île par une entreprise métropolitaine qui, associée à une société insulaire, avait remporté l'appel d'offres relatif à la mise en place par le conseil général d'un système informatique de billetterie des transports interurbains de la Réunion.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'ouverture d'une enquête préliminaire au parquet de Paris

Les RG sont autorisés à contrôler la situation des étrangers dans les fichiers d'assurance-maladie

Les renseignements généraux (RG) de la préfecture de police de Paris sont chargés d'une enquête préliminaire visant à détecter les étrangers bénéficiant des prestations de l'assurance-maladie grâce à de fausses cartes de résident, révèle *le Parisien* du 30 mars. Cette enquête concerne les caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM) de la région parisienne auprès desquelles les policiers pourront demander les dossiers des étrangers cotisant à la Sécurité sociale.

*Récemment confiée par le par*quet de Paris, cette enquête n'a pas encore débuté, selon nos informations. Les policiers de la 12e section des RG – spécialisée dans *« la recherche des auteurs d'infractions en matière d'emploi et de séjour irrégulier d'étrangers »* en Ile-de-France – sont cependant autorisés par la justice à vérifier si les cartes de résident jointes au dossier des étrangers lors de leur demande d'immatriculation à la « Sécu » correspondent à des titres réellement délivrés par les préfectures. Il s'agirait de préciser, commente-t-on aux RG parisiens, *« les résultats d'une évaluation effectée au cours de l'année passée selon laquelle 30 % des étrangers travaillant en région parisienne le font sous couvert de faux documents »*.

Selon la législation en vigueur, les caisses d'assurance-maladie ne sont pas formellement tenues de contrôler la régularité du séjour des étrangers s'adressant à elles. En pratique, les titres de résident sont toutefois demandés, mais il peut s'agir de faux qui ne sont pas détectés. Des travailleurs en situation *irrégulière* peuvent donc être immatriculés au régime d'assurance-maladie, cotiser et percevoir des prestations. *« A partir du moment où une personne paie une cotisation, elle n'est pas en situation irrégulière à notre égard »*, nous a-t-on précisé à la direction de la Caisse nationale d'assurance-maladie.

Ni les employeurs ni les services de la « Sécu » ne contrôlent l'authenticité des documents d'identité fournis par les étrangers lors des procédures d'immatriculation, note-t-on depuis quelques années du côté policier. *« Certains patrons se contentent de photocopies de titres de résidents, faciles à maquiller, pour demander l'immatriculation à la Sécu*, observe un enquêteur des RG. *Et il existe un trafic de faux titres de séjour, souvent grossiers, fabriqués dans des arrière-salles sur des photocopieuses et des machines à plastifier. »*

Révélée au moment même où l'opposition accède au pouvoir en insistant sur la lutte contre l'immigration illégale, cette enquête judiciaire conduit à s'interroger sur les risques de dérapage que pourrait présenter l'utilisation des fichiers des organismes sociaux. S'agira-t-il, à terme, de repérer l'adresse des étrangers en situation irrégulière pour diligenter des procédures d'expulsion ? Pourrait-on, de la même manière, accéder aux fichiers des écoles afin de vérifier si les parents sont ou non des « clandestins » ? Examinant le *« cadre juridique précis dans lequel les RG interviennent »*, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) estime toutefois que, dans le cas présent, *« il n'y a en aucun cas détournement de finalité dans l'utilisation des fichiers, s'agissant de la recherche ponctuelle d'auteurs d'infractions dans le cadre d'une lutte contre la fraude organisée sous le contrôle de l'autorité judiciaire »*. La direction de la CNAM précisait, mardi matin 30 mars, qu'elle n'était pas encore saisie officiellement d'une demande d'accès à ses fichiers.

PHILIPPE BERNARD et ERICH INCIYAN

EN BREF

□ **Une fillette médaillée pour avoir sauvé trois enfants d'un incendie.** – Sabrina Hernandez, douze ans, a reçu la médaille de bronze du courage et du dévouement, lundi 29 mars à Voiron (Isère), pour avoir sauvé d'un incendie trois enfants en bas âge. Sabrina passait la nuit chez un couple de voisins, le 13 février, quand un convecteur électrique provoqua l'embrasement de l'appartement situé au deuxième étage d'un immeuble vétuste. Cernée par les flammes, la fillette avait projeté par une fenêtre, sur un matelas disposé en contrebas par un voisin, les trois enfants du couple, les sauvant d'une mort certaine. Sabrina, légèrement brûlée dans l'incendie, avait ensuite sauté dans le vide.

□ **Cinq randonneurs tués par une avalanche dans les Pyrénées.** – Une avalanche a tué cinq montagnards appartenant à l'Amicale du personnel du conseil général et de la préfecture de l'Aude, le week-end dernier, dans le massif de Maubermé (Pyrénées ariégeoises). Leurs corps ont été retrouvés dans une coulée de neige, lundi 29 mars au matin, par des gendarmes de haute montagne. Les cinq randonneurs ont vraisemblablement dévissé sur une plaque à vent, estiment leurs sauveteurs, avant d'être emportés par une coulée de neige.

□ **Nouveaux incidents sur une navette spatiale américaine.** – Après que le lancement de Columbia eut été stoppé à trois secondes du tir, lundi 22 mars, en raison du mauvais fonctionnement de l'un de ses moteurs (*le Monde* du 24 mars), c'est maintenant Discovery qui donne des signes de défaillances. Les tests menés sur les cinq valves de son moteur principal ont en effet révélé des fuites excessives de gaz, provenant vraisemblablement – comme sur Columbia, la semaine dernière – d'une valve qui ne se ferme pas. *« Un véritable casse-tête »*, selon George Diller, porte-parole de la NASA, qui n'est pas encore en mesure de préciser si le prochain lancement de Discovery, prévu pour le 6 ou 7 avril prochain, sera ou non retardé par ce nouveau problème technique. – *(AFP, UPI.)*

□ **Vanuatu : le cyclone Prema a blessé une dizaine de personnes.** – Le cyclone tropical Prema est passé sur les îles du Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides) dans la nuit du lundi 29 mars au mardi 30 mars. Il a balayé l'île Efate, en particulier la capitale Port-Vila, avec des vents soufflant à 166-185 kilomètres à l'heure et des rafales atteignant 250 kilomètres à l'heure. Il a blessé une dizaine de personnes et fait des dégâts importants. Prema a ensuite continué sa course vers la Nouvelle-Calédonie. Il pourrait atteindre les îles Loyauté puis la Grande-Terre dans la journée du 30 mars. Dans toutes ces îles, l'alerte no 1, qui ordonne la fermeture des écoles, a été proclamée. Le lancement de l'alerte no 2 (fermeture des entreprises et interdiction de sortir de chez soi) suivra si la trajectoire – toujours imprévisible – du cyclone menace effectivement l'archipel.

□ **Le service national humanitaire est officialisé au titre de la coopération.** – Un décret publié au *Journal officiel* du 28 mars entérine l'option humanitaire du service national au titre de la coopération, dans le cadre du programme Globus qui a été lancé en octobre 1991 par le ministère *de la santé et de l'action humanitaire*. Ce décret permet à de jeunes appelés non universitaires ayant une spécialisation ou une qualification – agriculteurs, apprentis ou ouvriers, moniteurs, éducateurs ou animateurs sociaux – de faire dans des pays en développement une forme civile du service national au sein d'une association ou d'une ONG (organisation non gouvernementale) humanitaires.

□ **FOOTBALL : Bordeaux qualifié en coupe de France.** – Bordeaux s'est qualifié, lundi 29 mars, sur sa pelouse, pour les huitièmes de finale de la Coupe de France de football en battant Valenciennes (2-1).

MÉDECINE

Selon une étude de l'Association française d'urologie

Le traitement par la chaleur de l'adénome de la prostate se révèle inefficace

Les responsables de l'Association française d'urologie ont rendu publics, lundi 29 mars, les résultats d'une étude chargée d'évaluer l'efficacité d'une nouvelle technique de traitement non chirurgical (par la chaleur) de l'adénome de la prostate. Selon eux, une telle technique est inefficace. Ces conclusions vont relancer une double controverse, sur l'intérêt qu'il faut accorder aux matériels d'hyperthermie et sur le remboursement de cette technique par la Sécurité sociale.

L'étude de l'Association française d'urologie a été menée dans les hôpitaux de l'Assistance publique de Paris auprès de 200 personnes souffrant d'un adénome de la prostate et ayant donné leur consentement par écrit. Tous les patients ont été traités dans un lieu unique. Les industriels concernés avaient mis gratuitement leur machine à la disposition des spécialistes urologues.

Il s'agissait d'une étude « randomisée » (les malades sont tirés au sort pour constituer le groupe effectivement traité par la chaleur et le groupe placebo) et dite en « double aveugle » (ni le médecin traitant ni le patient ne connaissaient le traitement délivré). Les patients avaient tous plus de cinquante ans, souffraient d'un adénome de la prostate (*hyperplasie bénigne de cette glande*) de 30 à 80 grammes et manifestaient des difficultés à uriner depuis plus de trois mois. Les techniques utilisées ne dépassaient pas une chaleur de plus de 46 degrés (1). Le suivi de ces malades a été effectué durant un an après l'intervention.

L'hyperthermie consiste, schématiquement, à amener à proximité immédiate de la prostate (*via* le rectum ou *via* le canal de l'urètre) une sonde équipée d'une source de chaleur. On postule ici pouvoir détruire, grâce à cette chaleur, la tumeur de la glande.

La controverse sur le remboursement

Commercialisé depuis 1987, ce type de matériel (d'un coût compris entre 500 000 et 1 million de francs) avait été présenté comme ouvrant la voie à une « révolution thérapeutique ». Or, les résultats obtenus par l'Association française d'urologie ne permettent nullement de confirmer les assurances fournies par les fabricants. Selon le professeur Guy Vallancien (clinique médico-chirurgicale de la porte de Choisy, Broussais-Hôtel-Dieu), l'hyperthermie ne fournit, et dans le meilleur des cas, que des résultats équivalant à ceux des médicaments dits de « confort ».

Quelle que soit la voie utilisée, les spécialistes ne notent aucune différence *significative entre le groupe* effectivement traité par la chaleur et le groupe placebo. En d'autres termes, le recours à la chaleur ne modifie en rien le degré d'obstruction urinaire, conséquence directe de la présence de la tumeur. Une seule différence est notée entre les deux groupes. Elle ne concerne que les malades traités par voie urétrale et ne porte que sur les signes dits subjectifs (fréquence des mictions, mictions nocturnes, fuites urinaires, etc.). 52 % des personnes traitées par hyperthermie ont perçu une amélioration de leur état contre 26 % des personnes du groupe placebo.

Ces conclusions apparaissent sans appel. Sans doute seront-elles critiquées par certains des fabricants de matériels d'hyperthermie. Le marché semblait prometteur, en effet. Passé soixante-cinq ans, on estime qu'un *homme sur trois est porteur* d'un adénome de la prostate, la grande majorité de ces patients préférant ne pas devoir recourir à la chirurgie (2). La diffusion nationale de ces nouveaux matériels avait été dénoncée par l'Association française d'urologie qui, il y a plus de deux ans, avait publiquement critiqué le recours à un procédé thérapeutique non évalué (*le Monde* du 21 novembre 1990).

L'annonce d'une évaluation sous l'égide de l'association a, semble-t-il, freiné les acquisitions. On ne compterait, en *France*, qu'une cinquantaine de « chauffe-prostate » dont l'utilisation est facturée entre 1 000 et 3 000 francs au patient, les caisses de Sécurité sociale ne devant pas (en théorie du moins) prendre en charge cette thérapeutique (*le Monde* du 19 avril 1991).

« Nous allons transmettre nos résultats aux futurs ministres de la santé et des affaires sociales, explique le professeur Vallancien. *A eux d'en tirer les conclusions en termes d'homologation et de remboursement par les caisses de Sécurité sociale. Il ne s'agit nullement ici d'un combat corporatiste. Nous ne souhaitons qu'établir la crédibilité des thérapeutiques, c'est-à-dire retrouver ce qui est le vrai fondement du pouvoir médical. »*

J.-Y. N.

(1) Selon quelques récents résultats britanniques obtenus à partir d'un matériel français (*The Lancet*, 2 janvier 1993), il semble que des températures plus élevées (jusqu'à 50 degrés) pourraient apporter des effets plus bénéfiques. L'évaluation de ce matériel par l'AFU est en cours.

(2) *La thérapeutique de l'adénome de* la prostate repose sur des traitements médicamenteux (extraits de plantes, modificateurs de l'activité endocrinienne, placebo, etc.) et chirurgicaux. *Il s'agit* alors, pour l'essentiel, d'un traitement dit « endoscopique », qui consiste à réaliser l'ablation de l'adénome sans grande ouverture chirurgicale.

Un entretien avec le «patron» des services secrets

«L'Europe du renseignement se construit plus vite que l'Europe politique», nous déclare M. Claude Silberzahn

Nommé à la tête de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) il y a tout juste quatre ans, M. Claude Silberzahn livre, dans un entretien au Monde, ses réflexions sur le rôle des services secrets et, notamment, sur leurs rapports avec le gouvernement et sur leurs nouvelles missions en matière de contre-terrorisme, de lutte contre l'argent «sale» ou contre la prolifération des armements.

«A quoi sert un service de renseignement à l'heure où l'information donnée par les médias est quasiment instantanée et tous azimuts?

– L'expression «service de renseignement» n'est pas très bien adaptée, car elle rend mal compte de ce que sont nos missions. Je lui préfère, tout compte fait, celle de «service spécial», qui fait *référence à nos modes d'action*. De fait, nous devons faire face à une double tâche. D'abord, déceler et entraver, à l'extérieur des frontières nationales, les actes d'espionnage et de terrorisme menaçant notre pays, ses citoyens, ses intérêts. Dans cette fonction, le renseignement n'est qu'un moyen, parmi d'autres, au service d'une mission de sécurité nationale, qui met en œuvre d'autres outils. Ensuite, recueillir, exploiter et diffuser du renseignement politique, économique, militaire, pour éclairer les choix du pouvoir, lui en faire apprécier les *coûts politiques et économiques*. Le renseignement est, dans ce contexte et pour nous, une fin et non pas un moyen au service d'une mission, sauf lorsque, dans des cas exceptionnels, d'observateurs nous devenons acteurs.

«Le terrorisme est majoritairement d'Etat»

– La DGSE échange des renseignements avec les services étrangers. Pour ces échanges, il faut être meilleur que l'autre. Où la DGSE est-elle forte et où est-elle faible?

– La DGSE est véritablement très présente dans l'arc qui va du Cap, *via* l'Afrique, la Méditerranée, le Proche et Moyen-Orient, l'Europe jusqu'à ses confins politiques. L'essentiel de nos moyens est là. Ailleurs, même s'il nous arrive d'être bons, nos réseaux sont moins denses et donc moins performants.

» Mais, partout, nous échangeons nos connaissances avec les autres services européens au premier chef. L'Europe du renseignement se construit. Beaucoup plus vite même que l'Europe de la politique étrangère commune, en ce qui concerne le contre-espionnage et le contre-terrorisme.

– S'agissant des échanges avec les services étrangers, le prenez-vous sous votre bonnet ou avez-vous, à chaque fois, le «feu vert» du gouvernement?

– Les échanges s'effectuent sous notre entière responsabilité. Le pouvoir politique en connaît le seul principe. La grande règle d'un service est de ne jamais donner ses sources. Du reste, ces dernières *sont multiples* pour un même renseignement, car tout l'art de notre métier réside dans le recoupement des sources. Nous ne livrons pas de brut, ou très rarement sauf s'il s'agit de convaincre en allant, à l'encontre de l'information de médias unanimes.

» D'une manière générale, un service a besoin d'une capacité d'autonomie certaine dans les moyens qu'il met en œuvre. Il lui appartient en contrepartie de ne déployer ceux-ci qu'en fonction des missions qui sont les siennes à l'intérieur des institutions, bien *entendu en dehors de toute vision* partisane et dans le droit-fil de la politique de la nation et de sa morale.

– Quelles sont les priorités?

– Le contre-espionnage politique n'est plus pour nous une véritable priorité, car l'espion politi*que se fait rare* qui veut, par des méthodes de service, déchiffrer les systèmes décisionnels des grandes démocraties, dont la caractéristique est précisément que, la plupart du temps, on y lit à livre ouvert! L'espionnage d'aujourd'hui, essentiellement économique, scientifique, technologique et financier, relève de la lutte commune que nous menons avec la direction de la surveillance du territoire (DST), avec laquelle nous entretenons aujourd'hui une collaboration étroite.

» De fait, l'appareil classique de contre-espionnage est devenu, pour une large part, un appareil de contre-terrorisme, car le terrorisme est majoritairement politique et d'Etat, comme l'espion*nage, et utilise les mêmes moyens*. Le contre-terrorisme est une priorité fondamentale qui implique une veille permanente pour tenir à jour et compléter en permanence les connaissances acquises. Pour pouvoir agir dès lors que n'importe quel outil terroriste serait mis en œuvre, cette éventualité constituant une menace majeure.

» Cela dit, il faut nous entendre sur la notion de terrorisme. On doit parler de terrorisme lorsque l'objectif visé est de créer un climat d'insécurité générale dans un pays, d'infléchir une politique nationale en semant la terreur, de faire paraître au grand jour une faculté de nuisance vis-à-vis d'une collectivité.

» Ainsi, c'est à tort que l'on qualifie très souvent d'actes de terrorisme l'assassinat d'opposants étrangers en France, alors qu'il s'agit, dans beaucoup de cas, *de meurtres politiques* : éliminations d'opposants dans lesquelles



la France n'est concernée que parce qu'elles se déroulent sur son sol. Mais par lesquelles elle n'est, de loin, pas toujours visée en tant que nation.

» Je crains que, trop souvent, les mauvaises définitions ne cachent des confusions de concepts et n'induisent ensuite de fausses analyses.

– Cette confusion ne s'étend-elle pas au renseignement lui-même?

– Certainement. Et, là aussi, il faut d'abord rétablir le concept. Je lis par exemple, ici ou là, qu'il existe plusieurs sortes de renseignement : *«ouvert»*, *«confidentiel»*, *«fermé»*. A vrai dire, il faut être clair : le renseignement, c'est à la fois la démarche et le résultat d'une action qui consiste à retourner les cartes, à révéler la face cachée des choses.

» Le renseignement, que d'aucuns qui n'ont probablement jamais travaillé dans le «métier» dénomment *«ouvert»*, n'existe pas. Appelons-le par son nom, *«information»*, et les choses seront claires et les ambiguïtés levées. Il diffère fondamentalement d'un travail, indispensable aussi sans doute, mais d'une autre nature, qui consiste à recenser, mettre en mémoire et exploiter l'ensemble de l'information publiée dans le monde sur tel ou tel sujet intéressant un appareil décisionnel, qu'il soit public ou privé.

Le champ de l'investigation économique

» Il y a le renseignement ; il y a l'information. Entre, il n'existe rien. Simplement, le renseignement est en quelque sorte «biodégradable» : il a vocation à se transformer en information en *quelques heures, jours, mois ou* années, suivant le cas. Il cesse alors de devenir opérationnel pour le pouvoir, car, au contraire du renseignement, l'information est à la disposition de chacun : sa possession ne saurait donc constituer un atout pour quiconque vis-à-vis de qui que ce soit.

» En matière de renseignement, le domaine politique prime, sans que soient négligés pour autant les autres champs d'investigation, alors qu'il apparaît plus clairement que jamais que la force des armes n'est plus qu'un facteur de puissance parmi d'autres. Nous sommes *interpellés au quotidien* par des questions touchant aux ressorts cachés d'une action, aux motivations secrètes des hommes, aux visées lointaines et souterraines d'une politique. Les priorités sont évidentes : elles coïncident avec l'intérêt que la France porte à un certain nombre de régions du monde où notre pays est engagé, que ce soit de manière conjoncturelle ou permanente. Egalement à ce que nous appelons les *«zones grises»* : celles qui échappent à une autorité centrale clairement définie et connue. Ce monde, même celui qui est proche de nous, s'est couvert de ces *terrae incognitae* où seuls les services spéciaux possèdent une capacité de connaissance. Enfin, et bien entendu, la détection des zones où peuvent survenir les crises, et le suivi de celles-ci, lorsqu'elles éclatent, constituent pour nous une mission permanente.

» Mais nous intéresse aussi le renseignement économique, dont le champ constitue l'une des clés essentielles de l'évolution du monde : *l'allongement des queues* devant les boulangeries de Moscou n'a-t-il pas constitué le signal le plus fort de la déstabilisation croissante de l'ex-Union soviétique? Avec, en ce domaine, une priorité dans un domaine relativement récent pour nous, celui de l'argent «indésirable», car de provenance politique ou économique douteuse. Nous avons eu, sur ce dernier champ, un certain nombre de succès depuis deux ans. *C'est un secteur sur lequel il* faudra beaucoup travailler, car l'intégration croissante des appareils économiques et financiers mondiaux permet aujourd'hui toutes les pénétrations anonymes et illicites des systèmes industriels, financiers et politiques. Cette évolution constitue, pour notre activité, le phénomène majeur des dernières années, qui nous conduit presque irrésistiblement à nous préoccuper des *dérives mafieuses et de leur* «entrisme» dans les appareils de pouvoir.

Un pilotage unique du renseignement extérieur

– Mais les structures actuelles du renseignement en France vous paraissent-elles adaptées à ces tâches complexes?

– Quel que soit le champ d'investigation, une chose est claire : le renseignement repose sur le recueil. Ne peut être exploité que ce qui a été préalablement *recueilli. L'échange permanent*, dense et solidaire, au sein d'une même «maison», entre ceux qui recueillent, ceux qui exploitent et ceux qui diffusent, constitue le cœur même du système. Tout projet conduisant à la dissociation de ces trois fonctions repose sur une méconnaissance du fonctionnement de la chaîne du renseignement. De même que toute démarche qui, sous prétexte de coordination, multiplierait les comités, groupes de réflexion, etc. Des exemples étrangers évidents traduisent la démotivation qui en résulte au niveau du recueil, la *dérive «intellectuelle»* au niveau de l'exploitation, la perte en ligne à tous les stades.

– Dans ce cadre, que devient le renseignement militaire?

– La DGSE n'a jamais été en responsabilité globale de cette fonction. Nous sommes en la *matière prestataire de services* aux armées : fourniture de renseignements bruts ou semi-exploités, et mise à disposition de moyens, de techniques, de savoir-faire.

» Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons été des partisans résolus du regroupement du renseignement militaire au sein de la direction du renseignement militaire (DRM), qui sera, demain, notre interlocuteur privilégié et donnera, enfin, un chef de file incontesté à ce type spécialisé de renseignement, dont nous avons besoin en tant que «généralistes» du renseignement extérieur de la France, lequel inclut naturellement la dimension militaire des choses.

» Et ma conviction, forgée au jour le jour depuis quatre ans, est qu'il faudra rapidement mettre en place le système permettant, à l'image de ce qui se fait aux Etats-Unis et en Allemagne, un pilotage unique du renseignement extérieur de la France pour organiser la meilleure synergie des compétences et des moyens *consacrés à la défense des idéaux*, du patrimoine et des intérêts de la France dans le monde. Ma mission visant à une normalisation, au renforcement et à un nouveau positionnement de la DGSE dans les institutions, et, d'autre part, le regroupement des moyens du renseignement militaire, étaient les étapes nécessaires sur cette voie.

– N'y a-t-il pas précisément, demain, risque de concurrence avec la DRM, voire avec les services privés de grandes entreprises industrielles ou commerciales?

– Il existe un champ précis du renseignement militaire qui concerne la connaissance des appareils militaires des pays étrangers, de leurs capacités offensives et défensives. Cette activité s'étend au champ de bataille en temps de crise. La guerre du Golfe a permis de bien délimiter le domaine du renseignement militaire : savoir qui est l'adversaire, quels sont ses projets, ses moyens matériels et humains, quelles sont ses conceptions stratégiques et tactiques, *et* ses aptitudes à la manœuvre. Et, lorsque le conflit armé éclate, déceler ses positions, désigner les *cibles, déterminer* les «coups au but» et ceux égarés!

» Cette spécificité du renseignement militaire n'exclut évidemment pas les interfaces de recherche avec le renseignement global dont est en charge la DGSE : il existe notamment des secteurs où le renseignement est à la fois militaire, politique, économique, scientifique, industriel, technique – celui de la prolifération par exemple, – où la DGSE a *développé un secteur d'excellence* reconnu dans un domaine qui est devenu aujourd'hui un champ majeur d'investigations et l'un de nos objectifs prioritaires.

» Comme notre République n'est pas riche, nous sommes en train d'effectuer, entre la DGSE et la DRM, un partage qui doit éviter les redondances : recenser les interfaces à gérer, les complémentarités à établir, déterminer les secteurs où chacune des «maisons» peut travailler au profit de l'autre.

» Concernant les services privés, je remarque que des sociétés françaises ou étrangères se *livrent* à des activités d'espionnage financier, technologique et scientifique en travaillant pour des clients soucieux de s'assurer le contrôle d'entreprises, de technologies, de marchés, ou d'éviter leur propre prise de contrôle. Ce n'est pas là notre domaine. Cela posé, il faut envisager d'édicter une réglementation contre ce type d'incursion à l'intérieur des entreprises et, parfois, de la vie privée de leurs dirigeants. Cette «dérive», manifeste aujourd'hui, doit être considérée comme délictuelle et devra ainsi être qualifiée par la loi.

– En Afrique, de grandes sociétés n'ont-elles pas leur propre service de renseignement, qui travaille quelquefois contre le vôtre?

– Pas à proprement parler. Mais certaines ont leur réseau, leurs hommes et les moyens d'agir *sur le politique en faveur de leurs* intérêts, dont nous aimerions effectivement qu'ils coïncident toujours avec l'intérêt national.

» On touche là à l'un des problèmes majeurs de notre époque : l'internationalisation des entreprises et l'intégration mondiale des économies qui en est, tout ensemble, cause et conséquence. A cet égard, il me semble qu'on n'a pas remarqué à quel point ce dernier phénomène a en quelque sorte à la fois «limité» et «libéré» le champ politique. C'est cette évolution vers un champ retréci du pouvoir politique national *qui* permet l'éclatement de grands ensembles politiques et a facilité le surgissement d'une vingtaine de nations nou*velles dans les deux dernières* années : de nouvelles nations dont beaucoup sont dépourvues, dès leur naissance, du pouvoir de maîtriser l'instrument monétaire et l'essentiel de leur développement économique.

Plutôt comme le CNRS que comme un régiment

– De quels hommes avez-vous besoin?

– En matière de ressource humaine, nous avons entrepris une démarche longue, difficile et qui suppose un véritable changement de «culture».

» La complexité des problèmes auxquels la DGSE est confrontée nous a amené au constat que, si la fonction de commandement est *essentielle, il en existe parallèle*ment d'autres, aussi nécessaires et nobles, qui sont celles d'expertise et de compétence. Une «maison» comme la DGSE ne peut pas vivre avec un système où la valeur centrale unique serait, ainsi que cela a été dit dans le passé, celle de commandement, primant systématiquement celle d'expertise : modèle où, à la limite, tout bon expert aurait vocation à devenir un mauvais *chef... De fait, le service se rap*proche bien plus du CNRS, ou même d'une entreprise de services, que d'une unité militaire.

» *Cela posé, il est très difficile* de recruter des spécialistes pour des raisons qui sont à la fois de carrière, de salaire et de culture. *Nous avons de vrais problèmes*, car la ressource est rare. Il est difficile de trouver des généralistes avec une culture binaire, comme par exemple un jeune ayant bac + 5 et *parlant couram*ment l'anglais et une langue rare. Mêmes difficultés, évidemment, pour les spécialistes trilingues, qu'ils *soient scientifiques*, économiques, financiers ou politiques.

– Mais n'est-ce pas dû, non plus au fait que les services ont mauvaise réputation?

– Je ne pense pas que nous ayons aujourd'hui mauvaise réputation. Plutôt le contraire!

» Pour notre dernier concours ouvert aux diplômés de l'enseignement supérieur, sans publicité aucune, nous avons eu tant de *candidats que nous avons dû* réorganiser l'appareil de sélection. Il n'y pas un jour sans arrivée de candidatures au service, même si nos critères de sélection sont rudes : intellectuels, moraux et de caractère. Autant de gens qui ne croient pas tout – et ils ont raison – de ce qui s'écrit parfois, ici ou là, sur le renseignement.

» J'espère avoir fait comprendre la diversité de ce qu'il peut y avoir derrière ce mot. D'une manière générale, les hommes qui font du renseignement s'expriment peu. Pour moi, c'est la seconde fois seulement en quatre ans de fonction [*NDLR : dans* le Monde *du 31 janvier 1990*]. Donc, ceux qui en parlent beaucoup et souvent, n'en font généralement pas ou plus. Et ils parlent ou écrivent sur quelque chose que, par essence, ils ne peuvent connaître : soit qu'ils n'aient jamais exercé de fonction de renseignement, soit qu'ils en aient exercé une en des temps anciens. Forcément dépassés.

» *Sans doute faudrait-il expli*quer. Est-ce sûr? Dans un monde où si souvent «communication» et «médiatisation» tiennent lieu d'action, j'essaye de préserver un endroit privilégié où l'action se fait sans communication et sans personnalisation.

– N'y a-t-il pas un hiatus, une incompréhension entre les services et l'exécutif, quel qu'il soit?

– Il n'existe pas à proprement parler une culture du renseignement en France, où le secteur public – et c'est aussi vrai pour le secteur privé – a beaucoup de mal à intégrer cette notion et ses hommes dans le processus décisionnel.

» *D'ailleurs, le rapport* entre les pouvoirs de décision et les services de renseignement n'est jamais simple. Ni en France ni ailleurs. D'abord, la production de la DGSE parvient aux divers échelons décisionnels par des filtres qui ne sont pas neutres. Ensuite, les services, qui ne répondent jamais, constituent souvent des boucs émissaires rêvés. Et, surtout, la réalité que nous décrivons se fraye souvent difficilement un chemin, car nous sommes tous, en notre pays, un peu «sartriens» : les idées transcendent à tel point les faits que *ces derniers ne nous paraissent* guère de nature à les infléchir. Il y a donc là quelque chose de plus subtil, de plus intéressant qu'une simple arrogance intellectuelle.

» Il est aisé à tout un chacun de dire que le service n'a pas vu ou pas compris. De fait, combien *le savent compte tenu du secret* qui entoure les faits et les évaluations que nous livrons à un nombre si restreint de responsables? Sur tous les dossiers chauds de ces trois dernières années, je serais pourtant prêt à confrontation. Y compris – dirais-je surtout – sur l'Irak avant la guerre du Golfe, sur la Yougoslavie avant la crise.

» Si les gouvernements maintiennent des services, c'est bien qu'ils savent qu'à travers eux ils perçoivent les aspects cachés des réalités et des tonalités différentes de celles que peuvent faire entendre d'autres observateurs des événements du monde. Puis-je vous confier que ce que je crois l'une de nos réussites essentielles depuis trois ans est la qualité de l'écoute dont nous disposons aujourd'hui et la reconnaissance, témoignée en dotation de nouveaux moyens et en participation active aux instances décisionnelles, de notre rôle dans les institutions? Posez cette question aux responsables gouvernementaux *et vous vous apercevrez à quel point* le rapport de la DGSE au «politique» est aujourd'hui apaisé.

» La place du service à l'intérieur de l'Etat, ses fonctions, ses modes d'action, sa morale même sont aujourd'hui ceux d'une institution de la République.»

Propos recueillis par
JACQUES ISNARD

ervices secrets

déclare M. Claude Silberzahn

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Mi-aigle, mi-vautour

Le gypaète barbu est un oiseau de légende qui se nourrit d'ossements. Face à une menace d'extinction en Europe, sa défense s'organise

LA légende du gypaète barbu commence avec Eschyle, le grand poète et dramaturge grec. La Pythie, qu'il était allé consulter à Delphes, aurait rendu cet oracle : *« La mort viendra sous le toit d'une maison. »* Le poète en conclut qu'il mourrait écrasé par l'effondrement d'un toit et crut échapper à son destin, dit-on, en couchant le plus souvent à la belle étoile ! Peine perdue : un beau jour de 456 (avant notre ère), il rencontra son destin en Sicile, sous la forme d'une tortue qu'il reçut sur la tête et qui le tua net. Pline l'Ancien, en rapportant cette mort tragique, explique qu'un aigle ayant pris le crâne chauve du poète pour un rocher, avait lâché sur lui une tortue pour la fracasser avant de la manger. Il y a tout lieu de penser que l'aigle en question n'était autre que le fameux gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), ce grand oiseau mi-vautour mi-aigle qui a en effet l'habitude de lâcher des ossements en vol pour les faire éclater au sol et s'en repaître.

Ce superbe oiseau, plus grand que l'aigle royal, a tout pour enflammer l'imagination. En vol, ses ailes immenses et pointues (entre 2,60 m et 2,80 m), comme sa queue en forme de losange, lui donnent l'air effilé d'un faucon géant. Son ventre blanc-roux laisse apparaître sous la gorge un arc de cercle noir qui lui a valu son surnom de barbu. Vu de près, il est tout aussi impressionnant avec son œil d'or cerclé de rouge, qu'on dirait injecté de sang, et cette barre de plumes noires qui lui balafre la face depuis les yeux jusqu'à la base du bec, et qui se termine en une curieuse barbiche sous la gorge.

Pour ceux qui ont eu la chance de suivre l'animal en activité sur son immense territoire de chasse (environ 400 km²), trois particularités frappent. L'oiseau est sédentaire, solitaire et silencieux. A la différence de l'aigle, qui pousse des cris aigus, et des vautours, qui se manifestent bruyamment lorsqu'ils se disputent une charogne, le gypaète reste presque toujours coi et solitaire. Sauf, naturellement, lorsqu'il se lance dans sa pariade nuptiale annuelle avec sa partenaire, qui l'entraîne dans un véritable exercice d'acrobatie aérienne, avec loopings et piqués renversés époustouflants.

Lorsqu'il chasse, le majestueux planeur se mue en épervier, capable de se faufiler dans les recoins les plus étroits. *« Il faut le voir, avec son étonnante voilure, se couler dans des couloirs inaccessibles pour y découvrir les cadavres emportés par les avalanches »*, raconte Michel Terrasse, l'un des meilleurs connaisseurs français du gypaète. Lorsqu'il a trouvé ce qu'il cherche – cadavre d'isard, de marmotte ou de renard, – il choisit les os les plus longs, comme fémurs et tibias, et les précipite de 80 m de haut dans des pierriers où ils éclatent. Il peut recommencer l'opération plusieurs fois, si l'os résiste. Et il ingurgite aussitôt les morceaux épars. Son gosier extensible et son estomac doté de puissants sucs gastriques lui permettent de digérer ce que laissent les autres rapaces : os, cornes et sabots. Une fois digérés, ces résidus osseux ou cornés sont excrétés sous forme de pâte blanche qui, en séchant, donne ce que les connaisseurs appellent des coprolithes (excréments de pierre), qui ressemblent à des morceaux de craie pour tableau noir !

Un éboueur final

Comme la hyène, dont il est l'équivalent aérien – mais en moins laid, – le gypaète est un prédateur de fin de chaîne, qui joue le rôle éminemment utile d'éboueur final. Mais les hommes, jusqu'à une période récente, n'en avaient cure et, comme beaucoup de rapaces, cet animal inoffensif a été victime de toutes sortes d'ennemis. Il a péri empoisonné par les carcasses à la strychnine disposées par les bergers pour se débarrasser des ours et des loups. Il a péri sous la mitraille de chasseurs amateurs de cibles faciles, comme ce fut le cas l'an dernier au Pays basque et encore tout récemment, au même endroit, lorsqu'une femelle n'a été que blessée (*le Monde* du 24 mars).

Résultat : le gypaète barbu est devenu le rapace le plus rare d'Europe, où il ne subsiste plus que de soixante-dix à quatre-vingt-dix couples. Selon le recensement effectué chaque année par le « groupe gypaète », sous la responsabilité de Jean-François Terrasse, conseiller scientifique du WWF (Fonds mondial pour la nature), voici les chiffres pour la France : on a dénombré en 1992 quinze couples dans les Pyrénées, dont onze ont niché et dix ont pondu (un œuf ou, plus rarement, deux). Trois œufs seulement ont éclos et deux poussins ont été élevés jusqu'à l'envol. *« Le taux de reproduction le plus bas du monde »*, affirment les frères Terrasse, qui se demandent si les gypaètes du Pays basque ne sont pas victimes du saturnisme. Les rapaces affectionnent en effet particulièrement les palombes abattues par les chasseurs lors de leur passage dans les cols pyrénéens. L'ingestion massive de plombs pourrait avoir un effet désastreux sur leur santé...

Sur le versant espagnol, on a repéré cinquante-six territoires occupés par *Gypaetus barbatus*, avec quarante-six couples nicheurs et vingt-six jeunes observés à l'envol. Le taux de reproduction est nettement meilleur qu'en France, mais l'oiseau a quand même disparu du reste du pays, y compris de la Sierra Nevada, en Andalousie. Il a aussi disparu de tout l'arc alpin européen, où il abondait autrefois. Les seize exemplaires naturalisés conservés au Muséum de Grenoble en font foi. Hormis les Pyrénées, donc, on ne trouve le gypaète à l'état sauvage qu'en Corse, où huit couples ont été recensés en 1992 par les agents du parc naturel régional. Un seul jeune a pu survivre jusqu'à l'envol. Or un gypaète barbu ne devient adulte que vers l'âge de six ou sept ans, ce qui ralentit encore la reproduction de l'oiseau.

Cette situation préoccupante a conduit les défenseurs du rapace à le réintroduire dans son ancien biotope. Une première expérience a été tentée en 1973 avec des gypaètes d'Afghanistan relâchés en Haute-Savoie. Mais on ne disposait pas alors de spécimens en nombre suffisant pour asseoir une nouvelle population. En 1978, le WWF et l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) décident de coordonner les tentatives éparses de réintroduction dans les Alpes, tant en France qu'en Suisse, en Autriche et en Allemagne. La société zoologique de Francfort et l'université vétérinaire de Vienne créent une station de recherche pour le repérage des sites à repeupler.

C'est le zoo alpin d'Innsbrück qui obtient la première reproduction du gypaète en captivité. Au total, les zoos du monde fourniront vingt-cinq oiseaux, qui permettront de donner naissance à quarante-trois gypaètes en 1986. Quatre exemplaires sont relâchés cette année-là dans la vallée du Rauris, en Autriche, avec succès. L'année suivante, plusieurs couples sont rendus à la liberté dans le massif des Bornes, en Haute-Savoie, ainsi que dans l'Engadine, en Suisse. On envisage maintenant d'en réintroduire dans le parc national du Mercantour (Alpes-Maritimes), où le stock de chamois est assez fourni pour approvisionner quelques couples du beau charognard.

ROGER CANS

▶ Pour en savoir plus sur le gypaète barbu, on peut s'adresser au Fonds d'intervention pour les rapaces, 29, rue du Mont-Valérien, 92210 Saint-Cloud. Tél : 47-71-02-87.

On se reportera aussi à deux ouvrages de base : le *Guide des rapaces diurnes*, publié en 1988 par Delachaux et Niestlé, ainsi que l'*Inventaire de la faune de France*, magnifique ouvrage publié en 1992 par Nathan avec la collaboration du Muséum national d'histoire naturelle.

Les canons de la Bégum

Hier, ils étaient les armes essentielles du champ de bataille. Demain, les canons géants pourraient se transformer en lanceurs spatiaux bon marché

LORSQUE Jules Verne écrivit *les Cinq Cents Millions de la Bégum*, imaginait-il que le canon géant construit à Stahlstadt (« la Cité de l'acier ») par l'inquiétant professeur Schultze pour détruire France-Ville, la « Cité du bien-être », du bon docteur Sarrasin deviendrait un jour réalité ? Peut-être. Encore que son récit, publié quelques années après la guerre de 1870, ressemble plus à une charge, souvent caricaturale, des marchands de canons allemands.

Qu'importe le propos. La suite lui a donné raison sur au moins un point : la possibilité de réaliser un canon si puissant qu'il soit capable de satelliser de petites charges utiles (1). On n'en est pas encore tout à fait là. Mais l'histoire des canons sur les quatre-vingts dernières années est jalonnée de telles armes, sans cesse plus puissantes. Certains se souviendront de la Grosse Bertha, ce canon géant développé par l'Allemagne pendant la première guerre mondiale et qui bombardait Paris. Le jardin du Luxembourg en porte encore la trace devant les salons du Sénat.

Puis il y a eu le programme américain HARP (High Altitude Research Project), qui permit au docteur Gerald Bull, spécialiste canadien de la balistique, de tester des canons de différents calibres pour lancer à 180 kilomètres d'altitude *« des projectiles destinés au sondage de l'atmosphère terrestre »*. Plus de cinq cents tirs furent ainsi conduits entre 1962 et 1967 par les Américains et les Canadiens.

Plus près de nous, les protagonistes de la guerre du Golfe retiendront la rocambolesque affaire du canon géant irakien, photographié par une commission d'enquête de l'ONU, et pour lequel on retrouve le nom de Gerald Bull, assassiné dans des circonstances mystérieuses à Bruxelles en mars 1990. Enfin, moins « james-bondesques », mais combien plus sérieux, il y a les projets américains de super-canons (2) développés par des physiciens du Lawrence Livermore National Laboratory (canons à gaz léger) et par des chercheurs de Sandia, Maxwell ou Westinghouse (canons électromagnétiques).

A en croire leurs promoteurs, leurs performances pourraient un jour être telles qu'il deviendrait possible de mettre sur orbite basse des charges utiles de quelques kilos, voire quelques centaines de kilos. Et cela pour un prix que certains estiment être le quarantième de celui (20 000 dollars par kilo) offert par les navettes spatiales américaines. On croit rêver. A cela près que l'installation réalisée par le Lawrence Livermore National Lab n'a rien d'une fiction si l'on en juge par la déclaration récente d'un des chercheurs de ce programme qui révèle l'incident du 11 mars dernier. Ce jour-là, la pression engendrée dans le canon au cours d'un essai a endommagé plusieurs joints du système sur une grande longueur.

Les obus du New-Jersey

La construction de cette installation, première étape du programme SHARP (Super HARP), a été lancée voici trois ans. Quatre millions de dollars plus tard, un canon à gaz d'environ 130 mètres de long s'apprête à expédier à la vitesse de 4 km/s un projectile de 5 kilos dans ... des sacs de sable, en attendant des tirs opérationnels sur des cibles plus stratégiques. L'heure est donc aux démonstrations, même si le principe des canons à gaz est connu depuis plus de vingt-cinq ans.

Dans le principe, *« ce sont des engins pas très difficiles à construire »*, affirme John W. Hunter, l'un des principaux responsables du programme (3), qui précise que le plus fameux d'entre eux, le canon Delco, construit à Goleta (Californie), a, pendant vingt ans, accéléré de petits projectiles jusqu'à des vitesses de 9 km/s. Encore faut-il disposer de matériaux capables de résister aux formidables pressions engendrées par ce type d'expérience. En particulier des aciers très spéciaux que l'industrie ne fournit qu'au compte-gouttes et à des clients triés sur le volet.

Quarante tonnes de ces aciers à haute résistance ont ainsi été utilisées pour construire la culasse du nouveau canon du programme SHARP. Quarante tonnes de métal capable de « tenir » à des pressions de plusieurs milliers d'atmosphères que les physiciens obtiennent sans faire appel aux explosifs chimiques qu'utilisent les canons classiques. Les plus gros d'entre eux, d'un calibre de plus de 400 millimètres comme ceux des cuirassés américains de la deuxième guerre mondiale, *Missouri*, *Iowa*, *New-Jersey* ou *Wisconsin*, sont capables d'expédier des obus de 1 230 kilos, soit à peu près le poids d'une voiture de classe moyenne, à une quarantaine de kilomètres. Le *New-Jersey* et le *Missouri* ont d'ailleurs participé à des bombardements, le premier en 1983 sur les hauteurs de Beyrouth et le second, en janvier 1991, pendant la guerre du Golfe.

Pas question de satelliser quoi que ce soit avec des armes analogues à celles de ces cuirassés. Pour y parvenir, les ingénieurs ont dû imaginer une culasse d'un autre type. Une sorte de chambre fermée, à l'intérieur de laquelle coulisse un piston de 1 tonne. D'un côté se trouve un mélange de méthane et d'air et, de l'autre, une certaine quantité du gaz le plus léger de l'univers : l'hydrogène. La combustion brutale du méthane dans l'air repousse violemment le piston qui, à son tour, comprime l'hydrogène, choisi en raison de sa capacité à se détendre bien plus vite que tous les autres gaz.

Ravitaillements dans l'espace

La pression de l'hydrogène monte rapidement et atteint bientôt une valeur correspondant à la limite de rupture du diaphragme qui ferme la chambre. Au-delà, ce dernier se rompt, laissant l'hydrogène filer dans le tube contenant le projectile à lancer. Comme la section de ce « tube de lancement » est plus petite, la pression de l'hydrogène augmente considérablement, créant ainsi l'énergie nécessaire au tir de la charge utile (4). A en croire John Hunter, *« des vitesses de 20 km/s sont théoriquement envisageables, mais, dans la pratique, il vaut mieux tabler sur la moitié de cette valeur »*. Chiffre qui reste quand même très supérieur au 0,9 km/s des obus des cuirassés américains.

Qu'importe, les performances aujourd'hui envisagées semblent satisfaire les promoteurs de ces canons très spéciaux sous réserve que les charges utiles envoyées sur orbite basse dans l'espace soient capables de survivre à des accélérations équivalentes à 1 500 fois la gravité terrestre. Pas question bien sûr d'utiliser cette technique pour lancer des hommes dans l'espace.

Mais, pour des ravitaillements en vol de stations orbitales ou de satellites en eau, gaz et combustible ou pour l'acheminement de structures solides en orbite basse, pas de problème, affirment les ingénieurs. Pas de problèmes non plus, disent-ils encore, pour des charges utiles moins civiles. Rien d'étonnant à cela lorsque l'on sait que les obus intelligents tirés aujourd'hui par l'artillerie résistent à des accélérations 9 000 fois plus importantes que celle de la gravité terrestre.

C'est pourquoi les Américains ont imaginé un moment de lancer, lorsque de tels canons seraient au point, leurs fameux « galets doués » (*brilliant pebbles*) que la Strategic Defense Initiative voulait répandre par centaines dans l'espace pour détruire les missiles balistiques ennemis en cas de conflit. Ce programme fait aujourd'hui l'objet d'un réexamen, mais il n'est pas exclu que le développement de ces galets, qui devaient observer, détecter et détruire, soit maintenu avec une mission plus modeste.

Mais, d'ici là, les chercheurs américains devront trouver une solution à un problème sur lequel ils reconnaissent manquer de données : comment éviter qu'un projectile lancé par un de ces canons ne brûle en partie lors de sa traversée dans les hautes couches de l'atmosphère du fait de sa vitesse hypersonique. Réponse à la fin du siècle peut-être, avec un canon à gaz de taille opérationnelle capable de lancer des charges de 2 tonnes !

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Trop puissant, le canon du professeur Schultze mit directement sur orbite ses obus remplis d'acide carbonique au lieu de bombarder France-Ville.

(2) L'institut franco-allemand de Saint-Louis dispose d'une installation électromagnétique lui permettant d'accélérer avec un rendement de 7 % des projectiles de 3,5 grammes à une vitesse de 4,5 km/s, soit environ 16 200 km/h (*la Recherche*, mars 1991).

(3) *Aviation Week and Space Technology*, 23 juillet 1990.

(4) D'autres équipes ont imaginé de s'affranchir de l'encombrant système piston-combustion du méthane pour chauffer et mettre en pression l'hydrogène. Des chercheurs de GT-Devices, un laboratoire de General Dynamics, et du Brookhaven National Laboratory, ont en effet proposé de chauffer directement l'hydrogène au moyen d'un lit de fines particules capables de stocker de grandes quantités d'énergie, pour les premiers, et au moyen d'un puissant arc électrique pour les seconds.

Le parasite et les cellules

Grâce aux travaux d'une équipe de chercheurs suédois, un vaccin contre la maladie du sommeil est à portée de la main

STOCKHOLM

de notre correspondante

LES résultats des travaux de l'équipe du professeur Tomas Olsson, de l'hôpital de Huddinge, près de Stockholm, (publiés le 12 mars par la revue américaine *Cell*) devraient faire naître un grand espoir dans les régions d'Afrique, et du centre de l'Afrique en particulier, affectées par les ravages de la mouche tsé-tsé, cette maladie du sommeil aussi redoutable que mythique qui fait chaque année des milliers de victimes parmi les individus et les animaux. La découverte du mécanisme même de l'éclosion de la maladie permettra de fabriquer un vaccin *« qui ne devrait même pas être cher »*, selon le professeur Olsson.

Il y a cinq ans, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait demandé au professeur de neuropathologie Kristen Kristensson, coéquipier du professeur Olsson, lui-même immunologiste, d'étudier de quelle manière la maladie du sommeil attaque le système de l'organisme hôte. C'est au cours de ces travaux que les scientifiques suédois ont ainsi découvert, *« en passant »*, qu'un certain type de lymphocyte – VIII ou lymphocytotoxique – se multipliait en quantités anormales. Ils ont donc cherché à établir le mécanisme de l'interaction entre le vecteur de la maladie, le parasite et ces cellules.

A la suite de diverses manipulations immunologiques et moléculaires, ils découvraient que le tripanosome secrète une protéine – le TLTF (*tripanosomalymphocyte derived triggering factor*) – qui « se lie » au lymphocyte cible. Celui-ci se met alors à fabriquer de l'interféron gamma en quantités inconsidérées, provoquant ainsi un affaiblissement du système immunitaire, mais il nourrit par la même occasion le parasite qui se sert de l'interféron comme facteur de croissance et peut ainsi se développer sans contrainte dans l'organisme.

Un principe biologique nouveau

« C'est un principe biologique entièrement nouveau qui vient d'être découvert, à savoir comment des micro-organismes « coopèrent » avec l'organisme hôte pour provoquer des infections. Jusqu'à présent, on n'avait pas vu ce type de micro-organisme berner le système. Et à partir de cela, il n'est pas impossible de découvrir ce mécanisme dans d'autres maladies parasitaires ou virales », nous a déclaré le professeur Olsson. *« La substance pathogène étant ainsi mise en évidence, la fabrication du vaccin ne saurait tarder »*, estime-t-il par ailleurs. *« On peut utiliser le TLTF pour faire un vaccin : si l'organisme a des anticorps contre cette protéine, le cercle vicieux sera ainsi brisé. Il s'agit de trouver le récepteur d'interféron gamma du parasite et, à l'aide de l'ingénierie génétique, d'obtenir une séquence TLTF. »* Après quoi, la construction du vaccin elle-même sera *« facile »*.

FRANÇOISE NIÉTO

L'affaire exemplaire du sumatriptan

Nouvel antimigraineux de la multinationale pharmaceutique Glaxo, le sumatriptan est au centre d'une tourmente financière, médicale et médiatique

L'affaire du sumatriptan met en lumière la complexité des rapports existant entre les différents acteurs du monde du médicament.

On y voit une multinationale pharmaceutique (Glaxo) peser de tout son poids afin d'obtenir un prix élevé (200 F l'injection, 100 F le comprimé) pour un médicament présenté comme révolutionnaire dans une pathologie (la migraine) touchant plus de 10 % de la population adulte. Cela laisse, en théorie, espérer au fabricant des bénéfices tout à fait colossaux.

Bien avant la mise sur le marché de cette molécule, on peut lire des articles qui, sur la base des informations fournies par le fabricant, louent son efficacité. Au nom du progrès thérapeutique et de l'intérêt des patients, la presse d'information générale privilégie ainsi, consciemment ou non, les intérêts de la multinationale.

Et l'on retrouve un gouvernement, contraint d'arbitrer entre l'intérêt des malades et l'équilibre financier de la Sécurité sociale, mettant en place tant bien que mal un dispositif visant de manière contractuelle à encadrer les ventes de cette molécule.

Ce type de confrontations entre des intérêts financiers particuliers et des impératifs économiques globaux à propos d'un problème de santé risquent de se multiplier avec l'arrivée de nouvelles molécules très coûteuses et à priori plus efficaces que leurs concurrentes. C'est une source d'ambiguïtés. Pour les prévenir, il conviendrait que les négociations ne soient plus menées, comme c'était la règle jusqu'à présent, dans l'ombre.

Le rôle de la toute nouvelle Agence du médicament sera *à cet égard déterminant.*

J.-Y. N.

SUMATRIPTAN ? Cette molécule originale résulte d'un long travail mené sur les modifications chimiques de la sérotonine, un neurotransmetteur que l'on retrouve impliqué dans toutes les hypothèses visant à fournir une explication cohérente des *causes de la crise migraineuse.* Agissant sur certains récepteurs présents au niveau des vaisseaux crâniens, le sumatriptan entraîne une vasoconstriction qui, d'un point de vue théorique, peut jouer un rôle dans la réduction de la durée et de l'intensité de la crise de migraine.

Les premières informations «grand public» visant à démontrer tout l'intérêt de l'utilisation du sumatriptan dans le soulagement de crises migraineuses *remontent* au mois de septembre 1990. Ces premiers résultats, rendus publics à Londres, apparaissaient particulière*ment encourageants. On indiquait* alors *(le Monde* daté 30 septembre-1er octobre 1990) que 83 % des victimes d'une crise de migraine *ayant recours* à une injection sous-cutanée étaient soulagées dans les deux heures suivant cette injection ainsi que 70 % de celles ayant utilisé *des comprimés.*

L'année suivante, plusieurs pays accordèrent des autorisations de mise sur le marché : la Nouvelle-Zélande tout d'abord, suivie des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne, du Portugal, de l'Italie et de la Suède. Que le produit soit ou non remboursé par les organismes de protection sociale, les prix de vente étaient similaires dans tous ces pays : plus de 300 francs la boîte de deux injections ou à plus de 100 francs le comprimé.

En France, la filiale de Glaxo déposa un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en août 1990. En juillet 1991, lors d'un congrès international organisé à New-York, M. Edwin Nathan, PDG de Glaxo France, déclarait souhaiter obtenir un prix équivalent de celui accordé dans la plupart des pays ainsi qu'une prise en charge par la Sécurité sociale. *«Il ne s'agit pas pour nous de faire un coup financier. Nous sommes installés pour de nombreuses années en France et nous allons prochainement sortir des produits thérapeutiques importants, des antibiotiques, des antiasthmatiques, des antidépresseurs, etc.,* nous déclarait alors M. Nathan. *Nous sommes prêts à discuter ouvertement le prix du sumatriptan avec les pouvoirs publics. Les échanges sont possibles en termes de recherche, d'investissements industriels, voire même de ristourne si nous dépassons les volumes prévisibles des ventes de ce produit.»*

Une mission de deux experts

En février 1992, le sumatriptan était déjà commercialisé dans une vingtaine de pays. Et d'un simple dossier d'autorisation de mise sur le marché en attente on allait bientôt assister en France à l'émergence d'une véritable affaire. M. Bruno Durieu était le premier sur la sellette. Le ministre délégué à la santé du gouvernement Cresson avait cru pouvoir annoncer, durant l'été 1991, qu'aucune *autorisation ne serait* accordée avant que le pays où le médicament avait été mis au point n'ait accordé un tel feu vert. Il *s'agissait alors, tout simplement,* pour les pouvoirs publics, de gagner du temps. Or la Grande-Bretagne accordait son autorisation en août 1991.

Commençait alors une longue série d'âpres négociations et de pressions en tout genre, entrecoupée de nombreux articles de presse et d'émissions radio-télévisées vantant les mérites de cette nouvelle molécule, parlant de l'imminence de sa commercialisation puis de l'injustice qu'il y avait à priver les Français migraineux de cet *«apport thérapeutique majeur».*

Dans le double souci, là encore, de gagner du temps et de disposer d'une arme dissuasive de poids face à la puissance financière de Glaxo, MM. *Jean-Louis Bianco,* ministre des affaires sociales, et Bruno Durieu confiaient, il y a un an, une mission à deux experts : Mme Catherine *Labrusse,* professeur de droit, ancien membre du Comité national d'éthique, et M. François-Claude Hugues, professeur de thérapeutique (hôpital Laennec, Paris).

Le rapport de ces deux spécialistes, longtemps tenu confidentiel, était divisé en deux parties, l'une concernant la dimension pharmacologique et médicale du sumatriptan *(voir ci-dessous),* l'autre les aspects plus directement liés aux possibles conséquences judiciaires du *«battage médiatique»* alimenté par une molécule médicamenteuse non encore commercialisée.

En juin dernier (le Monde du 24 juin 1992), on commença à évoquer les premiers effets secondaires potentiellement dangereux de ce produit (douleurs et oppression thoracique plus ou moins intenses). Cela conduisit Glaxo à rappeler que certaines maladies cardiaques étaient des contre-indications majeures à l'utilisation du sumatriptan.

Quelque cinq millions de Français

Trois mois plus tard, les ministères des affaires sociales et de la santé annoncèrent qu'ils autorisaient la mise sur le marché de la forme injectable sous-cutanée du sumatriptan. Cette décision, expliquait-on alors côté gouvernemental, faisait suite au rapport Hugues-Labrusse. On précisait que les indications seraient strictement limitées aux crises migraineuses classiques ainsi qu'à certaines pathologies plus rares (algies vasculaires de la face). La mise sur le marché devait s'accompagner d'une évaluation pharmaco-épidémiologique des dix mille premiers patients afin notamment d'observer les éventuels effets secondaires ou accidents liés à l'utilisation de ce nouveau médicament. Tout pour autant n'était pas réglé.

La lecture d'une partie du rapport Hugues-Labrusse permit de mieux saisir la nature des négociations établies entre le gouvernement et la multinationale Glaxo. Ce document recensait en effet une longue série d'articles publiés dans la presse grand public (journaux, radios, télévisions) et pouvant, selon les auteurs, être qualifiés de *«publicité»* en faveur du sumatriptan (1). Les auteurs recommandaient aux ministres concernés de sanctionner de telles actions *(le Monde* du 30 septembre 1992). Ce ne fut pas le cas. Le rapport ne constituait au fond qu'une menace vis-à-vis du fabricant, menace fort utile dans les négociations ayant précédé l'autorisation de mise sur le marché.

«Il nous fallait tenir compte de l'impact extraordinaire qu'avait eu une intense campagne médiatique sur les quelque cinq millions de Français qui souffrent de migraine parmi lesquels quatre cent mille ou cinq cent mille migraineux sévères, *nous expliqua, en octobre dernier,* M. René Teulade, ministre des affaires sociales. *Si on faisait n'importe quoi en termes d'indications et de prix, on risquerait de faire sauter la caisse. Pas moins de 10 milliards de francs chaque année, telle aurait pu être l'addition finale. Il fallait donc négocier avec les laboratoires Glaxo. Nous avons décidé de proposer à cette firme un certain nombre de conditions draconiennes à la mise sur le marché du sumatriptan. Dans la mesure où Glaxo avait accepté ces contraintes* (une première en matière de mise sur le marché d'un médicament qui pourrait à l'avenir servir de référence pour d'autres nouvelles molécules), *nous avons donné l'autorisation au sumatriptan.».*

La partie, demeurée jusqu'à ces derniers temps confidentielle, du rapport Hugues-Labrusse devait pourtant réserver quelques surprises. Annoncée par voie de presse en septembre dernier, l'AMM ne fut véritablement transmise au laboratoire (et en dehors de toutes les procédures habituelles) que ces jours derniers. On découvrit ainsi que le couplage prévu entre le prix et l'encadrement du volume des ventes n'était pas encore officialisé. *«Nous avons dû faire face depuis plusieurs mois au blocage du ministère des finances,* expliqua-t-on il y a quelques jours au cabinet de M. Teulade. *Certains des services de M. Michel Sapin ont avancé une série d'arguments de procédure pour retarder la signature de l'arrêté interministériel fixant le prix de ce médicament.»*

Dans le même temps, une série de rumeurs *savamment* distillées laissaient entendre que plusieurs personnes ou associations auraient pu s'entremettre pour accélérer l'enregistrement *du sumatriptan...* Les ministères des affaires sociales et de la santé ont formellement démenti de telles interventions. La commission dite de transparence qui avait donné en novembre un avis favorable à l'inscription du sumatriptan sur la liste des médicaments remboursables par la Sécurité sociale a dû se réunir une seconde fois le 17 mars pour aboutir aux mêmes conclusions favorables. Or celles-ci ne pourront être officialisées que début avril.

Il reste dès lors à savoir si le prochain gouvernement entendra reprendre l'ensemble du dossier sumatriptan pour modifier les termes du contrat passé avec Glaxo ; ou s'il aura la volonté politique de faire respecter cet accord prix-volume qui, après l'exemple du Zocor, médicament contre le cholestérol *(le Monde* du 22 mai 1992), constitue une première dans l'histoire des relations entre le pouvoir politique et l'industrie pharmaceutique.

JEAN-YVES NAU

(1) Sur ce thème, on peut se reporter à «Sumatriptan, une commercialisation tapageuse», dossier publié par la revue *Prescrire* (daté de janvier 1993).

Un dossier épineux

Y aurait-il eu une «affaire sumatriptan» si le 16 mars 1992, M. Jean-Louis *Bianco,* alors ministre des affaires sociales et de l'intégration, n'avait décidé de confier aux professeurs François-Claude Hugues (professeur de thérapeutique à l'université Paris-V et vice-président de la Commission nationale de pharmacovigilance) et Catherine Labrusse (professeur de droit à l'université Paris-I) une mission destinée à apprécier *«la conformité à l'esprit des lois françaises et les conséquences sur les plans éthiques, juridiques et médicales»* de la campagne promotionnelle *«sans précédent»* menée en France par les laboratoires Glaxo à propos de ce nouvel antimigraineux ?

Dans sa lettre de mission, M. Bianco écrivait en particulier que *«le tapage médiatique entretenu par les laboratoires Glaxo sur ce médicament risque de compromettre la sécurité et l'objectivité de la prescription et de nuire à une information médicale confiante et efficace».*

En réalité – et c'est ce qui fait toute la complexité de cette affaire, – c'est la concomitance de ce rapport (1) et des différents avis des commissions d'autorisation de mise sur le marché et de transparence qui rend pour le moins difficile la compréhension des circonstances dans lesquelles le sumatriptan vient d'obtenir son autorisation de mise sur le marché. Des circonstances dans lesquelles se *sont trouvés mêlés des arguments* médicaux et scientifiques avec des critères économiques relatifs au prix de cette molécule.

*Le rapport fut remis au gouver*nement en juin 1992. Décortiquée par le menu, la campagne promotionnelle sur le sumatriptan fut jugée à ce point scandaleuse que les rapporteurs décidèrent de recommander aux pouvoirs publics la prise d'un certain nombre de sanctions *(le Monde* du 30 septembre 1992).

Mais ce n'était pas tout : conformément à ce que leur avait demandé M. Bianco – qui, dans sa lettre, insistait sur les *«effets à long terme du produit»,* ainsi que sur les risques d'interactions médicamenteuses – les rapporteurs consacraient un long chapitre à *«l'évaluation pharmaco-thérapeutique»* du sumatriptan. Jusqu'à ce jour, cette partie du rapport était demeurée inédite.

Tout en considérant que ce produit est, *«de toute évidence, actif dans la crise migraineuse»,* les rapporteurs examinent par le menu ce qu'ils considèrent comme *«une insuffisance d'évaluation du médicament».* Au terme d'une analyse minutieuse, les auteurs écrivent que le sumatriptan est *«un médicament symptomatique efficace de la crise de migraine»* mais qu'il ne représente *«certainement pas un progrès décisif dans le traitement de l'accès migraineux».* Ils estiment que *«d'un point de vue médical et de santé publique, ce dossier comporte des insuffisances qui justifient des compléments d'évaluations».*

La responsabilité administrative de l'Etat

Selon les professeurs Hugues et Labrusse, des *«incertitudes»* persistent au sujet de l'horaire optimal d'administration du produit, de l'activité d'une seconde administration, des rechutes *«qui semblent plus fréquentes»* sous sumatriptan, de la tolérance vasculaire, de la *tolérance hépatique.* En outre, des *«lacunes»* existent dans le dossier concernant *«l'activité d'administrations répétées en cas de périodes de traitement prolongées», «la tolérance du produit dans de telles conditions et le risque, ou non, d'accoutumance», «la comparaison du sumatriptan aux autres traitements de la crise»* et *«les intercations médicamenteuses».* Dès lors, estiment-ils, *«des études complémentaires de phase III permettant l'évaluation de ces points nous paraissent nécessaires».*

Dans de telles conditions que pouvaient faire les pouvoirs publics ? L'opinion des rapporteurs est que *«l'Etat français peut, en l'état actuel du dossier, estimer que le sumatriptan n'a pas encore fait les preuves suffisantes pour être autorisé. Mais il peut aussi décider le contraire et autoriser le sumatriptan ; dans cette hypothèse, et en l'absence d'étude complémentaire, la responsabilité administrative de l'Etat pourrait éventuellement être engagée à l'égard des consommateurs».* En effet, ajoutent les professeurs Hugues et Labrusse, la responsabilité de l'Etat pourrait être envisagée *«si un ou plusieurs patients subissaient des dommages du fait de la consommation d'un médicament autorisé alors que la preuve serait apportée d'une insuffisance d'évaluation ou d'une erreur manifeste d'appréciation.»*

Lors de sa réunion du 18 novembre, la commission de tranparence du ministère de la santé demanda à connaître le contenu de ce rapport. Lors de sa réunion du 17 mars 1993, elle *«prit acte de la partie scientifique»* du rapport Hugues-Labrusse et en souligna *«la qualité».* Elle confirma que le sumatriptan constitue *«un progrès thérapeutique important dans le traitement de l'algie vasculaire de la face et dans le traitement aigu de la crise migraineuse sévère lorsque les autres traitements de la crise migraineuse n'ont pas été efficaces au cours des crises précédentes. Il ne s'agit donc pas d'un traitement de première intention».* Demandant à être *«informée, voire impliquée»* dans le suivi pharmaco-épidémiologique qui doit être mis en place, la commission de transparence estima que *«dans le cadre strict de l'indication thérapeutique autorisée, le remboursement du sumatriptan est justifié».*

C'est ce procès-verbal qui devrait *en principe,* ainsi que le veut la procédure, être validé le 7 avril prochain lors de la prochaine réunion de la commission de transparence. *Il sera alors possible pour le* nouveau gouvernement de fixer le prix du sumatriptan. Commencera alors – et ce sera une véritable première – *une évaluation en situation* réelle. On saura alors quelles sont les conditions de prescription du produit en France (respect des indications, *des contre-indications* et des posologies).

Le gouvernement pouvait-il faire autrement et refuser, *in extremis,* faute de données suffisamment précises, la mise sur le marché du sumatriptan ? Une telle attitude, fait-on remarquer avenue de Ségur, aurait été d'autant plus difficile à justifier que la commission d'AMM, par deux fois, avait donné un avis favorable. On estime que la procédure drastique d'évaluation post-AMM mise en place devrait permettre de détecter d'éventuels problèmes et permettre, au plus tôt, en cas de nécessité, une interruption de la mise sur le marché du produit.

FRANCK NOUCHI

(1) Ce rapport de 115 pages (plus les *annexes) a été réalisé par un groupe de* travail comprenant, outre les professeurs Hugues et Labrusse, les professeurs Ch. Haas (médecine interne) et M. Haguenau (neurologie), Mme A-M Lefèvre (avocat) et M. O. Litty (chargé d'enseignement à Paris-I).

Procès et entente

AMSTERDAM

de notre correspondant

L'antimigraineux des laboratoires Glaxo a été autorisé dès 1991 aux Pays-Bas, qui sont l'un des premiers pays européens à l'avoir agréé. Mis sur le marché la même année, le médicament est commercialisé sous le nom Imigran et est disponible soit en tablettes soit en injections.

Vendue au prix de 26 florins (environ 78 francs) jusqu'au 1er mars dernier, la tablette coûte depuis cette date quelque 15 % de moins, soit environ 22 florins (66 francs). L'Imigran-tablette est classé, avec plusieurs autres médicaments auxquels sa composition chimique l'apparente, dans un tableau du système de remboursement tel que *l'acheteur n'est remboursé* que de 1,50 franc et supporte donc l'essentiel de la dépense : 76,50 francs jusqu'au 1er mars, 64,50 francs après cette date.

La dose injectable d'Imigran coûtait quant à elle 68 florins (204 francs) et son prix a également baissé depuis le 1er mars : 58 florins (174 francs). Mais les modalités de sa prise en charge sont différentes. Le médicament de Glaxo est en effet le seul de ce type depuis que son introduction sur *le marché a amené* les laboratoires Sandoz à retirer de la vente les deux injectables concurrents qu'ils commercialisaient jusqu'alors.

Présumant une entente entre les deux producteurs et considérant que le fonctionnement du système de remboursement (qui repose sur le calcul d'une moyenne entre les médicaments d'un même genre) était impossible, le ministère néerlandais de la santé avait initialement décidé de ne rien rembourser. Mais c'était compter sans l'Association de défense des migraineux qui a intenté un procès et l'a gagné : depuis un jugement en *date du 5 février dernier, l'Etat* est tenu de prendre en charge à 100 % l'injection d'Imigran.

Ayant un temps envisagé de contester cette décision judiciaire, le ministère de la santé en a finalement pris son parti, non *sans craindre que les* tablettes ne tombent en disgrâce au profit des injections. Il pourrait en coûter, selon une première estimation, une centaine de millions de florins, (300 millions de francs) à l'Etat cette année. La récente baisse du prix du médicament, justifiée selon Glaxo par la dévaluation de la livre et le renchérissement concomitant du florin, mais décidée après des critiques publiques du secrétaire d'Etat à la santé, a donc été accueillie avec satisfaction à La Haye.

Une crise par an

La Haye, où l'on affirme disposer d'*«indications»* quant à une manœuvre concertée de Sandoz et de Glaxo – sans pour autant avoir de *«preuves»* suffisantes pour saisir les tribunaux. Et où, en dépit d'une menace de procès brandie par les deux laboratoires (qui affirment pour leur part que le ministère est revenu sur ses accusations !), l'on n'en finit pas de s'étonner de la coïncidence *entre le retrait du* premier et l'arrivée sur le marché néerlandais du second. Le ministère se demande notamment pourquoi les deux médicaments continuent d'être disponibles simultanément en Belgique, en Allemagne ou en France.

En attendant, Glaxo joue aux Pays-Bas sur du velours : outre que le système de rembourse*ment de l'Imigran injectable est* rendu avantageux par sa situation de monopole de fait, sa prescription par les médecins n'est soumise à aucune contrainte. Le conseil des caisses maladies évalue à deux cent mille le nombre de Néerlandais actuellement en traitement pour des migraines chroniques ; mais 5 % de la population, soit sept cent cinquante mille personnes, seraient victimes d'une crise au moins une fois par an.

CHRISTIAN CHARTIER



imatriptan

Procès et entente

CULTURE

CINÉMA

Les amants de lumière

Une rétrospective Frank Borzage donne l'occasion de réparer un injuste oubli



Frank Borzage (appuyé sur le pied de la caméra) dirigeant un film en 1916

FRANK BORZAGE
à la Cinémathèque

Considéré en son temps comme l'un des plus grands cinéastes vivants, Frank Borzage (né en 1890 et mort en 1962) a peu à peu sombré dans la pénombre d'un étrange oubli, d'où ne le tiraient, de loin en loin, que les protestations d'admiration de cinéastes ou de cinéphiles à jamais conquis. La vaste rétrospective qui s'ouvre à la Cinémathèque à Paris, qui pour l'occasion remplit au mieux sa mission de réévaluation de grands cinéastes, est l'occasion de réparer cette injustice à l'égard de l'auteur de *Ceux de la zone*, de *la Femme au corbeau* et de *l'Heure suprême*, pour le plus grand bonheur de quiconque entrera dans son cercle magique.

Des années 20 aux années 40, deux générations ont admiré les films de Frank Borzage et considéré ce réalisateur comme un des plus grands du cinéma américain, l'égal, au temps du muet, d'un Griffith ou d'un King Vidor. En France, des historiens et critiques tels Jean Mitry, Georges Sadoul et Jean George Auriol l'encensèrent. Sa *Femme au corbeau* lui valut l'admiration échevelée des surréalistes.

Dans les années 50-60, les cinéphiles nostalgiques parlaient encore de Borzage. Mais, parmi les «nouveaux historiens» d'alors, seuls Ado Kyrou et Henri Agel lui accordaient de l'importance. Encore Kyrou le voyait-il – héritage de *la Femme au corbeau* – selon l'optique surréaliste de *l'Amour fou*. Plus clairvoyant, Henri Agel, critique spiritualiste, analysait, à partir de la seule poignée de films alors accessibles, la part d'âme et de transfiguration du réel de la *Borzage touch*, ce style romantique et lyrique à nul autre pareil.

Sarastro à Hollywood

Il fallut sauter une génération et arriver aux années 70 pour que s'amorçât la redécouverte. Ce ne fut pas affaire de mode. Au gré des restaurations, des rétrospectives et des travaux des chercheurs, le continent englouti refaisait surface. Et, en 1976, le «Cinéma de minuit» de FR 3 faisait événement en programmant *le Cargo maudit*, film presque inconnu, et en révélant *The Mortal Storm*, tourné en 1940 et resté scandaleusement inédit en France. Le mouvement de «reconnaissance» n'a fait que s'amplifier depuis dix ans.

Pourquoi Frank Borzage suscite-t-il aujourd'hui autant d'enthousiasme et d'unanimité? La réponse est dans la rétrospective organisée par la Cinémathèque française et dans le livre d'Hervé Dumont publié, en même temps, par la Cinémathèque et les éditions Mazzotta : *Frank Borzage, Sarastro à Hollywood*. L'une ne va pas sans l'autre, et l'ouvrage est, en langue française, définitif.

Hervé Dumont, historien du cinéma, né en Suisse, a quelque chose d'un détective. On avait eu une idée de sa méthode avec *Robert Siodmak et le film noir*, minutieuse étude sur un cinéaste quelque peu méconnu, publiée en 1981 aux éditions L'Age d'homme de Lausanne. Il y a tout autant d'érudition dans le *Borzage* (il faut, paraît-il, prononcer Bor-zay-gui) mais beaucoup plus de passion et de considérations personnelles.

La puissance de travail d'Hervé Dumont force le respect. Mais on sent qu'elle a été portée par une véritable fascination à l'égard du cinéaste. Une préface de Jean-Charles Tacchella vient rappeler les émotions du jeune cinéphile des années 30 qui n'a rien oublié de ses premières approches. Au début de son livre, en une douzaine de pages fulgurantes intitulées «Clés pour une alchimie cinématographique», Hervé Dumont définit ce créateur *«dont le style et les sujets de films n'étaient pas soumis à l'esthétique ou au programme d'un studio en particulier»*.

Mélodrames superbes

Borzage est mort après quarante-huit ans d'activité dans toutes les grandes compagnies américaines où il garda, la plupart du temps, le contrôle de ses films. Hervé Dumont ne lui applique pas pour autant la grille à tout faire de la «politique des auteurs». En recensant la thématique (l'amour sublime, le couple, le rêve, la réalité transmise par l'affectivité, le romantisme), l'historien, plus heureux que l'enquêteur de *Citizen Kane*, déniche le «rosebud» du mystère Borzage. *«Comme son frère Bill, Frank était rattaché depuis l'âge de vingt-cinq ans à la franc-maçonnerie et participait activement aux séances de travail, elles-mêmes organisées selon le Rite Ecossais Ancien et Accepté qu'avait instauré le Grand Orient de la Caroline-du-Sud.»*

Pour Hervé Dumont, Borzage cinéaste est l'analogue de Sarastro «le gardien de la Lumière», le grand-prêtre de l'opéra de Mozart, *la Flûte enchantée*. Sans être démonstratifs, les mots sont pesés. Et s'inscrivent dans le portrait global de l'homme et de l'artiste présenté dans la monumentale recension de la vie et de l'œuvre du réalisateur. Mais, à nouveau, Dumont se garde bien de souligner l'«effet Sarastro» dans chaque film – d'autant que Borzage a tourné beaucoup, et parfois des commandes. Ayant argumenté sa thèse générale, il se contente ensuite d'expliquer les conditions de tournage, les rapports avec les studios, les adaptations d'œuvres littéraires, le choix des acteurs et des techniciens. Laissant le lecteur libre d'apprécier la part de sa théorie sur l'initiation et la montée vers la lumière.

Est-ce bien une théorie? Il s'agirait plutôt d'un «thème», repris par l'historien à l'unisson du cinéaste, une sorte de communion entre les œuvres cinématographiques les plus belles, les plus grandes, les préférées, et la sensibilité du biographe. Par-delà l'étude des conditions objectives de production et de création cinématographiques, Hervé Dumont retrouve ce qu'on a pu, instinctivement, ressentir, en voyant les drames et mélodrames superbes de ce cinéaste singulier et, d'une certaine manière, inclassable (né à Salt-Lake-City, la ville-fief des mormons, Borzage était d'origine italo-autrichienne par son père et suisse alémanique par sa mère!).

Osmose, donc, entre ce livre et les œuvres de Borzage dont le «romantisme» est essentiellement une montée vers la lumière de couples agissant en dehors des conventions morales et religieuses, et allant jusqu'à affronter la misère, la déchéance ou la mort pour se réaliser l'un par l'autre, ou l'un pour l'autre, dans un amour mystique, ce qui n'exclut pas l'érotisme. Monde de couples souvent marginaux ou se heurtant à des problèmes sociaux, monde de femmes surtout.

Parmi les femmes de Borzage, enfoncées dans la plus noire réalité mais vecteurs d'onirisme : la sublime Janet Gaynor, vouée aux épreuves de *l'Heure suprême* (1927), de *l'Ange de la rue* (1928), et de *Lucky Star* (1929), Rose Hobart dans cette version de *Liliom* (1930, avec Charles Farrell) qui ne fut jamais distribuée en France, Helen Hayes, l'infirmière tendre et douloureuse du célèbre *l'Adieu aux armes* (1932, librement adapté du roman de Hemingway), Loretta Young, la pauvresse aux yeux d'ange de *Ceux de la zone* (1933) cherchant le bonheur avec Spencer Tracy et partant avec lui vers l'infini, Luise Rainer, l'épouse du chauffeur de taxi (Spencer Tracy) de *la Grande Ville* (1937), l'étrangère qu'on veut expulser.

Et Margaret Sullavan, tendre, radieuse et bouleversante, l'interprète préférée des années 30, qui entre dans l'univers de Borzage en 1934, avec *Et demain?* un amer tableau de la vie d'un couple menacé dans l'Allemagne de la République de Weimar. Elle est, en 1938, l'héroïne tuberculeuse de *Trois camarades*, d'après le roman d'Erich Maria Remarque. Elle est, en 1940, Freya Roth, la jeune fille juive de *The Mortal Storm*, victime avec sa famille du cauchemar hitlérien dès 1933 et formant avec James Stewart un couple pour lequel le bonheur n'est pas de ce monde.

Une trilogie allemande, trois chefs-d'œuvre (*The Mortal Storm* fut, avant *le Dictateur*, le premier film américain où fut reconstitué un camp de concentration nazi) qui traitent une réalité politique et sociale de front, mais à travers les réactions affectives. Ceux qui n'ont jamais vu Margaret Sullavan mourir dans un film de Borzage n'ont pas vu ce qu'il y a eu de plus beau et de plus émouvant dans la représentation de la fin d'une vie fauchée, d'une âme s'échappant d'un corps.

Il existe un autre type de femme borzagien, plus sensuel, plus dur. C'est Mary Duncan dans cette mythique *Femme au corbeau* (1928) dont il ne subsiste qu'une copie incomplète. Et la Joan Crawford de *Mannequin* (1937) et de *l'Ensorceleuse* (1938). Or, dans ce film, Crawford, danseuse qui trouble une famille bourgeoise de province, perd son caractère de «femme fatale» et trouve sa rédemption, en quelque sorte, grâce à Margaret Sullavan.

Ce n'était que le début d'une métamorphose : dans *le Cargo maudit* (1939-1940), le film le plus mystique et le plus insolite de Borzage, qui déchaîna les foudres des associations familiales et religieuses, Crawford, l'intrigante, la pécheresse, allait trouver son chemin de Damas. Au public moderne, désormais, de trouver le sien : la révélation de la splendide et singulière lumière de Frank Borzage est désormais à sa portée.

JACQUES SICLIER

► Du 1er au 27 avril à la Cinémathèque, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun à Paris (16e). Programmes : 47-04-24-24.

► *Frank Borzage, Sarastro à Hollywood*, d'Hervé Dumont. Co édité par la Cinémathèque française et Mazzota. 388 pages, 340 F.

Oscars : le triomphe de Clint Eastwood

L'Académie des arts et techniques du cinéma américain a couronné «Impitoyable» à Los Angeles

LOS ANGELES
de notre envoyé spécial

La 65e cérémonie des Oscars fut placée, ce lundi 29 mars, sous le signe de l'Année de la femme et parsemée de vignette hommages aux romancières, scénaristes, chefs-monteuses, costumières qui travaillent, trop souvent dans l'ombre, à des films couverts de médailles. Aussi, en décernant l'Oscar de la réalisation à Clint Eastwood, grand triomphateur de la soirée, Barbra Streisand souhaita la venue d'une *«année où de tels gestes ne seront plus nécessaires, car on récompensera le travail d'un créateur, quel que soit son sexe.»*

Par ailleurs, il est à noter qu'après Robert Redfort *(Des gens comme les autres)* et KevinCostner *(Danse avec les loups)*, Clint Eastwood est le troisième acteur passé derrière la caméra à avoir été ainsi consacré au cours des dernières années.

La France revient plusieurs fois sur scène : Oscar de la meilleure photo à Philippe Rousselot pour *Et au milieu coule une rivière* : Oscar du court métrage avec *Omnibus*, de Sam Karmann, produit par Lazennec Tout Court ; Oscar du meilleur film étranger 1992, enfin, pour *Indochine*. Là où les autres lauréats remercient, comme d'habitude, leurs producteurs, agents, parents et enfants, le réalisateur Régis Warnier, en véritable cinéphile, a rendu hommage *«à Richard Widmark, Robert Mitchum, Dorothy Malone, Gregory Peck, Linda Darnell... Ce sont eux qui m'ont donné l'envie de faire des films.»*

Il était rejoint en cela par Federico Fellini (quatre Oscars du meilleur film étranger) qui recevait une statuette honorifique pour l'ensemble de sa carrière : *«Je m'y attendais un peu, mais dans vingt-cinq ans!»*. Rendant hommage à tous ceux qui travaillèrent avec lui, il n'en cita qu'une, sa femme, l'actrice Giulietta Masina, à qui il ne put s'empêcher de lancer : *«Merci – et arrête de pleurer!»*

Nombre de spectateurs attribueront aux Oscars de la réalisation et du meilleur film remportés par Clint Eastwood quelque chose de français. Ils n'auront pas tort : Clint Eastwood tint particulièrement à remercier *«les critiques français qui ont dès le début cru à mon travail»*.

HENRI BÉHAR

«Indochine», meilleur film étranger

Meilleur film
Impitoyable, de Clint Eastwood.

Meilleure réalisation
Clint Eastwood, *Impitoyable*.

Meilleur acteur
Al Pacino, *le Temps d'un week-end*.

Meilleure actrice
Emma Thompson, *Retour à Howard's End*.

Meilleur second rôle masculin
Gene Hackman, *Impitoyable*.

Meilleur second rôle féminin
Marisa Tomei, *Mon cousin Vinny*.

Scénario original
Neil Jordan, *The Crying Game*.

Scénario (adaptation)
Ruth Prawer Jhabvala, *Retour à Howard's End*.

Meilleur film étranger
Indochine, de Régis Warnier (France).

Meilleure photo
Philippe Rousselot, *Et au milieu coule une rivière*.

Montage
Joel Cox, *Impitoyable*.

Meilleure musique originale
Alan Menken, *Aladin* (Studio Disney).

Meilleure chanson originale
Whole New World tirée d'*Aladin* (Alan Menken, Tim Rice).

Direction artistique
Retour à Howards End.

Costumes
Eiko Ishioka, *Dracula*.

Maquillage
Dracula.

Meilleur son
Le Dernier des Mohicans.

Montage effets sonores
Dracula.

Court-métrage (animation)
Mona Lisa Descending a Staircase (Joconde descendant un escalier).

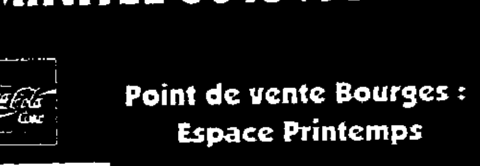
Court-métrage
Omnibus.

Documentaire (long-métrage)
The Panama Deception.

Documentaire (court-métrage)
Educating Peter.

Effets visuels
La mort vous va si bien, de Robert Zemeckis.

Oscars d'honneur
Audrey Hepburn et Elizabeth Taylor, pour leur action humanitaire.
Federico Fellini, pour l'ensemble de sa carrière



CULTURE

DANSE

La magie découpée en tranches

Chants et danses en hommage à la poétesse Mirâbaï

L'INDE
au Théâtre du Rond-Point/ Renaud-Barrault.

Soirée de danses et de musiques au Théâtre du Rond-Point, en hommage à la poétesse hindoue Mirâbaï, née princesse, en 1498, au Rajasthan. Brûlant d'amour mystique pour le dieu Krishna, elle lui consacra sa vie et son œuvre, bravant ainsi famille, mariage et conventions sociales. Dans l'Inde moderne, Mirâbaï est une figure du féminisme. Catherine Clément a conçu le programme et le fil conducteur qui, à l'aide de dessins projetés et d'extraits de poèmes dits par Maria Laborit, retracent ces amours de légende. Il ne s'agissait pas, hélas, d'un concert linéaire dont les modulations vous happent, mais d'un éventail pédagogique, à la limite du décousu, souvent frustrant, vu la qualité des interprètes.

La soirée commença avec le chant dhrupad de la famille Dagar, connue en France par ses passages au Théâtre de la Ville. La beauté de l'introduction *(alap)* murmurée, au son du luth, par Ustad Nasir Zahiruddin Dagar est un chef-d'œuvre d'émotion. Les chants dévotionnels du Surashtra (État du Gujarat) séduisent par l'incroyable jeu de bras et de mains du joueur de clochettes Ashoka Bhatti. Spécialiste du répertoire semi-classique, Rita Ganguly, étonnante, chante des poèmes de Mirâbaï, en passant de l'aigu au grave, avec un phrasé léger et une manière de dire dont l'expressivité paraît exagérée.

La force des *bâuls* du Bengale, sorte de «fous de dieu», nomades et mystiques, est de chanter avec une saltation engendrée par les rythmes eux-mêmes. Le musicien, Nimay Das Baul, qui est également chanteur, s'incarne totalement dans la musique : il est mû et comme aspiré par elle. L'air d'un jeune dieu, planant très haut au-dessus des spectateurs, Il possède la perfection de ceux qui ne sont pas conscients de leur beauté.

La deuxième partie du spectacle, dédiée à la danse classique de l'Inde du Sud, commença par un récital de Bharata Natyam interprété par Sujatha Srinivasan. Mais c'est le *kathak* de Prerana Shrimali et de Véronique Azan (d'origine française) qui, ce soir-là, nous a ravis. Cette danse, purement abstraite, de l'Inde du Nord, apparue au quinzième siècle, peu montrée dans notre pays, est une succession de raffinements, d'audaces et de volupté. On a rarement vu une telle maîtrise des corps, entre immobilité et déplacements, si vifs, inattendus, que l'œil les enregistre à peine. Aux mouvements des bras, à leur déploiement et à leur repli, répond la musique des chevilles cerclées de grelots. Le héros du *Salon de musique*, de Satyajit Ray, se ruinait en toute lucidité pour la magie d'une danseuse de *kathak*. Prerana Shrimali, de l'école de Jaïpur, pourrait susciter de telles passions si les maharadjahs étaient encore ce qu'ils étaient !

DOMINIQUE FRÉTARD

► Théâtre du Rond-Point, 2 *bis*, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél : 44-95-98-00. Chant hindoustani de Rita Ganguly et chant mystique des bâuls du Bengale, les 30 et 31 mars, 20 h 30, grande salle, 110 et 140 F ; «Kumari, déesse» par la danseuse Shakuntala, jusqu'au 4 avril, 19 heures, petite salle, 120 F.

THÉATRE

Farce en grand deuil

Un spectacle sombrement comique de Jean-Luc Lagarce

LE MALADE IMAGINAIRE
à Belfort

Pour *l'Ile aux esclaves* de Marivaux, son prochain spectacle, Jean-Luc Lagarce imagine déjà *«un endroit d'après la mort»*, lieu d'ultime répétition où les hommes seraient autorisés à jouer encore une fois leur rôle. Dans son *Malade imaginaire*, on n'en est pas là, seulement dans cet état d'attente de la disparition qui ressemble, dit-il, à celui *«d'avant la naissance»*. L'atmosphère, pourtant, est déjà funèbre. On joue une farce, sans doute, mais une farce en grand deuil. Draps noirs, oreillers noirs, habits noirs, humour noir.

Le spectacle – qui a été créé au Théâtre Granit de Belfort et a tourné en Franche-Comté, – ne se termine pas par le «divertissement» prévu par Molière. La bouffonnerie, pour le metteur en scène, n'a pas besoin de cette mascarade pour se manifester. Toute la pièce est cérémonie bouffonne. Le jeu de masques est la vie même du Malade et de son entourage. Car tous jouent, dans cette histoire. Pas seulement la servante qui se déguise, l'épouse qui fait du cinéma, les amoureux qui se parlent par dialogues d'opéra et les médecins qui confondent l'être et le rôle... Argan joue au malade, pour retenir l'enfance qui lui échappe, jouir encore un peu de son irresponsable droit à la tyrannie. Béralde, son frère, joue au bien-portant pour sauver ce qu'il peut sauver de la dignité humaine, tel Molière professant sa foi dans l'autothérapie de la nature au moment où son corps le trahissait. Tous jouent et mentent, même et surtout quand ils sont le plus sincères.

Dans la direction des acteurs, Jean-Luc Lagarce a mêlé les registres de jeu, les tonalités de mensonge. Il a fait dialoguer les êtres de chair et les marionnettes, a négocié de délicats passages de la psychologie aux effets de manches, de la clownerie à la profondeur. La comédie y trouve son compte, grâce au talent d'acteurs comme Olivier Achard (Thomas Diafoirus), Elisabeth Mazev (Toinette) et Olivier Py (Cléante) : même si leur burlesque doit quelque chose à la tradition farcesque, ils le revivifient par une gestuelle contemporaine. Olivier Py est particulièrement étonnant dans une prestation de haute-contre où la qualité musicale fait bon ménage avec l'humour.

Quant à la tragédie, elle est suggérée par Jean-Louis Grinfeld (Béralde) et aussi par Bernard Bloch, un Argan d'autant plus efficace qu'on pourrait le croire à contre-emploi : moins égrotant que combattant féodal, il est *«roi de ses douleurs»* dans ce lit qui est aussi trône, fief et forteresse. La tragédie, pour ce malade-là, c'est de se faire déposséder de ce dernier royaume, de perdre sa raison de vivre en faisant le deuil de sa maladie.

BERNADETTE BOST

► A La Luna, à Maubeuge (Nord), le 30 mars à 19 heures. Tél. : 27-65-65-40. A La Ferme du Buisson à Noisiel (Seine-et-Marne), du 1er au 3 avril à 20 h 30. Tél. : 64-62-77-77. Au The'V à Vesoul (Haute-Saône) le 6 avril à 20 h 30 (rencontre avec le metteur en scène à 18 h 30). Tél. : 84-75-40-66.

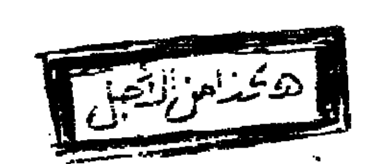
□ **Les Déferlantes 93.** – Du 1er au 4 avril, le centre culturel de Fécamp (Seine-Maritime) organise son festival : les Déferlantes. Spectacles de rue et spectacles de théâtre avec *Macbeth*, de Shakespeare, mis en scène par Serge Noyelle, les 2 et 3 avril, à 20 heure à l'Entrepôt Lenglet-Lecoq, Jango Edwards, le 3 avril, à 20 h 30, au Théâtre Maurice-Sadorge, où le 2 avril, à 21 heures, Michel Petrucciani aura donné un concert. Renseignements et réservations au centre culturel, 54, rue Jules-Ferry à Fécamp. Tél. : 35-29-22-81.

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

CHATELET Théâtre musical de PARIS Mercredi 31 mars 20 h 30 (p.e. Valmalete)	RÉCITAL Daniel BARENBOIM Piano SCHUBERT
CHATELET Théâtre Musical de Paris Lundi 29 Mercredi 31 mars Vendredi 2 Lundi 5 avril 12 h 45 (p.e. Valmalete)	LES MIDIS MUSICAUX le 29/3 : Malin HARLELIUS Soprano DAVID LUIZ Piano MOZART, MAHLER RANGSTROM le 31/3 : Elena BASHKIROVA Piano SCHUMANN LISZT SCRIABINE le 2/4 : TRIO de FRANCE D'OLONNE, BRAHMS le 5/4 : Jeunes Chanteurs du Lyric Opera Center ELISABETH BUCCHERI Piano MOZART
AUDITORIUM CHATELET Jeudi 1er avril 19 h (p.e. Valmalete)	FINE ARTS Quartet HAYDN, FRANCK CHOSTAKOVITCH
AUDITORIUM CHATELET Vendredi 2 avril 19 h (p.e. Valmalete)	JORDI SAVAL Viole de gambe MICHAEL BEHRINGER Clavecin ROF USLEVAND Théorbe, guitare MARIN MARAIS Les Voix humaines
Salle GAVEAU Vendredi 2 avril 20 h 30 Tél. loc. : 49-53-05-07 40 F à 160 F (p.e. Mondial Musique)	TRIO A CORDES DE PARIS Frey-Michalakakos-Grout et PHILIPPE BERNOLD flûte MOZART Intégrale des Quatuors pour flûte et cordes CANAT DE CHIZY Trio – Création mondiale

CHATELET Théâtre Musical de Paris Dimanche 4 avril 16 heures (p.e. Valmalete)	DIMANCHE à 16 heures Solistes de l'Ensemble Inter-Contemporain EOTVOS, BERG BARTOK
ÉGLISE SAINT-EUSTACHE Lundi 5 avril 19 heures (p.e. Valmalete)	Les Arts florissants Dir. : William CHRISTIE BOUZIGNAC
Salle GAVEAU Mardi 6 avril 20 h 30 (p.e. Valmalete)	J.-M. FOURNIER prod. « Mardis de Philharmonia » Les Suites de J.-S. BACH Gérard Caussé Alto
AUDITORIUM CHATELET Mardi 6 avril 19 h (p.e. Valmalete)	Bruno PASQUIER Alto Abdel Rahman EL BACHA Piano SCHUMANN HINDEMITH CHOPIN, BRAHMS
GAVEAU Jeudi 8 avril à 20 h 30 (p.e. Cazeneuve & Mondial Musique)	J.M. FOURNIER PRODUCTIONS « GRANDS RENDEZ-VOUS » Violon : JEAN-PIERRE WALLEZ Piano : FRANÇOIS-JOËL THIOLLIER SAINT-SAENS – RAVEL DEBUSSY – FAURE
OPÉRA de PARIS-BASTILLE Jeudi 8 avril 20 heures Tarif : 95 F Tél. rés. : 44-73-13-00 (p.e. Valmalete Lorentz)	Concert ProQuartet QUATUOR PARISII Récitant : SAMI FREY HAYDN
Théâtre CHAMPS-ÉLYSÉES Mercredi 14 avril 20 h 30 Places : 40 F à 290 F Tél. loc. : 49-52-50-50 (p.e. Valmalete)	LA PASSION SELON ST-MATTHIEU J.-S. BACH/ MENDELSSOHN Das Neue Orchester Chorus Musicus Köln Prod. OPUS 111 avec le soutien Fondation FRANCE TELECOM





CULTURE

MUSIQUES

Britten en haute mer

Après une éclipse incompréhensible, « Billy Budd », opéra maritime, revient à la scène

NANCY

de notre envoyée spéciale

Mais où donc était passé *Billy Budd* ? Pourquoi les scènes du monde entier ne se sont-elles donc pas disputé cette adaptation virtuose d'un grand texte de Melville, ce plaidoyer pour le respect des humbles, ce chant de compassion pour la sincérité éternellement bafouée, ce *Fidelio* des temps modernes ? Créé en 1951 à Covent Garden, première scène lyrique londonienne, ce duel en haute mer entre les forces du Bien et du Mal, avait vu sa création française dès l'année suivante au Théâtre des Champs-Elysées à Paris. Mais Britten n'avait pas encore ramené à deux actes la version initiale en quatre mouvements. Restait donc à assurer la création française du chef-d'œuvre dans son état définitif.

Le metteur en scène Antoine Bourseiller a relevé le gant à l'Opéra de Nancy et de Lorraine dont il assure la direction artistique. Et rappelé du même coup le rôle de pionnier que n'a cessé de jouer – avec des hauts et des bas – cet établissement décentralisé dans la découverte et le rayonnement d'un nouveau répertoire (co-produit par le Capitole de Toulouse, *Billy Budd* y sera accueilli ultérieurement). Coïncidence qu'explique en partie la vogue renouvelée dont jouit, hors de son pays, le très Britannique Benjamin Britten : *Billy Budd* figure au nombre des nouvelles productions que le Grand Théâtre de Genève a inscrites à son programme de la saison 1993-1994. Le rôle idéalisé du capitaine Vere, épris de justice et de culture classique, sera confié à Robert Tear, ténor gallois dont les qualités vocales réincarnent en partie celles de Peter Pears, intime du compositeur et dédicataire du rôle. Pour l'emploi très noir du maître d'armes Claggart – un composé de Iago et de Pizzaro, – Hugues Gall a retenu sans mollir le grand Samuel Ramey : on a juste un an pour rêver (la Suisse accueillera en mars 1993 cette co-production avec Los Angeles).

Nancy ne pouvait espérer des interprètes de cette classe. Mais si l'on oublie le Claggart un peu caricatural de Roger Bryson, tous les hommes que réunit cette distribution sans femmes allient aisance scénique, vérité psychologique et ce raffinement vocal qui ne doit jamais, chez Britten, basculer dans l'afféterie. Le Billy Budd de Jochen Schmeckenbecher (très jeune baryton, véritable révélation) est rayonnant, émouvant, tout simple. Le capitaine Vere a la finesse de traits, la grandeur d'accents de Joseph Evans, un ténor rompu à ce répertoire. Les petits rôles, les emplois de composition « crèvent l'écran » – car le livret de E.-M. Forster, auteur du roman dont a été tiré *Chambre avec vue*, a les scansions, les tensions, les rebondissements d'un scénario de cinéma. Les chœurs de marins, qu'ils soient endormis, débridés, guerriers ou révoltés, sont d'un réalisme, d'une puissance émotive sans équivalents dans toute l'histoire de l'art lyrique. C'est là, surtout, que l'on pense à *Otello* ! D'autant que les choristes nancéens, préparés par Dominique Trottein, font des miracles.

Les cuivres de l'orchestre lorrain n'ont pas toujours résisté, surtout au début du second acte, à une orchestration plutôt chargée (Britten passait pour la première fois dans *Billy Budd* d'un orchestre de chambre à une grande formation symphonique). Mais la direction de Jonathan Darlington, bras droit de Myung-Whun Chung, est tellement convaincue, variée, dynamique, que l'on oublie qu'il manque le Philharmonia dans la fosse.

Un pont chargé de gréements et de canons sert d'unique décor ; une grande voile gonflée au vent abrite en son sein maternel l'ultime prière de Billy Budd ; on bat du tambour, on défile en rang, on donne le canon sur *l'Indomptable* : on s'y croirait vraiment. Le décor est de Christophe Vallaux, les costumes de Rosalie Varda et comme Antoine Bourseiller peut se montrer un directeur d'acteurs sobre et inspiré, le succès ne se fait pas attendre. Irrésistible *Billy Budd*.

ANNE REY

▶ **Opéra de Nancy et de Lorraine. Tél. : 83-85-33-20. Prochaines représentations : les *31 mars et 2 avril à 20 h 30*. De 70 F à 290 F. « Le Monde-Arts et Spectacles » daté 25 mars a publié un texte de Dominique Fernandez sur *Billy Budd*, Benjamin Britten et son librettiste, E. M. Forster.**

□ **Le Russe Lev Vinocour lauréat du concours international de piano d'Epinal.** – Le Russe Lev Vinocour, originaire de Saint-Pétersbourg, a remporté le quatorzième concours international de piano d'Epinal (Vosges) qui s'est achevé le 28 mars. Il est âgé de vingt ans. L'Italien Giampaolo Stuani (vingt-huit ans) et la Coréenne Hie Yonchoi (vingt-quatre ans) ont remporté la deuxième place *ex aequo* et l'Italien Maurizio Baglini, la quatrième place. Soixante-quatre pianistes originaires de vingt-six pays participaient à ce concours.

□ **Higelin, Manu Dibango au Zénith pour Amnesty International.** – Profitant du 1er avril pour faire un pied de nez à ses adversaires habituels, Amnesty International organise un grand concert au Zénith. Autour de Jacques Higelin et Manu Dibango seront réunis Kassav', les Négresses vertes (qui donneront l'un de leurs premiers concerts sans Helno, récemment décédé), Paul Personne, les Nouvelles Polyphonies corses et des invités surprises.

▶ **Jeudi 1er avril à 20 heures, au *Zénith, porte de Pantin*, Paris-19e. 160 F. Location Fnac, Virgin Mégastore.**

COMMUNICATION

Avec le soutien de la Communauté européenne

Radio Droit de parole émettra en serbo-croate à partir du 7 avril au large de la Dalmatie

C'est le 7 avril que la radio indépendante, Droit de parole, devrait commencer d'émettre à partir d'un bateau qui croisera très prochainement au large de la Dalmatie, dans les eaux internationales de la mer Adriatique (*le Monde* du 27 mars).

Cette nouvelle radio, dont la rédaction s'élève pour l'instant à sept journalistes originaires des différentes républiques de l'ex-Yougoslavie, fonctionnera avec un réseau de correspondants dans les grandes villes (Sarajevo, Zagreb, Belgrade), sur la base d'une information objective et pluraliste, avec une approche essentiellement professionnelle, pacifiste et non nationaliste.

Créée en août dernier, l'association Droit de parole est principalement soutenue par la Communauté européenne (qui apporte un million d'écus, soit environ sept millions de francs), mais également par deux fondations, française (France Libertés) et britannique, et par divers organismes de presse aux Etats-Unis (*Washington Post*, *New York Times*, *Pen American Center*).

Contrer la « désinformation »

La radio entend faire face à la « désinformation généralisée » et à la « propagande » de la plupart des journaux et radios militants, largement responsables de la guerre, selon Drajica Ponorac, secrétaire générale de l'association, mais aussi aider les médias indépendants en difficulté croissante. Des convois de papier sont déjà parvenus, malgré les problèmes de transit ou de visa à *Borba*, *Vreme*, *Monitor*.

La radio, qui émettra en FM et en modulation d'amplitude, avec un confort d'écoute de 250 à 300 kilomètres (davantage la nuit), couvrira une partie seulement du territoire de l'ex-Yougoslavie (une partie de la Croatie, de la Bosnie-Herzegovine, de la Serbie et du Monténégro). Elle proposera des informations sur l'ex-Yougoslavie et les événements internationaux, des revues de presse internationale et des extraits de la presse indépendante, des reportages, des interviews et des débats mais également des émissions de service (pour permettre aux familles séparées par la guerre de lancer des messages) et de la musique, beaucoup de musique.

Radio Droit de parole, qui émettra 24 heures sur 24, en langue serbo-croate, prévoit une première expérience de trois mois, renouvelable (« et si la guerre se termine », elle envisage de lancer d'autres radios dans d'autres parties du monde). Elle s'attend à ce que Belgrade cherche à la faire interdire ou plus simplement à la brouiller. « C'est techniquement possible, affirment ses fondateurs, mais nous aurons la possibilité de changer de fréquence. »

C. H.

La publicité pour le tabac dans la presse

M. Miot (SPP) demande un réexamen de la « loi Sapin »

Dans un billet publié, mardi 30 mars, par *le Figaro* sous le titre « le doigt de Dieu », M. Jean Miot, directeur délégué de ce quotidien et président du Syndicat de la presse parisienne (SPP, qui regroupe la plupart des titres nationaux), prend acte de la défaite de MM. Claude Evin et Michel Sapin aux législatives. « *Le doigt de Dieu*, écrit-il notamment, *vient de désigner deux coupables* (...) : *l'un et l'autre auront causé le plus grand tort à la presse.* »

M. Miot, en tant qu'« *éditeur et non fumeur de pipe et de havane* », se félicite de la déconfiture de M. Evin, candidat socialiste à Saint-Nazaire, qui fut l'auteur, en *tant que ministre de la santé de* M. Michel Rocard, de la loi interdisant notamment la publicité pour le tabac dans la presse à partir du 1er Janvier 1993. « *La loi Evin*, affirme le directeur du *Figaro*, *a frappé mortellement la presse magazine, déjà accablée par la récession publicitaire. Quand, dans le même temps l'Etat dégageait 400 millions pour sauver Magny Cours et la formule 1, toutes les tentatives d'amendement en faveur de la presse étaient rejetées par les ayatollahs antitabac.* »

En revanche, M. Miot estime le « *châtiment* » de M. Michel Sapin « *injuste* », la philosophie de la loi visant à rendre plus transparents les circuits de l'argent de la publicité « *étant nécessaire pour remettre de l'ordre dans un marché ubuesque où les tarifs n'avaient plus aucun sens* ». M. Miot estime toutefois que le manque de concertation et « *des rédactions contradictoires* » de la loi feront plus de « *perdants que de gagnants dans tous les camps, supports, annonceurs, agences et centrales* ». Il recommande donc un « *amendement à la loi Sapin visant à plus de transparence dans son application* » et appelle « *la profession à inciter la nouvelle majorité non point à abroger mais à corriger la loi* ».

EN BREF

□ **La télévision publique suisse rejoint Euronews.** – La société suisse de radiotélévision SSR-SRG va devenir membre actionnaire de la chaîne européenne d'information en continu Euronews, aux côtés de France 2 et France 3, la RAI (Italie), TVE (Espagne), RTBF (Belgique), RTP (Portugal), YLE (Finlande), ERT (Grèce), CyBC (Chypre), ERTU (Egypte) et TMC (Monte-Carlo). La chaîne européenne en cinq langues, basée à Lyon, a commencé à émettre le 1er janvier. La CEE lui accorde une aide de 2,2 millions d'écus en 1993, et la France et l'Italie chacune 1 million d'écus (un écu vaut environ 7 francs).

□ **M. Murdoch autorisé à reprendre le *New York Post*.** – M. Rupert Murdoch a été autorisé, lundi 29 mars, à reprendre le *New York Post* pour deux mois, par décision du juge des faillites en charge du sort juridique du plus vieux quotidien des Etats-Unis (*le Monde* du 27 mars). Dans deux mois, le milliardaire d'origine australienne pourra racheter ce journal à condition que soit modifiée la loi interdisant la concentration des médias écrits et audiovisuels entre les mains d'un seul propriétaire dans la même zone géographique. Selon le *New York Times*, plusieurs membres du Congrès seraient prêts à l'amender. M. Murdoch avait possédé le *New York Post* de 1977 à 1988 mais avait dû le vendre pour pouvoir racheter la chaîne new-yorkaise Channel 5. Il a désigné M. Patrick Purcell à la direction du titre et M. Ken Chandler comme rédacteur en chef, en remplacement de M. Pete Hamill.

□ **Décès de John Walson, inventeur de la télévision par câble.** – John Walson, soixante-dix-huit ans, « père » de la télévision par câble, est décédé, samedi 27 mars, d'un cancer du foie, à Allentown (Pennsylvanie). C'est en 1947, alors qu'il gérait un magasin d'électro-ménager, que John Walson avait remarqué des interférences sur ses postes de télévision, dues à la proximité d'une chaîne de montagnes. Il avait alors installé une antenne au plus haut sommet montagneux, en le reliant par câble à son magasin. Trente-cinq ans plus tard, les Etats-Unis comptent plusieurs centaines de chaînes câblées, et plus de la moitié de la population possède le câble.

CARNET DU Monde

Naissances

Claire et Marc POUMADÈRE
et Victoire Irène
annoncent avec joie la naissance de

Valentine Iris,

le 18 mars 1993.

9, rue Camille-Desmoulins,
94230 Cachan.

Décès

– Le président du conseil d'administration du centre hospitalier Sainte-Anne à Paris,
Le président de la commission médicale d'établissement,
Le directeur,
Les équipes du service de psychologie et de psychiatrie de l'enfant du centre hospitalier Sainte-Anne,
très attristés par la disparition du professeur

Julian de AJURIAGUERRA,

s'associent au deuil des communautés scientifiques et de psychiatrie de l'enfant. Le professeur Julian de Ajuriaguerra participa à l'animation de ce service (alors hôpital Henri-Rousselle) entre les années 1948 et 1960. La richesse de sa réflexion marqua le développement de la clinique et des *thérapeutiques en psychiatrie* de l'enfant.

Ceux qui se souviennent et ont reçu son enseignement honorent sa mémoire.

(*Le Monde* du 26 mars.)

– Le bureau
Et le comité fédéral de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM)
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel ANSART,

secrétaire général adjoint,
ancien combattant en Afrique du Nord,
administrateur
de l'UFAC et de l'ONACVG,

survenu le samedi 27 mars 1993, dans sa cinquante-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 1er avril, à 15 heures, en l'église d'*Essars-lès-Béthune (Pas-de-Calais)*.

FNCPG-CATM,
46, rue Copernic,
75782 Paris Cedex 16.

– Dieu a rappelé à Lui, le 26 mars 1993, dans sa quatre-vingtième année.

Mme Jacques BAIZEAU,
née Madeleine Henry.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-François-d'Assise, à Antony (Hauts-de-Seine), le 31 mars, à 10 h 30.

De la part de
Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et arrière-petits-enfants,

11, résidence du Pré-au-Bois,
92420 Vaucresson.
117, avenue de la Libération,
91680 Bruyères-le-Châtel.

– Mme Simon Bensoussan,
née Ksas,
Mme Maurice Bensoussan,
et ses enfants, Bernard et Laurent,
M. et Mme Paul Bensoussan
et leurs enfants, Stéphane et Nicolas,
M. et Mme André Bensoussan
et leurs enfants, Thomas et Laure-Anne,
M. et Mme Léon Bensoussan
et leurs enfants,
M. et Mme Alfred Azoulay
et leurs enfants,
Les familles Drahi, Ksas, Labos, Aïch,
Parents
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Simon BENSOUSSAN,

survenu subitement le 28 mars 1993, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, avenue Gallieni,
93800 Epinay-sur-Seine.

– M. Jacques Bibes,
son époux,
Mme Geneviève Illouz,
sa fille,
Pascale et Stéphanie,
ses petites-filles,
Le docteur Jean Illouz,
son gendre,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marie-Rose BIBES,
née Laborde,

survenu le 25 mars 1993.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Christiane Botbol,
son épouse,
M. Frédéric Botbol,
son fils,
Mme Raymonde Warot,
née Botbol,
sa sœur,
Mme Paulette Groud,
sa belle-mère,
M. Eric et Mlle Eva Bonneville,
Mme Jeannine Botbol,
M. et Mme Dahmane,
M. et Mme Jean-Jacques Groud,
M. et Mme Roger Groud,
M. Sylvain Groud et Armelle Guevel,
ses belles-sœurs et beaux-frères,
Claire, Karen, François-Joseph, David Botbol,
Chemsa et Samia Dahmane,
Karine et Elise Groud,
Mathilde et Guillaume Groud,
ses neveux et nièces,
Les familles Benarroch-Bendahan, Ouaknine, *Benady*,
Et tous ses amis,
ont l'extrême douleur de faire part du décès de

Albert BOTBOL,

survenu le 28 mars 1993, à Trouville-sur-Mer, à l'âge de soixante-quatre ans.

La levée du corps aura lieu le jeudi 1er avril, à 10 heures, au funérarium de Vitry, 49, quai *Jules-Guesde* à Vitry.

A cette occasion, un dernier hommage sera rendu au défunt.

Les obsèques auront lieu le vendredi 2 avril, à 10 h 30, au cimetière israélite *de Gundershoffen (Bas-Rhin, Alsace).*

– Monette et Maurice Petit,
Corinne Sedira et Marc Brunn,
Aline et Jan Brunn,
Ainsi que leurs familles,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Eliane Hélène BRUNN,
née Goldenthal,
Paris 9 février 1917,
Genève 26 mars 1993.

16, rue de Beaumont,
1206 Genève.

Denis
ancien élève de l'Ecole centrale Paris,

nous a quittés le 24 mars 1993.

M. et Mme Louis DÉGEMONT,
ses parents,
Anne-Marie Dégemont,
son épouse,
Ses sœurs
Et toute sa famille,
M. et Mme André Monluçon,
ses beaux-parents,
Leurs enfants,
Et leur famille,
Ses *amis*,
vous invitent à partager leur immense douleur.

Absoute en l'église Saint-Joseph des Brotteaux, rue Masséna, Lyon-6e, mardi 30 mars, à 14 heures,

Inhumation au cimetière de Limony (Ardèche), à 16 heures.

5, cours Vitton,
69006 Lyon.
2 *bis*, rue Eugène-Carrière,
75018 Paris.
87250 Saint-Pardoux.

– M. Jean-Pierre Dizengremel,
M. et Mme Philippe Dizengremel,
ses enfants,
M. et Mme Ernst Wilkens,
M. et Mme Philip Wicks,
M. et Mme Yves Boucheny,
M. et Mme Eric Dizengremel,
M. Bruno Dizengremel,
ses petits-enfants,
Et ses dix arrière-petits-enfants,
Sœur Jacqueline Dizengremel,
Mlle Colette Dizengremel,
ses nièces,
Et Suzanne Devaris,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Gabriel DIZENGREMEL,
née Marie-Henriette Sergent,

survenu le 28 mars, à la maison de retraite de Saint-Saëns, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 31 mars 1993, à 14 h 30, en l'église de Saint-Saëns.

En union de prières avec son frère,

M. Pierre SERGENT,

décédé le 23 octobre 1992.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue Pierre-Brossolette,
76680 Saint-Saëns.
9, square René-Bazin,
78150 Le Chesnay.

– M. Louis Duchet-Suchaux,
son mari,
Tessa Duchet-Suchaux,
Laure et Bertrand Darrieus,
Marion Duchet-Suchaux,
Camille et Olivier Monié,
ses filles et gendres,
Antoine et Martin Monié,
ses petits-fils,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Marie-Magdeleine DUCHET-SUCHAUX,
née Peignot,

munie des sacrements de l'Eglise, le 28 mars 1993, dans sa quatre-vingtième année.

Requiescat in pace

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 1er avril, en l'église Sainte-Co*lombe de Chevilly-Larue, sa paroisse,* rue du Père-Mazurié. On se réunira à l'église à 8 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

Elle reposera auprès de son père,

Lucien PEIGNOT,

et de sa sœur,

Claude-Victoire,

au cimetière de Fontainebleau, Seine-et-Marne.

17 *ter*, rue Albert-Thuret,
94550 Chevilly-Larue.

– Mme Pierre Gorgeon,
Michel et Jean-Claude,
ses fils,
Sandrine et Lorène,
ses petites-filles,
font part du décès de

M. Pierre GORGEON,

le 21 mars 1993, à l'âge de soixante-douze ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Juste-Métivier,
75018 Paris.

– Jean Rolin,
Et tous ceux qui l'ont aimée,
ont l'immense tristesse de faire part de la mort de

Joséphine GUATTARI.

– Mlle Annette Cantin,
M. et Mme Paul de Ligny-Boudreau,
Et leurs enfants, Paul, Hélène, Pierre, Sylvie
Et leurs conjoints,
ont la douleur de faire part du décès de leur neveu, frère et oncle,

Pierre de LIGNY-BOUDREAU,
artiste peintre,

survenu le 28 mars 1993, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

149, rue Oberkampf,
75011 Paris.

– M. et Mme Philippe Migeot,
M. et Mme Guy Chennaux,
M. Jean-Louis Migeot,
M. et Mme Stéphane Auffray,
M. et Mme Christophe Chennaux,
Sébastien Migeot,
Frédéric et Philippe Chennaux,
Emmanuel et David Migeot,
Les familles Cottin, Delahaut, Mesmin, Piponiot-Laroche, Vernay,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean MIGEOT,
née Marie-Louise Isabelle Mesmin,

survenu le 27 mars 1993, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 30 mars, en l'église du Centre à Saint-Cloud.

Frédéric PAULHAN

s'est éteint le 26 mars 1993, en son domicile.

Il a été inhumé, dans l'intimité, au cimetière de Bagneux, accompagné par le pasteur Hamon.

De la part de
Jacqueline Paulhan,
son épouse,
Jean-Kely, Maryvonne, Caroline et Camille Paulhan,
Claire Paulhan,
ses enfants et petits-enfants,
Pierre et Raymonde Paulhan,
son frère et sa belle-sœur,
Jacques et Monique Paulhan,
Dominique et Alain Moreau,
Nicolas et Agnès Paulhan,
ses neveux,
Et toute la famille.

5, rue des Reculettes,
75013 Paris.

– On nous prie d'annoncer que

Jacques REVUZ,
avocat à la Cour,
ancien membre du conseil de l'Ordre,
chevalier de la Légion d'honneur,

est entré dans la Lumière le 28 mars 1993, à l'âge de soixante-quatre ans.

De la part de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa sœur, ses beaux-frères, belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Des *familles* Piot, Neff, Wibault, Deloraine et Flammarion,
Et de ses amis,

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 31 mars, à 14 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue *Raymond-Poincaré, Paris-16e*.

– La SCP Lafarge-Flécheux-Revuz,
société d'avocats,
a la douleur de faire part du décès de l'un des siens,

M. Jacques REVUZ,
avocat à la cour de Paris.

Elle vous demande de vous associer à la messe célébrée à son intention le mercredi 31 mars 1993, à 14 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

– Valencin.

Mme Camille Rougemont,
sa mère,
Dominique Rougemont,
son frère,
Les familles Mathevet, Carret,
Tous ses amis et amies,
font part du décès de

Jean-Jacques ROUGEMONT,

survenu le 29 mars 1993, à l'âge de quarante-deux ans, des suites du sida.

Ses obsèques religieuses seront célébrées *en l'église de Valencin, le mercredi* 31 mars, à 16 h 30.

Daniel Justin ROUSSET,
psychologue

est décédé le 28 mars 1993, à Paris.

L'incinération aura lieu le vendredi 2 avril, à 8 h 30, au funérarium du cimetière des Joncherolles, 95, rue Marcel-Sembat, à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis).

Sylvain P. Hébel,
La famille Rousset.

108, rue Caulaincourt,
75018 Paris.
52, rue Marceau-Perrutel,
11000 Carcassonne.

– Henri Rouilleault,
directeur général,
Et le personnel de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)
ont la douleur de faire part du décès de

Claude SANGUIGNÉ,
délégué régional adjoint de l'AACTA
(Action pour l'amélioration
des conditions de travail en Aquitaine),

survenu le 28 mars 1993, dans sa cinquante-deuxième année, à Bordeaux.

Ses obsèques se dérouleront le mercredi 31 mars, à 14 heures, au crématorium de Saint-Jean-d'Illac (Gironde).

– Mme René Mantel,
M. et Mme Michel Patouilliart,
M. et Mme Patrick Saubost,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du rappel à dieu de

M. Joseph SAUBOST,

décédé *le 27 mars 1993, dans* sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce mardi 30 mars, à 16 heures, en l'église Saint-Pierre de Montmartre, Paris-18e, sa paroisse, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.

Remerciements

– Mme Aïda Garvarentz,
son épouse,
Mme Nevart Garvarentz,
sa mère,
M. et Mme Shart,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles Aznavour
et leurs enfants,
Séda et Sam Stockfish
et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Darakjian,
ses sœur, belles-sœur, beaux-frères, neveux, nièces, cousins, cousines,
Ainsi que toute la famille,

profondément touchés des marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Georges GARVARENTZ,

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Anniversaires

– Il y a cent ans, naissait à Brême, le 30 mars 1893, le peintre

Dietz EDZARD.

Après une première exposition à Berlin en *1916* chez Gurlitt et des voyages en Hollande, Lituanie, Russie, Suisse et Provence, il se fixe à Paris en 1928, où il exposera chez Durand-Ruel, P. Pétridès et à la galerie Zak. Il exposa à Londres avec son épouse S. Eisendieck chez O'Hana et Adam et à New-York chez Durand-Ruel et Hammer.

Il mourut à Paris, le 8 janvier 1963.

Communications diverses

– *Centre culturel Vladimir-Medem,* 52, rue René-Boulanger, 75010 Paris. I. Niborski : « Universalité de la langue et de la culture yiddish », jeudi 1er avril 1993, à 20 h 30.

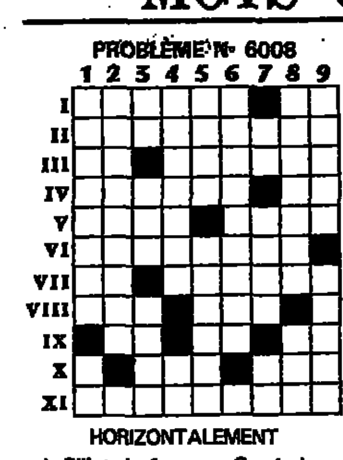
– Merci aux anciens du 67e RI de Soissons de bien vouloir reprendre contact avec leur amicale afin de rejoindre ses huit cents adhérents. Tél. : 23-53-62-42.

M. Ferary,
35, bd Jeanne-d'Arc,
02200 Soissons.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6008



HORIZONTALEMENT

I. Billet de faveurs. Symbole. – II. Ensemble de compagnons. – III. Bruit. Qui est déviée. – IV. Participait sans doute à des jeux nautiques. Symbole. – V. Un vrai gouffre. Ce peut être une promesse d'orage. – VI. Une façon de produire une substance. – VII. Abréviation. Qui a atteint un degré d'usure élevé. – VIII. Aux Pays-Bas. Grisante étrangère. – IX. Annonce une suite. Morceau de verre. Relation de cercle. – X. L'un détruit alors que l'autre est du genre conservateur. Peut être comparé à une bosse. – XI. Espèce de coquine.

VERTICALEMENT

1. Rendez-vous des brebis. Est difficile à défaire. – 2. Ne saurait *monter* à la tête. – 3. Note. Petit nocturne ou grand noctambule. C'est quelqu'un. – 4. Couche par terre. Symbole. – 5. Reverdit à l'âge de la maturité. Repousse. – 6. Vit du produit de ses toiles. – 7. *Abréviation religieuse.* Eau douce. Agrément étranger. – 8. Pointe de feu. Quelle chance ! – 9. Est poilu. Piquant attribut d'une reine éphémère.

Solution du problème n° 6007

Horizontalement

I. Approche. – II. Relations. – III. Maison. – IV. Ego. Sceau. – V. Sen. Clair. – VI. Sœurs. – VII. Champs. – VIII. Die. Ida. – IX. Rail. Plan. – X. Tiolt. Olt. – XI. Elue. Otée.

Verticalement

1. Armes. Carte. – 2. Péage. Ail. – 3. Plion. Adieu. – 4. Ras. Smille. – 5. Otoscope. – 6. Cincles. – 7. Ho ! Eau. Ilot. – 8. En. Airedale. – 9. Saurs. Ante.

GUY BROUTY

(Publication judiciaire)

LE WHO'S WHO IN FRANCE
Communiqué

Par arrêt en date du 19 décembre 1991, complété par un arrêt du 16 avril 1992, la Cour d'Appel de Paris :

– « Dit que les sociétés IBP FRANCE et IBP CANADA se sont rendues coupables de concurrence déloyale envers la société EDITIONS JACQUES LAFITTE en démarchant le public français pour l'insertion de notices individuelles dans un annuaire portant le titre de « Who's Who In European Commerce and Industry » et présenté de façon semblable sous une jaquette rouge à lettres d'or, que le « WHO'S WHO IN FRANCE », publié depuis 1953 en France par les EDITIONS JACQUES LAFITTE, ainsi qu'en offrant à la vente *et en vendant en France ledit ouvrage dont le nom et la présentation ont* entraîné des confusions dans le public avec celui des « EDITIONS JACQUES LAFITTE »...

– Interdit à IBP FRANCE de poursuivre les actes de concurrence déloyale.

– Dit que chaque infraction constatée pourra donner lieu à l'application d'une astreinte de 2 000 F. »

ÉCONOMIE

BILLET

L'épreuve du social

Au lendemain de la victoire de la droite, il serait plus que hasardeux de parier sur un retour des cortèges entre la place de la République et celle de la Nation ou sur un brusque réveil des conflits sociaux. Douze années de pouvoir socialiste ont modifié les réflexes d'antan, et l'époque où l'on invoquait un *«troisième tour social»* est bel et bien enterrée.

Pourtant, la nouvelle majorité ne devrait pas s'en réjouir trop vite. Compte tenu de la gravité de la situation économique et de l'ampleur du chômage, M. Edouard Balladur ne bénéficiera pas d'un état de grâce, car les centrales *s'apprêtent à lui adresser des* demandes pressantes. M. Marc Vilbenoit, secrétaire général de la *CFE-CGC, résume parfaitement* l'état d'esprit qui règne dans les états-majors. Selon lui, *«1993 est l'année de tous les dangers. Avec une croissance nulle et des plans de licenciement qui se multiplient, l'assurance-chômage comme la Sécurité sociale sont au bord de la rupture. Il faut prévoir des financements plus larges et de nouveaux modes de régulation sociale dans les entreprises»*.

Alors que M. Alain Obadia, *secrétaire de la CGT, assure qu'il «jugera le gouvernement sur ses actes»* mais le soupçonne de *«mettre en danger les garanties collectives»*, M. Marc Blondel (Force ouvrière) redoute, mardi 30 mars dans *la Tribune Desfossés, «des remises en cause du code du travail»*.

Pourtant, le dirigeant de FO pourra difficilement s'enfermer dans une attitude d'opposant. Les syndicats savent bien que, pour retrouver un semblant d'influence, il leur faut nécessairement obtenir *«du grain à moudre»* autrement dit un terrain de négociations.

Aussi entendent-ils rappeler sans tarder à la droite ses *engagements en faveur d'un «pacte pour l'emploi»*. La CFDT souhaite que le gouvernement *«ne prenne pas de mesures sans consultation préalable des partenaires sociaux»*, et M. Alain Deleu, *le secrétaire général de la* CFTC, réclame en écho *«une réunion tripartite Etat-syndicats-patronat pour déterminer les moyens de redresser la situation de l'emploi»*.

Si la capacité de mobilisation des syndicats n'a pas, dans l'immédiat, de quoi l'inquiéter, la nouvelle majorité sait en revanche que sa réussite dépendra largement de sa politique sociale. Si elle n'y prend garde, ce terrain pourrait vite se transformer en champ de mines. Rituelle, l'allusion de M. François Mitterrand à la nécessité de garantir *«la cohésion sociale»* est aussi une forme d'avertissement.

JEAN-MICHEL NORMAND

Malgré des pertes historiques en 1992, la banque pourrait redevenir rapidement profitable

Déboires et espoirs du Crédit lyonnais

La vérité des comptes et les *«nettoyages» de bilan sont* aujourd'hui de mise dans le monde bancaire. Paribas et la Compagnie financière de Suez ont montré la voie et c'est au tour du Crédit lyonnais d'afficher pour 1992 une perte historique de 1,848 milliard de francs. Il s'agit en fait du quatrième déficit de l'histoire de la banque après ceux de 1882, 1946 et surtout de 1974, à la suite d'une grande grève de quatre mois. Mais aucun ne se compare à celui de 1992, particulièrement si l'on prend en compte une reprise de 3,6 milliards de francs de provisions sur risques-pays.

En faisant preuve d'une transparence inédite, notamment sur «l'affaire» Parretti-MGM-Sasea, M. Jean-Yves Haberer, le président de la banque du boulevard des Italiens à Paris, cherche manifestement à faire taire les spéculations sur la solidité de l'établissement et la controverse sur une stratégie d'expansion à marché forcée menée depuis quatre ans. Par une curieuse ironie, c'est d'ailleurs l'année ou le Crédit lyonnais retrouve sa place perdue depuis vingt-six ans de première banque française par la taille du bilan qu'il affiche les pertes les plus importantes de son histoire. Mais comme l'affirme M. Haberer : *«Les cadavres sont derrière nous, nous repartons d'un bon pied»*. Ce qui n'a pas empêché l'agence de notation financière américaine Moody's d'annoncer, lundi 29 mars dans la soirée, la mise sous surveillance, en vue d'une «dégradation», des dettes à long terme du Lyonnais.

Pourtant, les risques liés au financement pour le moins hasardeux des sociétés de l'homme d'affaires italien Giancarlo Parretti et de son associé, aujourd'hui en prison, Florio Fiorini sont considérés comme couverts à *100 % et les risques immobiliers* à 25 %, selon la norme aujourd'hui couramment adoptée *(lire l'article de François Renard)*. Le tout grâce à un total considérable de provisions, lui aussi historique, de 17,6 milliards. Environ 3,5 milliards sont directement *affectés à l'immobilier* et 4,8 milliards à l'affaire Parretti-Fiorini. Le reste tient notamment au 2 450 dossiers d'entreprises ayant fait l'objet de provisions pour un montant d'au moins 0,5 million de francs chacun.

«Nous sommes victimes d'un effet de ciseau entre la crise économique qui fragilise nos clients, notamment les PME et les professionnels de l'immobilier, et l'évolution accélérée des risques inconsidérés pris de 1986 à 1990 dans le financement du cinéma américain par notre filiale néerlandaise», explique M. Haberer. L'exploitation de la banque reste satisfaisante en dépit du ralentissement des économies européennes. Le produit net bancaire augmente de 5,7 % à 48,971 milliards et le résultat brut d'exploitation est en très faible recul de 0,8 % à 13,210 milliards. La différence entre 1,8 milliard de pertes 1992 et 3,16 milliards de bénéfices 1991 provient exclusivement de l'augmentation de 53 % de la dotation nette aux provisions (hors reprise) à 14,7 milliards. Mais si le Crédit lyonnais veut tirer un trait définitif sur l'affaire Parretti qui a fortement affecté sa réputation depuis deux ans, des procédures *judiciaires restent en cours. Le* Lyonnais a ainsi intenté un procès au «raider» américain Kirk Kerkorian, le vendeur en 1989 du studio de cinéma MGM (Metro Goldwyn Mayer) à Giancarlo Parretti, qui était financé par le Crédit Lyonnais bank nederland (CLBN). La banque française l'accuse d'avoir masqué la situation réelle du studio dont elle a hérité malgré elle et espère obtenir des compensations. C'est également le cas pour la Sasea, le holding suisse en dépôt de bilan de Florio Fiorini, l'associé de Parretti dont les comptes certifiés en 1991 étaient faux. Le Lyonnais a attaqué le cabinet *chargé de vérifier ses comptes.* Mais la banque est également accusée devant la justice suisse et par d'autres créanciers de gestion de fait de la Sasea.

Les défenseurs de M. Haberer

En tout cas, l'étalage public – une première – des déboires du Lyonnais dans le financement du cinéma, *dont l'encours total atteint* 18,7 milliards de francs, participe de la volonté de la banque de prouver à tous sa solidité. *«Nos comptes sont sains»*, affirme M. Haberer. Et d'avancer que au 31 décembre 1992, les fonds propres de la banque se montaient à 85 milliards de francs contre 67,9 milliards un an plus tôt. Le ratio de solvabilité Cooke atteint 8,2 %, *la norme étant de 8 %*. Mais la multiplication par 2,5 des fonds propres du Lyonnais lors des quatre dernières années tient pour une bonne part à des échanges de participations après augmentation de capital avec des entreprises publi*ques comme Thomson*, Rhône-Poulenc, Usinor Sacilor et, l'an dernier, avec l'Aérospatiale. Une pratique contestée par un certain nombre d'analystes financiers qui considèrent que la banque prend à chaque fois des risques de moins-values sur *les titres acquis. Pour autant*, l'énorme portefeuille de participations industrielles de 47 milliards de francs constitué en à peine quatre ans, dans la logique dite de «banque-industrie» qui vise à faire du Lyonnais une Deustchebank à la *française, disposerait d'un potentiel* de plus-values latentes de l'ordre de 5,6 milliards.

Avec *des comptes enfin plus* transparents et son cri du cœur – *«donnez-nous une bonne économie, nous vous donnerons une bonne banque»*, – il n'est pas sûr que M. Haberer soit aussi menacé par l'alternance politique que certains de *ses détracteurs ont pu le dire. Les* banquiers concurrents, souvent irrités par l'agressivité commerciale du Lyonnais, se montrent aujourd'hui plus circonspects dans leurs jugements. La constitution du premier réseau bancaire européen, dont la dernière étape a été l'acquisition *le* 31 décembre 1992 de la septième banque commerciale allemande, la *BfG Bank, a de plus en plus de* partisans. Une stratégie coûteuse surtout quand elle est menée de pair avec la constitution d'un portefeuille de participations industrielles. Elle a pourtant le mérite de la cohérence et de l'ambition.

Il faut d'ailleurs reconnaître l'habileté des dirigeants du Lyonnais à tirer partie de tous les avantages du statut d'entreprise à *capitaux* publics. A la fois en multipliant les participations croisées avec d'autres groupes publics pour gonfler les fonds propres et, ensuite, parce que des actionnaires privés n'auraient sans doute pas tolérés une expansion aussi rapide et risquée dans une conjoncture devenant de plus en plus défavorable.

La plupart des défenseurs de M. Haberer se retrouvent d'ailleurs chez les chefs d'entreprise, clients du *Lyonnais, satisfaits de trouver une* banque capable de les suivre et de prendre des risques même dans les périodes difficiles. Certes, cela se paye mais cela pourrait devenir profitable en cas de retournement de la conjoncture. C'est tout le pari du Crédit lyonnais. En *attendant*, plusieurs grands patrons auraient déjà plaidé la cause de M. Haberer *auprès* des dirigeants de la nouvelle majorité, ceux-là même qui l'avaient débarqué de la présidence de Paribas en 1986.

Mais il n'est plus question aujourd'hui, au moins officiellement, de revanche. En outre, le président du Crédit lyonnais fait preuve, semble-t-il, d'une plus grande souplesse. Il a esquissé en présentant les résultats de *la banque, une forme de mea culpa*, ce qui est plutôt inhabituel. Pour éviter que des mésaventures, le mot est faible, comme «l'affaire» Parretti-Sasea ne se reproduise, les procédures de contrôle de l'ensemble du groupe ont été révisées. Enfin, s'il ne reste pas trop de «cadavres» dans les placards et si la reprise économique finit par se dessiner, le Crédit lyonnais peut devenir très profitable. Sans les 4,8 milliards de francs de provisions consacrées en 1992 à Parretti-Sasea, la banque aurait dégagé 3 milliards de francs de bénéfices, soit autant qu'en 1991.

ÉRIC LESER

L'onde de choc de la crise de l'immobilier

«Nous ne voulons pas être numéro un au palmarès du risque»

Si on veut se convaincre de l'ampleur de la crise de l'immobilier en France et de ses conséquences sur le bilan des banques, il suffit d'ausculter les résultats des établissements en 1992 : la vérité n'en finit pas de sortir du puits, de plus en plus déshabillée. Après Paribas et Suez, c'est le Crédit lyonnais qui lève le voile, cérémonie très attendue, puisque, en principe, il était censé détenir les plus gros engagements sur l'immobilier, environ 43 milliards de francs, provisionnés en moyenne à 5 % *au* 30 juin 1992. A la fin de l'année dernière, la prise de conscience a *dû être brutale, puisque le taux de* provisionnement de 5 % monte à 25 %, ce qui coûte au Crédit lyon*nais* 3,5 milliards *de francs*, soit 24 % des provisions nettes de l'année (14,7 milliards de francs) et 20 % des provisions réelles (17,6 milliards).

Une nouveauté, toutefois, ce *taux de provisionnement de 25 %* ne porte que sur 24 milliards de francs de crédits véritablement risqués, essentiellement sur des immeubles de bureaux en Ile-de-France, et non pas sur les 43 milliards de francs précédemment évoqués. M. Jean-Yves Haberer, affirmant : *«Nous ne voulons pas être numéro un au palmarès du risque»*, comme les chiffres habituellement cités voulaient le faire paraître, se réfère au concept élaboré par la Compagnie des commissaires aux comptes, et avalisé par l'organisme officiel de contrôle, à savoir la Commission bancaire. Ne sont catalogués comme véritables risques que les crédits *accordés par les banques à des* emprunteurs fragiles, tels les promoteurs, avec, pour gages, les actifs immobiliers ainsi financés.

Des banquiers peu optimistes

Ce concept, auquel nos *confrères* vont venir, assure M. Haberer, exclut les engagements sans danger, comme ceux sur les centres commerciaux (qui restent prospères), sur les entrepôts et locaux fonctionnels d'entreprises, sur les filiales de grands groupes (Bouygues, Dumez, etc.). Voilà donc qui rétrécit sensiblement le champ des *dégâts, mais qui laisse subsister* un fardeau écrasant sur une bonne partie du système bancaire, 6 milliards de francs de provisions globales pour le seul Crédit lyonnais, 5,5 milliards de francs pour le groupe Suez, en attendant les autres, avec un total pouvant atteindre une cinquantaine de milliards de francs. Sans doute les *provisions ainsi constituées* pourraient, le cas échéant, être récupérées si la conjoncture s'améliorait dans l'immobilier, mais les banquiers eux-mêmes sont peu optimistes.

De plus, les intérêts continuent à courir sur le montant des crédits *non provisionnés*, qui pourraient dépasser 200 milliards de francs. Actuellement, le taux de ces intérêts est d'environ 12 %, en attendant de diminuer assez fortement, on l'espère. Tout de même, c'est la crise la plus forte depuis les années 30, phénomène minimisé par les pouvoirs publics, essentiellement pour des raisons morales : que les promoteurs et les banquiers paient leurs excès ! Ainsi pensaient et pensent toujours M. Hervé Hanoun, directeur du cabinet de M. Pierre Bérégovoy, et aujourd'hui sous-gouverneur de la Banque de France, et aussi M. Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor.

Le moins piquant n'est sans doute pas que le premier craquement ait eu lieu dans un établissement, le Comptoir des entrepreneurs, dont le président est nommé par l'Etat et que la place de Paris a dû renflouer, dans un climat de véritable scandale.

FRANÇOIS RENARD

Au «Journal officiel»

Avec le meilleur souvenir de Pierre Bérégovoy

M. Pierre Bérégovoy n'aura oublié personne. A la veille de *son départ de l'hôtel Matignon*, le *Journal officiel* du 28 mars a publié plusieurs *décrets* et *arrêtés élargissant* le cercle des fonctionnaires des services du premier minis*tre bénéficiaires de la nouvelle* bonification indiciaire (NBI). Créée en 1990, cette NBI est *théoriquement attribuée aux* agents doués d'*«une technicité particulière»* ou exerçant une *«responsabilité particulière en termes de fonctions exercées, de moyens mis en œuvre ou d'encadrement»*.

En vertu des décrets publiés le 28 mars, dix-huit nouveaux emplois des services du premier ministre bénéficient ainsi de cette NBI octroyée sous forme de points d'indice majorés supplémentaires. Sont ainsi notamment récompensés de *leurs mérites «particuliers»* le chef de l'atelier mécanique du parc automobile des services centraux, *le responsable de* l'atelier de reprographie et d'expédition du courrier de la direction générale de l'administration et de la fonction publique, les responsables des affranchissements postaux de la Documentation française, les standardistes du Centre interministériel de renseignements administratifs.

Au titre du ministère de la fonction publique, six emplois de fonctionnaires de l'Institut international d'administration publique – dont celui de secrétaire du directeur – bénéficient également de cette récompense *in extremis*...

V. D.

La «pierre-papier» défavorisée

Les ménages qui souhaiteront utiliser leurs comptes et *leurs plans d'épargne-logement* pour acheter des parts de sociétés civiles de placement *immobilier (SCPI) – de la* «pierre-papier» – bénéficieront de conditions moins favorables *que ceux qui feront une acqui*sition immobilière classique.

En effet, un décret publié au *Journal officiel* du *28* mars fixe à 1 au lieu de 1,5 le coefficient multiplicateur applicable aux intérêts acquis pour déterminer le montant et la durée maximale du prêt. Pour les plans d'épargne-logement, il est fixé à 1,5 au lieu de 2,5.

Cette mesure a été prise à la demande des banques qui craignent un fort accroissement des demandeurs de prêts d'épargne-logement. Or l'équilibre de tout le système d'épargne-logement repose sur «les bons pères de famille», c'est-à-dire sur les épargnants qui déposent des fonds mais ne demandent jamais de prêt.

F. V.

Lourdement condamnés en première instance

Quinze syndicalistes CGT de Manufrance demandent leur relaxe

LYON

de notre bureau régional

Cinquante mille à soixante mille manifestants doivent défiler à Lyon, mercredi 31 mars, à l'occasion de l'ouverture, devant la cour d'appel, du procès de quinze militants CGT de la coopérative ouvrière Manufrance de Saint-Etienne. Ces syndicalistes sont poursuivis pour le rôle qu'ils ont *joué au sein de l'ex-coopérative.* En première instance, ils ont été condamnés à un total de trente-six années de détention, dont vingt-deux avec sursis, et au versement de 35 millions de francs en réparation de différents *«vols, recels et abus de biens sociaux» (le Monde* du 11 juillet 1992).

La société coopérative ouvrière de production et de distribution (SCOPD), aujourd'hui défunte, était née sur les décombres d'une ancienne société par actions. Il est reproché à ses dirigeants, tous bénévoles, d'avoir davantage agi en défenseurs de l'emploi qu'en gestionnaires.

Des militants devenus patrons

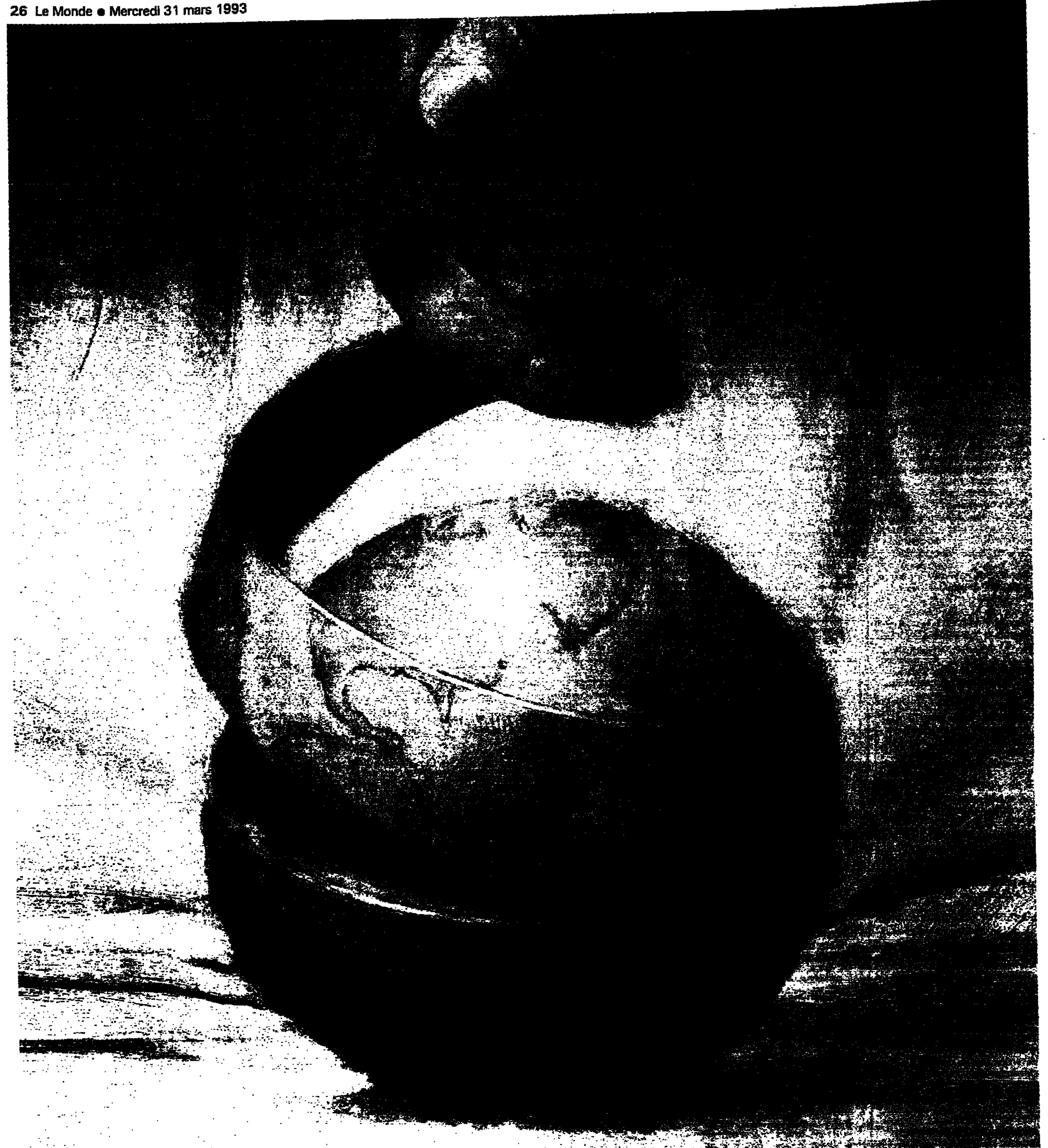
Ils aidèrent à la *création des* «sociétés satellites» Manumag et Manu International en leur cédant des stocks à bas prix, en leur fournissant des prestations administratives ou en leur détachant des salariés sans contrepartie. Le premier jugement mentionne le déménagement de deux cent quatre-vingts machines-outils et, surtout, la *«soustraction frauduleuse»* comme monnaie d'échange de six mille armes diverses, fusils de chasse, carabines et armes de poing.

En *juin 1992, le substitut du* procureur de la République, M. Brice Robin, requit des peines amnistiables au titre de la loi du 20 juillet 1988. Pourtant, selon les juges du siège, ce texte ne put s'appliquer à la SCOPD, puisque des militants CGT en étaient devenus les patrons. Protestant contre cette interprétation du droit social, la centrale a recueilli des milliers de signatures et l'appui de dizaines d'intellectuels.

GÉRARD BUÉTAS

□ **L'aide américaine à la Russie : 1 milliard de dollars supplémentaire.** – Le président Bill Clinton envisage de demander au Congrès *de débloquer 1 milliard de dollars* supplémentaire pour venir en aide à la Russie, rapporte le quotidien économique *The Wall Street Journal* daté du 29 mars. Ce milliard viendrait s'ajouter aux 700 millions de dollars que le gouvernement prévoit de demander au Congrès pour l'année fiscale 1994. Le journal souligne que Washington s'attend que l'Europe et le Japon augmentent leur contribution à l'effort envers *Moscou*.

□ **Bolivie : le commerce de la cocaïne représente plus de 10 % du produit intérieur brut.** – Le commerce de la pâte de coca et de cocaïne est la première source de recettes en devises de la Bolivie et représente quelque 13 % à 15 % du produit intérieur brut (PIB) du pays, estime le secrétariat du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) dans un rapport publié mardi 30 mars à Genève.



ÉCONOMIE

Les projets du nouveau premier ministre

Priorité aux taux et aux taxes

Suite de la première page

Idée qu'avait défendue dans le style dérangeant qu'on lui connaît, M. Philippe Séguin, député maire d'Epinal, assurant qu'une augmentation de la TVA et de la CSG (contribution sociale généralisée) était indispensable, non pas tant pour combler des déficits grandissants que pour financer quelques mesures nouvelles afin de relancer l'emploi et l'activité économique.

Avant même de songer à dépenser des milliards de francs pour relancer ou seulement soutenir le bâtiment, et, d'une façon générale, la formation et l'embauche dans les PME-PMI, le nouveau premier ministre va devoir mettre un frein à l'élargissement des déficits publics qui, d'abord acceptés comme une contribution à la lutte contre la crise, sont maintenant rejetés comme une cause possible de remontée des taux d'intérêts à long terme, sanction presque inéluctable des gestions financières défaillantes.

Plus de 300 milliards de déficit

Les marchés des changes comme les marchés monétaires risquent en effet de réagir défavorablement en découvrant les ponctions de plus en plus importantes effectuées par l'Etat sur le marché obligataire pour financer des déficits budgétaires croissants, alors même que la Caisse des dépôts et consignations est mise à contribution par la Sécurité sociale pour des sommes de plus en plus élevées et sans rapport avec ce qui lui est habituellement demandé (des avances de trésorerie de 11,5 milliards de francs au maximum). A tel point qu'on parle d'un grand emprunt auprès de la Caisse des dépôts, qui aurait pour lui de régulariser une situation pour le moins scabreuse. Les banques, de leur côté assurent qu'elles n'iront pas plus loin dans les avances qu'elles viennent de faire à l'assurance-chômage (UNEDIC).

Parce qu'il s'est beaucoup aggravé ces derniers mois, le dérapage des finances publiques (Etat et protection sociale) semble bien avoir échappé à tout contrôle. Estimé à 165 milliards de francs dans la loi de finances pour 1993 votée il y a un peu moins de trois mois, le déficit du budget de l'Etat devrait s'élever à 300 milliards de francs (*le Monde* du 17 février). Un chiffre supérieur, voisin de 330 milliards, pourrait même être atteint si les recettes de TVA continuaient de fléchir et si l'impôt sur les sociétés (150 milliards de francs environ) rentrait plus mal qu'on ne l'avait envisagé, hypothèse malheureusement vraisemblable. Au pessimisme qui prévaut rue de Bercy quant aux rentrées fiscales s'ajoute la crainte que les diverses mesures prises pour l'emploi n'entraînent des charges plus élevées que prévu.

Les déficits des comptes sociaux pour 1993 sont eux aussi en forte croissance : 30 milliards de francs pour la Sécurité sociale (si l'on tient compte des 20 milliards de francs que l'Etat s'est engagé à verser au titre des retraites et des quelques milliards que lui rapporteront les hausses de prix du tabac), 15 milliards pour l'UNEDIC. Soit au total (Etat et protection sociale), quelques 375 milliards de francs. Nous ne sommes plus très loin d'un déficit des comptes publics représentant 5 % du PIB (produit intérieur brut).

La loi de finances pour 1993, lorsqu'elle fut votée par le Parlement fin décembre 1993, prévoyait un déficit représentant 2,4 % du PIB, sensiblement inférieur au maximum [illegible] autorisé par le traité [illegible] mesure mieux la dégradation de la situation quand on sait que le déficit des finances publiques et sociales ne représentait que 1,1 % du PIB en 1989...

Le nouveau gouvernement va donc être contraint de prélever une cinquantaine de milliards de francs de recettes pour stopper l'aggravation des déficits et pour financer quelques mesures de relance, les privatisations apportant des ressources supplémentaires dont l'évaluation par la nouvelle majorité a beaucoup varié ces derniers mois : entre 20 et 50 milliards de francs par an.

Quels impôts et quelles taxes ? Le tabac, l'essence, l'alcool seront mis à contribution, la chose est à peu près certaine. Si hésitation il y a, elle portera sur un relèvement du taux de la TVA de 18,6 % à 19,6 % ou même à 20 %. Une telle décision aurait l'avantage de rapporter beaucoup d'argent : entre 30 et 45 milliards de francs. L'exacte mesure des besoins immédiats. La Commission de Bruxelles va batailler ferme pour éviter une telle décision, elle qui a beaucoup fait – dans la perspective du marché unique – pour rapprocher les taux de TVA entre pays européens. L'ennui est que l'Allemagne, qui souffre de déficits publics encore plus grands que les nôtres, pourrait bien se résoudre à relever, à son tour et une nouvelle fois son taux de TVA actuellement de 15 %.

M. Balladur aura d'autant moins de scrupules à chercher des recettes fiscales du côté des impôts indirects que l'accord des douze pays européens obtenu par la Commission de Bruxelles en matière de TVA prévoit seulement un taux minimum de 15 %, pas un taux maximum. Quant au paiement de la TVA dans le pays d'achat comme il était prévu pour 1997 (et non dans le pays de consommation comme c'est le cas actuellement), l'équipe du nouveau premier ministre pourra toujours faire remarquer que de telles dispositions avaient été retenues à une époque où la conjoncture était bonne et les rentrées fiscales abondantes. On n'en est plus là du tout et l'échéance de 1997 en matière de TVA n'apparaît pas vraiment comme une priorité...

Reste – et c'est bien là le seul véritable problème – qu'une cinquantaine de milliards de francs de prélèvements représentent plus d'un demi-point de PNB ou plus d'un point de consommation des ménages. C'est sans doute beaucoup à un moment où l'activité économique est rigoureusement plate, peut-être même en recul. Cette réserve importante étant faite, la TVA a le mérite d'être à peu près indolore, alors qu'une hausse de la CSG aurait l'inconvénient de relancer l'immense débat de sa déductibilité du revenu imposable. Débat immense non pas tant sur le plan des idées que dans l'esprit de bon nombre de députés pour lesquels la déductibilité de la CSG est aussi naturelle que celle des cotisations sociales. Evidemment, pour ne pas tomber dans un tel piège, M. Balladur ne proposera pas de hausse de la CSG, hausse qui aurait comme inconvénient d'empêcher toute réforme de l'impôt sur le revenu.

Avant d'annoncer des hausses de taxes et d'impôts, le nouveau gouvernement prendra soin de faire établir un bilan de l'état de santé de la France. Bilan qui se fera en deux temps et sous deux formes distinctes : l'état des comptes publics, la France dix ans après.

Un signe rapide

Pour se mettre à l'abri des critiques, le chiffrage des déficits de l'Etat et des comptes sociaux sera publié rapidement, permettant ainsi à M. Balladur d'annoncer des mesures d'assainissement, c'est-à-dire un alourdissement des prélèvements obligatoires. L'Etat de la France, sa compétitivité réelle, le niveau de ses investissements, de son éducation, de la formation professionnelle seront pour après, appelant un bilan plus difficile et plus minitieux.

Parce qu'il veut à tout prix écarter le risque d'une remontée des taux d'intérêt à long terme, M. Balladur se préoccupe du jugement que portent les marchés financiers sur la gestion de l'économie française. Mais parce qu'il veut voir se détendre le plus vite possible les taux d'intérêt à court terme, le nouveau premier ministre prendra rapidement une initiative monétaire. Dans les deux ou trois semaines qui viennent, semble-t-il. Faute de quoi, les thèses soutenues par M. Séguin – hostile à la politique du franc fort – recommenceraient à faire parler d'elles.

L'indépendance de la Banque de France qui continue à susciter beaucoup de réserves, y compris chez les partisans d'une coopération renforcée avec l'Allemagne, pourrait être annoncée rapidement. Elle serait une preuve tangible de la volonté française de construire l'union économique et monétaire. Deux questions épineuses restent à régler avant de voir le gouvernement sauter le pas : qui gouvernera réellement la Banque de France nouvelle manière ? Et qui alors s'occupera de l'ensemble des banques : l'institut d'émission comme actuellement ou le Trésor – c'est-à-dire le ministère de l'économie et des finances – comme on le voudrait à Bercy ?

Absorbé par des problèmes de politique économique interne et européenne, M. Balladur risque de prendre plus de temps pour les négociations internationales, celles du GATT en particulier. Cette lenteur sera du même coup un test de la volonté allemande de renforcer l'axe Paris-Bonn.

ALAIN VERNHOLES

INDICATEURS

ALLEMAGNE DE L'OUEST

• **Prix à la consommation : + 0,4 % en mars à l'Ouest.** – Les prix à la consommation en Allemagne de l'Ouest ont enregistré (en données provisoires) une hausse de 0,4 % en mars, soit un glissement annuel de 4,3 % (mars 1992-mars 1993). En février, les prix à la consommation accusaient une hausse de 4,2 % par rapport à février 1992. Le chiffre définitif de l'inflation sera rendu public à la mi-avril.

ÉTATS-UNIS

• **Ventes de logements : + 4,6 % en février.** – Les ventes de logements ont augmenté de 4,6 % au mois de février, soit sensiblement moins que ce que prévoyaient les experts (6 %). En janvier, elles avaient chuté de 12,7 % (chiffre définitif), la plus forte baisse mensuelle en dix ans.



RÉSULTATS 1992

Le Conseil d'Administration de la Société BIC, dans sa séance du 26 mars 1993, a pris connaissance des comptes consolidés du Groupe et arrêté les comptes sociaux de l'exercice 1992 qui seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 2 juin 1993.

GROUPE BIC MULTINATIONAL

RÉSULTATS DU GROUPE BIC MULTINATIONAL *(en millions de francs)*	1992	1991	Variation 1992/1991
– Ventes hors taxes	5.898	5.698	+ 4 %
– Ventes France	974	973	
– Vente Etranger	4.924	4.725	+ 4 %
– Marge brute d'autofinancement	860	799	+ 8 %
– Bénéfice d'exploitation avant impôt	897	724	+ 24 %
– Impôt sur les bénéfices	317	274	+ 16 %
– Bénéfice net Part de BIC	374	358	+ 5 %
– Bénéfice par action	58,64 F	57,52 F	+ 2 %
– Nombre d'actions (ajusté)	6.384.500	6.220.800	+ 3 %

Par branche d'activité du Groupe, ces résultats s'analysent dans le tableau ci-dessous :

RÉSULTATS PAR BRANCHE *(en millions de francs)*	BIC		GUY LAROCHE		CONTE	
	1992	1991	1992	1991	1992	1991
– Ventes hors taxes	5.001	4.770	506	538	391	390
– Marge brute d'autofinancement	892	773	(64)	(4)	32	30
– Bénéfices d'exploitation avant impôt	911	725	(42)	(9)	28	8
– Impôts sur les bénéfices	314	265	4	10	(1)	(1)
– Bénéfice net Part de BIC	489	391	(118)	(28)	3	(5)

La comparaison des résultats 1992 et 1991 est à apprécier en tenant compte des observations suivantes :

– La progression de 25 % des résultats de la Branche BIC est due principalement à l'augmentation des bénéfices en France, aux Etats-Unis et au Brésil. A taux de change constant, cette progression aurait été de 30 %. La part de BIC Brésil dans ces résultats s'élève à 86 MF en 1992 contre 37 MF en 1991.

La Branche Guy Laroche a enregistré une perte d'exploitation de 42 MF dont 26 MF au titre des activités de diversification. Le résultat net s'établit en perte à 118 MF après prise en compte de 52 MF de frais de restructuration principalement pour les activités de diversification, et d'une réappréciation des risques au regard de la dégradation de la conjoncture au deuxième semestre. Cette perte diminue le bénéfice net par action BIC de 77,20 F à 58,64 F.

– La Société BIC a cédé en 1992 pour un montant de 604 MF la totalité des 691.200 actions BIC (10 % du capital) qu'elle détenait dans le cadre de la régularisation des cours. Cette cession a dégagé une plus-value nette d'impôt de 165 MF non comprise dans le bénéfice par action de 58,64 F car elle a été comptabilisée directement en augmentation des fonds propres suivant l'option comptable adoptée à l'origine.

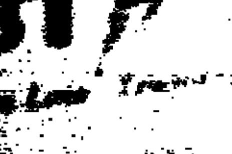
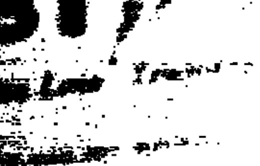
SOCIÉTÉ BIC

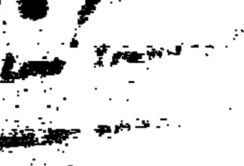
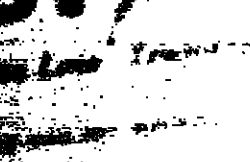
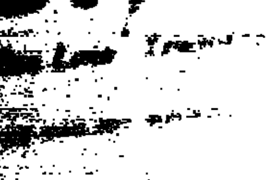
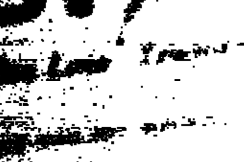
RÉSULTATS SOCIÉTÉ BIC *(en millions de francs)*	1992	1991	Variation 1992/1991
– Ventes hors taxes	1.007	937	+ 7 %
– France	253	231	+ 9 %
– Exportation	754	706	+ 7 %
– Bénéfice d'exploitation avant impôt	252	181	+ 40 %
– Impôt sur les bénéfices (hors dividendes encaissés)	317	274	+ 16 %
– Dividendes encaissés des filiales	150	107	+ 40 %
– Bénéfice avant impôt	468 (1)	305	+ 53 %
– Bénéfice net	369	236	+ 56 %

(1) Après prise en compte du profit de 202 MF sur cession des actions BIC et d'une provision de 130 MF sur les titres Guy Laroche.

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire un dividende de 27,00 F par action qui représentera avec l'avoir fiscal un revenu global de 40,50 F par action. Ce dividende est en progression de 26 % sur celui afférent à l'exercice 1991. Il est rappelé qu'un acompte sur dividende de 10 F par action a été payé le 15 janvier 1993 ; le complément, soit 17,00 F par action, sera mis en paiement le 15 juillet 1993.

VIE DES ENTREPRISES

Par le biais de sa holding IFIL

Le groupe Agnelli augmenterait sa participation dans Saint Louis

Un renforcement de l'IFIL, holding portant les participations industrielles du groupe Agnelli, dans le capital de Saint Louis, pourrait avoir lieu prochainement. Le conseil des Bourses de valeurs (CBV) a en effet publié, lundi 29 mars, le pacte d'actionnaires signé en octobre dernier par l'IFIL et MM. Worms et Cie. Conclu pour quinze ans, ce pacte prévoit, outre un droit de préemption réciproque, que les deux partenaires garderont *« une participation leur permettant à tout moment de conserver le contrôle de Saint Louis »*, qu'ils définiront en commun la stratégie et que la participation de l'IFIL ne dépassera pas celle du groupe Worms. Or l'IFIL ne détient aujourd'hui que 6,5 % du capital de Saint-Louis, quand MM. Worms et Cie en possède 35,9 %.

« La publication de ce pacte est sans doute le prélude à une augmentation de la participation de l'IFIL dans Saint Louis courant 1993, peut-être même, dans un avenir proche », a déclaré, lundi, le PDG du groupe papetier et d'agro-alimentaire, M. Bernard Dumon, sans préciser si ce renforcement se fera sous la forme d'une augmentation de capital réservée, d'apports d'actifs ou par une combinaison des deux. Saint Louis affiche, en tout cas, d'honorables résultats, bien que son exercice 1992 se soit soldé par une baisse de 6 % de son résultat net courant (part du groupe), à 715 millions de francs. Le résultat net (part du groupe) a, lui, augmenté de 1 %, à 774 millions de francs.

Ces chiffres, estime le groupe, *« témoigne de la bonne résistance »* de Saint Louis, malgré la dégradation de la conjoncture l'an dernier. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 35,27 milliards de francs, après intégration globale, pour la première fois, du groupe papetier Arjo Wiggins Appleton (AWA) dont Saint Louis détient désormais, quasiment en direct, 40 %, après l'offre publique d'échange réalisée en janvier 1992 sur Arjomari-Prioux.

P.-A. G.

Pour 1,1 milliard de francs

L'assureur anglais Sun Alliance achète le danois Hafnia

Après bien des rebondissements, le rideau est finalement tombé, lundi 19 mars, sur la déconfiture de l'un des plus grands groupes financiers danois, Hafnia. En cessation de paiement depuis le 19 août 1992, en raison de ses investissements stratégiques ruineux dans ses concurrents danois Baltica (33,6 % dans Baltica Holding et 10 % dans Baltica Forsikring) et suédois Skandia (15,1 %), Hafnia, mis en vente depuis l'automne dernier, a finalement été cédé pour l'essentiel, lundi 29 mars, à la société Codan, contrôlée elle-même à 65 % par Sun Alliance.

Cette vente pour 1,275 milliard de couronnes (1,1 milliard de francs) concerne la division assurances (dommages et vie) de Hafnia, Hafnia Bank et quatre autres sociétés du groupe. Elle permet à Codan de devenir la première compagnie d'assurance-dommages du pays et la troisième dans le secteur de l'assurance-vie. *« Nous avons financé cette acquisition sans le recours à la société mère Sun Alliance »*, a affirmé à la presse le directeur de Codan, M. Peter Zobel, qui n'a pas évoqué les suppressions d'emplois inévitables dans Hafnia. Codan s'est engagé par ailleurs à respecter des engagements, non révélés, de Hafnia, qui pourraient lui occasionner des pertes pouvant atteindre jusqu'à 1 milliard de couronnes.

« C'est le meilleur prix que nous ayons obtenu », a reconnu pour sa part le président du conseil d'administration de Hafnia, M. Holger Lavesen. D'autres investisseurs potentiels, comme le Crédit lyonnais *via* Altus Finance, l'autre assureur danois Baltica, et l'allemand Allianz, auraient offert de racheter Hafnia *« pour une bouchée de pain »*, selon des experts proches de Hafnia. La Den Danske Bank, la première banque du royaume, qui est le premier créditeur avec des engagements de 1,2 milliard de couronnes dans Hafnia, s'est déclarée satisfaite de cette vente.

En dépit de la crise de l'immobilier

Fougerolle améliore ses résultats en 1992

Le groupe de bâtiment et travaux publics Fougerolle a réalisé en 1992 un résultat net consolidé de 410 millions de francs, en légère progression sur l'exercice précédent (401 millions), a annoncé le groupe vendredi 26 mars. Le conseil d'administration proposera aux actionnaires un dividende net par action de 65,20 francs, soit un revenu global de 97,80 francs y compris l'avoir fiscal.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 37,2 milliards, en diminution de 6 % par rapport au total de 39,7 milliards réalisé en 1991 par Fougerolle et la SAE avant leur rapprochement. Ces chiffres ne prennent pas en compte la société Gerland Routes (2,1 milliards de chiffre d'affaires), dont Fougerolle détient 65 % depuis décembre.

Selon le groupe, l'exercice a été marqué par les pertes et provisions enregistrées dans l'immobilier, ainsi que par l'importance des survaleurs consécutives au rachat de la SAE. L'exercice est également marqué par les bons résultats de la société mère, Fougerolle SA, qui a enregistré un bénéfice net de 942 millions contre 397 en 1991.

Confirmant la suppression de 628 emplois à Longvic

Hoover a présenté son plan social

Lors de la réunion d'un comité central d'entreprise, lundi 29 mars, la direction de l'usine Hoover de Longvic (Côte-d'Or) a confirmé la suppression de 628 emplois dans cette unité du groupe, qui fait suite à la décision de transférer les activités dans un établissement écossais. Le plan social a été présenté à cette occasion et sera examiné, le 19 avril en même temps que le rapport d'expertise demandé par les élus au comité central d'entreprise, comme le veut la procédure.

Selon les représentants du personnel, le coût du plan social est estimé à 100 millions de francs. Outre des indemnités de licenciement correspondant à un demi-mois de salaire par année de présence, diverses mesures sont prévues que le délégué CFDT a jugées *« un peu légères »*. La direction propose la mise en place d'une cellule de reclassement, des actions de formation, des congés de conversion et des aides à la création d'entreprise. Des préretraites FNE (Fonds national de l'emploi) sont également envisagées mais, compte tenu de la moyenne d'âge du personnel qui est de trente-deux ans, elles ne concerneraient qu'une vingtaine de salariés.

Officiellement, les premiers départs devraient intervenir le 1er juillet et s'étaler jusqu'au 1er mars 1994. Ne resteraient ensuite, à Dijon, que 66 salariés, employés dans un centre de distribution que Hoover souhaite conserver en France.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

MANAGEMENT

□ **Rochas : départ du PDG, M. Laurent Normand.** – Le PDG de Rochas, M. Laurent Normand, en fonctions depuis 1987, a annoncé, lundi 29 mars, qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat, lors de l'assemblée générale de la société, fin juin. Cette décision, selon M. Normand, a été prise *« d'un commun accord »* avec le groupe allemand Wella (leader mondial des produits capillaires), propriétaire de Rochas depuis 1987. Comme d'autres entreprises de luxe, la maison de couture, fondée en 1925 par Marcel Rochas, rencontre actuellement des difficultés : neuf personnes ont été licenciées en janvier après la fermeture du département accessoires de luxe. Le chiffre d'affaires a baissé de 7 % en 1992 (600 millions de francs). La transition sera assurée par Mme Edda Wendig, nommée vice-PDG par le conseil d'administration du 24 mars.

□ **British Steel change de président en avril.** – Le groupe sidérurgique britannique British Steel a annoncé, lundi 29 mars, le départ de son président, Sir Alistair Frame, le 30 avril, pour raisons de santé, seulement huit mois après son entrée en fonctions, et son remplacement par l'actuel directeur général, M. Brian Moffat, qui cumulera les deux titres. Sir Alistair, qui est également président du groupe pharmaceutique Wellcome, avait pris la succession de Sir Robert Scholey l'an dernier, mais ses médecins lui ont recommandé d'alléger son emploi du temps, a indiqué British Steel. Le président de la banque TSB Group, Sir Nicholas Goodison, déjà membre du conseil d'administration, deviendra vice-président de British Steel le 1er mai, afin de renforcer la direction.

RÉSULTAT

□ **Benetton (habillement) : bénéfice net en hausse de 12,1 % en 1992.** – Le groupe italien d'habillement Benetton a réalisé, l'an dernier, un bénéfice net de 184,7 milliards de lires (628 millions de francs), en hausse de 12,1 %. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 512 milliards de lires (8,5 milliards de francs), en hausse de 9,1 %. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, convoquée pour le 29 avril, une augmentation du dividende qui passerait de 300 lires à 350 lires par action.

CRISE

□ **Delta Air : 600 licenciements de pilotes et mise hors service de 28 avions.** – Delta Air Lines, troisième compagnie aérienne américaine, a annoncé, lundi 29 mars, le licenciement de 600 de ses pilotes et la mise hors service de 28 de ses appareils. Ces mesures devraient permettre au transporteur d'économiser environ 100 millions de dollars (553 millions de francs) par an. Elles reflètent la crise à laquelle est confrontée le transport aérien depuis plus de deux ans. Delta a accusé une perte de 564 millions de dollars en 1992. (AFP.)

CONTRAT

□ **Travaux publics : CBC remporte un appel d'offres au Luxembourg.** – La Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC) vient de remporter l'appel d'offres international lancé par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour l'extension de son siège à Luxembourg. Les travaux, qui doivent commencer en avril, dureront dix-neuf mois et représentent un contrat de 300 millions de francs. CBC (groupe de la Générale des eaux) est déjà présent au Luxembourg au travers de sa filiale SNCP (Société nouvelle Chanzy et Pardoux), qui exécute actuellement deux chantiers : les travaux de restauration du Palais Grand-Ducal et la construction du siège de la Caisse d'épargne.

CESSION

□ **GEC Alsthom cède sa filiale Kiepe Elektrik à AEG.** – Le groupe GEC Alsthom a annoncé récemment avoir vendu à la firme allemande AEG sa filiale Kiepe Elektrik (composants pour tramways et trolleybus), implantée à Dusseldorf (Allemagne) et à Vienne. Le prix de la transaction n'a pas été révélé. Le chiffre d'affaires de Kiepe Elektrik, qui emploie 500 personnes, s'élève à 100 millions de marks (environ 340 millions de francs). GEC Alsthom justifie ce désinvestissement par le fait que *« la position relativement marginale de Kiepe Elektrik sur les marchés allemand et autrichien n'est pas de nature à permettre à GEC Alsthom de jouer un rôle à la mesure de ses compétences et de ses ambitions »*. La cession sera effective au 1er avril.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 30 mars ↑ Nouvelle avance

La Bourse de Paris réservait un bon accueil à Edouard Balladur, nouveau premier ministre, sans toutefois s'emballer, cette nomination ayant été largement anticipée par les marchés. En hausse de 0,78 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un gain de 0,50 %. En début d'après-midi, les valeurs françaises reprenaient leur progression et gagnaient, en moyenne, 0,7 %.

Avec cette nouvelle avance, le marché était en hausse de 10 % depuis le début de l'année.

La personnalité de M. Balladur inspire confiance aux milieux financiers. L'homme a déjà fait ses preuves en 1986-1988, lors de la première cohabitation en menant par exemple à bien les premières privatisations. De plus, le nouveau chef du gouvernement est un partisan de l'Europe, du SME et du franc fort, des engagements qui rassurent les investisseurs, traumatisés par la récession mais aussi par les désordres monétaires déclenchés à l'automne dernier par le référendum sur le traité de Maastricht.

A la surprise de quelques opérateurs, le titre Crédit lyonnais affiche une hausse de 6,50 %, la plus forte de la séance, dans un marché actif de 54 millions de francs (1,3 % du capital) malgré l'annonce d'une perte de 1,8 milliard de francs de l'établissement financier en 1992.

Certains analystes s'attendaient à des pertes plus importantes, de l'ordre de 3 milliards de francs. Carrefour a cédé mardi matin, hors Bourse, la participation qu'il détenait dans le capital de Castorama, selon des sources boursières. Cette opération a porté sur 3 450 000 titres, soit près de 29 % du capital de Castorama, au prix de 550 francs. Les acquéreurs ne sont pas encore connus.

NEW-YORK, 29 mars ↑ Progression

Wall Street a progressé, lundi 29 mars, soutenue par une nouvelle baisse des taux d'intérêt sur le marché obligataire et par une série d'achats informatiques, après la publication de plusieurs statistiques économiques. Ces dernières ont fait état d'une hausse de 4,6 % des ventes de logements aux Etats-Unis en février, d'une hausse de 0,2 % des revenus individuels et d'une augmentation de 0,6 % des dépenses de consommation pour la même période. Ces bons chiffres étaient toutefois inférieurs aux prévisions des experts. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 455,10, en hausse de 15,12 points, soit 0,44 %. Quelque 200 millions de titres ont été traités. Le nombre des valeurs en hausse a dépassé celui des titres en baisse : 1 082 contre 795, alors que 626 actions sont restées inchangées.

Des achats d'investisseurs institutionnels avant l'échéance du premier trimestre ont également profité à la grande Bourse new-yorkaise. Cette dernière a toutefois réduit ses gains en fin d'après-midi sous la pression de prises de bénéfice, selon des analystes.

Sur le marché obligataire, les taux d'intérêt ont recommencé à baisser, après la forte progression enregistrée vendredi. Le taux moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé à 6,88 % contre 6,94 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 26 mars	Cours du 29 mars
Alcoa	68	67 7/8
ATT	58 6/8	57
Boeing	35	35 3/8
Chase Manhattan Bank	34 1/2	34 1/2
Du Pont de Nemours	49 1/8	49 1/8
Eastman Kodak	55 3/4	54 1/2
Exxon	65 1/4	66 1/4
Ford	52 3/8	53
General Electric	89 3/4	90 1/4
General Motors	38 1/8	38 1/2
Goodyear	75 1/8	75 3/8
IBM	51 3/8	51 1/8
ITT	79 7/8	79 3/4
Mobil Oil	69 5/8	69 1/8
Pfizer	59 3/8	60
Schlumberger	68 1/2	69 1/8
Texaco	63 1/4	64
UAL Corp. ex-Allegis	122 1/4	124 7/8
Union Carbide	17 1/4	17 3/8
United Tech.	46 5/8	46 3/4
Westinghouse	15 1/8	15 1/8
Xerox Corp.	83 1/8	83 1/8

LONDRES, 29 mars ↓ Légère baisse

La Bourse de Londres a clôturé en légère baisse lundi 29 mars sous le poids des détachements de dividende et faute de tonus au début d'un terme boursier de trois semaines. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 6,4 points, soit 0,2 % à 2 846,5 points, retrouvant à la décimale près son niveau de clôture du 31 décembre 1992. Il avait perdu jusqu'à 19,9 points en cours de séance. Les échanges ont été faibles à 479,4 millions d'actions contre 723,1 millions vendredi.

Dix-neuf des cent valeurs du Footsie ont détaché leur dividende, soustrayant 10,6 points à l'indice. Mais la tendance positive de Wall Street est venue à la rescousse en fin de séance et a permis de réduire les pertes.

Malgré tout, les opérateurs sont restés en proie au doute après l'effacement de tous les gains du début de l'année et en l'absence de signes concrets de reprise à attendre cette semaine.

Les alimentaires, les compagnies d'assurance-vie, les groupes de construction et les pharmaceutiques ont perdu du terrain, mais les brasseries, les banques et les magasins ont progressé.

VALEURS	Cours du 26 mars	Cours du 29 mars
Allied Lyons	5,72	5,69
B.P.	3,04	3,08
B.T.R.	5,94	5,98
Cadbury	4,84	4,82
De Beers	10,63	10,63
Glaxo	5,85	5,78
G.U.S.	26,45	26,45
I.C.I.	11,82	11,82
Reuters	13,80	13,80
RTZ	6,72	6,70
Shell	5,72	5,72
Unilever	11,86	11,71

TOKYO, 30 mars ↓ Consolidation

La Bourse de Tokyo a terminé en baisse mardi 30 mars, après des dénouements de positions et des prises de bénéfice consécutives à la hausse de lundi, mais elle a pu réduire ses pertes vers la fin de la séance. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a perdu 85,22 points, soit 0,45 %, à 18 963,16 points. Environ 620 millions d'actions ont changé de mains contre 650 millions la veille.

« Dans son ensemble, le marché n'est pas aussi faible que le Nikkei semble le montrer », a observé un professionnel. De toute façon, a-t-il ajouté, « personne ne se plaint de terminer l'exercice fiscal à ces niveaux et les investisseurs se contentent d'attendre ».

VALEURS	Cours du 29 mars	Cours du 30 mars
Ajinomoto	1 250	1 280
Bridgestone	1 330	1 330
Canon	1 470	1 450
Fuji Bank	1 970	1 980
Honda Motors	1 440	1 490
Matsushita Electric	1 250	1 290
Mitsubishi Heavy	634	627
Sony Corp.	4 470	4 590
Toyota Motors	1 530	1 530

CHANGES

Dollar : 5,5330 F ↓

Le dollar s'affaiblissait, mardi 30 mars à 5,5330 francs, contre 5,5380 francs dans les échanges interbancaires de lundi soir (5,5380 francs cours Banque de France). De son côté, le deutschemark était pratiquement inchangé à 3,3950 francs par rapport à lundi soir (il s'inscrivait à 3,4028 francs selon le cours indicatif de la Banque de France).

FRANCFORT	29 mars	30 mars
Dollar (en DM)	1,6260	1,6263
TOKYO	**29 mars**	**30 mars**
Dollar (en yens)	116,95	116,78

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (30 mars)	10 7/8 - 10 %
New-York (29 mars)	3 %

BOURSES

	26 mars	29 mars
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	539,20	544,53
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 025,78	2 033,86
NEW-YORK (indice Dow Jones)	**26 mars**	**29 mars**
Industrielles	3 439,98	3 455,10
LONDRES (indice « Financial Times »)	**26 mars**	**29 mars**
100 valeurs	2 852,90	2 846,50
30 valeurs	2 214,60	2 214,30
Mines d'or	109,40	108,20
Fonds d'Etat	96,34	96,24
FRANCFORT	**26 mars**	**29 mars**
Dax	1 661,29	1 674,92
TOKYO	**29 mars**	**30 mars**
Nikkei Dow Jones	19 048,38	18 963,16
Indice général	1 455,02	1 452,54

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5165	5,5195	5,6090	5,6168
Yen (100)	4,7210	4,7277	4,7997	4,8301
Ecu	6,5690	6,5754	6,5837	6,5966
Deutschemark	3,3914	3,3954	3,4076	3,4149
Franc suisse	3,6666	3,6704	3,7100	3,7175
Lire italienne (1000)	3,4076	3,4138	3,3919	3,4016
Livre sterling	8,2488	8,2589	8,3334	8,3407
Peseta (100)	4,7364	4,7411	4,6867	4,6986

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	9 3/8	9 1/2	8 15/16	9 1/16	8 7/16	8 9/16
Deutschemark	8 3/16	8 5/16	7 13/06	7 15/16	7 3/8	7 1/2
Franc suisse	5 1/8	5 1/4	4 15/16	5 1/16	4 3/4	4 7/8
Lire italienne (1000)	11 1/2	11 7/8	11 9/16	11 13/16	11 9/16	11 13/16
Livre sterling	5 7/8	6	5 7/8	6	5 3/4	5 7/8
Peseta (100)	14	14 1/2	13 7/8	14 3/8	13 3/8	13 3/4
Franc français	10 1/8	10 7/16	9 7/8	10 1/4	9	9 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 30 MARS

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5300	CNE 3%	5390	5420	5420	+0 56
961	B.N.P. T.P.	980	976	980	....
850	Cr.Lyon. T.P.	852	852	870	+2 11
1845	Renault T.P.	1900	1895	1862	-2 00
1939	Rhone Poul. T.P.	1912	1930	1938	+1 36
1119	Saint Gobain T.P.	1118	1130	1130	+1 07
851	Thomson T.P.	865	874	874	+1 04
715	ACCOR	688	697	697	+1 31
770	Air Liquide	775	781	783	+1 03
640	Alcatel-Alsthom	665	670	672	+1 05
2040	Ala.Superm.	2055	2060	2075	+0 97
330	A L S P I	337 90	340	340	+0 62
585	AGF Sté Centrale	618	618	618	....
1260	Axa (ex Cie Midi)	1338	1349	1339	+0 07
172	Bafip	174	172	176	+1 15
81	Bail-Equipem.	87 10	89	89	+2 18
835	Bail Investiss.	851	861	860	+1 06
450	Bancaire	483 50	485	486	+0 52
650	Bazar H.-V.	675	688	680	+0 74
1260	Berger (M)	1297	1255	1255	-3 24
400	Bertrand Faure	415	....	....	....
1080	Bic	1104	1110	1121	+1 54
1120	B.I.P.	1125	1115	1115	-0 89
151	BIS	164	164	169 50	+3 35
520	BNP (CI)	532	536	530	-0 38
500	Bollore Tech.	510	506	512	+0 39
2850	Bongrain	2950	2920	2940	-0 34
535	Bon-Marché	569	570	572	+0 53
680	Bouygues	717	720	718	+0 14
91	BP France	91 50	91 80	92	+0 55
980	B S N	994	998	1000	+0 60
1260	Canal Plus	1346	1364	1359	+0 97
185	Cap Gem.S.	207	209	208 20	+0 58
235	Carnaudmetalbox	213 80	215	214	+0 09
2600	Carrefour	2733	2750	2745	+0 44
151	Casino	154 50	157	155 50	+0 65
104	Casino ADP	108 70	109	108 90	+0 18
570	Castorama D.I.	568	550	576	+1 41
240	C.C.F.	251 50	252	253 30	+0 72
33	CCMC Ly.	35 70	37	37	+3 64
440	C.D.M.E.	490 50	490	493	+0 51
156	C.E.G.I.D.	174	174	170	-2 30
49	Cerus (Ny)	50	50	51 80	+3 60
415	C.E.P. Comm.	424	420	418	-1 42
89	Cerus	91	92	91 80	+0 88
1250	Cetelem	1298	1300	1299	+0 08
295	CF Int.	293	298	287	-2 05
315	CGI Info.	330	330 10	333	+0 91
1170	C G I P.	1130	1132	1138	+0 71
535	CGP	610	606	606	-0 66
1250	Chargeurs S.A.	1277	1285	1289	+0 94
250	Christian Dior	272	273	272	....
545	C I C A (M)	535	525	525	-1 87
315	Ciments franç.	342	345	346	+1 17
570	Clarins	622	622	620	-0 32
395	Club Méditer.	394	397	397	+0 76
1040	Colas	1095	1100	1098	+0 27
219	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1300	Compt Mod.	1326	1327	1327	+0 08

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
310	CPR (Paris Réa.)	334	334	330	-1 20
1100	Créd. Foncier	1125	1130	1126	+0 09
420	Crédit Loc France	398 50	398 50	397	-0 38
565	Cr Lyon.(CI)	600	617	639	+6 50
1320	Credit Nat.	1320	1320	1318	-0 15
550	CSEE	530	525	525	-0 94
3850	Damart	3693	3730	3730	+1 00
380	Dassault Aviation	395	390	390	-1 27
270	Dassault Electr.	265	270	270	+1 89
1600	De Dietrich	1643	1650	1670	+1 64
525	Degremont	538	540	537	-0 37
48	Dév.P.d.C.B.B.	49 50	49	50 10	+1 21
85	Dév.R.Sud-Est	84 90	....	....	....
285	D M C	295	295	293	-0 68
470	Docks France	487	489	482	-1 03
129	Dynaction	152 60	152 20	152	-0 39
2300	Eaux (Gle)	2330	2357	2364	+1 46
740	E.B.F.	735	737	740	+0 68
385	Ecco	415 90	418	415 10	-0 19
370	Elf Aquitaine	389	392	389 50	+0 13
1010	Elf Sanofi (Ex Sanofi)	1032	1040	1033	+0 10
285	Erap-Elf (Certif)	303 10	305	306	+0 96
680	Eridania-Beghin	712	715	718	+0 84
430	Essilor	435	435	436	+0 23
210	Essil.Int.(DP)	215	215	214 80	-0 09
790	Esco	819	807	805	-1 71
1590	Eurafrance	1675	1665	1680	+0 30
530	Euro RSCG	525	524	526	+0 19
86	Eurodisneyland	94	95 90	96 75	+2 93
1030	Europe 1	1092	1098	1100	+0 73
40	Eurotunnel	41 25	40 60	39 95	-3 15
132	Finextel	134	131	133 50	-0 37
285	Fives Lille	324	325	324 50	+0 15
805	Fougerolle	868	890	900	+3 69
3930	Fromager. Bel	3920	3900	3920	....
1660	Gal.Lafayette	1610	1610	1596	-0 87
400	G.A.N.	427	415	421	-1 41
370	Gascogne (B)	382	383 90	400	+4 71
1410	Gaz et Eaux	1519	1519	1519	....
560	Geophysique	610	608	604	-0 98
745	Groupe André SA	744	740	740	-0 54
585	Groupe Cité	599	598	597	-0 33
400	GTM-Entrep.	436	436	436	....
1490	Guyenne-Gas.	1565	1555	1595	+1 92
490	Havas	496 10	499	499	+0 58
230	Idia	246 10	246 50	246 90	+0 33
380	Imétal	386	388	388 10	+0 54
138	Immob. Phénix	142	138 20	138 40	-2 54
190	Ingénico	195	190 50	193	-1 03
9510	Inst. Mérieux	9900	9900	9950	+0 51
485	Interbail	495	497	497	+0 40
500	Intertechnique	532	536	530	-0 38
1090	J. Lefebvre	1219	1220	1219	....
600	Klépierre	560	550	565	+0 89
660	Labinal	685	685	690	+0 73
350	Lafarge	369 30	372	372 80	+0 95

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
93	Lagardère Group.	95 50	95	95	-0 52
285	Lebon	310	312 80	312	+0 65
4740	Legrand	4905	4930	4950	+0 92
2510	Legrand (DP)	2730	2705	2711	-0 70
174	Legris Industries	208	215	211 90	+1 88
825	Locindus	832	821	832	....
3480	L.V.M.H.	3730	3760	3758	+0 75
440	Lyon.Eaux/Dumez	485	488	487 50	+0 52
37	Majorette Ly.	37	....	....	....
340	Mar. Wendel	358	358	355	-0 84
118	Matra-Hachette	116	118 80	120 50	+3 88
72	Metaleurop	75	75	74	-1 33
16	Métrologie In.	17 50	17 50	17 40	-0 57
164	Michelin	176 80	178	178 80	+1 13
94	Moulinex	99	99	100 90	+1 92
915	Navig. Mixte	960	960	968	+1 89
135	Nord-Est	150	149 10	149 90	-0 07
345	Nordon (Ny)	400	419 90	420	+5 00
50	Olipar	54 60	55	56	+2 56
1140	Oréal	1203	1210	1202	-0 08
415	Paribas	420 10	422 90	422 20	+0 50
225	Pechiney Int.	233 50	235	234 50	+0 43
290	Pechiney (CIP)	306 80	306 80	315	+2 67
400	Pernod Ricard	425 80	431	431 50	+1 34
535	Peugeot	593	595	598	+0 84
685	Pinault-Printemps	693	694	685	-1 15
780	Plastic-Omn.	780	795	786	+0 77
310	Poliet Ex.Lamb.Fr.	323	324	328	+1 55
940	Primagaz	942	946	945	+0 32
680	Promodès	699	698	700	+0 14
285	Radiotechn.	313	311	312	-0 32
7790	Redoute (La)	8020	7990	8010	-0 12
155	Rémy Cointreau	163 90	165	163 50	-0 24
575	R. Poulenc A.	583	594	597	+2 40
565	R. Poulenc CIP	557	569	575	+3 23
41	Rochette (La)	43 10	43 10	42 90	-0 46
585	Roussel Uclaf	563	565	665	+0 36
3200	R. Impé.Ly.	3280	3250	3263	-0 52
152	Sade (Ny)	169 80	170	173	+1 82
3000	Sagem	3100	3150	3140	+1 29
510	Saint Gobain	538	540	540	+0 37
1110	Saint Louis	1209	1250	1264	+4 55
1490	Salomon Ly.	1510	1481	1470	-2 65
350	Salvepar (Ny)	356 10	355 10	355	-0 31
1600	S A T	1670	1652	1750	+4 79
290	Saul. Chât.	413	410 10	412 20	-0 19
835	Saupiquet (Ns)	924	924	924	....
675	Schneider	718	721	720	+0 28
17	SCOA	16 65	16 60	16 40	-1 50
550	Scor s.a.	550	550	550	....
406	S.E.B.	425	430	429 10	+0 96
450	Sefimeg	478	479 90	481	+0 63
160	Sélectibanque	157	155 20	157	....
178	Sextant A.	193	192	193 70	+0 36
705	S F I M.	710	708	708	-0 28
215	S.G.E.	237 90	236 50	238 80	+0 38

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
500	Simco	512	515	515	+0 59
1060	Sk. Rossignol	1100	1098	1098	-0 18
485	Sligos	495	493	493	-0 40
610	Société Géné.	646	650	649	+0 46
48	Sodecco (B)	48	49	49	+2 08
87	Sodero (Ny)	88 50	85	83	-4 05
1010	Sodexho	1058	1025	1025	-3 12
91	Sogerap (Ny)	90 10	90 10	91	+1 00
1350	Sommer-Allib.	1365	1369	1384	+1 39
455	SOPHIA	486	490	493	+1 44
1170	Sovac	1296	1292	1294	-0 15
370	SPEP	402 80	400	400	-0 70
395	Spie-Batignol.	414	415	410	-0 97
600	Strafor Facom	660	661	670	+1 52
305	Suez	319 70	322	320 50	+0 25
1190	Synthélabo	1200	1200	1192	-0 67
151	Thomson CSF	159 70	161	163 50	+2 38
245	Total	264 40	265 20	265 90	+0 57
173	- (certif)	182	182	186	+2 20
565	U.A.P.	587	590	590	+0 51
255	UFB Locab.	259 80	255	261 50	+0 65
230	U.G.C. DA (Robur)	243	243	241	-0 82
545	U I C	566	570	571	+0 88
510	U I F	510	509	515	+0 98
755	U I S	810	810	806	-0 49
385	Unibail	396	390	397	+0 25
745	Valéo	785	780	790	+0 64
149	Vallourec	164 90	160	158 10	-4 12
300	Via Banque	337	344	348	+3 26
280	Worms et Cie	288	288	285	-1 04
1760	Zodiac	1775	1785	1785	+0 56
905	Elf Gabon	948	946	948	-0 21
108	Amax	101 70	102 80	103	+1 28
94	Amer. Barrick	93	93 90	94	+1 08
160	Amer. Express	153 20	152 50	154 50	+0 85
320	A.T.T.	316 10	317 50	321	+1 55
122	Anglo Amer.C.	126 10	124 70	124 70	-0 32
250	Amgold	252	247 50	247 90	-1 63
230	Banco Santander	225 70	230	223	-1 20
785	B.A.S.F.	812	808	827	+1 85
920	Bayer	930	946	936	+0 65
51	[illegible] Plc	49	48 80	48 50	-1 02
33	Buffelsfont.	35 50	35	36	+1 41
196	Chase Manh.	191 70	191 20	191 30	-0 21
2070	Daimler Benz	2108	2110	2107	-0 05
84	De Beers	88 50	89	88 80	-0 78
2370	Deutsche Bank	2414	2427	2436	+0 91
1350	Dresdner Bank	1370	1345	1375	+0 36
47	Driefontein	47	47	49	+4 26
265	Du Pont-Nem.	272 60	272 30	272 30	-0 11
310	Eastman Kodak	312	304 40	304 50	-2 40
14 50	East Rand	14 40	14 45	15	+4 17
33	Echo Bay	33 45	32 70	32 90	-1 64
167	Electrolux	170 20	175 40	175 30	+3 00
172	Ericsson	191 10	191 60	190 80	-0 16
356	Exxon Corp.	362	366 80	366 80	+1 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
295	Ford Motor	289	293 10	293 10	+1 42
44	Freegold	43 10	44	44 10	+2 32
12	Gencor	12 55	12 30	12 95	+3 19
490	Gén. Elect.	501	504	505	+0 80
220	Gén. Motors	213	213 40	215	+0 94
365	Gén. Belgique	365 10	365	365 10	....
38	Gd. Métropol.	37	37 10	37 10	+0 27
38	Guinness	40 50	40 90	40 50	....
20	Hanson PLC	20 35	20 30	20 10	-1 23
16	Harmony Gold	16 20	16 50	17 15	+5 86
410	Hewlett Packard	410	410	409 70	-0 07
38	Hitachi	40 50	40	40	-1 23
830	Hoechst	870	870	875	+0 57
104	I.C.I.	104	101 10	102	-1 92
300	I.B.M.	293	288	288 10	-1 67
430	I.T.T.	447	447	444 20	-0 63
184	Ito Yokado	188	190 10	191	+1 60
55	Matsushita	59 95	60 40	60 50	+0 92
295	Mc Donald's	296	297 90	298	+0 68
205	Merck	190 90	192 30	192 80	+1 00
605	Minnesota M.	604	....	....	....
46	Mitsubishi	47	46 70	46 70	-0 64
390	Mobil corp.	386	383 60	383 60	-0 62
385	Morgan J.P.	388 30	....	....	....
4320	Nestlé	4350	4355	4360	+0 23
132	Norsk Hydro	140 10	139	139	-0 79
95	OFSIL	95 15	95 50	95 60	+0 47
1420	Pétrofina	1412	1412	1434	+1 56
355	Philip Morris	352	350	351 70	-0 09
72	Philips	70 70	71 10	71 15	+0 64
81	Placer Dome	80 20	80	80	-0 25
285	Procter Gamble	275 40	276 90	276	+0 22
174	Quilmès	176 60	176 50	176	-0 34
21	Randfontein	21 80	21 75	22 55	+3 44
265	Rhone Poul. Rorer	256 10	258	257 90	+0 70
480	Royal Dutch	487 60	487	488 90	+0 27
56	R T Z	56 20	56 50	57 80	+2 85
15	Saat.& Saatchi	15 35	15 35	15 40	+0 33
28	St Helena	29	28 90	29 30	+1 03
315	Schlumberger	333 50	328 50	329 40	-1 23
47	Shell transp.	47 85	48 25	48 15	+0 63
2140	Siemens	2191	2200	2212	+0 96
195	Sony	211 20	215 50	217 40	+2 94
94	Sumitomo Bank	91 30	91 30	91 30	....
186	T.D.K.	188	189 60	186 40	-1 38
60	Telefonica	60 65	61	61	+0 58
29	Toshiba	32 50	32 50	32 15	-1 08
635	Unilever	638	642	650	+1 88
260	Unit.Techn.	251	....	....	....
245	Vaal Reefs	237 10	238 30	252 50	+6 50
1000	Volkswagen	1085	1088	1086	+0 09
250	Volvo	257 10	....	....	....
97	West. Deep	100	101 10	102 80	+2 80
480	Xerox Corp.	463	461 30	461 30	-0 37
109	Yamanouchi	112	110	108 60	-3 04
6	Zambia Cop.	6 10	6	6	-1 64

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Obligations		
Emp.Etat 8,8% 78	....	7
10,80% 79/94	....	6 12
Emp.Etat 13,4% 83	103	3 63
10,26% mars 86	107 75	0 50
OAT 10% 5/2000	115 19	8 41
OAT 9,9% 12/1997	110 92	2 50
OAT 9,8% 1/1996	108 80	1 56
PTT 11,2% 85	108 26	3 45
CFF 10,25% nov 90	114 70	0 42
CNA 10% 1979	108 40	0 96
CNB Bques 5000F	98 95	2 09
CNB Paribas 5000F	97 75	2 09
CNB Suez 5000F	97 75	2 09
CNI 1/82 5000F	99	2 09
CNT 9% 86	....	7 92
CRH 10,90% déc.85	112 40	2 41
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1080	....
Cerus	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	813	....
Thoms. cv 9,2% 86	792	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Applications Hydr.	1590	....
Arbel	383	385
Bains C.Monaco	940	911
B.Hypoth.Europ.	188	....
B.N.P. Intercont.	389	393
Bénédictine	2205	....
Bidermann Internat.	440	....
Blanzy Ouest	1500	....
B T P	34 50	35 30
Cambodge	910	835
Carbone Lorraine	376	378
Case Poclain	2 50	....
C.B.C.	331	331
C.E.G.F. (Frigor.)	558	....
Centenaire Blanzy	360	365
Ceragan	30 20	30
Champex Ny.	12 55	12 60
CIC (CIP)	188	188
C.I.T.R.A.M. (B)	2550	....
Cie Industrielle	4200	4381
Cpt Lyon Alemand	300	305
Concorde	685	....
Constr.Méd.Prov.	17 25	17 25
Crédit Gén.Ind.	113	....
Cr Universel (Cie)	301	....
Darblay	810	....
Didot Bottin	577	577
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecla	294	295
Est.Mag. Paris	4200	4150
Eridania-Béghin CI.	579	579
Fidei	388	387 90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Fonciere	301 40	....
F.I.P.P.	67 95	....
F.M.A.C.	2157	2151
Foncière (Cie)	547	550
Foncina	370	....
France I.A.R.D.	467	....
France SA (La)	1800	1809
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	630	617
Genefim	279 30	291
Gévelot	442	....
G.F.C.	410	420
Groupe Victoire	1099	1100
G.T.I.(Transport)	221	225
Immobail	388 90	392
Immobanque	780	779
Im.Marseillaise	4800	4800
Invest.(Sté Cie.)	3100	3050
Lille Bonnières	1131	1139
Louvre	2540	2540
Lucia	220	....
Machines Bull	24 10	24 10
Mag.Uniprix	190	....
Métal Déployé	292	296
Mors	42	42
Navigation (Nle)	135	139 90
Optorg	280	270
Oréal (CI)	700	703
Origny-Desvroise	718	717
Palais Nouveauté	1360	1349
Paluel Marmont	400	410
Parfinance	195	185
Paris France	201	201
Paris Orléans	186	186
Parthena Invest.	245 20	....
Piper Heidsieck	670	....
Porcher	250	262 50
Promodès (CI)	430	420
Publicis	700	691
Rochefortaise	150	150
Rosario	165	154 20
Rougier	170	....
S.A.C.E.R.	630	....
S.A.F.A.A.	210	....
S.A.F.I.C Alcan	232	234 20
Saga	340	....
Saint Dominique (F.)	115	156 10
Salins du Midi	537	543
Savoisienne M.	150	....
Sfic	651	....
S.I.P.H.	80	....
S.M.C.I.	48 50	....
Sofal	470	....
Soffo	250	250
Sofisam (ex Satam)	64	64
Sofragi	2710	....
Soudure Autogène	740	740
Sovabail	290	....
Sparal	830	829
Taittinger	2100	2100
Testut-Aequitas	91 10	....
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1345	1330
Vicat	415	....
Viniprix	1555	1550
Virax	110	110
Maroc Sté Brasserie	280	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	560	....
Akzo Nv Sico	453	....
Alcan Aluminium	108	....
American Brands	210	213
Arbed	400	....
Asturienne Mines	104 50	104 60
Banco Popular Espa.	630	644
B.Reglements Int.	22000	21550
Can.Pacifique	80	....
Chrysler Corp.	211 50	212
C I R.	3 20	....
Commerzbank	1005	1016
Dow Chemical	280	280
Fiat	19 50	....
GBL (Brux Lamb.)	549	559
Gevaert	1125	....
Glaxo Holdings Ltd	56 95	56
Goodyear Tire	410	395
Grace and Co (WR)	208	200
Honeywell Inc.	197	....
Johannesburg	65 20	....
Koninklijke Pakhoed	71 10	....
Kubota	27 80	27
Noranda Mines	78	....
Olivetti priv.	4 60	....
Pfizer Inc.	330	331
Ricoh	28 55	28 60
Robeco	319 30	321 70
Rodamco NV	158	159 50
Rolinco	312 30	314
Saipem	5	....
Sema Group	22 10	....
SKF Aktiebolaget	52 05	....
Tenneco Inc.	240	....
Toray Ind.	27	....
West Rand Cons.	5 30	5 55

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Hors-cote		
Bque Hydro Energie	330	....
Calciphos	67 10	74
C G H Cogenhor	7	....
Coparex	570	....
Europ. Accum.	80	....
Europ Soutires Ind.	6 65	....
Guy Degrenne	394	400
Lecteurs du Monde	245	....
Nicolas	910	900
Office Cent. Pharm.	810	811
Particip. Percier	190	....
Rorento N.V.	254	254 90
St-Gobain-Emballage	1780	....
Schlumberger Ind.	540	540
S.E.P.R.	1411	....
S.M.T. Goupil	3	....
S.P.R. act. B	309	....
Waterman	1100	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	552	563	Gravograph	181	181 80
B.A.C.	23 70	....	Guintoli	723	....
Boiron (Ly)	465	463	I.C.C.	221	221
Boisset (Lyon)	216	....	Idianova	74 10	74
C.A.L.-de-Fr. (C.C.I.)	839	825	Immob. Hôtelière	1190	....
Calberson	280	285	Insmt. Computer	126 20	126 20
Cardif	1000	1000	I.P.B.M.	39	39 50
C.E.G.E.P.	180	180	Molex	170	....
C.F.P.I.	199 80	199 70	N.S.C. Schlumberger	715	715
C.N.I.M.	1150	1134	Publ.Filipacchi	712	721
Codetour	315	320	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	....
Creeks	99 90	98 90	Select Invest (Ly)	96	....
Dauphin	284	280	Seribo	181	185
Devanlay	1294	1300	Sopra	339	339
Dolisos	108 30	...	TF1	465	464 50
Editions Belfond	185	190	Thermador H. (Ly)	355	355
Europ. Propulsion	244	244	Unilog	220	220
Finacor	145	145	Viel et Cie	145	145
G.F.F. (group.fon.f.)	35	33	Y. St-Laurent Groupe	777	780
G.L.M.	475	465			

SICAV (sélection) 29/3

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Actilion	219 36	213 49
Acimonétaire C.	30877 64	30877 64
Acimonétaire D.	30877 64	30877 64
Amérigan	7563 39	7272 49
Amplitude	701 91	681 47
Antigone trésor.	706526 00	706526
Associa Première	31620 67	31620 67
Associc	1114 94	1114 94
Atout Futur	478 25	464 63
Aurecic	1298 66	1258 69
Avenir Alizes	1802 16	1766 82
Axa Capital	191 44	185 86
Axa Court Terme	8646 43	8646 43
Axa Cro.Ex.Dr.Jeune	982 65	954 03
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn.	854 10	829 22
Axa Europe	134 37	130 46
Axa Investissements	115 02	111 67
Axa NPI	124 31	120 69
Axa Ob.Fr.Extraco	157 97	153 37
Axa.Ob.Ja.Ex.Mu.U.Se.	142 66	138 50
Axa Prem.Ex.Agepra	127 82	124 10
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	157 23	152 65
Axa Valeurs PER	137 32	133 32
Cadence 1	1094 18	1072 73
Cadence 2	1079 43	1058 26
Cadence 3	1071 99	1050 97
Capimonétaire	6798 42	6791 63
Capioblig	7164 99	7024 50
Capitacic	1474 13	1452 34
Cosmis	1455 09	1420 58
Comparvalor	3810 38	3804 67
Crediinter	478 59	464 65
Credit Mutuel Capital	1390 73	1363 46 •
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	720 66	720 66 •
Cred.Mut.Ep.Indus.	104 39	101 60
Cred.Mut.Ep.J.	75376 33	75376 33
Cred.Mut.Ep.Long.T.	209 96	204 34
Créd.Mut.Ep.Monde	1226 29	1193 47
Cred.Mut.Ep.Quatre	1127 72	1097 54 •
Dieze	1483 49	1447 31
Drouot France	940 20	912 82
Drouot Sécurité	249 62	242 35
Ecocic	1146 86	1113 46
Ecupar	134 89	131 06
Ecur. Capitalisation	2845 50	2817 33
Ecur. Expansion	521793 19	521011 57
Ecur. Géovaleurs	2460 96	2389 28
Ecur. Investissement	184 91	180 11
Ecur. Monepremière	72886 19	72886 19
Ecur. Monétaire	21350 43	21350 43
Ecur. Trésorerie	2630 90	2630 90
Ecur. Trimestriel	2090 94	2070 24
Elancial	124 02	120 41
Energie	295 54	282 14
Eparcic	3915 14	3915 14
Epercourt-Sicav	4681 48	4689 81
Epargne Associat.	25341 35	25052 81
Epargne-Unie	1406 29	1371 99
Estl Cash capi.	8496 85	8498 85 •
Euro Solidarité	1140 72	1129 43
Eurocic Leaders	1077 85	1046 48
Eurodyn	1231 60	1201 56
Euro Gan	8442 04	8194 27
Fonsicav	15686 03	15686 03
France-gan	11220 56	10789

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
France Garantie	287 90	287 33
France Obligations	520 17	515 02
Francic	503 17	488 51
Francic Pierre	115	111 65 •
Francic-Régions	1183 33	1148 86
Fructi-Associations	38 07	38 07
Fructi-Capi	45 60	45 91
Fructidor	246 06	242 42
Fructifrance action C.	1015 47	990 70
Fructifrance action D.	992 82	968 60
GAN Rendement	5437 76	5357 40
Gestilion	16252 83	16171 97
Gest.Associations	186 06	181 97
Horizon	1396 60	1355 92
HLM Monétaire	15143 67	15143 67
Indicia	1144 14	1121 53 •
Indust.Fse.Court.T.	1600 36	1600 36
Interépar	111875 55	108617 04
Interoblig	15597 09	15291 26
Intersélection Fce	544 80	534 12
Japacic	165 67	160 84
Jeunepargne	310 70	306 11
Latitude	2437 91	2434 26
Lion Association	11355 16	11355 16
Lion Institution	33185 79	33103 03
Lionplus	1098 78	1077 24
Lion Trésor	2382 46	2358 86
Lion 20 000	28378 27	28378 27
Livret Bourse Inv.	620 20	602 14
Livret Portefeuil.	760 18	738 04
Méditerranée	182 56	177 24
Mensuel CIC	10336 65	10234 31
Monaden	74061 01	74061 01
Mone.J.	39245 44	39245 44 •
Monévalor	44497 11	44497 11
Mutualité dépôts	14658 47	14629 21
Natio Court Terme	103177 00	102868
Natio Court Terme2	309615 00	309615
Natio Epargne	19391 64	19199 64
Natio Ep. Capital	11981 81	11863 18
Natio Ep. Croissance	1839 46	1789 26
Natio Ep. Obligations	219 65	213 77
Natio Ep. Retraite	135 28	131 86
Natio Ep. Trésor	8521 43	8604 42
Natio Ep. Valeur	479 21	466 38
Natio Franc. index	1108 72	1079 05
Natio Imm.	1230 85	1197 91
Natio Inter	1623 63	1580 18
Natio Monétaire	27329 62	27329 62
Natio Opportunités	1137 04	1106 81
Natio Patrimoine	1412 08	1374 29
Natio Perspectives	1158 54	1127 53
Natio Placements	64135 06	64135 06
Natio Revenus	1075 11	1064 47
Natio Sécurité	11995 79	11995 79
Natio Valeurs	953 81	928 28
Nippon-Gan	5711 43	5491 76
Nord Sud Dévelop.	1743 87	1740 39
Obli-Associations	171 53	169 83
Oblicic-Mondial	2845 21	2803 16
Oblicic-Régions	1117 67	1101 15
Oblifutur	3179 42	3101 87
Oblig. ttes caté.	193 04	180 19
Oblilion	1543 69	1528 41
Obliécurité Sicav	14031 98	14031 98

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Oraction	1201 77	1172 48
Paribas Capitalisation	1698 89	1673 78
Paribas Opportunités	133 66	128 21
Paribas Patrimoine	623 76	598 33
Patrimoine Retraite	242 97	238 21
Parvalor	825 38	813 12
Poste Croissance	23580 33	23556 77
Poste Gestion	71523 54	71523 54
Première Oblig.	11458 49	11447 04
Prévoy. Ecureuil	122 48	121 27
Priv'Associations	31909 77	31909 77
Proficius	1038 41	1011 13
Quartz	144 77	141 24
Rentacic	168 93	164 46
Revenus Trimestr.	5495 38	5440 97
Revenu-Vert	1200 04	1170 77
St Honoré Vie & Santé	1020 94	974 64
St Honoré Bons de Tr.	12139 68	12078 29
St Honoré Invest.	810 87	774 10
St Honoré Pacifique	658 51	628 65
St Honoré Real	16258 93	16194 15
Sécuricic	1881 29	1881 29
Sécuri-Gan	12798 16	12547 22
Sécuritaux	1505 42	1505 42 •
Sicasdan	737 14	726 25
Sicav Associations	1996 56	1996 56
SFI-CNP Assur	718 61	697 68
S.G. Fr. opport. C et D.	1311 88	1286 16
Sicav 5.000	479 20	466 37
S.I. Est	1394 78	1354 16
Slivafrance	749 52	729 48
Slivam	430 38	418 86
Slivarente	231 74	227 20
Slivinter	471 75	459 12
S.N.I.	1172 59	1138 44
Sogenfrance Capita.	1264 23	1239 44
Sogenfrance Distribut.	1221 30	1197 35
Sogépargne	324 65	318 28
Sogimer	1396 25	1368 87
Soleil Investissements	615 83	592 14
Solstice	2262 87	2257 23
State Street Act. Eur.	9909 04	9573 95 •
State Street Act. Frce.	11460 25	11126 46 •
St. Str. Act.Japon	12378 92	11960 31 •
State Street Emer. Mts	13042 38	12415 34 •
St.Street OAT Plus	11718 11	11488 34 •
Stratégie Actions	910 02	875 02
Stratégie Rendement	1542 65	1494 09
Techno-Gan	5836 91	5812 41
Thesora	730 65	723 42
Trésor Plus	1422 25	1408 17
Trésor Trimestriel	1059 46	1048 97
Trésoricic	141399 03	141399 03
Trilion	5306 01	5237 82
Uni-Associations	121 58	121 58 •
Uni-Foncier	1344 89	1312 08
Unifrance	622 01	606 64
Uni Régions	1259 96	1229 23
Univar	253 28	253 28 •
Univers Actions	1362 71	1329 47
Univers Obligations	1936 41	1889 18
Valorg	2217 40	2215 18
Valrea	57835 09	57807 19
Winterthur St-Honoré	231 06	220 58

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 30/3	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 538	....	5 3	5 8
Ecu	6 589	....	....	....
Allemagne (100 dm)	340 280	....	329	349
Belgique (100 F)	16 499	....	16	17
Pays-Bas (100 fl)	302 610	....	292	312
Italie (1000 lires)	3 438	....	3 2	3 7
Danemark (100 krd)	88 470	....	84	92
Irlande (1 iep)	8 262	....	7 9	8 6
Gde-Bretagne (1 L)	8 261	....	7 8	8 6
Grèce (100 drachmes)	2 496	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	367 490	....	356	378
Suède (100 krs)	71 800	....	67	76
Norvège (100 k)	79 910	....	75	84
Autriche (100 sch)	48 363	....	46 8	49 8
Espagne (100 pes)	4 749	....	4 4	5
Portugal (100 esc)	3 865	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 448	....	4 2	4 6
Japon (100 yens)	4 731	....	4 6	4 8

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/3
Or fin (kilo en barre)	59100	59200
Or fin (en lingot)	59200	59400
Napoléon (20f)	342	341
Pièce Fr (10 f)	390	.....
Pièce Suisse (20 f)	342	342
Pièce Latine (20 f)	345	338
Souverain	432	435
Pièce 20 dollars	2130	2115
Pièce 10 dollars	1150	1160
Pièce 5 dollars	660	.....
Pièce 50 pesos	2195	2240
Pièce 10 florins	359	358

Marché à terme international de France — MATIF

Cotation du 29 mars 1993

NOTIONNEL 10 %.
Nombre de contrats estimés : 56 680

COURS	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	–	117,42	117,52
Précédent	117,26	117,34	117,06

CAC 40 A TERME
Volume : 37 777

COURS	Mars 93	Avril 93	Mai 93
Dernier	2 039	2 057,50	2 070
Précédent	2 028	2 049	2 067

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

MERCREDI

Histoire permanente du cinéma : la Bataille de la Neretva (1969, v.o. s.t.f.), de Veljko Bulajic, 19 h ; En descendant le Danube (1958, v.o. s.t.f.), de Léo de Laforgue, 21 h ; Humoresque (1920), de Frank Borzage, 19 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

MERCREDI

Maniérismes : la Cinquième Victime (1956, v.o. s.t.f.), de Fritz Lang, 19 h ; l'Oiseau au plumage de cristal, v.f.), de Dario Argento, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Les Cinémas du Canada : Tearing (1980, v.o. s.t.f.), de Katharine Li, The Grey Fox (1982, v.o. s.t.f.), de Phillip Borsos, 14 h 30 ; Fine Feathers (1968, v.o. s.t.f.), d'Evelyn Lambart, Madeleine is... (1970, v.o. s.t.f.), de Sylvia Spring, 17 h 30 ; Instant French (1979, v.o. s.t.f.), d'André Leduc, Waiting for Caroline (1967, v.o. s.t.f.), de Ron Kelly, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

Ritratti di Roma : Amour assassin : Bianca (1984) de Nanni Moretti, 16 h ; Absences amoureuses : Je la connaissais bien (1965) d'Antonio Pietrangeli, 18 h 30 ; Absences amoureuses : Moi et ma sœur (1987) de Carlo Verdone, 21 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A FLEUR DE MER (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

L'ACCOMPAGNATRICE : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AGAGUK (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

AGANTUK LE VISITEUR (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ANTONIA & JANE (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenuë Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

ARIZONA DREAM (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

ATTACHE-MOI ! (v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA DANS LA FORÊT TROPICALE DE FERNE GULLY (v.f.) . Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BAD LIEUTENANT (**) (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenuë Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

BASIC INSTINCT (**) (v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BODY (**) (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

BODYGUARD (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78).

CHAPLIN (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ (v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES COMMITMENTS (v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA CRISE : *Forum Orient* Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).

DELICATESSEN : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES HOMMES D'HONNEUR (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DRACULA (*) (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

DROLES D'OISEAUX ! : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81).

EPOUSES ET CONCUBINES (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

FATALE (v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FORTRESS (*) (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

HENRY V (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01)

HÉROS MALGRÉ LUI (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS N° 3 (v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

HOFFA (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).

HOOK (v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HORS SAISON : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HYÈNES (v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

IMPITOYABLE (v.o.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

INDOCHINE : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA JOIE DE VIVRE : Français, 9e (47-70-33-88).

L 627 : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES LIAISONS DANGEREUSES (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LIGHT SLEEPER (**) (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LIOUBOV (v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LOIN DE BERLIN (v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LUNE DE MIEL A LAS VEGAS (v.o.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

LUNES DE FIEL (*) (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MALCOLM X (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

MARIS ET FEMMES (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MENSONGE : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES NUITS FAUVES (*) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

L'ŒIL DE VICHY : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ORLANDO (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE PAYS DES SOURDS : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

PETER'S FRIENDS (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE PETIT PRINCE A DIT : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA PETITE APOCALYPSE (v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

LES PETITS CHAMPIONS (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

PIÈGE EN HAUTE MER (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

PROSPERO'S BOOKS (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RESERVOIR DOGS (**) (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

SAMBA TRAORÉ (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

SARAFINA ! (v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LA SÈVILLANE : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMPLE MEN (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

SISTER ACT (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).

LE SOUPER : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81).

STALINGRAD (v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).

TALONS AIGUILLES (v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23).

TANGO) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42)..

LE TEMPS D'UN WEEK-END (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

THE CRYING GAME (*) (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THELMA ET LOUISE (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOM ET JERRY, LE FILM (v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUS LES MATINS DU MONDE : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UN CŒUR EN HIVER : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN LIEU DANS LE MONDE (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES VAISSEAUX DU CŒUR (v.o.) : *Forum Orient Express*, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

VERSAILLES RIVE GAUCHE : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS : *Gaumont Les Halles*, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi *(daté jeudi)*.

LES FILMS NOUVEAUX

LES AMIES DE CŒUR. v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

AVRIL ENCHANTÉ. v.o. : Forum *Horizon*, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juil*let Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

DANI, MICHI, RENATO UND MAX. v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE JEUNE WERTHER. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

SANTA SANGRE. (**) v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

UNE SACRÉE CHABINE. v.o. : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h.

ALPHA BRAVO (v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (v.f.) : *Le Berry Zèbre*, 11e (43-57-51-55) mer. 16 h 30, sam. 16 h 15, dim. 15 h.

BEETHOVEN (v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30, sam. 17 h.

BRAZIL (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 22 h 10, ven., mar. 13 h 45.

CERCLE DE FEU : La Géode, 19e (40-05-80-00) *film mer., jeu., ven.*, sam., dim., mar., de 10 h à 21 h, toutes les heures (sf ven. sam. dim. pour séance de 21 h).

LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE : *Denfert, 14e (43-21-41-01) mer.* 19 h 30, ven., lun. 17 h 50, sam. 12 h.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) *mer. 16 h 45.*

CHET BAKER, LET'S GET LOST (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LES CONTES SAUVAGES : Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam.* 16 h 30

CROC-BLANC (v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45.

LE CUIRASSÉ POTEMKINE : Denfert, *14e (43-21-41-01)* mer. 12 h.

DANS LES TÉNÈBRES (v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., ven. 16 h, sam. 18 h, mar. 20 h.

DIÈN BIÊN PHU : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.*

L'ENFANT SAUVAGE : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

FANFAN LA TULIPE : *Escurial, 13e* (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les – de 14 ans.

FLESH (**) (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

GLENGARRY *(v.o.) : Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) mer. 18 h, dim. 20 h, lun. 16 h.

LA GUERRE DES BOUTONS : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 17 h.

L'INSTINCT DE L'ANGE : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 21 h 30, ven. 14 h 30.

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) *(v.o.) : Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) mer. 22 h.

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 10.

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ **L'AVION** (v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 15 h.

LES MILLE ET UNE FARCES DE PIF ET HERCULE : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam., dim. *13 h 30* Gr. : 20 F.

LES MILLE ET UNE NUITS : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 17 h 10, sam. 17 h 15, dim. 18 h 50, mar. 17 h.

ORPHÉE : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) jeu. 12 h T.U. : mer., lun. .

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven., mar. 16 h 30, 21 h 30, jeu., lun. 14 h, 19 h, sam. 19 h.

PICKPOCKET : Reflet Médicis Logos *salle Louis-Jouvet*, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.

PINK FLOYD THE WALL (v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 18 h 30, 21 h 15, sam., mar. 21 h 30, dim. *19 h 15, lun. 20 h 30.*

POISON (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 45.

QUERELLE (**) (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 10.

QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h, sam. 18 h.

ROGOPAG (v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 15 h.

LE ROI ET L'OISEAU : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h, 15 h 30, *sam., dim.* 15 h 30.

ROLLING STONES (v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) ven., sam. à 21 h, dim. 22 h (dernière séance) Pl. : 100 F. T.R. : 75 F. Les mer., mer., jeu., forfait *séances de 20 h et 21 h* : T.U. : 54 F, 2 films.

SABINE : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven., sam., mar. 12 h 10.

SAUVE QUI PEUT (**) : *Reflet Médicis* Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven. 12 h.

SIMÉON : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h, ven., dim. 18 h.

LE TEMPS DES GITANS (v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven., mar. 14 h, 19 h, jeu., lun. 16 h 30, 21 h 30, sam. 14 h, 21 h 30.

TRAINS ÉTROITEMENT SURVEILLÉS (v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 13 h 10.

37°2 LE MATIN (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) (version courte) mer. 14 h.

UN LOUVETEAU PARMI LES HOMMES (v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h.

LES VOYAGES DE GULLIVER *(v.f.)* : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

WOMEN IN LOVE (v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer., sam., mar. 19 h 30, ven. 13 h, dim. 21 h.

ZABRISKIE POINT (v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 16 h 45.

ZAZIE DANS LE MÉTRO : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les – de 14 ans ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 17 h 20.

LE ZÈBRE : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, ven. 16 h 45.

LES GRANDES REPRISES

A BOUT DE SOUFFLE : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

LA BELLE ET LA BÊTE : Les Trois *Luxembourg*, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LA DAME DU VENDREDI (v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, 36-65-70-62).

LES DIABOLIQUES : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

EUROPE 51 (v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

LE FANTOME DE LA LIBERTÉ : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LES HAUTS DE HURLEVENT (v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64).

LE JOURNAL D'UNE FEMME DE CHAMBRE : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont *Alésia, 14e (36-65-75-14)* ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LE MÉPRIS : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (v.o.) : *Cinoches, 6e* (46-33-10-82).

REBECCA (v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

ROOM SERVICE (v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LE SPORT FAVORI DE L'HOMME (v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63).

THE PLAYER (v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE VIE DIFFICILE (v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 31 MARS

« L'art du meuble dans les musées *parisiens : au Musée d'Orsay* » (limité à trente personnes), 13 h 30, dans le hall d'accueil, près de la caisse (Monuments historiques).

« L'église Saint-Augustin : modernisme et tradition du second Empire », 14 h 30, sortie métro Saint-Augustin (Monuments historiques).

« Des hauteurs de Passy aux jardins du Trocadéro », 14 h 30, métro Passy (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Théâtre de l'Odéon, avec une *visite des coulisses* », 14 h 30, entrée du théâtre, place Paul-Claudel (Paris et son histoire).

« L'île Saint-Louis pas à pas », 14 h 45, sortie métro Pont-Marie (D. Fleuriot).

« Traditions du compagnonnage à la Maison des compagnons du tour de France », 15 heures, devant l'église Saint-Gervais (Approche de l'art).

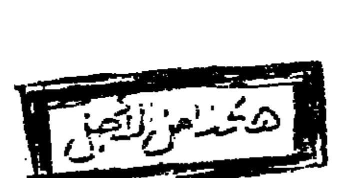
CONFÉRENCES

Maison de La Villette, angle du quai *de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou*, 15 heures : « Le parc de La Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

Sorbonne (amphithéâtre Descartes), 17, rue de la Sorbonne, 18 h 15 : « Histoire et démographie », par J. Dupaquier (Mouvement universel de la responsabilité scientifique).

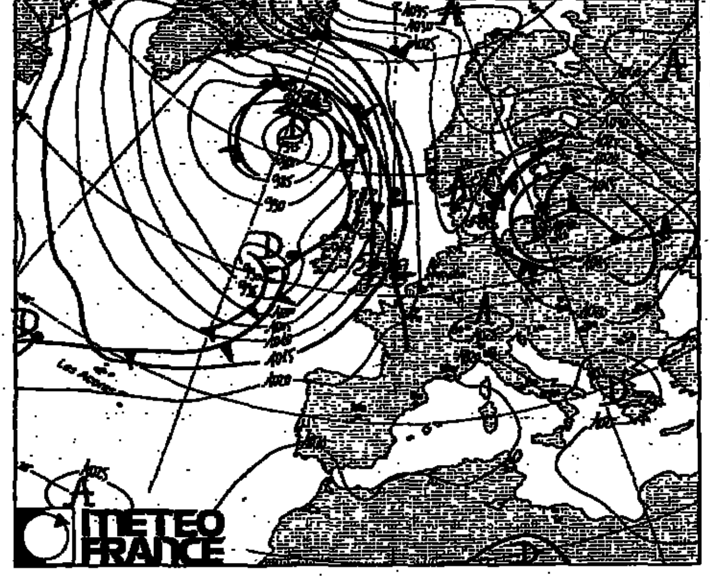
5, rue de l'Abbaye, 18 h 15 : « La situation de la femme dans le judaïsme », par J. Gladia (Fraternité d'Abraham).

Cité universitaire, 19, boulevard Jourdan, 21 heures : « Le cas de *l'homme aux loups*. S. Freud », par A. Bedouelle et C. Hochart (Séminaires psychanalytiques de Paris. Tél. : 46-33-32-93).

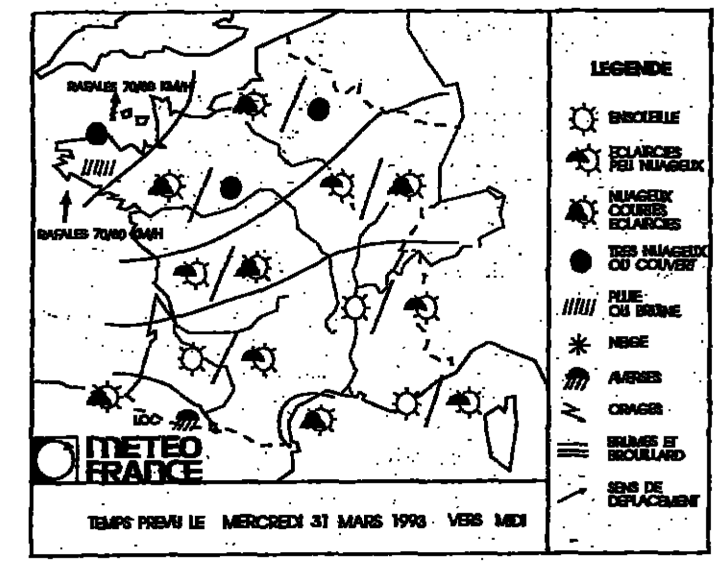


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30 MARS 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 31 MARS 1993



Mercredi : nuages et quelques pluies au nord-ouest. Ensoleillé partout ailleurs. – Sur l'ouest de la Bretagne, le temps sera gris et pluvieux dès le *matin ; il ne s'améliorera qu'en* fin d'après-midi.

Sur l'est de la Bretagne et la Basse-Normandie, les nuages, déjà abondants *le matin, donneront de la pluie l'après-*midi.

Sur le Bassin parisien, le Nord-Picardie et la Champagne-Ardennes, la journée sera très nuageuse, mais sans pluie.

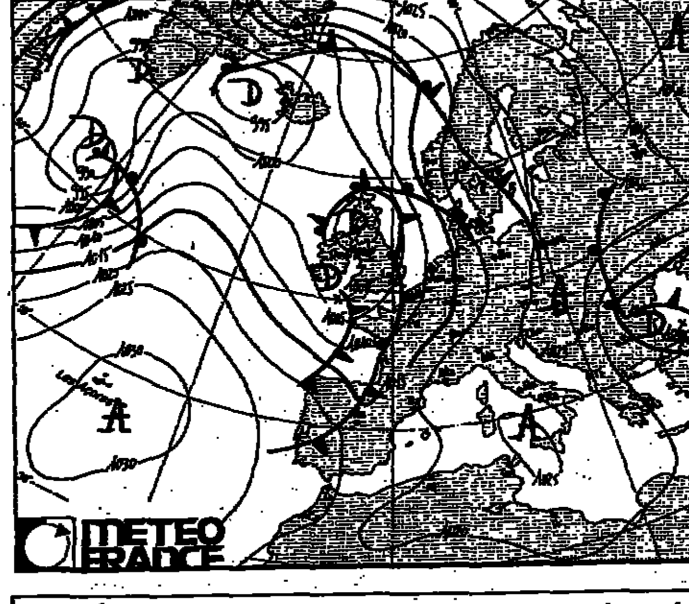
Sur le Poitou-Charentes, le Centre, la Bourgogne et le Nord-Est, le ciel hésitera *tout au long de la journée entre le* soleil et les nuages.

Dans le Sud-Ouest, il fera beau jusqu'à la mi-journée, puis des nuages à caractère instable *se formeront ;* ils pourront donner çà et là une petite *ondée dans l'après-midi. Sur tout le* quart sud-est du pays, ce sera une journée ensoleillée et chaude ; toutefois, sur la côte du Languedoc-Roussillon, des nuages bas pourront l'après-midi envahir le ciel.

Les températures seront printanières : les minimales seront généralement comprises entre 3 et 7 degrés, mais pourront encore s'abaisser jusque vers 0 degré sur le Massif Central et les Alpes, et au contraire ne pas s'abaisser en dessous de 8 degrés sur les régions côtières ; quant aux maximales, elles *s'étageront* entre 14 et 18 degrés au nord de la Loire, entre 18 et 21 degrés au sud.

Le vent de sud soufflera assez fort sur les côtes bretonnes, jusqu'à *75 km/h en pointe, et plus modéré*ment ailleurs.

PRÉVISIONS POUR LE 1er AVRIL 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 30-3-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-3-1993 à 18 heures TUC et le 30-3-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	16	2	D
BIARRITZ	15	6	D
BORDEAUX	14	4	B
BOURGES	14	7	C
BREST	13	11	C
CAEN	12	5	C
CHERBOURG	14	7	C
CLERMONT-FER.	13	0	D
DIJON	16	-3	D
GRENOBLE	13	-2	D
LILLE	12	2	D
LIMOGES	12	5	B
LYON	11	-2	N
MARSEILLE	16	6	D
NANCY	9	-6	D
NANTES	16	5	C
NICE	14	6	N
PARIS-MONTS.	13	6	C
PAU	16	5	D
PERPIGNAN	18	5	D
POINTE-A-PITRE	31	21	D
RENNES	17	8	C
ST-ETIENNE	11	0	C
STRASBOURG	9	-6	D
TOULOUSE	15	3	D
TOURS	14	6	B
ÉTRANGER			
ALGER	20	6	B
AMSTERDAM	9	-1	N
ATHÈNES	15	10	D
BANGKOK	37	28	N
BARCELONE	15	6	D
BELGRADE	4	-2	N
BERLIN	4	-1	C
BRUXELLES	10	0	D
COPENHAGUE	4	-1	*
DAKAR	24	18	D
GENÈVE	8	-4	D
ISTANBUL	13	5	C
JÉRUSALEM	15	6	N
LE CAIRE	21	11	C
LISBONNE	20	10	D
LONDRES	13	8	C
LOS ANGELES	17	9	C
LUXEMBOURG	7	-1	D
MADRID	20	2	D
MARRAKECH	22	11	N
MEXICO	27	12	D
MILAN	13	-7	D
MONTRÉAL	10	3	N
MOSCOU	5	1	C
NAIROBI	25	16	N
NEW-DELHI	29	15	D
NEW-YORK	12	8	C
PALMA	18	2	D
PÉKIN	16	7	A
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	13	1	D
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	24	8	D
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	3	-1	C
SYDNEY	21	15	N
TOKYO	13	3	N
TUNIS	–	–	–
VARSOVIE	2	0	C
VENISE	12	0	D
VIENNE	3	0	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Le redressement en Safrane

LES uns attendaient M. Balladur. D'autres, dans l'ombre, devaient bien attendre Bordeaux-Valenciennes. Les uns et les *autres avaient quelques raisons* de se méfier. Un homme capable de visiter une exposition le jour où il est nommé premier ministre ne doit pas être un obsédé du chronomètre. Bref, au premier étage de l'Elysée, ils étaient deux à laisser le temps au temps, mais, heureusement, Paul Amar s'était offert, pour meubler, un compagnon brillant causeur en la personne de M. Giscard d'Estaing. Amar avait même déjà interrompu une fois son conférencier pour regarder en direct M. Balladur emprunter le boulevard Saint-Germain à contresens (ça commençait bien), et l'ancien président savourait à présent sa revanche. Il avait gardé un silence *poli quand Amar avait avancé que* M. Balladur ressortirait rapidement de l'Elysée, mais n'en pensait pas moins. Il avait vécu ces choses. Il avait même fréquenté M. Balladur. *« Un homme intelligent. C'est une qualité importante, l'intelligence. » A la bonne heure. On ne tombait* pas entre n'importe quelles mains.

A cet homme intelligent, M. Giscard d'Estaing, alors président, avait d'ailleurs confié une mission à sa mesure : définir un statut pour les veuves de présidents de la République. L'intéressé s'en était brillamment acquitté. C'était captivant, mais on attendait toujours. Autoritaire, aussi, poursuivait M. Giscard d'Estaing. Amar, qui *écoutait d'une oreille, fut soudain* saisi d'une angoisse : et s'ils allaient nous sortir un gouvernement de leur poche, là, sur le perron ? On n'avait pas préparé les portraits ! Sur TF 1, Gérard Carreyrou se montra rassurant : ce ne serait *certainement* pas pour ce soir. Et il en parlait sous le contrôle de Claire Chazal, qui publiait précisément un livre sur Balladur. Elle en brossa, comme Giscard, un portrait-TGV dont on ne retint à vrai dire pas grand-chose, occupés que l'on était – il fallait bien meubler, nous aussi – à regarder PPDA écouter Claire Chazal. Edouard Balladur ressortit enfin, serra longuement la main de Védrine (le temps *au temps, toujours), promit pour* le plus tôt possible un gouvernement resserré et cohérent – on attend celui qui promettra pour le plus tard possible un gouvernement foisonnant et incohérent – et dès demain, hop ! redressement de la *France. Avec Albert du Roy, on* jugea à chaud que ça commençait plutôt sympathiquement mais, si l'on peut se permettre, pour l'image, attention au redressement en Safrane, surtout à contresens à l'heure des embouteillages, et avant un *seizième de finale.*

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 30 mars

TF 1

20.50 Cinéma : Opération Tonnerre. ■
Film britannique de Terence Young (1965).
23.00 *Sport : Football.* Coupe de France (16e de finale) : Rouen-Olympique de Marseille, en différé de Rouen.
0.45 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Le Garde du corps. □
Film français de François Leterrier (1983).
22.20 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Mon premier amour.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Feuilleton :
Emilie, la passion d'une vie.
De Jean Beaudin (18e épis.).
21.35 Débat : Planète chaude. La justice en marche, le poids de l'aveu. Après le procès des accusés de l'assassinat de la petite Céline Jourdan. Avec la participation de Mme Joëlle Maurel, mère de Céline Jourdan ; Alain Delon ; le commissaire N'Guyen Van Loc.
22.35 Journal et Météo.
23.00 Téléfilm : Point d'orgue.
De Paul Vecchiali.
0.30 Continentales.
L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Troubles. ■■
Film américain de Wolfgang Petersen (1990).
22.05 Flash d'informations.
22.15 La Cérémonie des Oscars.
Les meilleurs moments proposés par Isabelle Giordano.
23.45 Cinéma : Méchant garçon. ■
Film français de Charles Gassot (1991).

ARTE

20.41 Documentaire :
Botho Strauss et son théâtre.
De Benedikt Gondolf.
21.10 ▶ Théâtre : Chœur final. De Botho Strauss. Mise en scène de Luc Bondy.
23.15 Documentaire : Zeitgeist.
La fin des idéologies, l'effondrement des repères, étaient dans l'air du temps (Zeitgeist) en Allemagne dans les années 80. Cette atmosphère imprègne l'œuvre de l'écrivain Botho Strauss.
23.35 Théâtre : Le Déménagement.
De Chantal Akerman (38 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Les Mama's en délire.
De Richard Michaels.
22.25 Série : Amicalement vôtre.
Le Coureur de dot.
23.20 Série : Soko, brigade des stups.
0.10 Informations :
Six minutes première heure.
0.20 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Sida : plaidoyer pour *un dépistage volontaire.*
21.30 Débat. Mémoire de villes mythiques : Constantinople, Alexandrie, Salonique.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Le Théâtre du Vieux-Colombier.
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Patrick Renou (Sorlanoda).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 12 juillet 1992 lors du Festival de Fribourg) : La Justa, ensalada à quatre voix, El Fuego, ensalada à quatre voix, de Flecha ; La Trulla, ensalada à quatre *voix, de Carceres, par* la Chapelle royale de Catalogne, dir. Jordi Savall.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Yvonne Brothier, soprano. Extraits d'œuvres de *Saint-Saëns, Donizetti, Verdi,* Sauguet, Ravel, Weber, Gluck.
23.09 Feuilleton : Maldoror.
23.19 Ainsi la nuit. Œuvres de Haydn, Chopin, Brahms, Schubert.
0.33 L'Heure bleue. Carnets de route, par Philippe Carles.

Mercredi 31 mars

TF 1

14.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
19.45 Divertissement :
Le Bébête Show (et à 23.55).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal et Météo.
20.50 Variétés : Sacrée soirée.
L'élection de « Monsieur France » ; Coup de cœur à la Fête nationale des animaux.
22.45 Magazine : Ex libris.
Le diable, le Bon Dieu et les sectes. Invités : Gérald Messadié *(Histoire générale du diable)* ; Georges Morand *(Sors de cet homme, Satan)* ; Bernard Fillaire *(le Grand Décervelage)* ; Michel d'Astier de La Vigerie *(le Tourment et la Grâce)* ; Henri Tisot *(Un Français fou de Dieu)* ; Reportage de Jacques Collet à propos du livre d'Eugen Drewermann *Fonctionnaires de Dieu.*
0.00 Journal et Météo.
0.05 Série : Intrigues.

FRANCE 2

15.20 Variétés : La Chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. Boulevard Aragon, dix ans déjà !
16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.45 Feuilleton : Beaumanoir.
17.10 Magazine : Giga.
19.15 Jeu : *Que le meilleur gagne plus.*
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Une partie en trop.
De Pierre Matteuzzi.
22.25 Première ligne.
Demain l'apocalypse, le trafic nucléaire.
23.20 Journal et Météo.
23.40 *Magazine* : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.50 Série : La croisière s'amuse.
16.40 Les Minikeums. Peter Pan ; Denver.
17.30 Magazine :
Fractales. Dossier : la géothermie.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
La Méditerranée, de Fernand Braudel.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 La Marche du siècle.
Hors série Etats d'urgence no 2 : la France au chômage. Comment vit-on le chômage au quotidien ? Reportages : La dernière charpente et Les secrets de la *réussite ;* Allez Forbach ; 70 contre 1 ; Les Arbeito : Saint-Cyprien se met en quatre.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous.
Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.35 Téléfilm : L'Amour coté en Bourse.
De Charlotte Brandström.
17.05 Divertissement :
Ce soir avec les Nouveaux (rediff.).
18.00 Canaille peluche. Fievel.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.15 Magazine : BVP,
Baffie vérifie la pub.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Cinéma : Dien Bien Phu. ■
Film français de Pierre Schoendoerffer (1991).
23.05 Flash d'informations.
23.10 Cinéma : Best of the Best. □
Film américain de Bob Radler (1989).
0.45 Cinéma : Il Maestro. ■
Film franco-belge de Marion Hänsel (1989).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
17.55 Chronique : Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor (rediff.).
18.00 Documentaire :
Histoire parallèle (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre.
Salzman/Paul Nizon.
19.30 Documentaire : Terra X.
De Gottfried Kirchner. Les îles de la forêt. *Sur les hauts plateaux du Venezuela.*
20.10 Documentaire :
Les Collecteurs de caoutchouc.
De Thomas Rau.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 *Magazine* : Musica-Journal.
De Bernhard Pfister.
21.15 Documentaire : Cuivres débridés.
De Johan Van der Keuken.
Les cuivres à travers le monde. Une véritable étude sociologique de l'instrument.
23.00 Débat : Club de Strasbourg.
De Michel Hermant. Invités : Peter Wien, directeur de l'information d'ARTE ; Daniel Vernet *(le Monde)* ; Michel Albert, PDG des Assurances générales de France.
0.00 Magazine : Mégamix
(rediff., 52 min).

M 6

15.25 Magazine : Fréquenstar.
Yannick Noah.
16.30 Magazine : Nouba.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Le Joker.
19.00 Série :
Les Rues de San-Francisco.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.40).
20.45 Magazine : Etat de choc.
22.25 Téléfilm : Obsession coupable.
De Sylvia Hoffman.
0.00 Magazine : Vénus.
0.30 Informations :
Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Regard croisé des intellectuels du Nord et du Sud sur la notion de progrès.
21.28 Poésie sur parole.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. L'environnement ou le patrimoine urbain de Québec intra-muros.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Carnaval : les Gilles de Binche.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 28 mai 1992 lors du Festival du lac de Constance) : Concerto pour deux pianos et orchestre en mi majeur, de Mendelssohn ; Symphonie no 1 en sol *mineur,* de Kalinnikov, par l'Orchestre symphonique de la Suddwestfunk de Baden-Baden, dir. : Yuri Ahronovitch.
21.45 Concert (donné le 15 février salle Olivier-Messiaen) : Esquisses en duo pour un pianiste, Trois études en duo, Nouvelles études en duo, de Risset ; Variations pour piano op. 27 no 2, de Webern ; Oiseaux tristes, de Ravel.
23.09 Feuilleton : Maldoror.
23.19 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes en ut majeur op. 64 no 1, de Haydn ; Trio pour piano, violon et violoncelle en mi bémol majeur D 929, de Schubert.
0.33 L'Heure bleue.

Après les élections françaises

Bonn : inquiétude face à la poussée néo-gaulliste

BONN

de notre correspondant

L'ajournement des négociations entre Américains et Européens sur le GATT donne trois semaines au *nouveau premier ministre français*, M. Edouard Balladur, pour fixer sa ligne de conduite dans ses relations avec ses principaux partenaires. Les éditoriaux de la presse allemande, *mardi 30 mars, sont éloquents* à cet égard. Tout en cherchant à se rassurer, les Allemands se demandent si la poussée néo-gaulliste dans la nouvelle Assemblée *nationale* ne conduira pas inévitablement à une confrontation au sujet de la politique européenne entre Paris et Bonn. Les yeux sont donc fixés sur le prochain round de négociations du GATT.

La désignation de M. Balladur pour former le nouveau gouvernement *est toutefois rassurante* pour Bonn. Les portraits du nouveau premier ministre français dans la presse sont plutôt flatteurs. On le tient pour un homme de mesure et de décision, et ses prises de position en faveur de la poursuite d'une étroite coopération entre les deux capitales, notamment en matière monétaire, constituent une promesse de stabilité. M. Balladur s'était rendu en personne en Allemagne en décembre dernier pour rencontrer les dirigeants politiques allemands et connaître les intentions de ses partenaires.

Fermeté vis-à-vis de la France

Les supputations vont néanmoins bon train sur la capacité des chefs de la nouvelle majorité à résister aux sirènes des anti-européens. La plupart des éditoriaux soulignent *que leur plus grande difficulté* va être maintenant de gérer cet énorme succès. *«Les déchirements internes sont programmés»*, prévoit le quotidien conservateur *Die Welt*. La presse économique redoute des conflits avec l'Allemagne. *Le quotidien des milieux* d'affaires, le *Handelsblatt*, très pro-européen, estime que le président du RPR, M. Jacques Chirac, poussera pour que *«les intérêts français à Bruxelles soient défendus bec et ongles»* et craint que le compromis négocié l'année dernière entre les Etats-Unis et l'Europe sur le GATT ne soit définitivement mort.

L'autre grand quotidien conservateur, le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, dénonce les atermoiements du chancelier Helmut Kohl *et l'appelle à faire preuve dans ces* négociations de fermeté face à la France. Dans le même quotidien, Karl Jetter explique dans un long éditorial que la victoire massive de la droite française met en danger *«le libéralisme de la Communauté européenne». «Le penchant national à la résistance, à la défense contre toutes les dominations étrangères monte, monte»*, écrit-il, en prévoyant une offensive française *pour tenter de faire de l'Europe un* bastion protectionniste. Appelant lui aussi les dirigeants allemands à ne pas se laisser faire, l'éditorialiste estime que les nouveaux gouvernants français reconnaîtront vite les limites de leur marge de manœuvre. *«La France sans l'Allemagne fédérale*, écrit-il, *serait encore beaucoup moins que la République fédérale sans le partenaire français.»*

H. de B.

Rome : peu de temps pour réussir

Tous les grands journaux italiens ont consacré, lundi 29 mars, une partie de leur «une» et leur éditorial aux élections françaises. Tandis que *la Stampa* évoque un *«plébiscite pour la droite»*, le *Corriere della Sera* résume : *«C'est le centre droit»*. Plusieurs journaux mettent en exergue l'échec de MM. Rocard et Le Pen. Sur le fond, la presse est partagée entre la crainte d'un repli de la France dans une position hostile à l'Europe, et l'envie pour un type de scrutin qui permet d'assurer sans heurt l'alternance.

Le Corriere della Sera souligne qu'*«au-delà des peurs justifiées quant au destin de l'Europe l'alternance qui s'est produite est le signe d'une démocratie vivante»* qui a permis aux Français de *«changer de régime sans contorsions traumatisantes»*; même s'il y aurait *«beaucoup à dire sur les effets du scrutin majoritaire uninominal à deux tours...»* Pour *il Giornale*, qui relève que *«le système majoritaire a permis aux électeurs, fatigués d'un pouvoir, de tourner la page sans la nécessité d'un déplacement dramatique de voix»*, le gouvernement de centre droit *«n'aura pas d'excuses»* en cas d'échec et pourra être *«puni»* dans cinq ans de la même façon.

Pour *la Stampa*, qui se demande si la France restera *«loyale»* à Maastricht, la victoire du *«centre droit» «fait plus craindre le rapetissement des ambitions et l'introversion que l'hégémonie»*. Pour ce journal, *«l'Europe reprendra confiance»* seulement si *«les Français croient de nouveau en eux»*. Enfin, *il Sole 24 ore*, journal économique de Milan, écrivait mardi : *«La méfiance de l'opinion publique est telle qu'elle ne frappe pas seulement un parti, mais tout le système politique. Le centre droit a peu de temps pour démontrer sa diversité : au moindre faux-pas, le consensus des électeurs se dissoudra.»*

SOMMAIRE

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté de 33 à 42

Le numéro du «Monde» daté 30 mars 1993 a été tiré à 786 730 exemplaires.

Demain dans «le Monde»

«Education-Campus» : aide aux nouveaux étudiants

Les expériences de tutorat se multiplient dans les universités pour favoriser l'accueil, l'insertion, voire l'aide pédagogique aux nouveaux étudiants. Également dans ce numéro : une initiative originale d'enseignement simultané des quatre langues romanes à l'université d'Aix-Marseille-I.

«Arts-Spectacles» : de nouveaux parcs urbains

Après une longue éclipse, on réimplante à Paris des parcs urbains, considérés aujourd'hui comme des équipements culturels en soi : banc d'essai pour La Villette et André Citroën.

Deux cantonales partielles

MEUSE : canton de Void-Vacon (2e tour).

I., 3 800; V. 2 985; A., 29,10 %; E., 2 763.

Daniel Dupuis, div. d., c. m. de Sorcy, 1 085 (39,26 %) ELU.

Paul-Pierre Martin, UDF-PR, 938 (33,94 %); Marie Maron, div., m. de Pagny-sur-Meuse, 740 (26,78 %).

[Arrivé en tête au premier tour, Daniel Dupuis, divers droite, industriel du bois, président du syndicat départemental des exploitants forestiers et scieurs de la Meuse, emporte la triangulaire l'opposant à Marie Maron et Paul-Pierre Martin, agriculteur qui bénéficiait du désistement de Denise Roussel, divers droite, et du soutien du maire du chef-lieu de canton. Il succède à Jean-Louis Gilbert (UDF), décédé.

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 3 800; V. 2 948; A., 22,42 %; E., 2 800: Daniel Dupuis, 639 (22,83 %); Marie Maron, 556 (19,85 %); Paul-Pierre Martin, 393 (14,03 %); Guy Vigneron, div. d., 340 (12,14 %); Denise Roussel, div. d., 312 (11,14 %); Philippe Simermann, div., 284 (10,14 %); Christiane Buttier, FN, 122 (4,35 %); Françoise Hastings, div. d., 95 (3,39 %); Eric Picard, PC, 59 (2,10 %).

Jean-Louis Gilbert, UDF, avait été réélu au premier tour des cantonales de septembre 1988, avec 1 804 voix (80 %) contre 308 (13,65 %) à Youcef Hamani, PS, 75 (3,32 %) à Richard Mendoza, PC et 68 (3,01 %) à Pierre Izzo, FN. Il y avait eu 2 235 suffrages exprimés et 2 374 votants (soit 35,82 % d'abstention) sur 3 699 inscrits.]

SEINE-MARITIME : canton de Rouen II (2e tour).

I., 6 923; V., 4 531; A., 34,55 %; E., 4 153.

Jacqueline Lecanuet, UPF, 2 710 (65,25 %) ELUE.

Jean-Pierre Lancry, Verts, 1 443 (34,74 %).

[Veuve de Jean Lecanuet, Jacqueline Lecanuet a fait le plein des voix obtenues au premier tour par les candidats de droite. Son concurrent écologiste, Jean-Pierre Lancry, réalise de son côté, un bon résultat puisqu'il obtient plus de suffrages que le total de ses voix du premier tour additionnées à celles des candidats PS, MRG et PC qui se sont désistés pour lui.

L'élection de Mme Lecanuet ne modifie pas l'équilibre du conseil général qui se réunira le 5 avril pour élire le successeur de Jean Lecanuet à sa présidence.

Les résultats du premier tour étaient les suivants : I., 6 923; V., 4 516; A., (34,8 %); E., 4 367; Jacqueline Lecanuet, UPF, 2 110 (48,31 %); Jean-Pierre Lancry, Verts, 546 (10,44 %); Tanguy Le Breton, div. d., 487 (11,15 %); Dominique Chaboche, FN, 478 (10,94 %); Chantal Bachat, PS, 416 (9,52 %); Thierry Chartier, PC, 219 (5,01 %); Jean-Claude Sigvalt, MRG, 110 (2,51 %); Patrick Herr, UDF-CDS, 1 (0,02 %).

Jean Lecanuet, décédé dans la nuit du 20 au 21 février dernier, avait été réélu au premier tour des cantonales de septembre 1988 avec 1 914 voix (63,52 %) contre 547 (18,15 %) à Christophe Goetz, PS, 191 (6,33 %) à Dominique Chaboche, FN, 154 (5,11 %) à André Letourneur, écol., 119 (3,94 %) à Georges Hélaine, PC, 88 (2,92 %) à Jean-Paul Delafenêtre, div. d. Il y avait eu 3 013 suffrages exprimés et 3 035 votants (soit 59,49 % d'abstention) sur 7 009 inscrits.]

Au lendemain des incidents de Cherbourg

Paris et Londres s'efforcent d'atténuer les conséquences de la «guerre du poisson»

LONDRES

de notre correspondant

Les gouvernements français et britannique se sont efforcés, lundi 29 mars, de faire retomber la tension provoquée par les incidents navals de la veille (*le Monde* du 30 mars), tout en qualifiant, à Paris comme à Londres, ce nouvel épisode de la «guerre du poisson», de *«sérieux»*. L'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, M. Bernard Dorin, a été convoqué au Foreign Office, où M. Christian Garel-Jones, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, lui a fait part de la protestation du gouvernement britannique. Parmi les incidents de dimanche, le plus sérieux est la prise de contrôle momentanée d'une vedette de la *marine britannique par un groupe* de pêcheurs français.

L'entretien s'est cependant déroulé «cordialement», la France condamnant *«le comportement inadmissible des pêcheurs dans cette affaire»*, notamment le fait que le pavillon du bâtiment britannique ait été brûlé, et s'engageant à prendre *«toutes dispositions pour faire en sorte que de tels incidents ne se reproduisent pas»*. Les autorités britanniques hésitent entre deux attitudes. Si M. John Gummer, ministre de l'agriculture, persiste à indiquer que les contrôleurs anglais pourraient être armés en cas de nouveaux incidents, le ministre de la pêche, M. David Curry, a estimé que le gouvernement *«réagirait hystériquement»* s'il changeait la règle qui exclut l'usage des armes contre des pêcheurs désarmés.

Londres veut croire que les pêcheurs français ont cherché à profiter du flottement qui marque la période de transition gouvernementale en France et que l'incident est d'une nature *«exceptionnelle»*. Quant au contentieux (la revendication des Français de pêcher sur un banc au sud de l'île d'Aurigny, à la limite de la zone des 6 milles marins), une sorte de trêve est intervenue lundi pour un mois. Les Français pourront pêcher sur la Shole et les Britanniques vendre leur poisson à Cherbourg et à Granville, qui leur étaient jusque-là *de facto* interdits. Le compromis est cependant fragile : outre qu'il doit être officiellement entériné, il ne signifie pas la fin des actions de boycottage du poisson britannique dans d'autres ports français.

L. Z.

Les limites contestées du «haricot»

CHERBOURG

de notre correspondant

Précédé par deux arraisonnements que les pêcheurs de crustacés des quartiers de Cherbourg et Granville ont vécus comme une insupportable tentative d'intimidation britannique, le raid qu'une quarantaine de caseyeurs (pêcheurs aux casiers) ont conduit lundi 29 mars sur Saint-Peter, capitale du bailliage de Guernesey, a débouché sur un gentleman's agreement qui remet en cause une négociation diplomatique franco-britannique sur les zones de pêche remontant à juillet 1992.

Aux termes de cet accord, les habitudes de pêche de certains patrons avaient été reconnues jusqu'en 2010. Bénéficiaires d'une sorte de droit viager, ces pêcheurs, nominalement désignés, peuvent continuer de mouiller leurs casiers sur le banc de la Shole, haut-fond rocheux qui abrite de nombreuses espèces, à mi-chemin du Cotentin et de Guernesey.

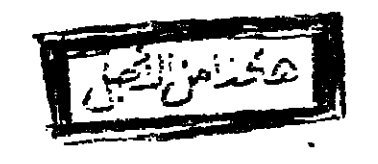
Dans le même temps, une zone appelée le «haricot» avait été définie par les diplomates, dans laquelle de nombreux pêcheurs non titulaires de ce droit ont estimé pouvoir continuer leurs activités, ce que leur reprochent les gardes-pêche anglais. Déterminés à partir de données, depuis longtemps contestées, du partage de la zone économique entre la France et les îles anglo-normandes, ces parages sont contrôlés par Londres.

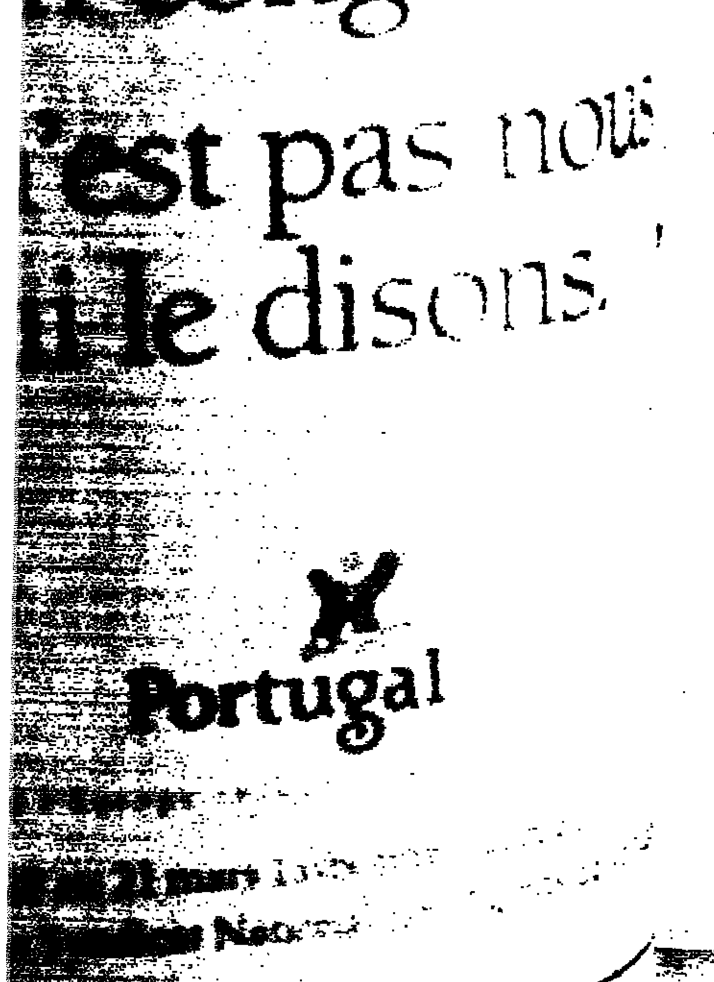
Londres prétend que Guernesey étant un Etat indépendant non membre de la CEE, ses eaux ne peuvent être considérées comme communautaires. Argument spécieux, selon les Normands, qui répliquent que la Grande-Bretagne ayant la responsabilité de la défense et de la diplomatie du bailliage, le «haricot» en question est, par le biais du nouvel accord, devenu britannique... et partant, communautaire.

Forts des bonnes relations qu'ils ont toujours entretenues avec leurs homologues guernesiais, les pêcheurs normands de crustacés, qui estiment avoir été bernés, ont entrepris d'aller leur réclamer directement le rétablissement du statu quo. Accueillis à Saint-Peter après une longue tractation conduite par le consul de France, les quarante patrons ont obtenu un délai de quatre semaines sans contrôle qui devrait permettre à Paris de reprendre langue avec le Foreign Office.

RENÉ MOIRAND







Le Monde

INITIATIVES

La vraie fausse solution des emplois aidés

Tous les gouvernements depuis 1974 ont mis en place des politiques en faveur de l'emploi. Ces efforts n'ont pourtant pas arrêté la vague des trois millions de chômeurs

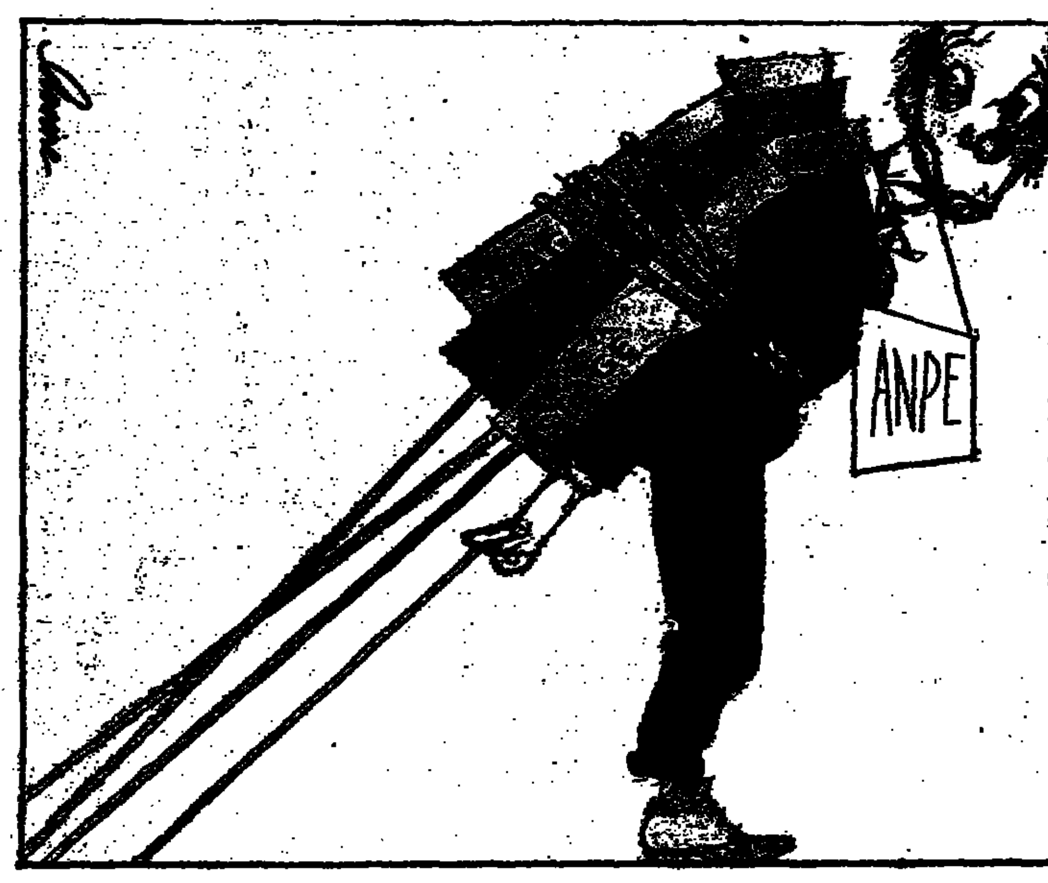
EXONÉRATION de charges ou traitement social, aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis la première crise, en 1974, n'a ignoré l'un de ces moyens pour contenir l'augmentation du chômage. Qu'ils soient de gauche ou de droite, tous ont eu recours à ces remèdes selon des dosages à peu près équivalents, au moins sur la forme. Les seules différences, entre les deux, ont été fonction de la période et de la gravité supposée de la situation, tout autant que de l'accent mis, par tel ou tel ministre de l'une ou l'autre des équipes, pour traduire dans les faits une orientation politique donnée. Car, sur le fond, des clivages demeurent, qui ne relèvent pas uniquement des discours électoraux.

Au moment de l'alternance, le bilan de ces actions devient un exercice délicat. Bonnes ou mauvaises, efficaces ou pas, les opérations engagées relèvent d'une logique dont on peut prétendre qu'elle a été désavouée par les urnes. Mais ce serait supposer que le cours des choses peut être immédiatement et simplement inversé par l'arrivée d'une nouvelle majorité au pouvoir, sans plus de considération pour les éléments extérieurs.

En 1986, M. Philippe Séguin mit quelques semaines avant de comprendre que la fin des stages pour les chômeurs de longue durée, inventés au cours de l'été précédent par M. Michel Delebarre, son prédécesseur au ministère du travail, allait mathématiquement produire des inscrits *supplémentaires* à l'ANPE. Ayant découvert les effets pervers de la mécanique enclenchée, il dut batailler encore des mois pour en convaincre M. Jacques Chirac, premier ministre, et M. Edouard Balladur, ministre des finances. Ce qui l'amena, ainsi réduit à l'impuissance, à assister à une aggravation comptable du nombre de demandeurs d'emploi, avant qu'une formule identique ne soit mise en œuvre...

CETTE *fois*, avant d'incriminer l'héritage socialiste, la marge de manœuvre est tout aussi étroite, si ce n'est plus. A moins de prendre le risque de jeter par-dessus bord tous les dispositifs existants, il y a fort à parier que le «supertanker» de la *politique de l'emploi* ne déviera que lentement de son cap. Quant aux effets positifs provoqués par une inflexion, s'ils doivent se produire, ils n'interviendront que très tardivement.

Quelles sont, en l'état, les données du problème? Sans parler de tous les types de stages, souvent assimilés au traitement social du chômage, les divers emplois «aidés» du secteur marchand ou non marchand, qui donnent tous lieu à une exonération de charges sociales, sont, au bas mot, 1,5 million alors qu'ils avaient plafonné à 1 150 000 en 1991. Un effectif colossal, dont le coût aura largement pesé sur les finances publiques, et qui n'aura pourtant pas empêché que l'on flirte avec la barre des trois millions de chômeurs. Dans ces conditions, et pour un résultat tout aussi hypothétique, il est difficile d'imaginer de faire plus. A l'inverse, il n'est pas davantage envisageable de faire moins.



Quant à faire autrement, et donc prendre le risque de provoquer des ruptures momentanées, cela s'avèrerait tout aussi périlleux. D'autant que *les solutions possibles, techniquement, sont limitées*. Par exemple, pourra-t-on admettre sans danger la suppression pure et simple des contrats emploi-solidarité (CES, successeurs des TUC), alors que 558 000 jeunes et surtout chômeurs de longue *durée sont entrés dans ce dispositif, soit* 100 000 de plus que l'année précédente? Il faudra bien reconduire une formule équivalente, sous peine de les voir déferler dans le chômage en mai.

De même, et également pour des raisons idéologiques, il ne sera pas facile de contester d'autres dispositifs qui ont obtenu des résultats significatifs, quoique contrastés. L'exonération de charges pour l'embauche de jeunes sans qualification a d'emblée séduit les chefs d'entreprise puisqu'elle a permis 115 000 recrutements en année pleine, après 15 000 pour les trois derniers mois de 1991. Le patronat y a d'ailleurs vu un outil commode et attractif pour remplacer l'ancien SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle) au point de délaisser sa propre création, le tout nouveau contrat d'orientation (1 878 seulement en 1992). L'exonération pour l'embauche du premier salarié, puis du deuxième, voire du troisième a également plu (76 000, au total) et si les contrats de retour à l'emploi pour les chômeurs de longue durée plafonnent (100 000 environ, en 1992 *comme* en 1991), ce n'est pourtant pas faute de les avoir rendu intéressants pour les employeurs.

Pareillement, personne n'envisagerait de revenir sur les contrats de qualification proposés aux jeunes (103 00 en 1992 comme en 1991) ou les contrats d'adaptation – ces derniers en perte de vitesse. Le système de formation en alternance a survécu à l'alternance précédente, il est le fruit d'une politique contractuelle entre les partenaires sociaux, et il a fait ses preuves. On ne voit pas non plus les chefs d'entreprise renoncer aux aides pour l'emploi à temps partiel améliorées par M. Bérégovoy. D'autant que la nouvelle majorité s'est prononcée pour des mesures identiques...

Alors? Il y a de fortes chances pour que, toute polémique surmontée, les «emplois aidés» soient maintenus. Si ce n'est que, dans un prochain bilan, il faudra ajouter à la panoplie soit l'exonération totale des charges pour les nouveaux emplois, soit l'exonération sur les premiers mille francs destinée à favoriser l'embauche des bas salaires. Un choix fondamental sur lequel on ne tardera pas à être fixé.

Alain Lebaube

Le premier salarié exonéré

Une mesure qui a porté ses fruits en suscitant le réflexe d'embauche

QUELQUE 280 000 embauches réalisées en moins de quatre ans – dont 70 000 la première année, – le dispositif d'exonération totale de charges patronales de Sécurité sociale pendant deux ans pour l'embauche d'un premier salarié a porté ses fruits. Et cela d'autant mieux que le dispositif réservé au départ aux seuls entrepreneurs individuels a été étendu aux gérants minoritaires ou égalitaires de SARL, les trois quarts de ces nouveaux employeurs appartenant au secteur tertiaire marchand et la moitié au secteur des services marchands.

Le service des études et de la statistique du ministère du travail a tenté de mieux cerner les bénéficiaires de la mesure. Une étude réalisée au printemps 1991 fait apparaître que celle-ci avait concerné plus d'hommes d'âge intermédiaire que de jeunes (65 % contre 31 %). Ceux-ci se sont révélés mieux formés (un sur quatre a le niveau bac et au-delà). A noter : leur situation avant l'embauche correspondait pour plus de 50 % à des demandeurs d'emploi.

En 1991, les emplois offerts ont été principalement des postes d'ouvriers (62 %) et des postes d'employées pour les femmes (47 %). La part de main-d'œuvre très qualifiée a, quant à elle, progressé de cinq points, surtout à l'avantage des cadres, dont la proportion, 6 % du total, a plus que doublé en un an. Une hausse du niveau du recrutement donc, qui a débouché depuis la mise en place du dispositif sur des postes à temps plein à raison de 80 %, et des salaires en hausse de 13 %. en moyenne.

Incertitude

Comment le dispositif en lui même ainsi que ces résultats positifs ont-ils été appréciés par les principaux responsables professionnels ? Cette mesure n'a pas déçu, commente la Confédération des petites et moyennes entreprises (CGPME) en ne manquant pas de souligner qu'elle l'avait proposée dès 1986. Par ailleurs, et ceci est très prometteur, elle a le mérite de déclencher chez les micro-entreprises – elles sont au nombre de un million deux cent mille – le réflexe d'embauche. Cela prouve, s'il en était besoin, que, lorsque le niveau des cotisations obligatoires est baissé, les résultats suivent. Aussi la CGPME souhaiterait-elle aller plus loin : *« Rien ne nous prouve que le dispositif d'exonération soit maintenu. Pour l'heure, il a été simplement reconduit. Il faut lever cette incertitude, qui s'avère être un frein. Nous voudrions qu'il soit pérennisé. »* Autre vœu exprimé : l'allégement des charges administratives. En effet, pour ces entreprises le plus souvent uni-personnelles, la rédaction d'une seule fiche de paie s'avère être un casse-tête. Et les comptables extérieurs rechignent à traiter de si faibles volumes. Enfin, cas de figure fréquent, une petite entreprise du bâtiment peut se trouver dans la situation d'employer plusieurs personnes sous des contrats différents (apprenti, CES, contrat de qualification...), ce qui pose des problèmes d'ordre administratif et d'assiette que l'on imagine aisément.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), pour sa part, souligne que la mesure s'avère *« positive sur l'emploi au regard des résultats cumulés »*, d'autant plus que les chambres des métiers ont voulu aider de nouveaux employeurs par l'obtention des fonds régionaux d'initiatives locales pour l'emploi (FRILE). En revanche, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), qui regroupe 92 000 entreprises sur 300 000, se montre plus circonspecte : *« Comme toutes les autres exonérations, cette mesure risque de susciter des comportements anticoncurrentiels »*, souligne à ce sujet Denis Joly, chef du service travail-emploi. Cela s'explique par le fait que le coût de la main-d'œuvre doit être multiplié par deux dans notre secteur. *« Aussi préférerions-nous un allégement global de cotisations plutôt que des mesures ciblées. »*

Jean Menanteau

L'Exo-jeunes à petits pas

Assurer la stabilité aux « non-qualifiés », un objectif qui reste à atteindre

ENDIGUER le chômage des jeunes en proposant aux moins qualifiés d'entre eux de trouver un emploi stable sans passer par le dédale, souvent décourageant, des différentes formules de formation : tel est le choix du gouvernement lors de l'adoption, le 16 octobre 1991, du dispositif Exo-jeunes. Lancé peu après l'opération Carrefours jeunes, dans une logique d'insertion par l'emploi plutôt que par des mesures d'assistance, il s'agit alors d'innover en incitant les *jeunes sans diplôme à aller* directement vers l'emploi.

Encore faut-il que les entreprises offrent à ces jeunes du travail, alors même que les employeurs relèvent leurs critères d'embauche. On les y incite. Misant sur l'« effet d'aubaine », le contrat Exo-jeunes offre aux employeurs une exonération à 100 % des cotisations patronales pendant douze mois, puis de 50 % au cours des six mois suivants. Il s'applique aux entreprises de moins de cinq cents salariés qui s'engagent à recruter, sous contrat à durée indéterminée (CDI), un jeune de moins de vingt-cinq ans ayant un niveau de qualification inférieur au CAP ou au BEP. Le ministère du travail mise à l'origine sur l'embauche de 100 000 à 130 000 jeunes avant le 31 mai 1992. Mais, à cette date, seulement 85 000 jeunes en bénéficient.

Un bilan dérisoire

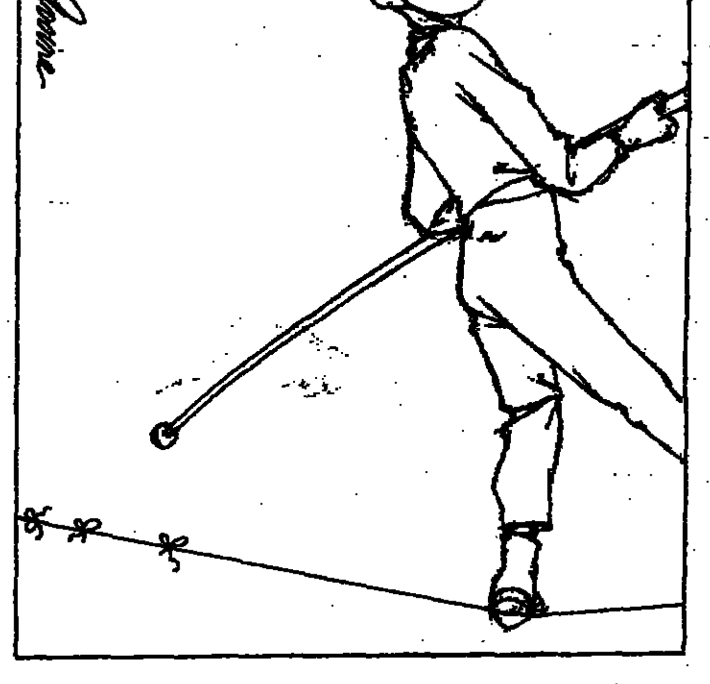
Reconduite une première fois jusqu'en septembre, la formule est à nouveau prolongée à deux reprises, la dernière échéance étant fixée au 31 juillet prochain. Selon les derniers chiffres fournis par l'ANPE, 146 000 contrats étaient signés à la fin février, dont près de 64 % par des entreprises de moins de dix salariés. Sur les 120 000 jeunes qui ont bénéficié d'un Exo-jeunes en 1992, 45 % étaient dans la tranche vingt-vingt-deux ans, 57 % avaient interrompu leurs études en classe de seconde, CAP ou BEP, et 54 % étaient préalablement inscrits à l'ANPE.

Il aura fallu plus d'un an au dispositif pour atteindre les objectifs que le gouvernement s'était d'abord fixés dans un délai de sept mois. *« L'emploi ne se décrète pas »*, précise-t-on à l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) où l'on reconnaît volontiers que la formule s'adresse aux petites entreprises, *« les plus touchées par les difficultés »*, donc les plus réticentes à l'embauche. Il est vrai que si le dispositif a été conçu dans une période où l'on pensait encore motiver les incertitudes « passagères » des employeurs, la conjoncture a, depuis, montré ce qu'il est advenu des créations d'emplois.

Mais la formule a fonctionné. Dans une enquête réalisée en juin 1992 auprès de 1 000 entreprises, un tiers des employeurs reconnaissaient qu'ils auraient embauché plus tard, sans exonération, et la moitié l'aurait fait sous contrat à durée déterminée (CDD) plutôt que sous CDI. Un bilan positif que l'on souligne à la CFDT, précisant que, pour une fois, *« on a incité à l'embauche en évitant de toucher au SMIC et en assurant un CDI »*. Reste une critique : le dispositif ne donne aucune place à la formation et *« les jeunes sans qualification demeurent dans une situation fragile au sein de l'entreprise »*.

Ce n'est d'ailleurs qu'en avril que l'on pourra évaluer la situation de la première génération d'Exo-jeunes. Car, pendant dix-huit mois, en cas de rupture de contrat de travail, les employeurs s'engagent à rembourser la totalité des exonérations. En tout état de cause, le bilan reste *« dérisoire »* pour Chantal Rey, à la CGT : *« La dernière enquête de l'INSEE le montre : malgré l'allongement de la scolarisation entre mars 1991 et mars 1992, le chômage des jeunes a progressé pour la première fois depuis 1985. Songez que, chaque année, 120 000 jeunes quittent l'école sans vraie qualification ! »*

Olivier Piot



Les succès de la qualification

Un atout important d'insertion et de lutte contre l'exclusion

LES contrats de qualification ne progressent plus depuis bientôt trois ans. Leur nombre annuel s'est stabilisé un peu au-dessus de 100 000. Pourtant, du CNPF à la CFDT en passant par le ministère du travail, tout le monde est unanime pour faire remarquer que, compte tenu de la situation économique et du marché de l'emploi, cette stagnation est somme toute un résultat positif. *« On pourrait peut-être gagner encore 10 %, mais guère plus »*, affirme Raymond Poupard, directeur de l'enseignement et de la formation au CNPF, qui estime que *« l'outil a pris toute sa place »*.

« Cette stabilité prouve que les entreprises ont un certain intérêt à s'investir dans ce mode de formation », souligne-t-on au ministère du travail. Il est clair que les employeurs ont privilégié le dispositif le plus qualifiant et le plus favorable en termes d'exonération de charges sociales, au détriment des contrats d'adaptation par exemple, moins intéressants pour les employeurs depuis qu'ils ne bénéficient plus des exonérations.

Une mesure qui a abouti, soit dit en passant, à l'émergence de contrats qui n'étaient en fait que des contrats adaptations déguisés. Une pratique que le gouvernement a essayé de contrer en limitant, *à partir du 1er juin 1992*, l'exonération à la partie de rémunération n'excédant pas le SMIC.

Quel bilan peut-on faire aujourd'hui sur ce dispositif qui a accueilli près de 550 000 jeunes de 16 à 25 ans depuis 1985 ?

Une élévation du niveau

« C'est un outil important d'insertion des jeunes et de lutte contre l'exclusion, affirme Christiane Bressaud, secrétaire confédérale CFDT, *car il permet aux jeunes qui n'ont pas de qualification ou une qualification obsolète d'en acquérir une en situation de travail. Dans les trois mois qui suivent la fin de leur contrat de qualification, près de deux jeunes sur trois ont un emploi, et plus de quatre sur dix un emploi stable »*, relève une enquête du ministère du travail (1).

« Aucun autre dispositif d'insertion, en dehors des contrats d'apprentissage, ne donne d'aussi bons résultats », analyse de son côté Raymond Poupard. Toutefois, l'enquête annuelle effectuée depuis maintenant trois ans par les partenaires sociaux relève une élévation du niveau de formation des jeunes entrant dans le dispositif. Et si les jeunes de niveau cinq (CAP, BEP) restent majoritaires (58,48 % en 1991 contre 63,43 % en 1990), la part des bacs + 2 augmente sensiblement (40 % en 1991 contre 34 % en 1989 et 1990). Une évolution due notamment à l'apparition des contrats de qualification dans les banques et les assurances.

Au cœur de ce système pas trop mal ficelé, quelques dysfonctionnements se sont cependant glissés. Ainsi, des organismes de formation préparant notamment à des BTS tertiaires (technico-commerciaux) se sont mis à passer de grands placards de publicité dans la presse, appelant les jeunes à venir préparer leur BTS en contrat de qualification. A la rentrée, les jeunes devaient trouver une entreprise susceptible de leur offrir un tel contrat. Un véritable détournement de procédures, puisque ce sont les entreprises qui sont censées chercher des jeunes, leur proposer un contrat de qualification, avant de contacter un organisme de formation. Par ailleurs, des organismes de formation sont allés jusqu'à débaucher des élèves ou étudiants à l'issue de leur première année de bac pro, ou de BTS, leur proposant de continuer leur formation dans le cadre de contrats de qualification.

Ces dérives, même si elles sont minoritaires, ont amené le ministère du travail à chercher à y mettre fin. Le décret du 25 mai 1992 et la circulaire d'application de mars 1993 rappellent le bon usage des contrats de qualification. Reste à l'Etat à se donner les moyens d'exercer son pouvoir de contrôle.

Catherine Leroy

(1) « La formation en alternance des jeunes en 1991 », premières synthèses (SES), 9 juillet 1992.

Retour à l'emploi : valeur sûre

Donner à ceux que l'on rejette l'occasion de montrer leurs capacités

RESPONSABLE du bureau municipal de l'emploi, dont s'est dotée une ville de près de 40 000 habitants, Franklin Corcos connaît bien le contrat de retour à l'emploi (CRE) : *« C'est une bonne mesure. Très valable ! »* Il dit avoir trouvé un travail grâce à elle pour une quinzaine de personnes de plus de cinquante ans, une vingtaine de RMIstes, et – ces derniers temps – pour une quarantaine de personnes qui sortaient de CES (contrat emploi solidarité), grâce à une disposition *récente qui favorise le passage* d'un système à l'autre. Mais cet ancien chômeur de longue durée, qui garde la blessure de cette épreuve, n'omet pas d'ajouter aussitôt : *« C'est très peu : ne nous leurrons pas ! »*

« On me téléphone pour me proposer un travail, explique-t-il : *le candidat employeur pense à une jeune fille. Je réponds : prenez plutôt une femme qui a de l'expérience, qui a déjà élevé ses enfants : vous aurez quelqu'un de sûr, de stable, et vous pourrez bénéficier d'un CRE si elle est en chômage de longue durée : ainsi, vous ne paierez pas de cotisations de Sécurité sociale pendant un minimum de neuf mois, et vous recevrez en outre 10 000 francs d'aides de l'Etat, si elle cherche un emploi depuis plus de trois ans. »*

Franklin Corcos n'a rien contre le travail des jeunes filles, et ce n'est pas sans malaise qu'il retire à Pierre ce qu'il donne à Paul. *« Mais*, s'excuse-t-il, *il faut bien que je fasse la promotion des mesures qui me permette d'aider ceux qui en ont le plus besoin. »* Il note la montée des cadres dans son public : ne vient-il pas de « recaser » un directeur commercial de quarante-quatre ans au chômage depuis deux ans, et *« qui en était aux bons d'alimentation de la mairie »* ?

Nés de la fusion de deux mesures votées en 1987 et 1988, rodés et progressivement élargis en 1989 *et 1990*, les CRE *touchent* depuis lors chaque année un peu plus de 100 000 personnes. Ils constituent une incitation à l'embauche de ceux que les employeurs sont le plus tentés de *laisser de côté* : chômeurs de longue durée (et plus particulièrement personnes restées plus de trois ans sans travail), RMIstes, handicapés, chômeurs de plus de cinquante ans.

Un effet largement positif

L'aide est plus ou moins importante, et plus ou moins longue, selon la gravité du cas, mais – exception faite des chômeurs de plus de cinquante ans – elle est *temporaire* : elle ne vise pas à compenser une insuffisance objective et permanente, mais à donner à ceux que l'on rejette *a priori* une possibilité de montrer qu'ils sont aussi capables que d'autres de remplir un poste (pour certains, après un temps de remise à flot).

S'il est des entreprises pour « profiter » des CRE en ne gardant les personnes embauchées que tant qu'elles procurent des avantages, l'effet global des CRE est néanmoins largement positif. Près d'un contrat sur deux est à durée indéterminée ; et un nombre non négligeable de contrats à durée déterminée débouchent sur une *embauche durable, si l'on en* croit une enquête malheureusement un peu ancienne, seule disponible *(juin 1990). Les cas les* plus difficiles (tous les cas cités plus haut, sauf les chômeurs de moins de trois ans), représentent à peu près un bénéficiaire sur deux.

Entre un tiers et la moitié, tout au plus, des emplois procurés par cette mesure peuvent être considérés comme une création de poste, ou un supplément d'emploi par anticipation d'un poste envisagé pour une date ultérieure. Le mérite des CRE est moins de réduire le chômage que d'amorcer une rotation parmi ceux qui le subissent : rotation qui, si elle se développait, contribuerait à le rendre moins insupportable...

En attendant sa peu probable disparition. Votée par la droite comme par la gauche, d'une utilité reconnue par tous, la mesure a d'assez bonnes chances de survivre au changement de majorité. Mais elle pourrait se trouver vidée de sa substance si l'exonération des charges sociales était accordée à toute embauche de chômeur : les « cas difficiles » y perdraient leur atout maître.

Marie-Claude Betbeder



DOSSIER • La vraie fausse solution des emplois aidés

Simplifier l'orientation

Le dispositif actuel est trop bridé pour être efficace

LE contrat d'orientation se veut une clé d'entrée à l'entreprise. Réservé aux jeunes de moins de vingt-trois ans non qualifiés, il est à durée déterminée (trois à six mois non renouvelables) et impose également des actions de formation (trente-deux heures par mois). La rémunération (de 30 à 65 % du SMIC selon l'âge du jeune) est assurée par l'employeur, qui bénéficie de l'exonération des cotisations sociales. Les partenaires sociaux sont à l'origine du dispositif (accord du 31 juillet 1991), souhaitant remplacer le stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) par une formule plus enrichissante pour les jeunes. Le contrat d'orientation n'est donc plus un stage, mais bien un véritable contrat de travail, différence majeure.

La mesure, validée par l'Etat (loi du 31 décembre 1991), n'est devenue opérationnelle qu'à la fin de l'année dernière. C'est une des premières raisons qui expliquent que la montée en charge reste faible. Les chiffres du ministère du travail, jugés «optimistes» par le CNPF, annoncent ainsi deux mille contrats d'orientation recrutés à la fin décembre, le rythme actuel étant de cinq cents à six cents contrats par mois.

Même si on tient compte des retards d'application, il est clair toutefois que les résultats enregistrés sont encore très éloignés des objectifs visés par les partenaires sociaux (deux cent mille contrats par an). La conjoncture non plus n'est pas vraiment porteuse, c'est vrai, mais l'expérience de quelques mois donne aussi à réfléchir aux organismes initiateurs de la formule. Le CNPF regrette la complexité des procédures. *«Les entreprises ont besoin du contrat d'orientation*, explique Raymond Poupart, directeur de l'enseignement et de la formation au sein de l'organisme patronal. *C'est un bon outil, mais il est trop bridé pour être efficace.»* Un sentiment partagé par Christiane Bressaud, secrétaire confédérale CFDT, qui réclame elle aussi *«une simplification des procédures»*.

Ces reproches visent en grande partie l'ANPE, qui représente l'Etat pour la signature de la convention avec l'entreprise désireuse de recruter un jeune en contrat d'orientation. *«Ce type de dispositif,* explique-t-on à l'ANPE, *est celui employé pour d'autres formules : les contrats de retour à l'emploi et l'exo-jeune par exemple, sans qu'aucune difficulté majeure n'apparaisse. Il faut, en revanche, plutôt réfléchir au montage des procédures entre les organismes de formation, l'entreprise et l'ANPE, où là, effectivement, tout n'est pas parfait.»* Des procédures de simplification étaient en cours d'étude avec les services de Martine Aubry, les acteurs imaginent pouvoir les faire aboutir quels que soient les résultats des élections législatives.

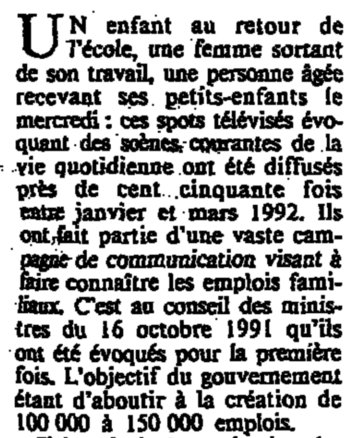
Nouvelles pédagogies

Le chantier est ouvert, en effet. Si le contrat d'orientation veut décoller, les organismes de formation doivent aussi, par exemple, étoffer leur offre concernant des pédagogies d'orientation de trente-deux heures mensuelles, alors qu'ils ont davantage l'habitude de travailler sur des stages à temps plein. Dernier point, plus fondamental celui-là, le contrat d'orientation va-t-il trouver sa place au sein du dispositif déjà très étoffé des emplois aidés? Le CNPF explique ainsi qu'il y a un effet de «cannibalisme» entre le contrat d'orientation et l'exo-jeune. Pourtant, a priori, les deux dispositifs, comme le note l'ANPE, n'ont rien en commun : l'exo-jeune permet d'embaucher un jeune en contrat à durée indéterminée en faisant bénéficier l'entreprise de l'exonération des cotisations sociales pendant dix-huit mois, tandis que le contrat d'orientation est une phase d'immersion pour le primo-demandeur, qui, a priori, n'a pas vocation à occuper véritablement un poste de travail. A moins que certaines entreprises, comme ce fut le cas pour les SIVP, ne détournent le dispositif de ses objectifs premiers, au grand dam des partenaires sociaux, qui, à travers la voix du CNPF comme celle de la CFDT, précisent que *«le contrat d'orientation doit être l'antichambre à un contrat de qualification ou à un contrat d'apprentissage»*. Cela afin de mettre l'accent sur l'avenir.

Marie-Béatrice Baudet

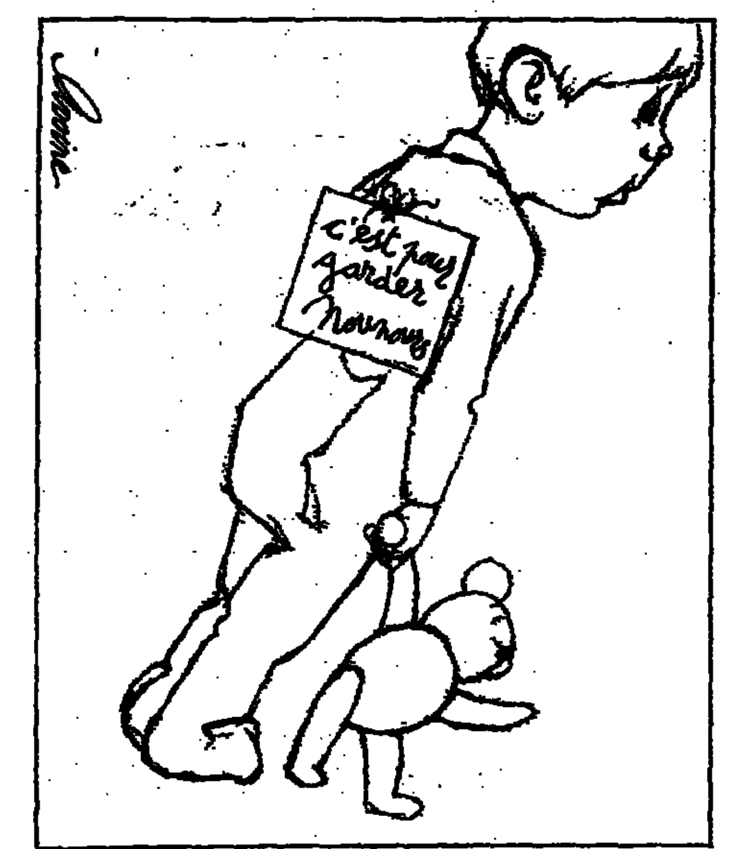
Un domaine à explorer, la famille

Un gisement de travaux peu valorisés par une absence de formation



UN enfant au retour de l'école, une femme sortant de son travail, une personne âgée recevant ses petits-enfants le mercredi : ces spots télévisés évoquent des scènes courantes de la vie quotidienne ont été diffusés près de cent cinquante fois entre janvier et mars 1992. Ils ont fait partie d'une vaste campagne de communication visant à faire connaître les emplois familiaux. C'est au conseil des ministres du 16 octobre 1991 qu'ils ont été évoqués pour la première fois. L'objectif du gouvernement étant d'aboutir à la création de 100 000 à 150 000 emplois.

Si la principale motivation des pouvoirs publics est la création d'emplois, le second objectif est le blanchiment du travail au noir, si fréquent dans le secteur encore mal organisé des emplois familiaux. Ceux-ci sont, par définition, les emplois qui s'exercent au domicile de l'employeur : garde d'enfants, garde de personnes âgées ou handicapées, repassage, ménage ou cuisine, etc., tout ce qui contribue à faciliter la vie des familles dans leur foyer est considéré comme un emploi familial. La loi de finances du 31 décembre 1991 annonce une mesure fiscale destinée à encourager les particuliers à déclarer leurs salariés s'ils en ont, ou à en embaucher si le besoin s'en fait sentir. Une réduction d'impôts de la moitié des sommes annuelles engagées, plafonnée à 25 000 francs, est consentie. L'employeur peut déduire jusqu'à 12 500 francs par an de ses impôts, soit plus de 1 000 francs par mois. Cette incitation est applicable à tous, sans aucun critère restrictif de revenus. En un an, 180 000 nouvelles déclarations d'employeurs ont été enregistrées. La population des employeurs familiaux était jusque-là de 500 000 ménages. La moitié de ces déclarations correspondent au flux annuel de renouvellement. Les 95 000 autres emplois ne sont pas cependant créés de toute pièce. Un bon nombre, évalué à 20 % mais sans aucune certitude, et pour cause, concernent des salariés autrefois au noir qui se blanchissent ainsi, grâce au dégrèvement fiscal. Une enquête d'évaluation menée par le ministère du travail apporte des éléments d'appréciation intéressants sur les profils des nouveaux employeurs et des nouveaux employés. Le dispositif a attiré de nouvelles catégories d'employeurs plus jeunes, au statut plus modeste. Alors que les anciens appartenaient, pour plus de la moitié, aux professions libérales et cadres supérieurs, et pour 20 % aux couches moyennes, les employés et professions intermédiaires sont à présent 32 %. Les revenus sont moins élevés. 34 % déclarent disposer de moins de 10 000 F par mois, contre 30 % des anciens. Les ménages disposant de plus de 20 000 francs par mois ne sont plus que 32 % alors qu'ils étaient 37 %. Rajeunissement aussi : les moins de trente-cinq ans représentaient 3 % des anciens, ils atteignent 12 % du flux actuel.



95 000 postes ainsi créés

La garde d'enfants est devenue la tâche la plus demandée. De 13 % des emplois contre 4 % auparavant. La modification du nombre d'enfants au foyer ou l'augmentation des contraintes horaires représentent 85 % des raisons invoquées. Pour les activités constituées par les tâches de ménage, les problèmes liés à l'âge ou à la santé dominent (47 % des cas). Le marché du travail des emplois familiaux se caractérise par l'exercice de plusieurs emplois à temps partiel chez des employeurs différents. La durée hebdomadaire moyenne par ménage de recours au travail familial s'élevait à 8,3 heures en moyenne. Elle est descendue à 7,7. Les deux tiers des emplois de ménage n'excèdent pas 5 heures par semaine et 90 %, 10 heures. On estime que les 95 000 emplois ainsi créés ont été occupés par 28 000 salariés nouveaux cumulant les postes.

La *«nouvelle employée»* est une femme dans 99 % des cas, âgée de quarante ans en moyenne. Les deux tiers sont de nationalité française, plus de 80 % cumulent plusieurs emplois. Au moment de l'embauche, les deux tiers avaient déjà un travail. Près du quart étaient au chômage.

Si les pouvoirs publics veulent aller plus loin, il est indispensable à présent de faciliter la rencontre entre la demande et l'offre. Afin d'organiser cette dernière, ils ont donné un véritable statut juridique aux associations dont l'objectif est de proposer des services à domicile. 1 725 associations ont ainsi reçu un agrément en 1992. L'exonération des charges sociales prévue pour l'embauche d'un premier salarié leur a été appliquée. L'Etat a voulu en outre encourager la formation des salariés familiaux. 20 millions de francs ont été consacrés au financement de 2 200 places de préparation au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (Cafad). C'est jusqu'à présent la seule filière de formation existant pour ces métiers.

Métiers, vous avez dit métiers? C'est là où le bât blesse. On ne considère pas que ces emplois soient de véritables professions, qu'ils exigent une formation, ni qu'il existe des perspectives d'évolution. Leur image, chez les employeurs aussi bien que chez les salariés, est très peu valorisée. Petits boulots, apprentissage sur le tas, font partie, et pour longtemps, de ce que le public pense de ces carrières. Or s'occuper de jeunes enfants ou de personnes du troisième, voire du quatrième, âge exige de vraies capacités : un savoir-être, un sens des responsabilités, une écoute aux autres, une adaptation aux situations et aux gens, une humanité en somme. Pour être non formalisées, ces qualités n'en sont pas moins indispensables. Tant que ces emplois seront considérés comme des occupations au rabais, des «jobs» d'étudiants ou de femmes sans aucune qualification, les emplois familiaux ne seront pas pris pour de véritables professions. Or il existe un immense potentiel d'emplois dans tout ce qui touche à l'aide à la personne.

Liliane Delwasse

La diversité des contrats

PAS moins d'une dizaine de dispositifs de soutien à l'emploi aidé existent, anciens ou récents, tous créés par les pouvoirs publics. Les plus importants sont les suivants.

– **CES, contrats emploi-solidarité.** Depuis l'été 1990, ils ont remplacé les anciens TUC (travaux d'utilité collective) qui étaient de plus en plus dédaignés par les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans et diminuaient en effectifs accueillis.

Les bénéficiaires obtiennent désormais un contrat de travail à durée déterminée et, pour vingt heures de travail par semaine, sont rémunérés sur la base d'un SMIC à mi-temps. Selon les cas, la durée des CES varie de trois à douze mois pour les jeunes, peut atteindre vingt-quatre mois pour les chômeurs de longue durée et même trente-six mois pour les situations exceptionnelles. L'employeur pouvant être une collectivité locale, une association ou un établissement public, l'Etat prend en charge de 65 % à 85 % de la rémunération. Mais un fonds de compensation peut lui aussi intervenir pour financer de 50 % à 100 % du coût restant, pour les chômeurs de longue durée et les handicapés, les conseils généraux en faisant de même pour les RMistes. Ces emplois sont exonérés de charges sociales, sauf des cotisations d'assurance-chômage.

– **CES pérennisés.** Pour tenir compte des situations les plus délicates, 25 000 CES devraient être pérennisés. Dans ce cas, l'Etat s'engage à financer le coût du CES pendant cinq ans, mais selon un mode dégressif, l'employeur s'engageant à prendre progressivement le relais afin de créer un poste de travail durable.

– **Emplois familiaux.** Mis en œuvre à la fin de 1991, les emplois familiaux se sont surtout développés en 1992. Il s'agissait de favoriser l'embauche de salariés à temps réduit par les familles de façon à accomplir des tâches ménagères ou assurer la garde à domicile d'enfants et de personnes âgées. Pour ce faire, «l'employeur» bénéficie d'une réduction d'impôt qui correspond à 50 % de la dépense totale dans la limite de 25 000 francs. En outre, les procédures de cotisation à l'URSSAF sont simplifiées.

– **Contrats de qualification.** Tout employeur privé peut recruter sous contrat de qualification, d'une durée déterminée de six à vingt-quatre mois, un jeune sans qualification ou titulaire d'un diplôme ne permettant pas l'accès à l'emploi. En fonction de l'âge et de la durée de présence, il le rémunérera de 30 % à 75 % du SMIC ou du salaire minimum hiérarchique et bénéficiera alors d'une exonération totale des charges sociales patronales. Pendant un quart du contrat, une formation sera dispensée au jeune, le plus souvent par un organisme extérieur, et l'entreprise recevra, pour ce faire, une aide forfaitaire de 60 francs par heure de formation.

– **Contrat d'orientation.** Sous certaines conditions, un employeur privé peut conclure un contrat d'orientation pour un jeune de moins de vingt-trois ans afin de lui donner une première expérience en entreprise. D'une durée de trois à six mois non renouvelable, le contrat de travail comporte au minimum trente-deux heures par mois d'actions d'orientation, réalisées le plus souvent à l'extérieur, pour lesquelles l'employeur reçoit une aide forfaitaire de 50 francs par heure. Le jeune est rémunéré de 30 % à 65 % du SMIC et l'employeur est, lui, exonéré des charges sociales patronales. Une variante, appelée contrat local d'orientation, est destinée aux collectivités locales, aux associations et aux établissements publics. Elle compense la disparition des TUC et l'orientation des CES vers des publics plus âgés.

– **Exo-jeunes.** La disposition vise à favoriser l'embauche de jeunes de moins de vingt-six ans ne possédant aucun diplôme, sur des emplois stables en contrat à durée indéterminée. La rémunération doit être normale, mais la formation est facultative, et l'employeur est exonéré des charges sociales patronales, dans la limite d'un salaire n'excédant pas 120 % du SMIC, en totalité pendant les douze premiers mois, à 50 % pendant les six suivants.

Seules conditions : être un établissement de moins de 500 salariés et ne pas avoir procédé à des licenciements économiques au cours de la dernière année.

– **Exonération pour l'embauche du premier salarié et du deuxième salarié.** Toute forme d'entreprise qui embauche son premier salarié bénéficie d'une exonération des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales pendant deux ans. La formule a été étendue, sous certaines conditions, au recrutement du deuxième salarié.

– **Contrat de retour à l'emploi.** Cette disposition a été prise pour faciliter l'embauche de personnes en grande difficulté (chômeurs de longue durée, RMistes, chômeurs âgés, etc.). L'employeur peut les recruter sous contrat à durée indéterminée ou déterminée de six à dix-huit mois, à temps plein ou à temps partiel. Pour certaines catégories d'employés, il bénéficiera d'une aide forfaitaire de 10 000 francs et, de toute manière, d'une exonération des charges patronales qui, selon les cas, pourra s'étendre sur neuf mois, dix-huit mois, ou jusqu'à l'âge de la retraite pour les plus de cinquante ans au chômage depuis plus d'un an.

– **Temps partiel.** Lors de l'embauche pour une création de poste, ou lors de la transformation d'un emploi à temps plein, l'employeur est aidé afin de développer le travail à temps partiel (dans la limite de dix-neuf à trente heures par semaine). A l'origine, en septembre 1992, une réduction de 30 % des cotisations sociales patronales pour une durée de trente-six mois était prévue. M. Pierre Bérégovoy l'a finalement portée à 50 % avant même que le décret d'application ne soit publié, en février.

A. Le.

DOSSIER • La vraie fausse solution des emplois aidés

Un statut à consolider

« UNE fois que les CES sont là, on s'aperçoit qu'ils rendent bien service à la population... » Cette remarque de Georges Chavannes, maire (UDF-CDS) d'Angoulême, traduit bien l'intérêt que peut, à l'usage, représenter pour une municipalité, par exemple, l'emploi de bénéficiaires d'un contrat emploi-solidarité (CES). Mais à partir du moment où les employeurs de ces CES reconnaissent que ces derniers comblent des besoins jusque-là ignorés, accepteront-ils de payer à leur juste valeur ces prestations subventionnées jusqu'à présent à plus de 80 % par l'Etat ?

Le ministère du travail en a pris le pari en décidant, à l'automne dernier, d'offrir à 25 000 CES la possibilité de consolider leur statut pendant cinq ans au-delà de la fin théorique de leur contrat. Moyennant une participation financière de l'employeur de plus en plus importante au fur et à mesure que se réduit celle de l'Etat.

Cette initiative répond directement aux interrogations de la *délégation interministérielle au RMI* qui, depuis la fin de l'année 1990, se demandait ce qu'il allait advenir, chaque année, des 40 000 RMistes bénéficiaires d'un CES arrivés en fin de contrat. *« La moitié d'entre eux n'ayant que très peu de chances de retrouver un emploi, il fallait éviter de les voir revenir au RMI »*, explique François Landais, *secrétaire général de la* délégation. C'est la raison pour laquelle le ministère a réservé 80 % des emplois ainsi consolidés aux allocataires du RMI.

Mais l'effort que l'Etat demande ainsi aux employeurs de CES est d'importance : cela revient, pour ce qui les concerne, à multiplier par sept le coût actuel des CES. Une surcharge budgétaire difficile à supporter au moment où la masse salariale de toutes les municipalités augmente, par exemple, de façon substantielle sous l'effet des différents accords nationaux signés dans la fonction publique (rénovation des classifications, revalorisation de certaines filières territoriales).

En dépit de ces réserves, certains employeurs ont sauté le pas, à l'instar de Georges Chavannes qui est sur le point de passer une convention avec le ministère du travail pour la consolidation de 15 des 100 CES employés par la municipalité. Reste que, pour le maire d'Angoulême, il s'agit d'abord de *« trouver une solution à des personnes condamnées au chômage »*.

Sachant que les possibilités financières de Strasbourg ne sont pas extensibles, Catherine Trautmann estime, de son côté, que la mission d'une municipalité consiste moins à réaliser *« un coup de bluff »* en embauchant des CES superfétatoires qu'à rendre le plus crédible possible l'expérience professionnelle que ceux-ci ont acquise lors de leur passage dans les services municipaux. *« Les CES auront d'autant plus de facilités à retrouver un emploi ailleurs qu'ils pourront se targuer d'avoir obtenu au sein de la municipalité un vrai certificat de travail »*, précise le maire (PS) de Strasbourg. C'est pourquoi les 200 CES employés par la Communauté urbaine l'ont été sur la base d'une analyse précise des besoins des différents services municipaux (sécurité, environnement, culture) et *bénéficient de conditions de travail* identiques aux autres agents. Le maire a, de plus, fait adopter un plan local d'insertion par lequel la Ville s'engage à créer, dans les cinq ans à venir, 300 emplois destinés à ces CES parvenus en fin de contrat. *« A charge pour nous*, précise Catherine Trautmann, *de leur faciliter la tâche en multipliant les projets d'insertion économique viables »* ...

Valérie Devillechabrolle

L'ambiguïté des contrats emploi-solidarité

Un remède à court terme, qui profite plus aux adultes qu'aux jeunes

SIMPLE « jeu statistique » sur les chiffres du chômage, selon la formule de Marc Blondel, ou véritable outil de réinsertion ? Il s'agit en tout cas d'une mesure massive puisque, depuis leur création, en janvier 1990, *les contrats emploi-solidarité* (CES) ont concerné 950 000 personnes, recrutées par près de 70 000 associations, collectivités territoriales et établissements publics.

Ces contrats à mi-temps, rémunérés sur la base du SMIC et dont le financement par l'Etat peut atteindre 100 % pour les personnes les plus en difficulté, durent au minimum trois mois et au maximum un an, renouvelables une fois. Avantageuse pour l'employeur, considérée comme un *pis-aller* par les chômeurs, cette formule a connu une montée en puissance sans égale. Ainsi, en 1990, 255 000 contrats (nouvaux ou reconduits) sont signés en France métropolitaine. Il y en aura 405 000 en 1991 et 560 000 en 1992.

Le CES profite majoritairement aux femmes (64 % des *CES en 1992*) et de moins en moins aux jeunes de moins de vingt-cinq ans, dont la part est passée de 68 % en 1990 à 51 % en 1992. La part des RMIstes augmente, quant à elle, de 16 % en 1990 à 25 % en 1992, et celle des chômeurs de longue durée croît de 33 % à 40 %. Ce recentrage vers les personnes les plus en difficulté découle du programme *« 900 000* chômeurs de longue durée » (CLD) lancé, il y a un an, par Pierre Bérégovoy.

Quels débouchés pour les bénéficiaires d'un CES ? Trois mois après la fin de leur contrat, 41 % se retrouvent à nouveau au chômage et 50 % ont un emploi, révèle une enquête menée en 1990 et 1991 auprès de jeunes et de chômeurs ayant bénéficié d'un CES en 1989 et 1990. Pour 26 % des CES, cet emploi est de droit commun, mais à durée *indéterminée* pour 7 % seulement. Par contre, pour 22 % il s'agit d'un nouveau CES. Par ailleurs, Anne-Lise Aucouturier, auteur de cette étude baptisée « Contribution à la mesure de l'efficacité de la politique de l'emploi », souligne que les CES *« procurent plus d'emplois aux adultes qu'aux jeunes »*, et ce d'autant plus *« sous la forme d'un second CES que le bénéficiaire est âgé »*. Une insertion en *« circuit fermé »* en quelque sorte, qui peut, selon le but recherché, être considérée comme un échec ou une réussite.

Au-delà de ce résultat ambigu, la question de la qualité de l'expérience vécue au cours du CES, et donc de la préparation à la sortie du dispositif, reste entière. Non défini par les textes, le contenu des CES donne lieu, en effet, à des réalités très diverses. *L'hôpital de Blois, par exemple*, s'est fait tirer l'oreille en recrutant 80 CES – dont la majorité dans les services soignants – alors que l'objectif fixé par les pouvoirs publics était d'une centaine. *« Nous avons voulu privilégier la qualité par rapport à la quantité »*, précise Patrick Colombel, directeur des ressources humaines.

Des profils de postes, majoritairement non qualifiés, ont donc été définis et une sélection opérée selon la motivation des candidats, mais aussi *« de manière que ces CES ne coûtent pas d'argent à l'hôpital »*, c'est-à-dire en choisissant en priorité les CLD, les handicapés et les RMIstes. Surveillantes et cadres constituent les tuteurs « informels » des CES.

Préparer à l'après-CES

Toutefois, une dizaine de personnes en CES ont déjà suivi une formation de remise à niveau, en sport ou en bureautique, et une action plus large va démarrer en liaison avec la DDTE et la mission locale pour aider ces personnes à définir un projet professionnel pouvant déboucher sur une formation qualifiante. En outre, grâce à des *subventions*, un travailleur social va être recruté pour le compte de l'hôpital de Blois et de deux établissements voisins. Après les hésitations du début, on convient aujourd'hui que les CES ont apporté *« une amélioration de la qualité dans les services »*. La plupart ne seront pas recrutés à l'issue de leur CES, *« car les besoins concernent le personnel soignant, d'où l'importance de les préparer à l'après-CES »*, conclut Patrick Colombel.

Chez EDF-GDF, il est clair aussi que la plupart des trois mille personnes en CES ne seront pas embauchées, d'autant que l'entreprise publique supprime des effectifs, notamment sur les postes les moins qualifiés. Mais *« 4 à 5 % d'entre eux ont retrouvé un emploi grâce à l'intervention d'EDF-GDF*, affirme Etienne Marie, adjoint au chef du service des relations du travail. *Nous espérons faire beaucoup mieux »*. Un tuteur s'occupe de deux ou trois personnes en CES et, côté formation, *« il y a eu de multiples initiatives »*, poursuit Etienne Marie. Pas assez, en tout cas, pour la CFDT, qui s'est fortement impliquée dans l'opération, *signant* par exemple un accord à la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, ou négociant des conditions d'accueil et des formations, comme à *Lyon*. L'entreprise *« doit prendre des engagements pour l'après-CES »*, estime Bruno Lèchevin, secrétaire général de la Fédération gaz-électricité (FGE) de la CFDT.

Formation qualifiante, contrat d'apprentissage ou de qualification, recherche d'un emploi dans et hors de l'entreprise, pour la FGE, EDF-GDF, *par son important* appareil de formation et ses multiples contacts, a les moyens de trouver *« une solution pour le maximum de personnes. Si la direction ne le fait pas, l'opération aura été un échec »*. En revanche, au Centre Georges-Pompidou, à Paris, rien n'est prévu pour préparer l'après-CES, même si quelques personnes ont déjà retrouvé un emploi. *« Quelle est la mission du centre ?* interroge Bruno Lavollée, directeur général. *Offrir des expositions ou être un organisme de réinsertion ? La maison a déjà une foule d'autres problèmes à régler. »*

La CGT estime, quant à elle, que les CES prennent la place des vacataires. Elle demande *qu'ils soient donc employés* en sureffectif uniquement et qu'ils bénéficient d'une formation. Une négociation devrait prochainement s'ouvrir sur ce thème.

Francine Aizicovici

INITIATIVES
RENDEZ-VOUS

TRIBUNE

La qualité de la formation

par Guy Le Boterf

« NORMALISATION », « label qualité », « charte qualité », « homologation », « habilitation »... Ces termes ne cessent d'agiter les organismes de formation et leurs bailleurs de fonds. La loi de juillet 1990 sur la qualité et le contrôle sur la formation continue ont fait quelques remous. Que la profession fasse le ménage et s'engage sur une clarification des rapports entre les entreprises et les organismes de formation ne peut être que positif. Mais l'exigence qualité se limite-t-elle au contrôle des organismes prestataires ? Une excessive focalisation sur le fournisseur ne risque-t-elle pas de masquer l'essentiel ? Au fond, l'arbre ne cache-t-il pas la forêt ?

L'exigence de qualité dépasse largement le souci de moralisation des offreurs et la simple chasse aux « formations bidon ». Notre société entre dans une économie où la qualité du service rendu prend une place décisive dans la bataille de la compétitivité. La formation continue n'échappe pas à cette évolution. L'investissement qu'elle représente implique un véritable management de la qualité. C'est probablement le défi le plus important qu'elle devra relever pour cette décennie.

Les principes clés d'un tel management se résument en trois thèmes : penser client, prévenir et mesurer.

Tout d'abord *« penser client »*. Le mettre au centre des projets et des contributions des divers acteurs (hiérarchie, service formation...) engagés dans la production des compétences nécessaires à l'entreprise. Plusieurs conséquences pratiques en découlent :

– *Connaître le client*, ou plutôt le *« système client »* demandeur des compétences à produire. Car il y a pluralité d'acteurs. Qui est client ? Le conducteur de machine qui se forme, le chef d'atelier qui a prescrit sa formation, le responsable de formation qui a élaboré le plan de formation ?... Il est essentiel de savoir caractériser le réseau de clientèle et d'entreprendre la négociation nécessaire pour stabiliser une demande de formation. Aux AGF, le secteur formation redéfinit son activité en termes de services rendus aux clients. Renault et la Société générale mettent en place une politique d'achat de la formation. Le responsable de formation devient « acheteur ».

– *Identifier le service attendu.* Qui ne souscrirait à cette évidence ? Et pourtant : combien de plans de formation précisent-ils à quoi servent les compétences qu'ils sont censés produire ? Sont-elles nécessaires à la réussite de tel projet d'investissement, à la prévention des dérives de la qualité des produits, à l'adaptation aux évolutions de tel ou tel métier ? Sur plusieurs sites de Thomson TCE les cahiers des charges des principales actions de formation comportent systématiquement le chapitre « Contribution attendue de l'action de formation ».

– *Définir la qualité escomptée des compétences produites.* Ce que produit la formation, ce sont des compétences. A quels critères reconnaîtra-t-on qu'elles sont de qualité ? Plusieurs peuvent être avancés.

La pertinence : les compétences fournies sont-elles bien celles dont le client a besoin ?

Le délai : sont-elles disponibles au moment opportun ? L'arrivée tardive des compétences nécessaires à la mise en place d'une nouvelle installation de production entraînera des surcoûts : ralentissement de la montée en régime, pannes fréquentes, appel à du personnel additionnel.

La masse critique : a-t-on le produit, l'ensemble des compétences nécessaires pour améliorer les objectifs de performance fixés ?

Le coût : les compétences sont-elles produites avec le meilleur rapport qualité/prix ?

– *La valeur d'utilisation* : les conditions sont-elles réunies pour que les compétences acquises soient effectivement mises en œuvre ? C'est tout l'effort actuellement réalisé par Renault pour assurer un *« accueil des compétences »* dans des unités élémentaires de travail ou par Pechiney dans sa recherche d'une organisation qualifiante. Dans une économie de service, la valeur d'une prestation de formation ne se mesure pas à l'aune de son coût mais à sa *« qualité d'usage »*.

– *Rédiger les cahiers des charges.* S'inspirant des pratiques d'ingénierie industrielle, les cahiers des charges décrivent les spécifications attendues des actions de formation. Charnières entre les clients et les fournisseurs, ils ont pour fonction d'orienter l'apport des prestataires de formation tout en laissant place à l'exercice de leur professionnalisme spécifique. Des entreprises appartenant à Thomson TCE, à Pechiney, à EDF, à la SNCF ou au Comptoir Lyon-Alemand-Louyot font accompagner d'un cahier des charges formation leur cahier des charges techniques en organisationnel. Telle chaîne de télévision met en cohérence un projet de nouvelle régie et le cahier des charges de la formation de ses techniciens.

MANAGER la qualité de la formation, c'est non seulement contrôler ses résultats, mais veiller au bon fonctionnement du processus qui la produit. Plusieurs conséquences en découlent :

– *Mettre en place une assurance qualité.* Les conditions ont-elles bien été réunies pour que la possibilité d'obtention des compétences souhaitées soit maximisée. Les objectifs de formation sont-ils formulés de façon claire et évaluable ? Les actions de formation donnent-elles lieu à des descriptifs de cahiers des charges ? Les managers aident-ils leurs collaborateurs à mettre en application leurs acquis ? Quand une entreprise comme la SNCF lance un audit de la qualité de la formation, c'est bien une procédure d'assurance qualité qu'elle induit. Quand un site de production de Thomson traite systématiquement le volet compétences d'une procédure ISO 2000, c'est la maîtrise de la qualité de la formation qui progresse.

– *Exiger la qualité des organismes prestataires* : c'est ici que prennent place les engagements formation ou les chartes qualité concernant les organismes de formation. Les initiatives de la chambre de commerce et d'industrie de Paris sur la passation des contrats d'assurance qualité, le label Qualiform, les dix commandements qualité de l'Union nationale des organismes privés de formation continue (UNORF) en sont des illustrations.

– *Gérer les risques.* Les dispositifs de formation continue sont vulnérables. Un contexte de ralentissement économique, des difficultés financières, un changement de direction générale de l'entreprise, l'arrivée d'une offre concurrentielle de formation sont autant d'événements susceptibles de constituer des facteurs de risques pour la politique de formation de l'entreprise. A l'image des politiques des *risk-managers*, il est souhaitable d'identifier, d'évaluer et de contrôler ces risques.

Mais la précaution ne saurait être la bureaucratie procédurière ou la frilosité : la négociation est toujours préférable au décret.

Certes, comme bien des services, la formation n'est pas aisément quantifiable. Il s'agit davantage d'apprécier que de se livrer à des calculs d'orfèvre. Mais que faut-il et que peut-on mesurer ?

– *La satisfaction des clients.* Des sondages réguliers permettent d'établir des documents de satisfaction des clients (formés, prescripteurs). Mais l'expérience suggère la prudence. La satisfaction des formés n'est pas toujours un critère d'acquisition de compétences. On parlera ici davantage d'indices que d'indicateurs.

– *L'évaluation des effets de la formation.* Comparer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés avec les clients constitue une opération fondamentale dans toute démarche qualité. Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints en fin de formation ? Les cahiers des charges ont-ils été respectés ? Les acquis de formation ont-ils été mobilisés à bon escient et en temps opportun dans les situations de travail ? Les effets attendus sur les paramètres d'exploitation (taux de rebuts, indices qualité, consommation d'énergie, durée d'une opération, délai de traitement d'un dossier...) sont-ils constatés ?

Les outils d'évaluation existent. L'acceptabilité sociale de l'évaluation et la coopération des acteurs (hiérarchie, formateurs, formés...) dans l'interprétation des résultats restent des difficultés majeures à résoudre.

– *L'évaluation des coûts.* La conjoncture économique s'y prête, mais le souci de vigilance économique relève d'une tendance forte. Fait significatif : la multiplicité des demandes d'audits pour mieux évaluer et maîtriser les coûts de formation.

Mais attention ! Il y a mesure et démesure ! Le suivi des indicateurs ou des indices ne doit pas conduire à l'échafaudage de dispositifs d'évaluation trop sophistiqués. Les décideurs d'entreprise sont toujours pressés et il faut souvent conjuguer rigueur et simplicité.

En résumé, c'est bien à un processus de production et de maintenance des compétences que doit s'appliquer une démarche de management de la qualité. L'enjeu est de taille et le prestataire de formation n'est qu'un acteur parmi bien d'autres.

▶ **Guy Le Boterf est directeur général délégué de Quaternaire, auteur de *Comment manager la qualité de la formation* (avec Francine Vincent et Serge Barzucchetti), Editions d'organisations, 1992.**

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE.
Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.
STAG'ETUD 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.

GESTION

□ Lieu : Argenteuil. Date : mai. Durée : 2/3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5. Gestion financière, connaissances du milieu bancaire et/ou des instituts financiers, avec convention de stage. Mission : montage financier d'une activité nouvelle relevant des marchés publics, 04384.

□ Lieu : Bordeaux. Date : immédiat. Durée : 5 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2 minimum. Commerce, gestion des ressources humaines, avec convention de stage. Mission : stage au sein d'une agence organisatrice de manifestations : assistance au recrutement, gestion du personnel, relations commerciales. 04382.

COMPTABILITÉ

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois. Ind. : 8000 F/mois. Profil : bac + 2, BTS gestion comptabilité, connaissances Lotus PC, anglais courant, avec convention de stage. Mission : au sein d'une institution prestigieuse, votre mission consistera à suivre les contrats, la facturation et à réaliser différentes analyses. 04287.

□ Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 700 F. Profil : bac/2, comptabilité, connaissance d'Excel (tableur) souhaitée, avec convention de stage. Mission : dans une agence de publicité : comptabilité générale, gestion des dossiers techniques, pointage des comptes généraux, établissement de taleaux, régularisation. 04348.

□ Lieu : Paris. Date : avril. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS comptabilité, connaissances informatiques, avec convention de stage. Mission : au sein d'une agence de conseil en communication, mise en place du fichier clients et fournisseurs, saisie comptable et budget prévisionnel. 04262.

PERSONNEL

□ Lieu : Montreuil. Date : avril. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F/mois. Profil : bac + 4/6 en sociologie ou compétences dans ce domaine, connaissances micro et TTX. Mission : étude sur l'absentéisme au sein d'un groupe de renommée nationale. 04391.

□ Lieu : Cachan. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 30 % du SMIC. Profil : bac + 2, connaissances en micro-informatique et gestion des ressources humaines, avec convention de stage. Mission : participer à l'élaboration du bilan social et mise en place d'un module de gestion de la formation sur logiciel HERA pour une société de construction et de gestion de logements sociaux. 04095.

□ Lieu : Bordeaux. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, ressources humaines, commerce, psychologie du travail, avec convention de stage. Mission : au sein d'un cabinet de conseil en recrutement : assister le consultant dans la réalisation de missions de recrutement (recherche de candidats sur fichiers ou par approche directe). 04300.

□ Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : non rémunéré. Profil : bac + 2, gestion du personnel, connaissances informatiques, bilingue, avec convention de stage. Mission : assistante en recrutement pour un organisme de formation linguistique et technique. 04315.

MARKETING

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5, ou double formation BTS action Co. + maîtrise, DESS, connaissances TTX, DB4 + Excel, anglais, qualités rédactionnelles et relationnelles. Mission : dans le cadre d'un groupe d'études et de conseil, vous participerez à une étude de marché et à de enquêtes. 04289.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 30 % du SMIC + prime de résultat. Profil : bac + 2, marketing, expérience du marketing téléphonique, avec cnvention de stage. Mission : développer un portefeuille : recherche de nouveaux clients par téléphone. 04168.

□ Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 2 mois, Ind. : 4 000 F. Profil : bac + 2, école supérieure de commerce, IUT, université, connaissances du secteur du bâtiment souhaitées. Mission : à partir d'entretiens semi-directifs et de recherches documentaires : analyses de données qualitatives et quantitatives afin de déterminer le profil de certaines professions du bâtiment. 04342.

□ Lieu : Rodez (12). Date : avril. Durée : 1/3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, école de commerce, avec convention de stage. Mission : étude de l'impact d'une action commerciale déterminée au moyen de questionnaires et de phoning pour l'organisation de séjours linguistiques. 04383.

□ Lieu : Boulogne. Date : avril. Durée : 6 mois minimum. Ind. : 3 000 F/4 000 F. Profil : bac + 2, publicité, marketing. Mission : au sein d'une agence de promotion : assistant chef d'opération, facturation et tout contact avec clientèle. 04280.

COMMERCE INTERNATIONAL

□ Lieu : Villeneuve-d'Ascq. Date : avril. Durée : 4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, commerce international, vente, avec convention de stage. Mission : vous aurez notamment à prospecter sur le plan mondial et à suivre les exportations dans le cadre d'un grand groupe distributeur de matériel sportif. 04347.

VENTE

□ Lieu : Aquitaine, Languedoc. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, école de commerce, IUT TC, BTS force de vente, action Co., avec convention de stage. Mission : négociateurs de publications auprès de collectivités territoriales, occasionnellement prospection de ces revues. 04221.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : commissions. Profil : bac + 2 IUT, BTS force de vente, tech. de Co. Mission : dans le secteur de l'agroalimentaire, vous aurez à prospecter une clientèle de restaurateurs et de traiteurs et mener différentes actions commerciales. 04258.

COMMUNICATION

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois minimum. Ind. : 1 600 F/mois. Profil : bac + 3/4, communication, avec convention de stage. Mission : dans l'univers bancaire, vous participerez à notre développement et notamment aux relations médias, à la revue de presse et à la réalisation de supports d'informations. 04387.

□ Lieu : Boulogne. Date : avril. Durée : 3 mois. Ind. : non rémunéré. Profil : bac + 3, anglais souhaité, avec convention de stage. Mission : assister le service commercial d'un groupe d'éditions financières dans la réalisation de brochures. 04388.

□ Lieu : Boulogne. Date : avril. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, communication, école de commerce, connaissances de l'anglais et d'Excel, avec convention de stage. Mission : chargé d'études : suivi et gestion de budgets, participation aux stratégies de sélection de médias nationaux et internationaux et suivi de budgets. 04290.

□ Lieu : Boulogne. Date : juin. Durée : 6 mois. Ind. : 2 000 F/10 000 F. Profil : bac + 3/5, anglais courant, avec convention de stage. Mission : dans le domaine de l'évènementiel, vous assisterez le directeur de produit et participerez au montage d'une opération à caractère international. 04385.

□ Lieu : Mérignac (33). Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : ISIC, CELSA, école de commerce. Mission : assister le directeur de clientèle pour le compte d'une agence de conseil en communication. 04264.

DROIT

□ Lieu : la Défense. Date : juin. Durée : 6 mois. Ind. : 6 000 F. Porfil : bac + 4, droit privé, expérience du secteur de l'assurance, anglais courant, avec convention de stage. Mission : au sein du département juridique d'une société de réassurance (de 10 personnes), mener des études juridiques sur le secteur de l'assurance et gestion des dossiers contentieux. 04345.

LOGISTIQUE

□ Lieu : Reims (51). Date : 15 avril. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F/5 800 F. Profil : bac + 2/bac + 5 hygiène et sécurité, avec convention de stage. Mission : organisation et suivi d'un chantier de reconstruction d'un four verrier ; organisation des conditions de travail. Groupe international. 04386.

SECRÉTARIAT

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : 1 600 F/mois + prime de résultat. Profil : bac, connaissance Word 5 sous Windows, avec convention de stage. Mission : dans le cadre de la promotion de la construction européenne, assister la secrétaire de direction. 04317.

MISSIONS HUMANITAIRES

□ Lieu : Bosnie-Herzégovine. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 4 000 F. Profil : bac + 3, anglais courant, forte motivation, âge (23 à 30 ans). Mission : réalisation d'enquêtes et rapports auprès de la population sur l'aide humanitaire distribuée dans le cadre d'un programme. 04380.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

unicef

United Nations Children's Fund

The United Nations Children's Fund, with Headquarters in New York and offices throughout the world, seeks qualified candidates for the following position:

ACCOUNTANT COST ANALYSIS (P3)

Greeting Card Operation, New York, USA

Responsible for analyzing profitability of all income and expenses related to Greeting Card Operation (GCO) GVAO activities. To determine the provisional profitability based on income and cost estimates. To supervise cost accounting and inventory control.

Minimum qualifications: University degree in accounting, finance or business administration (specialized in accounting). Knowledge of computer software such as Lotus, Harvard Graphics, WordPerfect, Excel, etc. Five years of experience in cost accounting and/or profitability analysis in an industrial and commercial environment at the international level. Fluency in French and English.

UNICEF, as part of the United Nations common system, offers competitive international salaries, benefits and allowances.

Please send detailed resume, in English, quoting reference VN-92-076 to: **Recruitment & Placement Section, UNICEF, 3 United Nations Plaza, (H-5F), New York, NY 10017, USA.**

Qualified women are encouraged to apply. Applications for this position must be received by **April 13, 1993**. Acknowledgement will be sent only to short-listed candidates.

UNICEF is a smoke-free environment.

LECTEURS-ATTACHÉS LINGUISTIQUES – CHARGÉS DE MISSION
pour la coopération linguistique et éducative en Italie

Le Bureau de coopération linguistique et éducative de l'ambassade de France en Italie recherche pour l'année universitaire 1993-94

DEUX PROFESSEURS TITULAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

agrégés, certifiés, ou en possession d'un doctorat, ayant une solide formation en didactique du FLE, pour les postes de lecteurs-attachés linguistiques auprès des universités de Bari et Vérone (enseignement à dominante linguistique et littéraire, et coopération avec les institutions éducatives des régions respectives).

Contrat de trois ans renouvelable.
Traitement : de 4 360 000 à 5 000 000 de lires, selon le grade.

Adresser avant le 24 avril 1993 un c.v. détaillé avec une photo et les photocopies des pièces justificatives à :

Bureau linguistique de l'ambassade de France
via di Montoro, 4 – 00186 ROME

Pour tout renseignement complémentaire, écrire à l'adresse ci-dessus, ou téléphoner au 06/683-37-36 ; télécopie : 06/683-36-09.

·LES DIRIGEANTS

Direction Générale
Direction Générale Adjointe - Secrétariat Général

Le Président d'un Groupe de Sociétés de Services Informatiques à taille humaine, recherche pour l'une de ses filiales, leader sur son marché, cotée en Bourse, disposant de configurations IBM de grande puissance

DIRECTEUR GÉNÉRAL

VOTRE PROFIL :
De formation supérieure, de 35 à 45 ans, vous justifiez d'une solide expérience dans l'encadrement commercial de la vente de **matériels ou de systèmes** ou de **Facility-management Main Frame IBM.**
Homme d'action et de stratégie, vous alliez des qualités commerciales à une grande capacité d'encadrement et d'animation.

LA MISSION :
Sous la responsabilité du Président, outre les fonctions habituelles attachées à un Directeur Général, l'accent sera plus particulièrement porté sur les **activités commerciales et marketing.**
Il supervisera aussi les services techniques et production et l'activité Conseil "Réseaux-Télécom".

La plus grande confidentialité vous est assurée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, curriculum vitae et salaire) sous la **référence EE50** à notre conseil :

ABAX SELECTION - 8, rue Lafayette 75009 Paris



CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Partenariat avec 9 journaux européens

MOBIL figure parmi les principaux groupes dans le monde actifs dans le domaine du pétrole, du gaz et des produits chimiques. Dans l'immédiat, nous sommes à la recherche de candidats (m/f) pour leur confier les fonctions suivantes :

AREA SALES MANAGER - EUROPE, AFRIQUE & MOYEN ORIENT
Produits Chimiques (fonction basée à Paris) Réf. YL1/932

Vous assumerez la responsabilité des ventes, du marketing et des services pour la gamme des Produits Chimiques de MOBIL, comprenant les huiles de base synthétiques, les additifs pour lubrifiants et carburants, en Europe, Afrique et Moyen Orient.

Dans cette fonction, vous aurez à diriger un groupe de vendeurs/administratifs.

Exigences: ☐ diplôme en sciences (par exemple de Chimiste ou d'Ingénieur Chimiste); ☐ 8 à 10 ans d'expérience en marketing dans l'industrie des additifs ou dans un secteur connexe de l'industrie pétrolière; ☐ âgé de 35 à 40 ans; ☐ excellente maîtrise du français et de l'anglais et bonne connaissance de l'allemand; ☐ ressortissant d'un Etat membre de la CEE; ☐ disposé à voyager 30 % de son temps, principalement en Europe; ☐ prêt à déménager hors de France ou de l'Europe dans le futur.

INTERNATIONAL MARKETING & ADMINISTRATIVE SUPERVISOR
Produits Chimiques (fonction basée à Paris) Réf. YL2/932

Vous serez chargé de coordonner et superviser les services administratifs au sein du Département, ce qui implique de répondre aux questions des clients et des agents, contrôler les inventaires de produits, prendre en charge les principaux problèmes de livraison, analyser les ventes et établir des prévisions, actualiser les données informatiques, mener différentes études de marché, ...

Exigences: ☐ *diplôme de Chimiste, Ingénieur Chimiste ou en Administration Commerciale;* ☐ 2 à 3 ans d'expérience dans la distribution (logistique, gestion des stocks, service à la clientèle, contrôle des inventaires); ☐ familiarisé avec l'informatique (Lotus 1,2,3); ☐ excellente maîtrise du français et de l'anglais; ☐ âgé de 25 à 30 ans; ☐ goût pour le travail administratif et la coordination à un niveau international; ☐ flexibilité et bonnes qualités relationnelles.

Si un de ces profils vous ressemble, merci de nous adresser votre candidature, accompagnée d'un c.v. détaillé en anglais ainsi que d'une photo, en mentionnant la fonction convoitée,
à MOBIL CHEMICAL PRODUCTS INTERNATIONAL Inc.,
attn. Yves LOISEL, Manager, International Marketing,
Tour Septentrion, Cedex 9, 92081 Paris La Défense (France).

Mobil



Institut de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Sociales, situé à La Défense recherche son :

Dans une structure nouvellement créée, en plein développement, vous aurez à l'intérieur d'une petite équipe à vous occuper du juridique, du financier, du personnel et cela dans un univers spécifique de chercheurs *de haut niveau, liés aux* milieux scientifiques internationaux.
A 30 ans environ, une Maîtrise de Gestion ou Sciences Po (section Eco-Fi) ou un DESS Finances, vous avez une première expérience en Entreprise. Vous y avez acquis la technicité nécessaire et recherchez maintenant un autre environnement avec plus d'autonomie. Vous parlez anglais.
Rigoureux, responsable, votre jeunesse n'exclut pas la fermeté... et la souplesse nécessaire à ce type de fonction.

Vous êtes tenté par notre offre ?
Merci de nous adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V.) sous référence A3 03 13 à notre *Conseil Madame Claude Favereau*
FAVEREAU CONSULTANTS
52, rue de la Fédération - 75015 PARIS

FAVEREAU CONSULTANTS

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

Avec 14 % de sa diffusion

1er quotidien français à l'étranger

CONSEILS EN CARRIÈRE

Dirigeants prêts à changer ?

Bilan de carrière, Outplacement ?

Forgeot, Weeks



SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Si Marie Curie connaissait La Poste d'aujourd'hui, elle se découvrirait certainement des atomes crochus avec nos cadres supérieurs.



MEDIAPA

J E U N E S   D I P L O M E S   B A C + 5

En faisant avancer le monde de la science, les découvertes de Marie Curie ont fait évoluer le monde tout court. En faisant avancer le monde de la science, les découvertes de Marie Curie ont fait évoluer le monde tout court.
Novatrice dans la transmission du courrier comme dans les services et les produits financiers, La Poste contribue elle aussi au progrès de chacun.

Au cœur de cette dynamique, les cadres supérieurs. Ouverts aux dernières technologies, disposant des moyens d'une grande entreprise résolument tournée vers l'avenir, ils développent leurs compétences dans des domaines aussi variés que l'ingénierie, le marketing, le commercial, la gestion ou les ressources humaines.

Leurs missions, complètes et véritablement enrichissantes, associent responsabilités et management, dynamisme et créativité. De quoi répondre parfaitement à toutes vos attentes de jeune diplômé BAC + 5, issu d'une école d'ingénieurs, de commerce et de gestion, ou d'un 3e cycle de l'Université.

Le 25 mai 1993, 100 POSTES DE CADRES SUPÉRIEURS sont offerts par concours.

Les inscriptions seront closes LE 19 AVRIL 1993.

Renseignez-vous dès aujourd'hui en composant notre numéro vert.

A tous les niveaux, dans toutes les branches, La Poste change et devient une entreprise de service public. Une excellente idée pour votre avenir.

Pour répondre aux besoins de tous, La Poste a besoin des compétences de chacun.

NUMERO VERT 05 34 05 34

LA POSTE

APPEL PUBLIC A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE LA FONDATION POUR LES ÉTUDES DE DÉFENSE

La Fondation pour les Études de Défense cherche à pourvoir son poste de directeur. Le directeur, de nationalité française, sera le principal collaborateur du Président. Sa sélection s'effectuera sur les critères suivants :

1. Qualités morales.
2. Dynamisme personnel et sens des relations humaines.
3. Parfaite maîtrise de l'anglais et, si possible, d'une autre langue étrangère.
4. Aptitude à participer activement au débat sur les problèmes de doctrine militaire, de stratégie et de défense, et expérience nationale et internationale en la matière.
5. Aptitude à constituer et à diriger une équipe comprenant des chercheurs et des personnels de soutien.
6. Aptitude à gérer un budget de l'ordre de 10 MF et à organiser des rencontres, séminaires, colloques nationaux et internationaux.

Les candidats devront considérer la fonction à pourvoir comme une étape importante dans une carrière se déroulant dans le domaine de la défense ou des études de défense. Ils devront être disponibles au plus tard le 1er septembre 1993, et si possible avant.

Les candidats sont appelés à transmettre leur dossier (lettre motivée et *curriculum vitae* détaillé), avant le **VENDREDI 23 AVRIL 1993**, dernier délai, au :

PRÉSIDENT DE LA FONDATION POUR LES ÉTUDES DE DÉFENSE
Hôtel des Invalides – 75007 PARIS

LE CENTRE INTERNATIONAL DE LA MER A LA CORDERIE ROYALE DE ROCHEFORT (Charente-Maritime)
recherche

DIRECTEUR (trice)

Pour :
- animer une équipe de 20 personnes ;
- développer un projet culturel ambitieux ;
- gérer un budget de 10 MF.

Le candidat doit être à la fois créatif et gestionnaire et avoir une ouverture sur le patrimoine et la réalité maritimes d'aujourd'hui.

Adresser lettre de candidature manuscrite avec c.v., photo et rémunération souhaitée et références à :
C.I.M. Corderie Royale – BP 108, 17303 Rochefort

CONSEILS EN CARRIÈRE

Collectivité territoriale attractive, située à 1 heure de Paris, crée, dans le cadre du renforcement de ses moyens d'intervention, le poste de :

Jeune Contrôleur de Gestion

Vous développerez et animerez, en liaison étroite avec les services utilisateurs, les instruments de préparation et de suivi budgétaire. Simultanément, vous réaliserez des missions ponctuelles d'études financières et de contrôle de gestion externe.

Nos souhaits : une formation supérieure en gestion, une bonne connaissance de la comptabilité publique, une première expérience du contrôle budgétaire, acquise en collectivités territoriales ou/et cabinet.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et curriculum vitae) avant le 15 avril sous référence 30116, à notre conseil FRANÇOIS CORNEVIN CONSEIL - 108, rue Saint Honoré - 75001 PARIS.

FC Conseil FRANCOIS CORNEVIN

Dirigeants prêts à changer ?

Pourquoi attendre? Vous vous interrogez sur votre vie professionnelle ; vous avez le sentiment qu'il vous faut faire le point et vous êtes prêts à agir.

Les consultants de Forgeot, Weeks peuvent vous y aider très concrètement. Depuis 18 ans, ils ont ainsi conseillé et suivi plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Y compris dans la prospection de la face cachée du marché.

Bilan de carrière, Outplacement ?

De plus en plus souvent, les entreprises prennent en charge nos prestations.

Alors, n'hésitez plus : prenez rendez-vous pour un premier entretien exploratoire strictement confidentiel et sans frais.

Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Paris : 3, rue du Fg St-Honoré, 75008. Tél. (1) 42.65.42.00
Genève : 9, route des Jeunes, 1227. Tél. 022.342.52.49
Bureau associé : Londres

AGROPOLE EUROPEEN

L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

RECRUTE

Dans le cadre de la mise en place de **l'AGROPOLE EUROPÉEN, l'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (U.R.C.A.)** a fléché des postes d'enseignants-chercheurs pour la rentrée universitaire 1993-1994. Ces recrutements s'inscrivent dans une démarche globale, soutenue par les pouvoirs publics (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture, Ministère de la Recherche et de l'Espace, Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement Rural), pour le développement d'un pôle de compétence dans le domaine de la valorisation non traditionnelle des produits végétaux.

CARACTÉRISATION ET PRÉPARATION DE LA MATIÈRE VÉGÉTALE
- 1 Professeur : Biologie moléculaire des plantes — 64e section
- 1 Maître de conférences : Biotechnologies végétales — 65e section

FRACTIONNEMENT DE LA MATIÈRE VÉGÉTALE
- 1 Maître de conférences : Génie enzymatique — 64e section

VALORISATIONS FINALES DE LA MATIÈRE FRACTIONNÉE
- 1 Professeur : Biologie moléculaire (biomolécules) — 41e section
- 1 Professeur : Chimie organique thérapeutique (biomolécules) — 40e section

AGRONOMIE ET ÉCONOMIE
- 1 Maître de conférences : Biochimie et Biologie appliquées à l'Oenologie — 64e section

Les candidats doivent être inscrits sur les listes de qualification correspondant aux postes à pourvoir et adresser leur dossier, avec curriculum vitae, à Monsieur le Président de l'Université Reims Champagne-Ardenne :

23, rue Boulard – 51097 REIMS CEDEX

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme HEIM Service Recherche de l'U.R.C.A. (même adresse).

TéL : 26-05-39-56 • FAX : 26-05-39-24

LE MONDE DES CADRES



ECOLE **S**UPERIEURE DE **G**ESTION



L'ESG et PLURIAL :
UNE NOUVELLE INITIATIVE POUR LES RESSOURCES HUMAINES

L'ESG, Ecole Supérieure de Gestion, est l'un des six établissements d'Enseignement Supérieur du Groupe EPG (Ecoles Parisiennes de gestion). Ce groupe figure parmi les premiers centres français de Formation au Management et compte plus de 4000 élèves et 4500 anciens élèves.
PLURIAL *est une Agence de publicité spécialisée dans la communication de recrutement.*
Sa philosophie : concevoir et réaliser une communication destinée à valoriser le projet de l'entreprise auprès de ses différentes cibles, notamment les jeunes diplômés. Son but : générer un courant qualitatif et ciblé de candidatures. A ce titre, et forte de ses 8 années d'expérience, PLURIAL s'associe à l'ESG pour son

Forum ESG Ecole-Entreprises 93
Du 30 Mars au 1er Avril 1993

Lors de ce Forum, de nombreuses entreprises proposeront stages et emplois. Quatre conférences permettront de traiter de
- "l'essor des relations commerciales France-Japon".
- "Le management interculturel".
- "L'actionnaire, personne physique, est-il perdu pour les marchés financiers ?".
- "Le recrutement des jeunes diplômés en 1993".

ESG - Groupe EPG, 25, rue Saint-Ambroise 75011 PARIS à partir de 9 heures.



Renseignements : Nadine LAZARD (ESG) au ***43 38 74 89*** & Eliane DI NATALI (PLURIAL) au ***42 37 22 33***



CENTRE DE GESTION AGRÉÉ DE L'ARIÈGE

recrute

SON DIRECTEUR

PROFIL :

- Candidat titulaire du DECS ou DESCF ;
- Expérience en cabinet nécessaire (minimum 3 ans) ;
- Réelle capacité à animer une équipe jeune de 4 personnes ;
- Sens des responsabilités et goût pour les relations humaines.

Envoyer curriculum vitae (avec photo et prétentions)
avec lettre manuscrite de motivations au Monde publicité sous n° 8643, 15/17, rue du Colonel Pierre-Avia, 75902 Paris Cedex 15

.Responsable des Etudes Marketing

Valeo THERMIQUE HABITACLE

Leader en Europe sur le marché du CHAUFFAGE et de la CLIMATISATION AUTOMOBILE, nous recherchons pour notre Siège Social de **LA VERRIERE (78)**, un **Responsable des Etudes Marketing.**

Sensibilisé par la technologie concernée (Automobile, Mécanique, Industrie...), vous serez le maître d'oeuvre des analyses de marché, de la coordination des informations et des données marketing, en provenance de nos différentes divisions (Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud).

Depuis la mise en place des outils propres à l'analyse des besoins Clients et/ou des projets de la concurrence, jusqu'au pilotage des études marketing relatives à l'évolution du **CONFORT THERMIQUE de l'HABITACLE** (forte croissance du conditionnement d'air), vous agissez en soutien de la force commerciale.

A 25/30 ans environ, vous possédez une formation **Ecole Supérieure de Commerce** ou **Ecole d'Ingénieur** complétée par une solide formation marketing.

Une grande aisance de contact, une forte capacité d'analyse et de persuasion sont les qualités indispensables que vous avez pu acquérir lors d'une première expérience. Vous parlez couramment anglais, l'allemand est un plus.

Notre Groupe offrira à un candidat à fort potentiel de réelles perspectives d'évolution dans un environnement international.

Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature sous réf. REM à VALEO THERMIQUE HABITACLE - 8, rue Louis Lormand - 78321 LA VERRIERE.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.



CABINET de GASTINES SA

D. Douau, N. Garnier, Ch. A. de Gastines et M. Malissard vous informent de la nouvelle organisation des activités de leur cabinet, désormais réparties en trois pôles :

- Recherches de Cadres et Dirigeants : CABINET de GASTINES S.A.
- Gestion dynamique des Compétences et des Emplois : DELTA (Partenaire : F. Dozol)
- Gestion des Carrières : TRAJECTOIRE

21, avenue de Suffren - 75007 Paris. Tél. 45 67 94 15 - Fax 45 67 94 16



S'installe à NANTES...

partir du 1.04.1993

... après Rennes et Le Mans, Précontact, 1ère agence conseil en communication de recrutement du Grand-Ouest poursuit son développement et aborde les rives de la Loire.

PRÉCONTACT RENNES : Tél : 99.26.45.00
PRÉCONTACT LE MANS : Tél : 43.23.45.03
PRÉCONTACT NANTES : Tél : 40.38.47.00

"La première valeur de l'entreprise c'est l'homme".

Notre savoir-faire constamment renouvelé grâce à une expérience de plusieurs années d'expertise nous conduit à recruter plusieurs

Consultant(e)s

Entreprendre dans un métier passionnant :

après formation à nos méthodes, vous devenez très rapidement autonome. Par une implication constante, vous prospectez, développez et fidélisez votre clientèle. Vous intervenez dans tous nos domaines d'activité : recrutement par annonce, approche directe, bilan de compétences, accompagnement de recherche (outplacement).

A 26/32 ans, vous avez une expérience réussie dans notre métier ou en tant que commercial confirmé. De formation Bac + 3 minimum, vous avez un tempérament de décideur et du charisme associés à des qualités d'écoute déjà éprouvées. Une expérience de management et/ou la pratique professionnelle d'une ou plusieurs langues sont de sérieux atouts.

EUREVAL — Nous prendrons tout le temps nécessaire pour étudier votre candidature, à cet effet merci d'adresser votre lettre, photo et CV à : EUREVAL, 69 rue d'Aguesseau, 92100 BOULOGNE - fax (1) 46.10.50.38 en indiquant la référence CEM sur la lettre et l'enveloppe.

Grande Entreprise Tertiaire du Service Public, recherche pour ses services parisiens son :

Médecin du travail H/F

Titulaire du Certificat d'Etudes Spéciales de Médecine du Travail, à 30/35 ans environ, vous justifiez d'une expérience réussie dans ce domaine.
Animant une équipe d'infirmières, et un secrétariat, vous serez chargé du suivi médical de nos 2 000 salariés et de nos différentes actions de prévention en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines et son secteur social.
La différence nous la ferons sur vos qualités relationnelles, votre capacité à écouter, à manager, à donner à ce poste le relief qu'il mérite.

Si notre proposition vous tente, merci d'adresser, votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V.), sous référence A3 03 10 à notre Conseil Madame Claude Favereau, FAVEREAU CONSULTANTS, 52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.

FAVEREAU CONSULTANTS

Responsable Audio-visuel

Filiale d'un important groupe d'édition, nous sommes notamment présents dans le domaine de l'édition scolaire.
Notre activité audio-visuelle, en fort développement, a besoin d'être encore mieux structurée et organisée.

Il s'agit d'assurer à la fois des tâches de suivi de fabrication et de gestion :
. fabrication des supports audio-visuels (choix de sous-traitants, *relations studio, comédiens, suivi de réalisation...*),
. gestion administrative (déclaration SDRM, archivage...).
En d'autres termes, vous serez le lien actif entre les éditeurs et **nos sous-traitants sous la responsabilité de la fabrication.**

Vous disposez d'une formation supérieure dans le domaine de l'audio-visuel et une expérience d'environ 5 ans de la fabrication et du montage de produits audio-visuels, si possible liée à l'enseignement.
Enfin, vous parlez convenablement anglais.

Merci de bien vouloir adresser votre candidature, lettre manuscrite et rémunération actuelle sous la réf. M/93207 à MGA, 6 avenue Delcassé, 75008 PARIS.

MG&A
Michel Garnier & Associés

DÉVELOPPEZ LES PME-PMI DU SECTEUR INDUSTRIEL DU CENTRE DE LA FRANCE





INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Société de Services solidement implantée sur le centre de la France, nous contribuons au développement économique et à l'aménagement régional, en partenariat avec tous les acteurs économiques. Dans ce contexte, nous recherchons pour développer les PME-PMI du secteur industriel du Limousin un ingénieur d'affaires connaissant le milieu de l'entreprise.

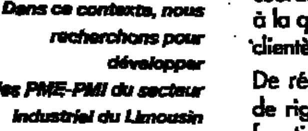
De formation Bac +2/+4 en Gestion, Finance ou Sciences Economiques, vous avez à votre actif une expérience de 3 à 5 ans dans un organisme de développement économique, secteur bancaire, PME-PMI...

Vous maîtrisez les montages juridiques et financiers et possédez, si possible, des connaissances techniques du bâtiment.

Votre rôle sera de réaliser des études de faisabilité ainsi que le montage et la coordination des opérations, en veillant à la qualité des services assurés à notre clientèle.

De réelles capacités d'organisation et de rigueur sont indispensables à cette fonction dont l'un des objectifs est le développement du volume d'affaires.

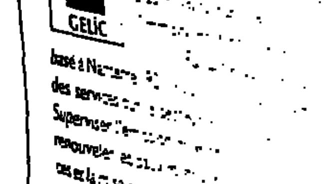
Pour ce poste basé à LIMOGES, adressez votre candidature manuscrite, CV et photo à M. REGNIER - SOMIVAL - BP 28 - 63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1.





RESPONSABLE DE GESTION IMMOBILIERE





LE MONDE DES CADRES



Nous sommes un important groupe de transport de voyageurs en forte expansion (3000 personnes). Nous recherchons pour Paris et pour plusieurs villes universitaires des

RESPONSABLES DE PROJETS
Ingénierie des transports

Après formation à notre savoir-faire, vous prendrez en charge d'importants projets au sein de notre structure centrale d'ingénierie ou la **Direction d'une délégation régionale**. A la tête d'une petite équipe de techniciens, vous conduirez en toute autonomie des missions très variées incluant : le marketing des services publics, des études d'infrastructure (transports en site propre, centres d'échanges, parkings...), la préconisation de systèmes de transport (ferrés, routiers, systèmes hectométriques...), la conception des dessertes (fréquences, horaires, tracés, tarification...) et le montage financier (partenariats, investissements, exploitation prévisionnelle...). Vous négocierez à haut niveau avec les instances de décision (collectivités territoriales, élus, administrations).

A votre formation **Ingénieur ou Ecole de Commerce**, vous ajoutez impérativement une première expérience réussie d'au moins 5 ans dans la commercialisation de services, de préférence aux collectivités territoriales. Vous avez mené des missions complètes, depuis les études jusqu'au suivi des résultats. A la fois imaginatif et autonome, vous alliez des qualités relationnelles à un potentiel d'entrepreneur.

Merci de confier votre dossier (CV, let. man., photo, sal. act.) à notre Conseil Gisèle GUILLOU s/réf SCE 13 M - HERVE LE BAUT CONSULTANTS - 11 rue La Boétie, 75008 PARIS. Tél : 42 65 38 39.

OC CONTESSE

NOTRE SOCIÉTÉ, EST FILIALE DE DEUX GRANDS GROUPES INDUSTRIELS. NOTRE DÉVELOPPEMENT SUR UN MARCHÉ EN FORTE EXPANSION NOUS CONDUIT À RENFORCER NOS ÉQUIPES.

Responsable des achats

Rattaché au Directeur, basé en Bretagne et assisté par deux collaborateurs, vous êtes responsable de l'intégralité de la fonction Achat (350 MF) depuis la proposition de la politique achats jusqu'à la négociation avec les fournisseurs que vous évaluez et sélectionnez et dont vous quantifiez périodiquement les prestations.

Ingénieur à dominante mécanique, vous avez une expérience de 5 ans des achats "grande série", acquise dans le secteur automobile où vous avez eu à satisfaire les exigences du domaine de la qualité (ISO 9000) et des flux tendus. Votre maîtrise de l'anglais vous permettra de réussir dans ce poste et d'évoluer au sein des maisons mères. L'allemand serait également apprécié.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions), sous réf. 41675, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA-SYSTEM

MANAGEMENT SELECT
BERATUNG IN PERSONALFRAGEN · SUCHE UND AUSWAHL

Notre client est une entreprise leader dans la production et la vente d'articles en acier spécial de haute qualité et de produits exclusifs pour la table. Une philosophie moderne, une expansion continuelle et conséquente au niveau international et une excellente qualité des produits caractérisent cette entreprise. Nous recherchons pour la filiale française :

GÉRANT(E) DE SOCIÉTÉ

Votre fonction :
Direction de la filiale française, conduite du développement de l'entreprise, responsabilité financière pour les dépenses et les recettes, sélection et direction du management français, étroite collaboration avec la centrale en Autriche.

Nos conditions :
Expérience de plusieurs années comme gérant ou cadre supérieur d'une entreprise dynamique de la branche des biens de consommation en France ; talent d'organisation et de coordination, bonnes connaissances en anglais souhaitables ; âge de 30 à 35 ans env.
Voiture de fonction, aussi pour usage privé. Nº de référence 3126a.

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DES VENTES

Votre fonction :
Mise en place et aménagement d'un réseau de distribution efficace pour le marché français ; sélection, affectation et motivation d'employés de vente compétents dans chacune des régions de France, stages de formation.

Nos conditions :
Activité de plusieurs années, avec succès, dans la distribution d'articles de marque en France, si possible dans la vente directe selon le système de « home party » ; talent d'organisation et de direction, bonnes connaissances en anglais ; âge de 30 à 35 ans env.
Nº de référence 3126b.

MANAGER HOMME/FEMME

Votre fonction :
Mise en place et aménagement de points de distribution dans les principales villes françaises selon le système de « home party », (présentation à domicile organisée pour petits groupes) ; sélection, affectation et formation des employés.

Nos conditions :
Expérience de plusieurs années dans le service à l'extérieur, si possible dans la vente directe selon le système de « home party » ; bonne présentation, talent d'organisation, motivation et engagement ; véhicule personnel.
Nº de référence 3126c.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez nous envoyer vos documents complets (C.V. et photo) à l'adresse ci-dessous. Nous transmettrons directement votre candidature à notre client sous respect d'éventuelles clauses « à partir d'ici », l'endossement ne vaut que sur la copie.

MANAGEMENT SELECT Personalberatung GesmbH
A-4010 Linz, Strasserau 6. Tél. 0043/732/78 22 90.d

De grandes marques alimentaires
Un univers International
Un "pro" du marketing stratégique

Une opportunité particulièrement attractive de développement de carrière est offerte à un jeune Professionnel du Marketing, innovateur et réalisateur (5 ans d'expérience minimum) par un grand Groupe Français ayant une forte implantation internationale (+ de 50 pays) et possédant plusieurs marques parmi les premières mondiales.

Rattaché au Directeur Marketing du Groupe pour une gamme de produit à image forte représentant 50% du CA, il sera chargé :

- d'aider la Direction Générale aux choix des orientations stratégiques à retenir pour la France et l'international
- d'assister les différentes filiales pour la mise en oeuvre des stratégies marketing retenues
- d'initier le développement de produits nouveaux.

Ce poste à forte autonomie représente un excellent tremplin pour un candidat jeune, performant et déjà Chef de Groupe en marketing grand public, au sein d'un groupe important, de préférence chez un des "Grands" du marketing.

Son envergure personnelle, son professionnalisme, lui permettront de s'affirmer comme un interlocuteur de haut niveau et d'évoluer vers de larges responsabilités opérationnelles au sein du holding ou d'une de ses filiales en France ou à l'international.

Poste à Paris. Rémunération très motivante.



Ecrire sous réf. 13 B 2532 3M
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipoint

RESPONSABLE DE GESTION IMMOBILIERE



Vous vous joignez à notre société qui compte, en France, parmi les premiers cabinets d'administrateur de biens spécialisés dans l'immobilier d'entreprise.

Rattaché au Directeur de la Gestion et basé à Nanterre (92), vous contribuez à l'efficacité et à la qualité des services sur le secteur nord-ouest de la région parisienne. Superviser l'émission et le recouvrement des loyers, établir et renouveler les baux et les avenants, prendre en charge les relances et la mise au contentieux, font partie de vos missions principales. Tout en étant l'interlocuteur permanent des entreprises locataires, vous rendez des comptes aux propriétaires, en liaison avec notre Direction du Patrimoine.

Vous êtes âgé de 28 ans minimum et, de préférence, titulaire d'une Maîtrise de Droit ou d'un diplôme de l'ICH. Vous bénéficiez aussi d'au moins trois ans d'expérience de la gestion locative acquise, si possible, dans le domaine de l'immobilier d'entreprise.

Nous vous remercions d'écrire sous réf. M932 à notre conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre candidature de façon confidentielle.

HRC HELENE REFREGIER CONSEIL
8, rue Saint-Philippe du Roule - 75008 Paris.

1er diffuseur de radio et de télévision, TDF, société anonyme au sein d'un groupe prestigieux, (COGECOM- Groupe FRANCE TELECOM), avec ses 4 000 professionnels de l'audiovisuel, exporte son savoir-faire dans le monde entier et réalise un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs. A la pointe de la technique, nous innovons en permanence pour créer et faire évoluer les nouveaux services de diffusion des images, du son et des données (satellites, radiomessagerie, réseaux câblés, radiotéléphone...). Dans le cadre de la Direction Commerciale, nous recherchons deux responsables marketing.

ETUDES MARKETING

Dans cet environnement évolutif : technologies, applications, réglementations... votre mission est double :
- analyser les marchés de TDF afin d'anticiper les développements des produits,
- mener une analyse prospective dans le but de détecter les opportunités de marché en France et à l'étranger.

Responsable de la conduite des études de marché vous travaillez en relation étroite avec les chefs de produits et l'ensemble des Directions de l'entreprise. Par ailleurs, vous participez à l'élaboration du plan stratégique, initialisez et supervisez toutes les études prospectives à moyen et long terme.
De formation Ecole de Commerce ou équivalent, vous avez acquis une spécialisation Marketing et vous avez mis en pratique votre savoir-faire pendant 4 ans minimum dans un environnement technique et de prestations de services.
Rigoureux, vous avez l'esprit d'analyse et le goût de la réflexion. Vos qualités relationnelles sont reconnues. (Réf. RME/M).

VENTES ABONNEMENTS réseaux câblés

TDF développe ses activités d'opérateur de réseaux câblés pour les petites et moyennes agglomérations. Au sein de sa Division Câble vous avez la responsabilité de réaliser les outils et méthodes nécessaires à la vente des abonnements.
Ainsi, vous participez à la définition et au suivi de la mise en œuvre du marketing-mix du produit, vous concevez les documentations et formez les équipes aux méthodes de vente en leur fournissant l'ensemble des outils les mieux adaptés.
De formation supérieure (Bac + 4/5), vous avez une spécialisation marketing complétée par une expérience opérationnelle de 4 ans environ dans le secteur du câble.
Vous êtes imaginatif et créatif avec un sens pratique prononcé. Pédagogue, vous avez de réelles qualités commerciales et relationnelles. (Réf. RMV/M).

Merci d'envoyer votre candidature (lettre, CV, photo, et prétentions), en précisant la référence choisie à TDF, Isabelle Merlin, DRH, Département Développement des Carrières, 21-27 rue Barbès, 92120 Montrouge.

2 Responsables marketing



LA PASSION DU HIGH-TECH

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial

Mutuelle Nationale

recherche

Responsable d'Agence

PARIS

Afin de faire face à son expansion, notre société, spécialisée dans la complémentaire maladie, l'assurance et les services, met en place un réseau d'agences.

Vous développerez la vente de nos produits et saurez créer et entretenir des contacts locaux précieux à la réussite de votre mission.

BAC + 4, environ 35 ans, si vous êtes un professionnel de la vente dans **notre domaine d'activité**, si vous êtes dynamique, organisé et manager, vous avez tout pour gagner avec nous ce challenge.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre manuscrite, CV, photo) sous la référence 5241 à l'agence **AFFLUENTS** - 43, rue du Chemin Vert - 75011 PARIS qui transmettra.

RESPONSABLE MARKETING DIRECT ET MARKETING DE LA DISTRIBUTION

Au sein d'une entreprise publique en secteur concurrentiel (important réseau de distribution), nous recherchons un cadre supérieur capable, avec une équipe de 3 cadres :

- d'animer la filière Marketing direct et d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de communication vers nos clients ;
- d'optimiser la performance de nos points de vente dans le domaine commercial (chiffre d'affaires, qualité de service, localisation).

De formation supérieure (école commerciale, bac +4 ou 5) avec des connaissances en marketing, en analyse économique et financière valorisées par une expérience dans le marketing direct et dans le marketing de la distribution, vous savez communiquer, animer, former, diriger des équipes et conduire des projets.
Poste basé à Clermont-Ferrand.

Adressez une lettre manuscrite, un CV, photo et prétentions à Pierre MARTIN, BP 481, 63013 CLERMONT-FERRAND Cedex 1.

Director of Marketing

Industrie pharmaceutique

Vous avez bâti votre réussite sur des stratégies de marketing innovantes et sur la réflexion créatrice. Roberts Pharmaceuticals s'installe en France et vous donne ainsi l'occasion unique de passer à la vitesse supérieure dans votre carrière.

Roberts est une multinationale américaine tout à la pointe du secteur pharmaceutique, caractérisée par un esprit d'entreprise. Elle s'est engagée dans l'expansion de la thérapie médicamenteuse aux secteurs de la médecine non encore couverts actuellement grâce à l'acquisition et à la commercialisation de produits à un stade avancé de leur développement. Le Directeur du Marketing de notre société multiples facettes aura à jouer un rôle de leader en élaborant des stratégies de lancement des nouveaux produits et de ceux qui existent déjà sur ce marché exigeant.

Le candidat devra s'appuyer sur un minimum de 8 à 10 ans d'expérience en vente/marketing pharmaceutique, sanctionnés par des réalisations et une excellente progression de carrière. L'idéal serait une expérience comprenant une bonne formation en étude de marché et planification de produit, alliée à des qualités exceptionnelles de dirigeant. Une expérience dans l'élaboration d'opérations serait appréciée ainsi que la capacité à travailler sur plusieurs projets à la fois dans un environnement en rapide évolution. Bilinguisme anglais-français exigé.

En étroite liaison avec l'équipe du siège américain au New Jersey, vous aurez des contacts au plus haut niveau de la société avec des avantages substantiels. Si vous souhaitez relever ce défi, veuillez faire parvenir votre CV et vos prétentions à l'adresse suivante :

Manager, Human Resources, ROBERTS PHARMACEUTICAL CORPORATION, 6 Industrial Way West, Eatontown, NJ USA 07724. Tél. : (908) 389-1182. Fax : (908) 389-1014.

ROBERTS PHARMACEUTICAL CORPORATION

A chaque étape de votre carrière.

Directeur commercial

LYON

Notre groupe international recherche pour une de ses filiales (45 MF), spécialisée dans la location de matériels et outillages destinés aux professionnels du bâtiment, de l'industrie et aux particuliers, son directeur commercial.

En collaboration avec le Directeur Général, vous serez responsable de la politique commerciale et animerez une vingtaine d'agences en France. Opportuniste, vous saurez adapter nos services aux besoins de la clientèle.

Après une expérience significative dans l'animation d'une équipe si possible dans le **métier de la location**, vous savez mobiliser les énergies tout en les canalisant par une gestion rigoureuse. Une bonne pratique de la langue anglaise est souhaitée. Nous vous proposons un réel challenge sur un marché très ouvert.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. MO à notre conseil GP INTERNATIONAL
41, quai Fulchiron - 69005 LYON.

GP International

Managing Director

Industrie pharmaceutique

SEREZ-VOUS CELUI QUI INTRODUIRA NOS PRODUITS ET NOS SERVICES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS ?

Roberts Pharmaceutical Corporation est une société multinationale de l'industrie pharmaceutique dont le siège est aux Etats-Unis. Elle fait l'acquisition, le développement et la commercialisation de médicaments à un stade avancé de développement pour aider le genre humain. Nous sommes en cours d'expansion aggressive sur le marché européen, et il nous faut un Directeur Général dont le point fort serait la vente et le marketing pour nous établir et nous développer en France

Moteur de nos succès futurs, le candidat idéal disposera d'une réelle expérience de Directeur Général ou de cadre supérieur dans l'industrie pharmaceutique ou dans un secteur voisin, alliée à une expérience de vente et marketing d'au moins 8 à 10 ans. Atouts souhaités : une expérience d'interface avec les organisations sanitaires gouvernementales et les distributeurs pharmaceutiques et en matière d'élaboration d'alliances marketing. Des réussites antérieures dans l'élaboration d'opérations seraient aussi appréciées. Bilinguisme français-anglais exigé.

En rapport avec le Vice-Président des Opérations Internationales au New Jersey, États-Unis, c'est une occasion *extraordinaire de participer à la croissance d'une des* sociétés pharmaceutiques les plus innovatrices et les plus dynamiques au monde actuellement ! Si ce défi vous interpelle autant que nous, veuillez transmettre CV et prétentions à l'adresse suivante :

Manager, Human Resources, ROBERTS PHARMACEUTICAL CORPORATION, 6 Industrial Way West, Eatontown, New Jersey, USA 07724. Tél. : (908) 389-1182. Fax : (908) 389-1014.

ROBERTS PHARMACEUTICAL CORPORATION

A chaque étape de votre carrière.

OPÉRATION SPÉCIALE
OFFRE D'EMPLOIS

MARKETING, COMMERCIAL ET COMMUNICATION

Le 6 avril (daté 7) dans

Le Monde
INITIATIVES





RCIAUX

Director of Marketing

Industrie pharmaceutique

Managing Director

Industrie pharmaceutique

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources Humaines - Juridique

Nous sommes une organisation internationale du secteur culturel, reconnue et financée par différents Etats (100 MF de budget environ). Le développement de nos moyens nous conduit à créer le poste de

Responsable Administratif et Financier

±300 KF

Paris

Directement rattaché au Directeur du bureau parisien, le titulaire aura la responsabilité complète de toutes les opérations comptables, budgétaires et financières. Encadrant une petite équipe comptable (2 personnes), il sera chargé d'organiser et mettre en place les différentes procédures nécessaires à notre bon fonctionnement, d'établir et suivre les budgets relatifs au suivi de nos projets, d'assurer la gestion de notre trésorerie et de créer puis développer les différents tableaux de bord utiles à notre Direction. Il sera d'autre part responsable de la fiabilité des informations dont il assumera la charge.

De formation universitaire ou équivalente, notre candidat est âgé de 35 ans minimum. Sa maturité, son bon sens relationnel et son adaptabilité font de lui un interlocuteur capable d'intervenir à tous les niveaux avec aisance et souplesse. Doté de charisme, rigoureux mais également curieux, il saura s'investir durablement au sein de notre organisation pour mener à bien sa tâche.

Contacter **Fabrice de l'Assomption** au (1) 47.57.24.24 ou envoyer CV + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Finance**, 3 boulevard Bineau, 92300 Levallois-Perret, sous réfFL8981MO.

MP

Michael Page Finance

Spécialiste en recrutement Financier

GROUPE LIPHA

Groupe Pharmaceutique international (2,650 salariés présents dans 7 pays), recrute un

Juriste

Lyon

Rattaché au Responsable du Service Juridique, vous aurez notamment pour mission de participer à la rédaction et à la négociation de contrats français et internationaux en matière de licence, fabrication, vente de produits pharmaceutiques, contrats fournisseur et de recherche.

Agé de 30/35 ans, diplômé d'un DEA, DESS, DJCE, etc... vous justifiez d'une expérience réussie du droit des affaires dans une entreprise ou en cabinet comportant une pratique significative des contrats internationaux, du droit communautaire et du droit de la concurrence. Vous maîtrisez l'anglais des affaires et la pratique de l'allemand sera un atout supplémentaire.

Rigoureux, vous avez le goût du travail en équipe et souhaitez valoriser vos qualités techniques et relationnelles au sein d'une structure souple et évolutive.

Contacter **Christophe Duchatellier** au (1) 47.57.24.24 ou adresser CV + photo + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau, 92300 Levallois-Perret, sous réf.CD8886MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Jeune Juriste

Fonction Personnel

Droit du travail ***Paris***

Importante Entreprise de Services (4 000 personnes), nous offrons à un jeune juriste la possibilité de se former aux relations sociales, en intégrant notre Direction des Ressources Humaines, dans un contexte original et en mutation. Il prendra en charge différents dossiers et projets dans les domaines juridique et gestion administrative du personnel pour acquérir progressivement une bonne connaissance du Groupe, des hommes et de la politique sociale. Par la suite et selon les opportunités qui se dégageront, il sera amené à évoluer dans la fonction RH de façon opérationnelle. Débutant ou première expérience, nous serons avant tout attentifs à ses qualités de rigueur, d'écoute et à son sens des relations humaines.

ORION vous garantit une discrétion absolue et vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la référence 6011.

(CSNCR)

31-33 rue de la Baume, 75008 Paris

ORION



MARION MERRELL DOW INC., basé à Kansas City - Missouri - est un Groupe Pharmaceutique Mondial employant 9 000 Associés.
Sa Division Européenne, forte de 3 000 Associés, comprend des organisations commerciales, des sites de production et des centres de recherche.
MARION MERRELL DOW en France recherche aujourd'hui son

Juriste

Auprès de la Direction Générale, vous assurez les fonctions suivantes :

- Conseiller le management pour l'ensemble des activités en garantissant que l'entreprise agit dans le cadre des lois et des règlements en vigueur.
- Assurer les relations juridiques et fiscales spécifiques à l'industrie pharmaceutique : avec l'Etat, les Administrations spécialisées, les distributeurs et les clients.
- Tenir le secrétariat juridique de la société.

A partir d'une formation très solide (DESS, Doctorat), vous avez une première expérience d'environ 5 ans dans une entreprise multinationale ou dans un cabinet de Conseil Juridique tourné vers l'international.

Vous êtes parfaitement bilingue anglais, ouvert sur votre environnement avec la hauteur de vue et l'ambition nécessaires pour être efficace dans cette fonction.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre dossier de candidature sous référence MM 27 à notre Conseil qui vous garantit une stricte confidentialité.



Le groupe pharmaceutique mondial qui conjugue le futur au présent

COGEPLAN

à l'écoute des talents

2, rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16
11, rue Victor Hugo - 69002 LYON

LA CAISSE AUTONOME NATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES MINES

recrute pour ses services de PARIS et METZ fin JUIN 1993
par concours ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent

•2 CHEFS DE SERVICE

- moins de 28 ans au 1er janvier 1993
- Rémunération mensuelle brute : 9 880 F (plus primes)

•3 ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

- 35 ans au plus au 1er janvier 1993
- Rémunération mensuelle brute : 9 040 F (plus primes)

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 28 MAI 1993

Pour tous renseignements, s'adresser à la C.A.N.S.S.M.
Service du Personnel - 77, Avenue de Ségur – 75714 PARIS CEDEX 15 - Tél. (1) 45 66 35 92

Ille et Vilaine

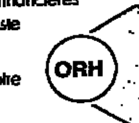
Cette PMI à taille humaine (300 personnes) bénéficie, en France comme à l'étranger, d'une excellente notoriété dans le secteur de la mode et de l'habillement. Elle recherche son (sa)

Contrôleur de Gestion

Sup de Co, Maîtrise de Gestion ou équivalent

Collaborateur immédiat du Président, vous préparez les budgets, analysez les écarts et gérez la trésorerie. Votre première expérience (au moins 3 ans) vous a familiarisé aux techniques comptables et financières ainsi qu'à l'utilisation de la micro-informatique. Aujourd'hui, vous voulez la valoriser dans un poste complet pouvant évoluer vers la Direction Financière.

Merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV, photo et prétentions sous réf. CG/IM à notre Conseil : Olivier PIESSE - **OUEST RESSOURCES HUMAINES - 32 rue Tronjolly - 35000 Rennes**.



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

RENFORCEZ LA PRESENCE DES CAISSES D'EPARGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL

La Direction du Développement du Centre National des Caisses d'Epargne recrute pour son secteur public territorial :



De formation supérieure commerciale ou financière, vous avez une expérience bancaire significative dans les engagements et l'exploitation commerciale complétée par des responsabilités d'encadrement acquises dans le secteur public territorial.

Votre principale mission est de concevoir et mettre en place les stratégies de développement commercial des marchés du secteur public territorial. A ce titre, vous êtes notamment chargé de :
- concevoir et développer les outils techniques et commerciaux du réseau des Caisses d'Epargne ;
- participer à l'élaboration du Plan Marketing ;
- communiquer à destination du secteur public territorial ;
- produire et diffuser vers le réseau l'information nécessaire pour mieux identifier et appréhender la cible des collectivités locales ;
- élaborer le processus de détermination des objectifs commerciaux, en assurer le suivi.

Au delà de vos compétences, la rigueur, l'esprit de synthèse et l'aisance relationnelle qui vous caractérisent renforceront le professionalisme et l'identification de la Caisse d'Epargne comme acteur financier majeur et reconnu du développement local.



Merci d'adresser votre candidature sous la référence LM/31 à :
M. Jacky Gauvin, CENCEP - 27/29 rue de la Tombe Issoire - 75673 Paris Cedex 14.

CIC

Paris

Le **CIC PARIS**, 1ère Banque du Groupe CIC, recherche

Organisateurs

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez entre 30 et 35 ans et bénéficiez d'une *première expérience en organisation, en bureautique ou en informatique.*

Dans le cadre d'une obligation de performance et d'un objectif de qualité, nous vous proposons de participer à :
- l'évolution stratégique de notre maison (par des missions transversales),
- la rationalisation de nos structures et procédures,
- l'optimisation de nos moyens et ressources,
- la formation de nos utilisateurs.

Vous couvrirez un large ensemble d'activités, de produits et services, de systèmes d'information, impliquant des actions d'étude, d'assistance, de conseil et de suivi des solutions préconisées.

Dans des locaux neufs et fonctionnels, vous intégrerez une équipe motivée et solidaire qui développe, exploite et diffuse auprès de ses utilisateurs sa propre boîte à outils.

Lieu de travail : CERGY PREFECTURE (RER A ou SNCF Saint-Lazare).

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV et prétentions à Nicoletta PINTE - CIC PARIS - Direction des Ressources Humaines - 66, rue de la Victoire 75009 PARIS.

Carré Turenne



Responsable Juridique France

Paris

ARJO WIGGINS APPLETON, l'un des premiers groupes papetiers européens (CA 25 milliards de F.), recrute son Chef du Département Juridique France.

Rattaché au Secrétaire Général en Grande-Bretagne et à la tête d'une équipe de juristes, vous interviendrez sur le suivi des filiales françaises et étrangères (droit des sociétés, M & A...), la négociation et *la rédaction* des contrats français et internationaux et suivrez les contentieux.

Agé d'environ 35 ans, de formation juridique supérieure, vous parlez et écrivez couramment l'anglais (allemand ou italien apprécié) et vous justifiez impérativement de 8 ans d'expérience du droit des affaires acquise en entreprise ou en cabinet.

Vos qualités personnelles de rigueur, votre sens commercial très marqué et votre facilité de contact vous permettront de devenir l'interlocuteur privilégié des différentes divisions opérationnelles et de susciter leur confiance au sein de ce groupe performant riche de perspectives.

Contacter Antoine GOLDSCHMIDT, au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + n° Tél. + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 30 bis, rue Spontini, 75116 PARIS, sous réf. AG8839MO.

Arjo Wiggins Appleton

Notre groupe industriel de dimension internationale (6 500 personnes, 4,2 milliards de CA) appuie *son dynamisme sur un* potentiel technique et humain de premier plan. *Vous renforcerez l'équipe* "filiales et participations" intégrée à la Direction Finances-Gestion du groupe.

Chargé d'affaires expérimenté

Vous contribuerez par votre professionnalisme au développement externe de notre groupe. Interface entre la direction générale et les Divisions, vous assurerez une double mission :
- participer activement aux négociations d'affaires après avoir constitué des dossiers et réalisé des études financières et juridiques complètes ;
- assurer le contrôle et le suivi des filiales par des audits financiers, économiques et commerciaux réguliers pour élaborer des comptes rendus d'activité et des analyses stratégiques.

A 30 ans environ, de formation grande école d'ingénieurs (X, Centrale, Mines) ou gestion (HEC, ESSEC, IEP Eco-Fi), si possible complétée par une formation juridique, vous avez 3 ans d'expérience en analyse financière acquise en secteur bancaire, cabinet d'audit et/ou en entreprise. Une personnalité forte, ouverte, communicante, vous rendra apte à gagner des responsabilités dans notre groupe.

Adressez-nous votre dossier de candidature (lettre, CV, photo, prétentions), sous réf. 41668, à Media-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

Important groupe spécialisé en gestion des Ressources Humaines lance de nouveaux produits adaptés au marché et au contexte actuel. Aussi, après avoir mis en place une structure de formation et de suivi, il recrute des



Développeurs en ressources humaines

basés dans les régions de

PARIS réf. MO/RH1 — STRASBOURG réf. MO/RH2
LYON GRENOBLE réf. MO/RH3 — NICE réf. MO/RH4

Si vous avez compris que la crise est une donnée acquise mais à partir de laquelle on peut rebondir, si vous croyez très fort en votre sens commercial et en votre analyse de l'homme dans son environnement de travail, nous sommes alors prêts à vous former et à vous suivre sur le *terrain pour le lancement* de nos nouveaux produits spécialement étudiés pour les entreprises qui veulent de la performance. Vous avez le choix entre une rémunération constituée d'un fixe + intéressement, ou bien d'une commission qui viendrait compléter vos revenus actuels.

Votre âge et l'origine de votre diplôme d'école supérieure (technique, finance, commerce ou gestion de personnel, etc...) nous importent moins que votre réelle capacité à vous *réaliser dans cette fonction.*

Adressez votre dossier de candidature complet (lettre + CV + photo) sous référence 21 (sur l'enveloppe) à MEDIAPA - 51, avenue Jean Jaurès - 69361 LYON CEDEX 07 qui transmettra et vous garantit une entière discrétion.

BMW Finance

Filiale commune du Groupe BMW et de Sofinco, BMW Finance est une société financière en pleine expansion qui participe pleinement au développement de la marque et de ses ventes sur le marché français.
Pour renforcer et accompagner sa croissance, elle recherche son futur

RESPONSABLE CONTROLE DE GESTION

Dans le cadre d'une réelle autonomie, votre mission sera de définir un reporting mensuel dans une perspective concrète de décisions opérationnelles, d'être maître d'œuvre pour la réalisation du Budget et du Plan à partir d'outils de simulation à développer et de contribuer activement *à la direction de la société dans les domaines financier et du* risque.

De formation supérieure, type ESC ou DESS, vous avez 3 à 5 ans d'expérience du Contrôle de Gestion et du Reporting *international dans une société de financement* à la consommation. Anglais nécessaire, Allemand souhaitable.

Adressez votre lettre de candidature, CV, photo et prétentions, sous référence 93/05/M à :

BMW France
Département des Relations Humaines
78886 Saint-Quentin en Yvelines Cedex

Responsable juridique

PARIS 8e



Numéro un de la diffusion de presse par abonnements, nous offrons 200 magazines dans notre "kiosque à domicile". Le Directeur des ETUDES, PUBLICITE et TIRAGES, recherche un juriste, responsable de l'organisation des loteries et tirages ainsi que du contrôle des documents publicitaires. Outre une formation supérieure en Droit des Affaires et une formation complémentaire en Marketing ou Gestion, vous possédez une expérience de trois à cinq ans chez un annonceur (publicité, promotion) et une bonne maîtrise de l'outil informatique. Organisation, méthode, vivacité et sens relationnel exigés pour occuper ce poste très évolutif.

Merci d'adresser lettre + C.V. + photo à TAILLANDIER CONSEIL - 11, rue Jean Mermoz 75008 PARIS, sous la référence 7022.







ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Haute technologie

Notre Groupe, spécialisé en électronique/micro-informatique, connaît une croissance annuelle de plus de 30 % (CA 92 : 480 MF, prévisions CA 93 : 650 MF). Nous recherchons pour BOULOGNE (92) un jeune

Contrôleur de gestion international H/F

Grande Ecole de Commerce

Vous avez 2 à 3 ans d'expérience *en audit, contrôle de* gestion ou direction financière, dans un contexte international. En collaboration directe avec le Responsable Finances Groupe, vous participerez au contrôle de gestion de filiales étrangères, à la consolidation, à l'étude de nouvelles implantations et aux financements internationaux (investissements, *exportations*).

Cette mission à fort potentiel *vous permettra par la suite* d'évoluer au sein du Groupe. Bien sûr, vous êtes bilingue anglais, et maîtrisez l'allemand et/ou l'espagnol. De fréquents déplacements sont à prévoir en France et à l'étranger. Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous la référence 98478, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, *75017* Paris, qui transmettra.

Banque

DIRECTEUR REGIONAL

Face à nos nouveaux enjeux de croissance, nous offrons dans l'Ouest de la France un poste motivant et évolutif au sein de notre entreprise dont la notoriété et les stratégies performantes sont reconnues.

Votre mission :

- Assumer le management d'un groupe d'agences, ainsi que la responsabilité du devenir professionnel de ses collaborateurs
- Animer l'action commerciale de sa région dans le cadre d'une approche globale des besoins de la clientèle (entreprises et particuliers) et en fonction de l'ensemble des objectifs commerciaux et de rentabilité de ce centre de profit
- Assurer la représentation de notre établissement sur l'ensemble de la région et vis-à-vis des partenaires tant externes qu'internes.

Votre profil :

- Diplômé d'une école de gestion, vous avez dirigé une agence ou succursale d'au moins 50 personnes
- Vous disposez de 10 ans d'expérience acquise dans une grande banque connue pour l'efficacité de ses méthodes de gestion.

Vos qualité de "manager" associées à votre tempérament "d'homme de terrain" vous permettront de bénéficier de larges perspectives d'avenir.

Ecrire sous réf. ISC 2539 3M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Négociateur Rédacteur Accords

Société de Software, leader mondial sur son marché (CA 1 milliard de francs, forte rentabilité) ayant comme clients les grands Groupes industriels mondiaux recherche pour son Service Relations Contractuelles un Négociateur Rédacteur Accords.

Sa mission : participer activement soit directement soit en tant que conseil aux négociations stratégiques ; *définir et formaliser les aspects techniques, commerciaux, financiers et juridiques des accords* ; assurer le suivi des affaires dont il aura la charge.

Agé *d'environ* 30 ans, de formation ESC et maîtrisant les mécanismes des contrats internationaux ou juriste ayant démontré des aptitudes à la négociation d'affaires en milieu international, le candidat recherché aura une expérience réussie d'au moins trois ans dans la négociation avec des partenaires industriels.

Si vous avez le sens du mot juste en français et en américain, si vous êtes rigoureux et doté d'un bon esprit d'analyse, si vous êtes ferme avec du tact, merci d'adresser votre candidature s/réf. M 252 à notre conseil Linden 20 rue Pergolèse - *75116* PARIS

Linden

ORC CONTESSE

JURISTE

Bilingue Allemand

Nous sommes filiale française d'un groupe *allemand, et recherchons un JURISTE* chargé notamment des questions juridiques, de la *rédaction et du suivi des contrats,* de la constitution des sociétés, des Conseils et Assemblées, ainsi que du *traitement* et du suivi des dossiers contentieux.

Vous êtes de formation juridique, bilingue allemand, et avez déjà une expérience dans la fonction.

Veuillez adresser votre dossier de candidature *s/réf.* 2313 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex.

EUROMESSAGES

ORC CONTESSE

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute Technologie

Responsable d'un projet d'envergure dans un grand réseau urbain

La Société Lyonnaise des Transports en Commun, filiale *du groupe VIA TRANSPORT - leader de l'exploitation* de transports urbains en France - gère le réseau urbain de l'agglomération lyonnaise (métro - bus - trolley bus...), soit 3.600 personnes.

Nous intervenons pour le compte de SYTRAL, autorité organisatrice qui crée un nouveau mode de transport de surface en site propre ; nous recherchons le responsable capable d'assurer en assistance auprès de la maîtrise d'ouvrage la conduite de ce projet sur les plans qualité - délais - coûts.

Vous serez notamment chargé de : proposer les éléments de décision nécessaires aux choix stratégiques - appliquer les décisions d'orientations - manager l'équipe projet depuis les études fonctionnelles, définition des infrastructures, réception des ouvrages jusqu'à la mise en *service - coordonner l'activité des maîtres d'œuvre* - contrôler la rentabilité devant le maître d'ouvrage.

Ce poste, de haut niveau, implique une solide expérience de la conduite de projets lourds (de 2 à 3 ans), multidisciplinaires (avec des enjeux techniques, financiers et surtout humains) acquise dans un environnement industriel, type ferroviaire. A 35 ans minimum, vous possédez une formation Ingénieur grande école (Centrale, Ponts, Télécom, Supelec...), et si possible la connaissance des transports en commun et des techniques associées. Adaptabilité, *persuasion, vue prospective* des situations sont indispensables pour relever ce défi.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, prétentions) sous référence 12/030 à Françoise BARSI

centor
26, rue Henri Monnier
75009 Paris

PARIS - LYON - MULHOUSE - STRASBOURG

Cabinet Conseil en Organisation et en Informatique, avec une forte compétence dans les moyens de paiement, recherche, dans le cadre de son expansion

3 Consultants en Monétique

Vous participerez à des actions de Conseil et d'Organisation en Monétique et en Informatique dans les secteurs Bancaire, Financier, Industriel et des Services. Vous les traiterez de leur conception jusqu'à leur mise en place opérationnelle sous leurs aspects *stratégique, marketing, technique et économique.* Vous mènerez à bien ces missions dans le respect des contraintes de vos clients.

A 30 ans environ, vous êtes titulaire d'un diplôme d'Ingénieur complété idéalement par une formation en gestion ou en organisation. Vous avez acquis une expérience de 3 à 7 ans dans le domaine de la Monétique *(notamment les aspects commerçants),* au sein d'un Cabinet Conseil, d'une Banque ou d'une grande Entreprise. Des compétences fonctionnelles en informatique sont souhaitées.

Vous possédez les nombreuses qualités d'un bon consultant : synthèse, clarté, ouverture d'esprit, dynamisme et pragmatisme, capacité à convaincre et *aisance relationnelle à différents niveaux.* L'évolution au sein du Cabinet est envisageable vers des postes d'Expert ou d'Ingénieur d'Affaires. Poste basé à Paris.



Si vous souhaitez rejoindre une structure dynamique et ambitieuse, merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. CM à SME Conseil Département Recrutement - 24 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS.

CRÉATION DE POSTE

ADAPTEC
le leader mondial du SCSI
recherche

pour étoffer sa structure sur l'Europe du Sud (France, Italie, Espagne, Portugal, Israël)

et soutenir sa forte progression des ventes

un

RESPONSABLE TECHNIQUE

Vous disposez de solides compétences techniques en *micro-informatique (matériel et logiciel) et en périphériques* de stockage (disques, CD-ROM, unités de sauvegarde,...) acquises chez un distributeur ou un constructeur.

Votre anglais est excellent.

Vous aurez, sous la responsabilité du Responsable de la Région de l'Europe du Sud, des missions :

- d'avant-vente chez les constructeurs, intégrateurs, grands-comptes et prescripteurs
- de support du réseau de distribution
- de tests de produits de la concurrence
- de rédaction d'articles techniques
- de représentation lors des manifestations prévues en France et à l'étranger
- d'aide ponctuelle à l'utilisateur

Le poste est basé à Saint-Quentin-en-Yvelines – 78

Envoyer C.V., lettre et prétentions à :

ADAPTEC FRANCE réf. : FAE
12, avenue des Prés
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

RISES

Paris

anisateurs

Chargé d'affaires expériment

Responsable juridiq

ABONNEMENTS












SECTEURS DE POINTE

BT c'est un des plus grands opérateurs de TELECOMMUNICATIONS dans le monde.

Notre envergure internationale nous permet d'offrir aux grandes entreprises des solutions globales.

Dans le cadre de notre développement en Europe, nous recherchons nos

Responsables Services Clients

Vous possédez une première expérience d'au moins 5 ans vous ayant permis d'acquérir des bases quant aux solutions Télécom après vos études supérieures.

La mission qui vous est confiée fait appel aux qualités suivantes :
- Sensibilité et large ouverture par rapport aux problèmes du client.
- *Adaptation, motivation et flexibilité.*
- Bonnes communication et présentation.
- Aptitude à fédérer des équipes, y jouer un rôle participatif et mener avec elles des projets à leur terme.
- Dynamisme et persuasion.
- Professionnalisme et souci de la qualité.

Anglais courant

Vos responsabilités, au sein de notre organisation, sont motivantes pour quiconque souhaite un développement vers une fonction commerciale (conseil) et de support client.

Elles vous seront explicitées par notre Conseil :
MERCURI URVAL 95, avenue Victor Hugo 92500 RUEIL MALMAISON auquel il convient d'envoyer votre dossier complet sous la réf. 667207

La Défense

BT

Deb's

BERNARD KRIEF CONSULTING GROUP

recherche

4 Consultants seniors sidérurgie

pour missions internationales avec les spécialités suivantes :

Ingénieur qualité (Réf. 105 IQ/LM)

Ingénieur stratégie marketing international (Réf. 105 MK/LM)

Expert process LAF (Réf. 105 LAF/LM)

Expert process LAC (Réf. 105 LAC/LM)

Il faut : pouvoir travailler en anglais (la connaissance d'autres langues, notamment le russe, est un atout) et justifier d'un acquis opérationnel en entreprise.
Pour chaque poste il est nécessaire d'avoir rempli la fonction correspondante dans la sidérurgie pendant au moins 5 ans avec des responsabilités de conception et de résultats.
La prochaine mission est en Russie et nécessite des séjours prolongés.
Il est offert : • la possibilité de s'épanouir dans l'approche créative des solutions telle qu'elle se pratique chez Bernard Krief Consulting Group • des déplacements couvrant différents pays intéressants (Europe, Afrique, Russie, Asie, Hongrie) • de réelles possibilités d'autonomie et de développement personnel (N.B. : les prochaines missions concernent la Russie, l'Afrique anglophone et l'Asie).

Merci d'adresser votre candidature sous la référence choisie à Bernard Krief Consulting Group, 115 rue du Bac, 75007 Paris.

BERNARD KRIEF CONSULTING GROUP
Washington Moscou Bruxelles Paris

" De l'architecture réseaux à la maîtrise d'oeuvre de grands systèmes de télécommunications, la carrière d'un ingénieur ne s'improvise pas, son recrutement non plus ! "

JACQUES SCARINOFF
crée



TECHNOLOGIES

Recrutements - Bilans de compétences

10, avenue Matignon - 75008 Paris
Tél : (1) 40 76 06 30 - Fax : (1) 40 76 06 33

HCA

Ingénieur spécialiste en Systèmes d'Exploitation



Importante Société d'Ingénierie recherche dans le cadre de la modernisation de ses systèmes et technologies d'information, Ingénieur spécialiste en systèmes d'exploitation, Grandes Ecoles (Mines, Télécom,...)
30/35 ans, avec une expérience minimale de deux ans des systèmes de gestion de bases de données réparties et des applications techniques graphiques, dans un environnement intégrant de gros serveurs UNIX et un nombre conséquent de postes de travail (Clients : PC et stations UNIX). Anglais indispensable. Perspectives d'évolution de carrière pour candidat de valeur.

Adresser lettre manuscrite + CV détaillé s/réf. M/I à SOFRESID - Direction des Relations Sociales- 59 rue de la République - 93100 MONTREUIL.

GROUPE SOFRESID

ORC. CONTESSE

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Yves KEBERS et Marc PARÉ

vous remercient de votre fidélité.

Pour participer pleinement à vos projets, *ils* associent 15 années d'expérience du conseil en recrutement de cadres et de spécialistes en rejoignant ARCO pour créer

ARCO TECHNOLOGIES
18, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS.
Tél : (1) 42.86.53.70 Fax : (1) 42.86.09.22



TECHNOLOGIES

PARIS

ORC. CONTESSE



AGENCE FRANÇAISE DE L'ESPACE

Le Centre National d'études Spatiales recherche pour sa Sous-Direction chargée de l'Informatique de Gestion et Bureautique un

INGENIEUR EN INFORMATIQUE DE GESTION

Directement rattaché au Sous-Directeur :
- vous participerez à la coordination des activités d'informatique de gestion en étroite collaboration avec les équipes basées sur le Centre de Toulouse.
- vous dirigerez et participerez au *développement* des projets concernant l'Etablissement de Paris.

Universitaire ou diplômé d'une Grande Ecole, vous *avez une expérience de plusieurs années dans la* conduite de projets informatiques.

Outre la connaissance d'Unix, du SGBD-R Ingres et d'AGL, ce poste requiert un sens réel du contact humain développé par la pratique du management.

Lieu de travail : PARIS.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous référence 92/SG/08 au CNES Division Ressources Humaines du Siège - 2, place Maurice Quentin - 75039 PARIS CEDEX 01.

MINITEL 3615 CODE CNES

HCA

TCE R&D France (120 personnes) est un des six centres de recherche mondiaux de Thomson Consumer Electronics. Situé près de Strasbourg, nos équipes internationales doivent conduire TCE à s'affirmer comme leader sur les marchés d'électronique grand public. Afin d'atteindre cet objectif, nous développons notre ***activité projection à valves à cristaux liquides (LCD)*** *et recherchons des*

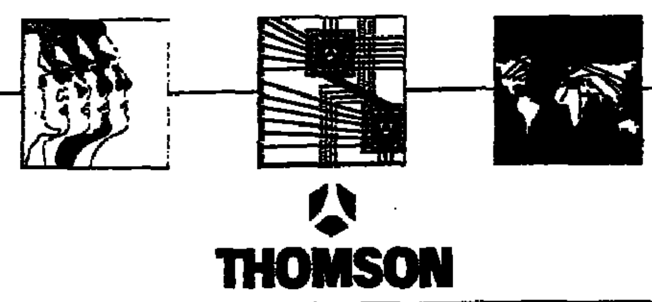
INGENIEURS OPTIQUE

Au sein d'une équipe, vous mènerez des études sur les systèmes avancés adaptés à la projection optique à base d'écrans à cristaux liquides. Doté d'un esprit critique et d'un goût prononcé pour l'expérimentation, vous prendrez en charge des responsabilités en fonction de votre niveau d'expérience.

Ingénieur de formation type Sup Optique ou équivalent (DEA Optique), vous possédez des bases solides en optique géométrique. Vos connaissances du domaine de l'optique diffractive et des phénomènes électro-optiques seront appréciées. *La maîtrise de l'anglais est indispensable.*

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Laurent MARESCHAL
TCE R&D France - BP 120 - 67403 Illkirch Cedex.

HCA



THOMSON

DES HOMMES SIGNENT LEUR TEMPS

JEUNE INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
A & M, ESTACA, ESTA ou équivalent

POUR

FILIALE FRANÇAISE DE LORD CORPORATION (USA) AÉROSPACE PRODUCTS

LE POSTE :

La prise de fonctions débutera par
UN STAGE DE 1 A 2 MOIS AUX ÉTATS-UNIS
pour formation sur les produits Lord Corporation (anti-vibration).

Cet ingénieur se verra confier la responsabilité du marketing, de la vente et de l'assistance technique aux bureaux d'études des sociétés clientes en Europe, principalement dans le domaine des hélicoptères. Il participera également au développement de produits et solutions spécifiques et au support après-vente.

Des déplacements fréquents sont à prévoir en France et en Europe.

LE PROFIL :

25-35 ans – DIPLOME D'INGÉNIEUR
Anglais courant indispensable, Allemand et/ou Italien appréciés
Bonne connaissance en mécanique vibratoire des structures applicable au domaine aéronautique. Prédisposition à la vente de produits high-tech indispensable.
Dynamisme, motivation, créativité, bonne faculté de communication, *autonomie, ouverture d'esprit et rigueur analytique.*
Capacité à convaincre essentielle.

Pour ce poste d'avenir à vocation internationale,
Merci d'adresser votre CV et lettre manuscrite à :

LORD S.A.
Immeuble Strategy Center
10, rue des Gaudines – 78100 Saint-Germain-en-Laye





SECTEURS DE POINTE

Filiale de VIA TRANSPORT, la Société Lyonnaise de Transports en Commun - 3.600 pers. - exploite et gère le réseau métro (4 lignes) et bus de Transports publics de voyageurs.

Elle recherche un

Ingénieur Informatique Industrielle

En tant que Responsable du Système Informatique du poste de commande centralisé (PCC), il assurera les évolutions de l'ensemble des matériels, équipements et logiciels.

Rattaché au service Développement métro, et intégré à une structure Projet, il participera à l'extension du système informatique du PCC.

En qualité d'expert du système actuel, il devra : vérifier son adéquation à la réalité du terrain, spécifier la nature des évolutions, passer et gérer les marchés avec les fournisseurs, contrôler la qualité de la réalisation, contribuer à la cohérence du système.

De formation Miage ou Ingénieur, avec une spécialisation informatique, le candidat possède une expérience significative, entre 5 et 10 ans en informatique industrielle, lui ayant permis de participer à des projets d'envergure dans de grands complexes industriels, et, si possible, la connaissance des systèmes HP 9000 et VAX VMS.

En outre, des qualités relationnelles sont indispensables pour s'adapter à des interlocuteurs multiples, percevoir les besoins, expliquer les solutions.

Adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 82/021 LM à notre conseil Françoise BARSI.

centor
26, rue Henri Monnier
75009 Paris
PARIS - LYON - MULHOUSE - STRASBOURG

NEC SEMICONDUCTEURS

NEC dans le monde
- *28 milliards de Dollars*
- *128 000 employés*
- *second fabricant de semiconducteurs*

NEC en Europe (Semiconducteurs)
- *1600 employés*
- *deux usines*
- *centres de marketing et de conception*

recherche pour sa filiale française, située à Vélizy, des

ingénieurs électroniciens

INGÉNIEURS DES VENTES

• **Clients Nationaux** Après une période de formation, vous aurez la responsabilité directe de plusieurs clients nationaux. Vous assumerez la promotion de circuits intégrés auprès des équipes de conception et des responsables de projets. Sous la responsabilité d'un Chef de Groupe, vous mènerez à bien, également, les discussions commerciales et le suivi des affaires. Ce poste convient à des ingénieurs ayant un à deux ans d'expérience dans le domaine électronique ou éventuellement débutant. (réf. VCN)

• **Grand(s) Compte(s)** Ayant déjà une bonne expérience (4 à 5 ans) dans la vente de semi-conducteurs ou produits comparables, vous prendrez sous l'autorité directe d'un Directeur des Ventes la responsabilité globale d'un ou plusieurs clients multinationaux. Vos responsabilités consisteront à promouvoir l'ensemble de nos produits au sein de ce(s) groupe(s) et d'assurer le suivi des projets sur un plan international.
Ce poste comprend de nombreux contacts et déplacements à l'étranger. (réf. VGC)

INGÉNIEUR D'APPLICATION (MICROCONTROLEUR)

Après une période de formation en France et à l'étranger, vous assurerez la promotion et le support technique auprès de nos clients français des produits de la gamme Microcontroleur.
En appui à la force de ventes, vous aurez de nombreux contacts clients dans des domaines d'applications variées (Télécommunications, Automobile, Industriel).
En relation directe avec notre centre marketing européen situé en Allemagne, vous assurerez directement le suivi de certains grands projets.
Ce poste convient à des ingénieurs ayant une expérience de conception de 3 à 5 ans dans le domaine industriel. (réf. AEM)

Pour ces postes, l'anglais est indispensable.
Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., photo) à NEC Electronics - 9, rue Paul Dautier BP 187 - 78142 VELIZY VILLACOUBLAY cedex.

MEDIAPA



Rejoignez un important Organisme Public de Recherche (8.600 personnes), implanté sur l'ensemble du territoire national.

Recrute par concours sur titres et travaux

17 ingénieurs de recherche
(DOCTORAT, INGÉNIEURS ENS OU ÉQUIVALENT)

et 9 ingénieurs d'études
(LICENCE, MAITRISE, DEA, INGÉNIEURS)

Tous les renseignements sur ces emplois peuvent être obtenus auprès des Centres de Recherche de l'INRA, ainsi que sur le serveur Minitel : 36.16 Code INRAINFO (Emploi).

▼ *Date limite de retrait des dossiers : jeudi 15 avril 93.* ■
▼ *Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 16 avril 93.* ■

Dans les spécialités suivantes : peuplements forestiers, Biologie des organismes, Biologie végétale, Biochimie analytique, Horticulture, Zootechnie, Recherches alimentaires, Modèles qualitatifs, Gestion d'exploitation, Zoologie, Oenologie, Microbiologie, Biologie moléculaire, Analyse du génome des eucaryotes, Arboriculture fruitière, Agronomie, Systèmes documentaires, Gestion de réseau, Informatique-Génétique, Informatique-Biologique, Prévention, Gestion administrative et financière, Cadre jurique.

safari

CROSFIELD

CROSFIELD ELECTRONICS FRANCE est la filiale de **CROSFIELD ELECTRONICS LTD** (Angleterre) au sein du Groupe DFEI (DUPONT FUJIFILM ELECTRONICS IMAGING), spécialiste des systèmes de traitement de texte, de l'image et de la communication pour les professionnels de l'édition et des arts graphiques. Notre métier : leur apporter des solutions "conception/impression". Nous recherchons un

INGENIEUR COMMERCIAL PRESSE ECRITE
EUROPE DU SUD

MISSION : sous l'autorité de notre Directeur des Ventes Europe du Sud (France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce)
- Collecter, analyser, synthétiser l'information ayant trait au marché de la presse.
- Analyser les besoins de cette presse : bâtir, négocier et mettre en œuvre des solutions informatiques dans les domaines suivants : saisie des textes et illustrations, pagination, couleur, communication à distance, classification des petites annonces...
- Commercialiser l'ensemble de nos gammes : scanners, systèmes de transmission, liaison, saisie de texte et d'assemblage de pages, stations de manipulation et de retouche d'image...

PROFIL : DE FORMATION TECHNIQUE OU COMMERCIALE BAC + 4 minimum, vous maîtrisez l'anglais parlé, lu et écrit. Au-delà de vos connaissances techniques dans le domaine de l'édition et des arts graphiques, vous justifiez d'une expérience réussie de 5 ans au moins dans la vente de solutions informatiques, si possible dans le domaine de la communication écrite.

Pour réussir dans ce poste, basé à **ANTONY** (Paris sud), il faut être créatif, méthodique, savoir travailler de façon autonome et en équipe, communiquer et convaincre.

Rémunération motivante - Voiture de fonction + frais.

Merci d'adresser votre candidature (C.V., lettre de motivation, photo et prétentions) à notre Conseil :
André QUEROY - 33, rue Anatole-France, 92300 Levallois - Discrétion assurée.

CONSENSUS

Ingénieur électricien

ADP : tout un monde de compétences qui réunit 6500 hommes et femmes pour aménager, exploiter et développer les aéroports civils de la région Parisienne. Notre Direction Technique et Industrielle recherche un

Au sein de notre centrale de production et de distribution d'énergie pour l'aéroport de Roissy, nous vous proposons la responsabilité d'un secteur opérationnel.

Vous aurez pour principales missions :
- l'exploitation et la maintenance de nos installations électriques
- l'encadrement d'une équipe de 35 personnes
- la participation aux études afférentes à la fonction (politique de tarification, schéma directeur de l'électricité...).

De formation Ingénieur Grandes Ecoles, votre connaissance des équipements de production d'électricité, des réseaux de distribution HT et MT ainsi que des GTC seront nécessaires pour tenir ce poste. Une expérience réussie d'encadrement serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. FC/93/170 à
AEROPORTS DE PARIS
Service Emplois - Orly Sud 103
94396 ORLY AEROGARE CEDEX.



PRENEZ L'AEROPORT

Organisation et Publicité

Tréfimétaux - filiale du 1er transformateur mondial de cuivre
2 300 personnes - 5 usines - 1 centre de recherche (50 personnes)
C. A. 3,5 milliards F. - recherche le :

RESPONSABLE DU SERVICE TRAITEMENT DE SURFACE

du centre de recherche situé à Sérifontaine dans l'Oise

Rattaché au directeur du centre, vous êtes chargé :
- de diriger un laboratoire, un atelier pilote et une petite unité de fabrication spécialisés dans la lubrification, l'oxydation, le nettoyage et la protection par dépôt électrochimique du cuivre et de ses alliages;
- de développer l'activité "lubrifiants industriels";
- d'apporter vos compétences à l'équipe "assistance technique aux usines";
- de participer à des réunions internationales (Italie, Allemagne).

Docteur-ingénieur en électrochimie / modification de surfaces, vous possédez de bonnes connaissances en chimie organique, chimie analytique et métallurgie. Vous connaissez les processus industriels. À 35 ans, vous avez une expérience managériale réussie. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais, êtes ouvert à l'allemand et l'italien.

Merci d'adresser CV et lettre manuscrite au siège de :
TREFIMETAUX - DRH
11 bis, rue de l'Hôtel de Ville
92411 COURBEVOIE CEDEX

TX

MILLESIMES 46 37 17 00



Filiale d'une multinationale américaine, leader mondial dans la fabrication de matériaux composites, HEXCEL FRANCE (130 collaborateurs, 3 filiales en Europe) recherche aujourd'hui celui qui assurera le bon fonctionnement logistique de l'entreprise.

Chef du service LOGISTIQUE - ACHATS







Les fonctions achats, approvisionnement et distribution sont garantes d'une production optimale et de la satisfaction de nos clients.

Ce sera votre rôle que de les coordonner entre elles et de les faire évoluer vers plus de rentabilité et de synergie.

A ce titre, vous concevez notamment de nouvelles méthodes d'optimisation de flux de matières et d'informations, avec l'appui de dix personnes que vous managez.

De formation supérieure, vous bénéficiez d'une expérience réussie de la logistique et/ou des achats en milieu industriel. Vous savez négocier en anglais et si possible en allemand. Homme de terrain et manager, vous êtes dynamique, organisé et cherchez systématiquement à innover et à créer pour faire évoluer votre environnement.

Merci d'adresser votre dossier (lettre, cv, photo et prétentions) à HEXCEL FRANCE - Service du Personnel BP 444 - 95005 Cergy cedex.

HEXCEL

SECTEURS DE POINTE

